■ la météo

Généralement ensoleillé et moins doux avec un maximum de 35 à 40. Mercredi : doux avec averses.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office férial | VOL LXIV - NO 60 | Montréal, mardi 13 mars 1973 | 15 CENTS

Le péronisme au pouvoir en Argentine

BUENOS AIRES (d'après AP, Reuter et AFP) – C'est maintenant officiel. L'Argentine aura en mai un gouvernement péroniste.

Dans un message à la nation lancé hier soir, le président Alejandre Lanusse a annoncé officiellement le triomphe aux élections présidentielles du "front justicialiste de libération", dont les candidats sont MM. Hector Campora et Vicente Solano Lima.

Le chef de l'Etat argentin a souligné que le nombre des suffrages obtenus jusqu'à présent par le "front" ne lui donnait pas encore la majorité absolue, mais qu'il en était si proche qu'il ne serait pas téméraire de considérer que ce mouvement a triomphé.

Après avoir assuré les Argentins que le mandat populaire sera scrupuleusement rempli par les forces armées qui gouvernent actuellement le pays, le président a ajouté:

"Mon gouvernement va prendre immédiatement contact avec MM. Hector Campora et Vicente Solano Lima, afin d'analyser la situation et de mettre à leur disposition tous les moyens dont dispose le gouvernement des forces armées. Nous discuterons avec eux sur la situation du pays".

De poursuivre le président argentin: "Hier, il a été démontré une fois de plus que, malgré toutes ses imperfections, il n'y a rien qui dépasse la démocratie. Le triomphe n'appartient plus à un secteur, mais à tous les Argentins devant le monde.

"Désormais, de nouvelles opportunités s'offrent à nous de mettre toute notre vocation au service du pays...

"Nous continuons d'avoir confiance en Dieu, avec la certitude que les Argentins qui savent se rendre à des élections et s'y comporter comme ils l'ont fait hier (dimanche) sauront faire le nécessaire pour assurer le plus grand bien-être à la population et la grandeur souhaitée pour notre patrie", a conclu le président Lanusse.

A Madrid, par ailleurs, dans un message écrit hier soir et adressé à "tous les Argentins", le général Peron les a invités à participer "à une oeuvre commune, constructive et solidaire, dont les résultats seront également satisfaisants et bénéfiques pour tous".

"L'avenir de la patrie doit constituer l'objectif unique de tous les citoyens du pays, disait notamment ce message. Il faut diriger tous nos efforts vers la reconstruction urgente de la nation et nous efforcer de faire face le plus rapidement possible aux nécessités des secteurs les plus humbles...

"... Les membres du Front justicialiste de libération s'identifient pleinement avec l'esprit chrétien de notre doctrine justicialiste, dans laquelle les droits de l'homme ont une prédominance spéciale, au-dessus des intérêts et des passions personnelles".

Après avoir souligné qu'il s'adressait "aux électeurs et aux élus, aux partisans et aux adversaires", le général Peron poursuivait ainsi:

"Nous avons tous, Argentins, au même titre, une tâche commune à remplir, et nous devons la mener à bien dans un véritable esprit patriotique pour ne pas avoir à en rougir dans l'avenir devant nos descendants. Les adversaires politiques du présent doivent devenir les mentors et les réalisateurs de l'avenir de la patrie. Nous avons une cause commune et cette cause se nomme: la patrie."

Voir page 6: L'Argentine

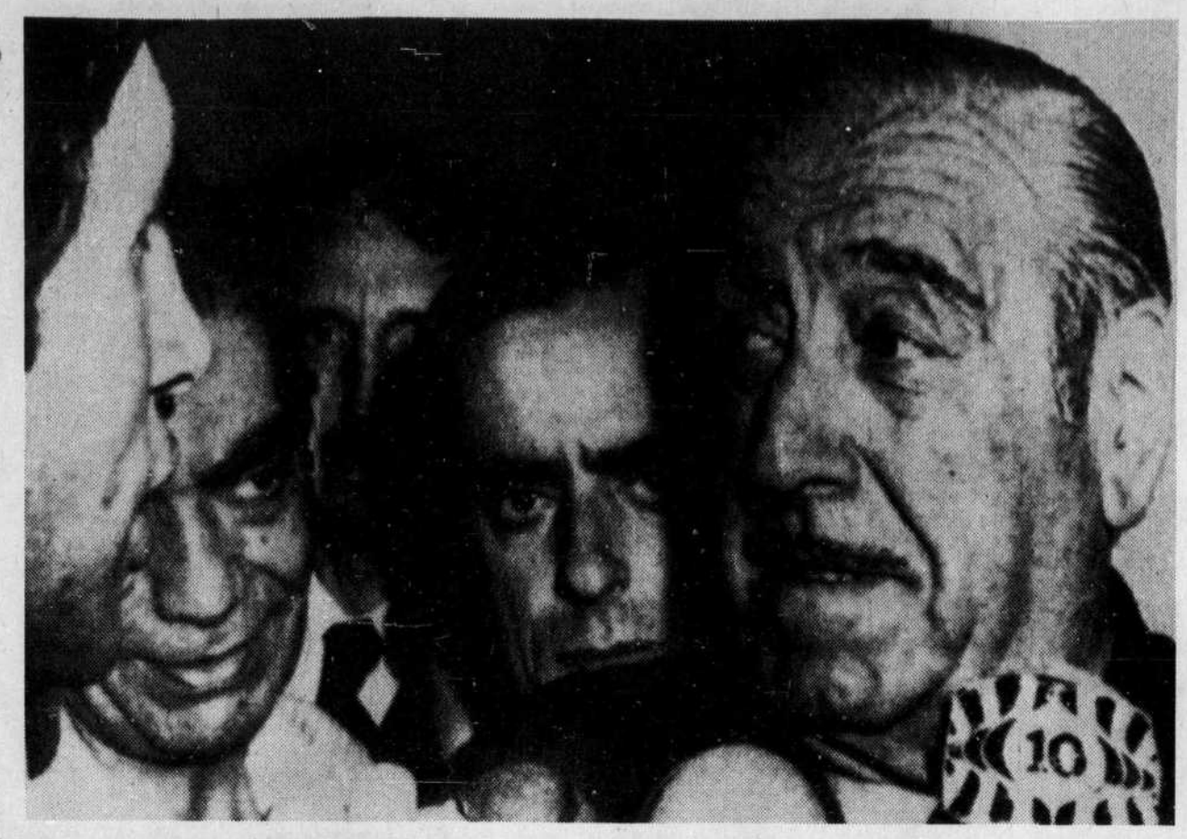

Le nouveau président de l'Argentine, M. Hector Campora, au cours d'une rencontre hier avec la presse. "Peron sera dans peu de jours parmi nous". (Téléphoto AP)

Indochine

Sharp précise les objectifs de sa tournée

OTTAWA (par Claude Lemelin) – Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, quitte Ottawa en matinée pour effectuer une visite officielle au Sud-Vietnam, au Nord-Vietnam et au Laos.

Cette visite a pour but, précise un communiqué des Affaires extérieures, de permettre à M. Sharp de "s'entretenir, avec les chefs politiques du Laos et du Vietnam du Nord et du Sud, des relations bilatérales du Canada avec ces pays, y compris la coopération économique, et pour discuter du rôle des organismes internationaux de surveillance de la trêve, dans le cadre des accords de cessez-le-feu récemment conclus au Vietnam et au Laos ainsi que de la participation canadienne à ces organismes."

Le ministère ajoute que M. Sharp s'entretiendra "longuement" avec le chef de la délégation canadienne à la Commission internationale de contrôle et de surveillance, l'ambassadeur M. Michel Gauvin et avec le premier conseiller militaire de celui-ci, le major-général Duncan McAlpine.

Ces conversations, poursuit le communiqué, permettront au ministre "de recueillir de première main leurs vues sur l'efficacité de la Commission internationale et l'utilité de la participation canadienne à cette commission." Rappelons que M. Sharp a signifié que cette tournée d'information en Indochine constitue un élément-clé de l'évaluation entreprise par lui de cette mission de surveillance, laquelle fera l'objet d'un rapport au Cabinet d'ici la fin de mars. Sur la foi de ce rapport, le gouvernement Trudeau décidera s'il doit se retirer de la CICS, ou, au contraire, s'il doit y adhérer formellement, après la période d'essai de 60 jours qui se termine le 28 mars.

A plusieurs reprises, déjà, M. Sharp

Voir page 6: Sharp précise

Péquistes et créditistes voteront contre la hausse des traitements

par Gérald LeBlanc

QUEBEC – Tandis que l'Union nationale la trouve équitable en principe, le Parti québécois et le Ralliement créditiste s'opposent à la hausse de traitement que le gouvernement veut accorder aux députés et ministres du Québec.

L'Assemblée nationale doit en effet se pencher aujourd'hui sur deux projets de loi déposés vendredi par le leader de la Chambre, M. Gérard D. Lévesque: le premier (bill 275) vise à majorer de 3% les émoluments de tous les membres de l'Assemblée législative et le second (bill 274) accorde une hausse additionnelle aux ministres d'Etat qui se voient octroyer les mêmes traitements que les ministres avec portefeuille.

Ces hausses, qui entraîneront des déboursés additionnels de $60,000 en 1973, porteraient le salaire du premier ministre de $47,620 à $49,049; ceux des ministres, de $41,400 ($38, 280 pour les ministres d'Etat) à $42,642; ceux des députés, de $22,740 à $23,422. Des suppléments sont également prévus pour les diverses charges parlementaires: président et vice-présidents de l'Assemblée, leaders des partis d'opposition, whips et assistants-whips des partis, adjoints parlementaires, etc...

Déjà mieux traités que ceux des neuf autres provinces canadiennes, les parlementaires québécois se rapprochent maintenant de la parité avec ceux d'Ottawa. Dans le cas des ministres d'Etat, cette parité est même dépassée de quelque $10,000 en faveur du Québec.

Comme il l'avait fait en décembre, au sujet des juges, le Parti québécois a été le premier à condamner cette intention du gouvernement de majorer le traitement des parlementaires.

Rapportant la position du caucus de son parti, M. Robert Burns, leader parlementaire du Parti québécois, a déclaré que sa formation "s'opposera par tous les moyens" à l'adoption de ces projets de loi, comme il s'est opposé à celui visant à majorer le traitement des juges.

"Lorsque le gouvernement, a-t-il ajouté, aura ajusté à l'augmentation du coût de la vie les prestations et

Voir page 6 : Péquistes

■ au gré du temps

Bons traitements

Selon des nouvelles qui nous viennent de Québec, les membres de l'Assemblée nationale auront bientôt à se voter un nouveau barème de leurs indemnités.

Ministres et députés coûteraient ainsi annuellement au Trésor plus de trois millions de dollars. C'est le prix de la démocratie, diront les ennemis du totalitarisme, qui estiment que mieux vaut des parlementaires dispendieux que pas de députés du tout.

On pourrait toutefois tempérer les augmentations qu'ils s'accordent en leur appliquant le système des points de démérite récemment adopté pour les automobilistes; les fautes pouvant aller jusqu'au retrait du permis de conduire le char de l'Etat.

Louis-Martin TARD

Une nouvelle hausse du prix du pétrole paraît inévitable

de notre envoyé spécial, Gilles Provost

QUEBEC – Tous les conférenciers au colloque international sur l'économie pétrolière qui se déroule présentement à l'université Laval se sont mis d'accord hier pour prédire une augmentation très rapide du prix des produits pétroliers.

Le directeur du département des études économiques de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), M. Mohamed El-Mahdi, a notamment déclaré que les pays membres de cette organisation allaient augmenter leurs exigences financières lors des prochaines négociations avec les grandes compagnies et les pays importateurs.

À l'appui de sa déclaration, M. El-Mahdi a signalé que les pays importateurs perçoivent environ $8.80 par baril de pétrole sous forme de taxes alors que les pays exportateurs ne reçoivent que $1.54 par baril, même s'ils ont amélioré leur position à l'occasion des dernières négociations.

Le représentant de l'OPEP a aussi rappelé que les grandes compagnies ont droit de faire un profit raisonnable mais que leurs revenus actuels sont tout simplement "exorbitants." Il a notamment rappelé que les revenus des compagnies pétrolières en 1971 étaient de 26% supérieurs à la valeurs aux livres de toutes leurs immobilisations. Le rendement de ces investissements est bien supérieur à ce qu'ont peut justifier en faisant allusion aux risques encourus, a-t-il conclu.

De son côté, le président du Club espagnol du pétrole, M. Mario Alvarez Garcillan, a expliqué que les pays exportateurs encaisseront environ $50 milliards par année sous forme de redevances vers 1985, ce qui se répercutera nécessairement sur le coût du pétrole.

Paradoxalement, a-t-il aussi expliqué, les pays importateurs et surtout les Etats-Unis, ont aussi intérêt à ce que les prix augmentent parce que c'est le seul moyen pour eux de rendre concurrentielle leurs propres ressources qui sont bien plus difficilement exploitables. En faisant augmenter les prix, les Etats-Unis peuvent ainsi négocier

Voir page 6: Le pétrole

La croissance du PNB se maintient à 5.5%

par Claude Lemelin

OTTAWA – L'accroissement du produit national brut s'est maintenu en 1972 au même rythme qu'en 1971, soit 5.5% par année, en chiffres réels. Cette expansion a néanmoins été suffisante pour porter la valeur du PNB canadien à $102.9 milliards à la fin de l'année.

C'est ce qu'a révélé hier Statistique Canada dans un bulletin préliminaire d'information sur les comptes nationaux. Rappelons que dans son budget de mai 1973, le ministre des Finances, M. John Turner, prévoyait une hausse du PNB de l'ordre de 6%; de sorte que selon les chiffres publiés hier, le comportement de l'économie est resté en-deçà des attentes du gouvernement.

Le bulletin attribue toutefois la stabilisation du taux d'expansion, de 1971 à 1972, non pas au caractère insuffisamment expansionniste du dernier budget, mais "à certains facteurs défavorables, tels que les arrêts de travail et une baisse de la production agricole." Statistique Canada ajoute cependant ce qui suit: "L'augmentation de la production a été accompagnée par un grand accroissement de l'emploi, le plus élevé depuis 1969; cependant, la main-d'oeuvre augmentant de façon aussi importante, le taux de chômage n'a pas diminué de manière significative. Parallèlement à l'expansion de la production, il y eut une nouvelle poussée des prix, reflétée à travers la hausse de l'indice implicite global des prix; cette hausse est la plus élevée depuis de nombreuses années."

"Le produit national brut aux prix du marché a atteint en 1972 le niveau de $102.9 milliards soit une augmentation de 10.6% comparée à 8.9% en 1971, la plus élevée depuis 1966. Près de la moitié de cet accroissement est due à des prix plus élevés plutôt qu'à une augmentation dans le volume de la production. La hausse des prix a particulièrement touché les produits alimentaires, la construction ainsi que certaines marchandises exportées. L'indice implicite global du PNB a grimpé de 4.9% comparé à $3.3% en 1971 et à 4.5% dans chacune des années inflationnistes de 1969 et 1970."

La hausse de 11.6%, en valeur, du PNB est attribuable surtout à l'essor de la consommation. Les chiffres publiés par Statistique Canada permettent de décomposer l'expansion comme suit:

- Consommation privée: elle est passée de $54.0 à $60.2 milliards, une augmentation de 11.6%, comparée à 7.8% en 1971 et "la plus élevée de la dernière décennie". L'augmentation a touché tous les secteurs de la consommation, mais particulièrement celui des biens durables (15.6%). Comme le revenu personnel disponible a augmenté un peu plus que la consommation privée (11.9%), 8% de ce revenu a été épargné en 1972.
- Consommation publique: les dépenses courantes des gouvernements en biens et services ont atteint $20.5 milliards, une hausse de 11.9%, soit la même que l'annéee précédente, commente Statistique Canada: "les principaux accroissements se situent au niveau des gouvernements provinciaux et locaux, dûs surtout à des paiements de salai-

Voir page 6: PNB

Dupuis renonce à ses poursuites contre Bois

QUEBEC (PC) – M. Yvon Dupuis, nouveau chef créditiste, aurait renoncé à l'idée de poursuivre en justice M. Armand Bois, député de Saint-Sauveur expulsé du Ralliement créditiste peu après le récent congrès à la direction.

Un membre de son entourage a expliqué qu'il est aussi difficile de prouver le tort fait par les accusations de M. Bois que les accusations elles-mêmes.

Parce que le député de Saint-Sauveur a affirmé une semaine après le congrès des 3 et 4 février que le monde interlope de Montréal a infiltre ces assises. M. Dupuis a annoncé le 26 février dernier qu'il intenterait une poursuite en diffamation de $600,000 contre M. Bois.

"Ces accusations mensongères et fausses sont nuisibles à ma réputation d'homme public, de père de famille et de citoyen libre", avait alors lancé M. Dupuis sur les ondes radiophoniques.

Devant cette menace, M. Bois avait

Voir page 6: Dupuis renonce

La victoire de l'URP au 2e tour n'écarte pas l'ouverture au centre

PARIS (d'après AFP, AP et Reuter) – Reconduite au pouvoir pour cinq ans, la majorité sortante se trouve confrontée, depuis hier, à deux problèmes immédiats: décider si elle doit ou non partager ce pouvoir et se préparer aux revendications massives des syndicats.

Rien n'oblige l'Union des républicains de progrès à faire place aux réformateurs sur les bancs du gouvernement. On a toutefois trop parlé de renouvellement pour que l'ouverture ne puisse être sérieusement envisagée.

Le premier ministre français M. Pierre Messmer, ne présentera la démission de son gouvernement qu'à la fin du mois et le prochain gouvernement ne sera formé qu'après l'ouverture de la session parlementaire, c'est-à-dire après le 2 avril: tel est le calendrier politique qui, selon les milieux bien informés, sera observé dans les prochaines semaines.

Pour le président de la République, dit-on dans son entourage, l'heure est à l'analyse des résultats des élections. C'est d'ailleurs à cet examen que s'est livré hier, durant trois heures, le chef de l'Etat, d'abord au cours d'un entretien avec M. Messmer, puis au cours d'un déjeuner de travail qui a réuni au Palais de l'Elysée, outre le premier ministre, trois ministres qui sont aussi des leaders des formations de la majorité: MM. Joseph Fontanet, ministre de l'Education nationale et chef de file du centre démocratie et progrès, Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Economie et des Finances et président des Républicains indépendants, et Raymond Marcellin, ministre de l'Intérieur et également leader des républicains indépendants.

A leur sortie, les quatre invités de M. Pompidou, qui déjà au lendemain du premier tour avaient été ses interlocuteurs, ont été laconiques sur les échanges de vue. Seul M. Giscard d'Estaing a donné une précision significative en affirmant "qu'il n'avait pas été question de remaniement ministériel".

Les résultats des élections étant connus dans 485 des 490 circonscriptions, la majorité et ses apparentés obtiennent 274 sièges, la gauche 181, les réformateurs 28 et diverses droites trois. Cette répartition des sièges par le ministère de l'Intérieur ne fait pas l'unanimité et les réformateurs annoncent avoir d'ores et déjà 23 députés, trois de

Voir page 2: La victoire

Le logement à loyer modique

Basford veut éviter la formation de ghettos

OTTAWA (CP) – Le gouvernement fédéral proposera aux provinces un nouveau programme d'habitations qui se veut "une solution de rechange aux grands ghettos" que constituent souvent en milieu urbain les concentrations d'édifices à logements subventionnés.

En annonçant ce projet hier en Chambre des communes, le ministre des Affaires urbaines, M. Ron Basford, précisait que son gouvernement entend ainsi favoriser dans la construction de maisons d'appartements et de maisons unifamiliales un "mélange social désirable" des familles à bas et moyen revenus.

M. Basford indiquait par ailleurs que le nouveau programme prévoit au moins trois différentes façons pour faciliter l'adhésion et la participation des provinces.

En invitant les provinces à se prévaloir de cette nouvelle politique destinée à fournir plus de logements subventionnés aux gens à revenus modeste et moyen, le ministre des Affaires urbaines soulignait que le gouvernement central et celui de l'Ontario en sont déjà venus à une entente.

Pour profiter de ce plan fédéral d'habitation, une première façon prévoit d'abord une invitation des gouvernements provinciaux aux contracteurs de réserver environ 25% des logements qu'ils construisent pour les familles à faible revenu. C'est le gouvernement fédéral qui rembourserait à moitié la différence entre le prix minimal exigé à cette catégorie de familles et le coût normal courant du marché. Le fédéral et le provincial s'acquitteraient de cette différence dans une proportion de 50 pour cent

Une autre façon consiste à puiser à même la réserve des habitations financées à l'aide de prêts directs consentis par la Société centrale d'hypothèque. Il s'agirait de retenir une proportion de ces constructions pour en faire profiter des familles à revenu modeste. Encore là, le fédéral et le provincial se partage-

Voir page 6: Basford veut

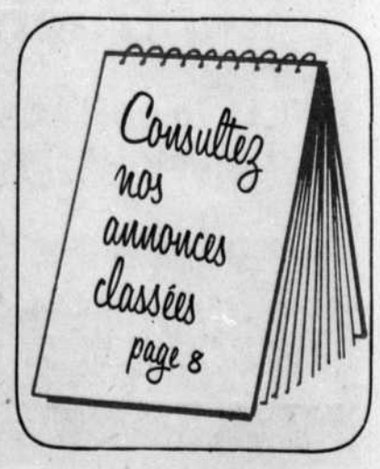

suites de la première page

LA VICTOIRE

plus qu'il ne leur en faut pour constituer un groupe à l'Assemblée.

L'Union des républicains de progrès a perdu une centaine de sièges et la gauche voit pour sa part dans le recul de l'UDR l'annonce de moments difficiles pour le pouvoir. "Cette majorité n'a aucune marge de sécurité ni sur le plan politique, ni sur le plan social", estime M. François Mitterrand, et M. Gaston Defferre ne pense pas que la nouvelle assemblée pourra tenir les cinq ans de législature.

En réunissant 47,2% des voix dans les trois cent-soixante circonscriptions dont dépendait l'issue du vote pour le contrôle de l'Assemblée, la coalition gouvernementale n'a en fait battu que d'une courte tête la gauche qui a réuni 46,6% des suffrages en moyenne dans ces circonscriptions cruciales. Il apparaît de plus que la coalition de gauche, si l'on ajoute ses voix du premier tour de scrutin à celles que ses candidats ont additionnées au second tour, a dépassé en nombre de voix le total de celles qui ont été rassemblées par la majorité. Les principaux responsables de la gauche ont protesté contre le mode de scrutin qui les a, selon eux, injustement désavantagés.

Il n'en reste pas moins, selon tous les spécialistes, qu'un léger déplacement des votes en faveur de la gauche eut renversé, sur le plan parlementaire, la situation en sa faveur et que la victoire, au second tour de la coalition gouvernementale a tenu au plus faible écart de voix jamais enregistré dans l'histoire politique française.

Le président de la République, selon les observateurs, mettra à profit les semaines à venir pour tirer les enseignements des réalités électorales que constituent les nombres de voix recueillies par les diverses formations. Il semble en effet que le futur gouvernement, quel qu'il soit, se trouvera confronté, de la part des principaux syndicats, à une action revendicative qui l'obligera à modifier sur le plan social le rythme de son action.

Selon les leaders syndicaux en effet, cette action aura pour base les "promesses" électorales faites par le premier ministre Pierre Messmer au cours du discours qu'il a prononcé à Provins, à l'est de Paris, le 7 janvier dernier. Ce programme qui devrait être réalisé "sans surcharge fiscale" au cours des cinq années de la prochaine Législature, prévoit notamment la retraite à soixante ans, la limination de la durée du travail et l'institution de la semaine de cinq jours, la gratuité des transports et des soins médicaux pour les personnes âgées non imposables, la mensualisation des salaires, la création de 2,000 crèches et garderies d'enfants nouvelles.

Il est certain, estiment les syndicalistes, que la majorité parlementaire reconduite devra tenir compte des promesses faites en son nom par le premier ministre.

Un second enseignement du scrutin devrait, selon les mêmes observateurs, alimenter les réflexions du président de la République. Il semble en effet que sans l'aide d'une partie de l'électorat réformateur la coalition gouvernementale sortant risquait de perdre le contrôle de l'Assemblée.

La coalition gouvernementale n'a pas, sur le plan parlementaire, besoin de l'appoint des députés réformateurs pour conserver ce contrôle. Il n'en reste pas moins que le ralliement des réformateurs à la coalition anti-communiste constitue une des réalités électorales dont le chef de l'Etat devra tenir compte.

De leur côté, les syndicats ont fait connaître leurs projets immédiats. Le comité confédéral national de la CGT est convoqué les 21 et 22 mars afin de prendre "toutes dispositions de nature à promouvoir une acton syndicale unie, responsable et efficace". Son secrétaire général, M. Georges Séguy, a précisé: "Ou bien on négociera ou bien, si l'on nous oppose l'intransigeance du passé, c'est l'action des travailleurs qui sera déterminante".

Le secrétaire général de la CPET, M. Edmond Maire, a déclaré aux élus de la majorité: "Vous êtes maintenant au pied du mur et vous y serez encore plus dans les semaines qui viennent avec le dépôt de revendications massives... Nous croyons que les luttes sociales peuvent aboutir malgré une majorité hostile".

LES LOCATAIRES

Suite de la page 3

seault, les exigences imposées par le code du logement sont trop grandes, de sorte qu'il en coûte trop cher (souvent près de $15,000) pour rénover un logement. Les propriétaires, malgré la subvention municipale, n'osent pas "s'embarquer". D'autre part, l'Association estime que la ville devrait démocratiser son système de sélection des locataires pour ses logements à prix modiques. "Les résidants, croit-on, devraient avoir le contrôle sur l'acceptation des gens qui iront habiter ces logements car ce sont eux qui les connaissent le mieux". On pense encore que les prix de ces mêmes logements sont encore trop élevés pour permettre aux petits salariés d'y habiter.

L'Association des locataires a constaté en outre que les spéculateurs fonciers ont commencé à envahir le quartier. Dans certaines zones, de 10% à 16% des maisons appartiennent à des sociétés de fiducie. Le mouvement d'achat de maisons se fait de plus en plus important autour de la future station de métro de Pointe-Saint-Charles.

Enfin, l'Association a remarqué que des propriétaires exploitent certains locataires qui bénéficient d'allocations sociales en exigeant un loyer dépassant de $15 à $20 la valeur locative réelle.

Les trois Grands de l'automobile proposent un adoucissement des règles anti-pollution

WASHINGTON (AFP) – General Motors, Ford et Chrysler viennent de proposer un adoucissement des règles anti-pollution fixées pour 1975 par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) américaine au moment ou débutait hier une série d'auditons sur ce problème, imposée à l'EPA par un tribunal américain.

Les propositions des trois grands constructeurs américains représentent une tentative de compromis dans le conflit qui les oppose, avec American Motors, à l'EPA depuis près d'un an, au sujet des normes fixées par cette dernière sur les émissions gazeuses des automobiles pour les modèles 1975.

Les auditions qui auront lieu tout au long de cette semaine et la conclusion qu'en tirera l'EPA pourraient bien s'avérer déterminantes pour l'avenir à court terme de l'industrie automobile américaine.

Les règles imposées par l'EPA pour 1975 réduisent de 39 à 3,4 grammes pour l'oxyde de carbone, de 3,40 à 0,4 grammes pour le carbure d'hydrogène et de 3 grammes à 0.4 gramme (en 1976 seulement) pour les oxydes d'azote, les émissions au mille parcouru de gaz polluants par les moteurs automobiles.

Les propositions des trois constructeurs américains ont pour but de limiter ces réductions d'environ 90% des émissions de gaz polluants recherchées par l'EPA et se situent dans une fourchette de 20 à 25 grammes selon les constructeurs pour l'oxyde de carbone, de 1,7 à 2 grammes pour le carbure d'hydrogène, le niveau souhaité pour les oxydes d'azote étant fixé également à 3 grammes.

Les demandes de General Motors Ford et Chrysler, qui prétendent ne pas pouvoir respecter pour 1975 les normes fixées par l'EPA, risquent cette semaine d'être étudiées avec plus de bienveillance par l'agence américaine que ne l'avaient été leurs demandes de report d'un an de la date fixée auparavant.

En mai 1972, après trois semaines d'auditions, M. William D. Ruckelshaus, administrateur de l'EPA, avait repoussé la demande de délai formulée par les constructeurs américains. Une cour d'appel avait en février dernier confirmé cette décision mais imposé de nouvelles auditions sur ce problème à l'EPA.

L'intransigeance de M. Ruckelshaus risque cette fois de ne pouvoir à nouveau s'appliquer et ce pour diverses raisons: le soutien apparent apporté par l'administration aux constructeurs d'une part; le fait qu'aucun de ces derniers n'a encore réussi à mettre au point un moteur satisfaisant aux normes d'autre part; enfin les éventuelles difficultés que rencontrerait une industrie automobile incapable de respecter les délais imposés, face à une concurrence étrangère plus efficace.

CKRS de Jonquière revient sur les ondes

JONQUIERE (PC) – La radio de la station CKRS de Jonquière a repris les ondes samedi, après une interruption de sept semaines.

A quelques occasions, au cours de la journée, la direction de Radio-Saguenay Ltée a déclaré dans des bulletins spéciaux, que la radio n'avait pas diffusé en raison de nombreux sectionnements des câbles reliant l'émetteur au transmetteur.

La direction a souligné que cela avait été attribuable "strictement à des difficultés techniques, absolument hors de son contrôle".

Toutefois, CKRS bien qu'ayant repris sa diffusion, aura pour quelque temps une programmation spéciale qui sera diffusée entre six heures du matin et 21 heures.

Aucune manifestation n'a marqué la reprise de diffusion de la station.

CKRS avait interrompu ses émissions le 24 janvier, cinq jours après qu'une cinquantaine d'employés syndiqués eurent organisé des "sit-in" pour protester contre des changements d'horaires de travail. Ces employés n'ont d'ailleurs pas encore repris le travail.

Neuf d'entre eux, qui ont nié leur culpabilité à des accusations d'avoir allumé des incendies, l'un à la station, l'autre dans un entrepôt, subiront leur procès sous peu, tandis que huit étudiants arrêtés au cours d'une manifestation jeudi dernier, devront comparaître en cours, pour avoir refusé d'obéir aux ordres de la police.

Non seulement les autobus sont en mauvais état de fonctionnement, disent les chauffeurs de Victor-Doré, mais les plaintes que nous déposons à ce sujet ne sont suivies d'aucune réparation. Quand les chauffeurs déposent des plaintes, on les accuse d'être des esprits négatifs et de demander des réparations qui coûtent cher.

M. Bélanger a été d'autre part avisé par la CECM, dans une lettre datée du 23 janvier 1973, "de ne plus importuner ni inquiéter les parents d'élèves avec de prétendues défectuosités à votre véhicule; lorsque le véhicule est défectueux, vous devez le rapporter immédiatement à la personne responsable qui prendra les dispositions en vue d'effectuer les réparations".

Or, affirme M. Bélanger, ces réparations ne se font pas, ou elles prennent un temps inoui à être faites.

Une autre lettre faisant partie du dossier compilé par M. Bélanger et le Comité de surveillance des autobus scolaires provient du contentieux de la CECM et explique que le Code de la route ne contient aucune disposition quant à l'obligation d'attacher les élèves ou les passagers d'un autobus à l'aide de ceinture de sécurité. "En conséquence, il n'y a pas d'objection à ce que deux élèves soient attachés avec une seule ceinture de sécurité."

La même lettre dit que "s'il y a de l'espace pour asseoir trois élèves sur un banc, il est permis de le faire".

Les conducteurs d'autobus de l'école Victor-Doré s'élèvent contre cette pratique d'entasser les élèves dans leurs autobus, surtout quand il s'agit d'enfants handicapés.

Selon M. Bélanger, il n'y a pas qu'à Montréal cependant qu'on entasse les élèves dans les autobus. A Lachenaie, dit-il, un propriétaire a organisé un concours avec ses conducteurs, leur demandant d'empiler le plus possible d'enfants dans un seul et même autobus. On a d'abord réussi à en mettre 95, puis 104, puis 105. Et c'est permis, puisqu'il n'y a pas de loi sur le nombre maximum de passagers d'un autobus, soutient M. Bélanger.

L'USECO

Suite de la page 3

ques Rose et que le délai de 26 mois d'emprisonnement est injustifiable. En outre, les étudiants ont voulu s'assurer que les conclusions du rapport Gendron convaincront le gouvernement à intervenir et légiférer dans les plus brefs délais.

Quant au malaise persistant en milieu enseignant, les étudiants à l'appui des professeurs participant à cette rencontre, ont accusé le gouvernement Bourassa de ne savoir faire rien d'autre que de tout régler à coups de lois spéciales. Au moins une dizaine d'intervenants ont dénoncé, à cet égard, le comportement du ministre de l'Education, M. François Cloutier. Ils n'y voient qu'injustices et croient que c'est maintenant du ressort du ministre de la Justice. Et pour démontrer à Me Choquette que justice et légalité ne vont pas toujours de pair, un étudiant soulignait au ministre qu'il fumait dans un auditorium où c'était pourtant illégal.

A sa défense, Me Choquette alléguait que c'est aujourd'hui devenu coutume dans tous les milieux de contester au nom de la justice. C'est un peu péniblement et sans trop de succès qu'il a voulu expliquer aux étudiants que le gouvernement a pour premier devoir de faire fonctionner les institutions et qu'il ne peut permettre, qu'à tous les instants et à tous prétextes, les revendications et la contestation paralysent la société.

Concernant le mode de nominations des juges, le ministre de la justice, tout en reconnaissant que le présent système n'est pas parfait, soutient que le système judiciaire est complètement indépendant du politique. Un citoyen qui a participé aux affaires publiques et même à la vie politique, dit-il, peut très bien faire preuve d'impartialité et devenir un juge compétent. Là encore, les affirmations du ministre Choquette ont suscité toutes sortes de réactions dans l'auditoire.

Néanmoins, Me Choquette a indiqué que des changements importants seront apportés dès cette année au système en vigueur. Cette réforme, a-t-il expliqué, vise la création d'un conseil de la magistrature qui aura essentiellement pour fonction la nomination des juges. Avec la participation du Barreau de la province, disait Me Choquette, cet organisme s'assurera que les candidats à la magistrature ont les qualifications requises par la fonction.

Enfin, le ministre de la justice a indiqué que la loi sera amendée pour permettre de prévoir au Conseil de sécurité de la CUM le poste de vice-président. Cette mesure vise à assurer le fonctionnement du conseil en l'absence du président. On sait que le juge Jacques Coderre est présentement en Europe. Me Choquette a tenu à souligner qu'il s'agit d'une mission d'étude.

"Concepts nouveaux du travail"

"Les concepts nouveaux du travail" feront l'objet d'une conférence organisée par le Conseil canadien de développement social. Cette conférence aura lieu les 26 et 27 mars prochain au Centre de conférences du gouvernement à Ottawa.

Parmi les principaux conférenciers invités, notons la présence du professeur David Woodsworth, directeur de l'école de service social de l'université McGill qui parlera des conditions sociales face au thème proposé, et celle du professeur Stephen Peitchinis, du département d'économie de l'université de Calgary qui discutera des conditions économiques face au même thème des concepts nouveaux du travail.

La question du revenu annuel garanti sera également débattue par les paticipants aux différentes tables rondes.

On peut obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de cette conférence en s'adressant au Conseil canadien de développement social, 55 Parkdale, Ottawa.

QUI PENSE CHEVROLET pense

Le Relais CHEVROLET LTÉE

l'unique dépositaire de la ChevRELAIS au Québec

La ChevRELAIS c'est l'exclusivité Chevrolet alliée à la spécialisation du Relais

Vega, Nova, Corvette, Chevelle, Chevrolet, Monte-Carlo, Camaro et Camions.

ANGLE JARRY ET LAJEUNESSE — 276-2541

COURS DE FLEURISTE
Atelier de Montréal
Inf.:
744-2150
PERMIS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Chez LPS, vous apprendrez l'anglais, l'espagnol ou l'allemand.

RENSEIGNEZ-VOUS SUR LA DUREE ET LE PRIX DE NOS COURS DE CONVERSATION

LPS® Montréal, Place Bonaventure 878-2821
Québec, 500, Grande Allée 529-0331

RECONNUE PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin de la Reine-Marie
Tél.: 343-6090 (jour), 343-6992 (soir)

SESSION DE PRINTEMPS
(MAI - JUIN)

PROGRAMMES DE CERTIFICATS
CHACUN DE CES PROGRAMMES COMPREND TRENTE (30) CRÉDITS ET EST COURONNÉ PAR UN CERTIFICAT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL.

— Études québécoises
— Loisir
— Publicité
— Relations industrielles
— Relations publiques

BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES
LES ÉTUDIANTS PEUVENT OBTENIR UN BACCALAURÉAT EN RÉUSSISSANT TROIS (3) CERTIFICATS.

DATE LIMITE D'ADMISSION: 1er AVRIL
Nous regrettons de ne pouvoir accepter de demandes d'admission après cette date.

Brochure sur demande

LISE PAYETTE
de 9h à 11h am

CKLM RADIO MONTRÉAL 1570

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, mardi 13 mars 1973

Les locataires de Pointe Saint-Charles s'organisent

par Jean-Pierre Proulx

L'Association des locataires de Pointe Saint-Charles et le PERM Housing ("Pointe Equal Rights Movement") tiennent aujourd'hui et demain l'opération "Logement Occupé" dont un des objectifs est de développer les bases de l'Association des locataires et du PERM Housing, et d'établir sur une base permanente, au niveau de chaque rue, des groupements de locataires associés.

On a déjà distribué dans le quartier plus de 4,500 tracts pour inviter les locataires à se rendre aujourd'hui au 2111 rue Centre, de 13h00 à 20h00, et demain de 10h00 à 17h00. Ils pourront, précise le communiqué de l'Association des locataires, "rencontrer les locataires à la base et découvrir des solutions efficaces à leurs problèmes". Au cours de ces deux réunions, on informera "clairement" les gens sur leurs droits de locataire. On tâchera en même temps de compléter des dossiers sur l'application du code municipal de logement, sur les projets locaux de rénovation urbaine et sur la spéculation foncière à la Pointe Saint-Charles.

L'Association se propose en outre d'organiser par la suite des sessions de formation avec des groupements de locataires associés et de rechercher avec eux les meilleurs moyens pour résoudre globalement les problèmes du logement.

Même si les dossiers à l'étude ne sont pas encore tout à fait complétés, Mme Hélène Girard et M. Gilles Prisseault de l'Association des locataires, nous ont signalé, à propos du code du logement, "qu'il y avait un manque très grave de la part de la ville de Montréal concernant l'application du code". On a constaté de très nombreuses irrégularités dans plusieurs logements qui rendent ceux-ci ou dangereux, ou insalubres ou incommodants. D'après leur estimation, il y aurait de 15% à 20% des loyers qui n'auraient pas encore de douche ou de bain et environ 15% qui n'ont pas d'eau chaude. "Nous n'avons pas tenu à établir des chiffres précis sur les murs et les plafonds fissurés, les planchers croches, la vermine, les portes de sortie uniques, etc, car la majorité des locataires ont à faire face à ces inconvénients".

En ce qui concerne la rénovation urbaine, l'Association des locataires estime qu'il est nécessaire que la ville fasse en sorte que les petits propriétaires locaux puissent bénéficier de subventions adéquates pour restaurer leurs logements. Actuellement, a expliqué M. Pris-

Voir page 2 : Les locataires

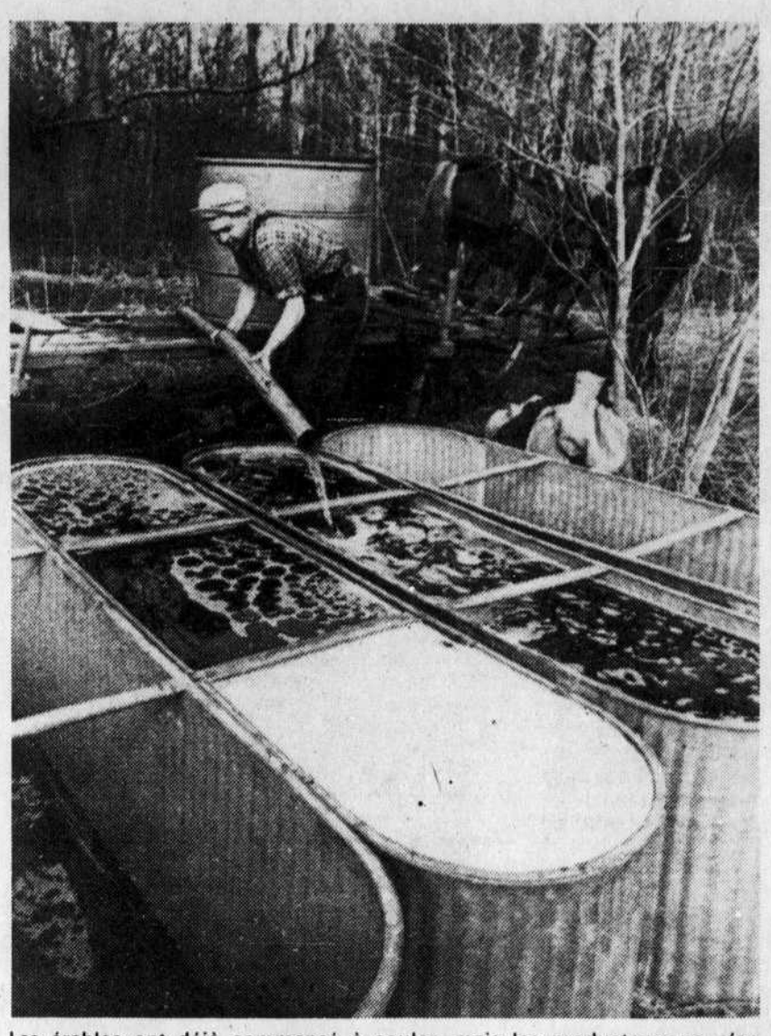

Les érables ont déjà commencé à couler, mais les producteurs ne s'en réjouissent pas; ils s'en inquiètent au contraire. Il fait trop chaud le jour et pas assez froid la nuit et la sève pourrait ne pas couler très longtemps. Le sirop se vend déjà $8.50 le gallon et s'il y avait pénurie, le prix ne tarderait pas à grimper. (Téléphoto CP)

L'USECO

Choquette poursuit ses consultations

par Pierre O'Neill

Le ministre de la Justice annoncera en début de semaine prochaine une restructuration de l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé (USECO).

Au terme d'un débat-midi avec les étudiants du Cégep Vanier à Ville Saint-Laurent, Me Jérôme Choquette était hier amené à préciser ses intentions concernant les malaises internes qui ralentissent les travaux de l'enquête sur le crime organisé. Il a entrepris et entend poursuivre pour une semaine encore des consultations avec les principaux intéressés de l'USECO en vue d'une meilleure identification de problèmes.

Selon le ministre Choquette, il s'agit essentiellement d'éliminer dans un premier temps les sources de conflits de personnalités, puis d'élaborer une meilleure définition des lignes d'autorités.

Après une légère restructuration, le ministre de la Justice espère une reprise plus efficace des travaux de l'enquête sur le crime organisé. Pour l'instant, il fait valoir que les quelque 30 contestations en cour d'Appel constituent la preuve que l'enquête sur le crime organisé inquiète considérablement le monde interlope, "fait peur" et commence à donner des résultats.

Enfin, le ministre Choquette prédit que l'efficacité de l'Unité spéciale d'enquête et la reprise des audiences de la commission permettront d'entendre des témoignages et d'étaler des preuves les plus accablantes.

On peut qualifier de tiède, l'accueil que les étudiants du cégep Vanier ont réservé au ministre de la Justice. Tantôt applaudi, tantôt conspué, Me Choquette fut amené à traiter d'une vingtaine de questions d'actualité dont, de l'acquittement de Jacques Rose, de l'incarcération des chefs syndicaux, du mode de nominations des juges, du rapport Gendron, des conflits opposant les enseignants au ministère de l'Education, du Conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal, du tribunal des petites créances' et de l'entraînement des policiers.

Cet auditoire majoritairement anglophone a semblé particulièrement préoccupé par l'acharnement de la justice à l'égard de Jacques Rose et par la sauvegarde de la langue française. Le ministre a dû s'expliquer devant des interventions suggérant que les procédures judiciaires furent préjudiciables à Jac-

Voir page 2 : L'USECO

LETTRISME par Mika

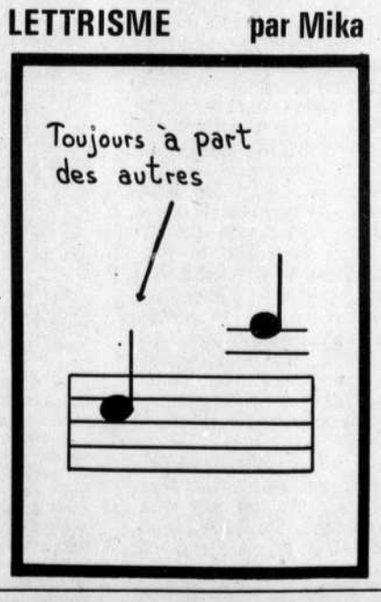

Une situation de harcèlement?

'J'ai mon voyage', disent les propriétaires de taxi

par Gilles Léveillé

Les propriétaires de taxi de la rive-sud de Montréal en ont assez de se faire tomber dessus par les autorités gouvernementales. L'application soudaine de lois et de règlements aux trois paliers de gouvernements, fédéral, provincial et municipal, crée sur eux une pression intolérable et ils ont décidé d'en appeler à l'opinion publique pour obtenir un traitement plus humain.

L'Association des propriétaires de taxi de la rive-sud, un organisme qui groupe une centaine de membres, dont environ 90% de propriétaires-artisans, a donc convoqué une conférence de presse, hier, à Longueuil, pour exposer ses griefs.

Comme le disait le président de l'Association, M. J. Robert Tremblay, "on est d'accord pour qu'on mette de l'ordre dans l'industrie du taxi mais qu'on y aille avec pondération. On a l'impression que l'humanisme n'a plus de place dans la société."

Les plaintes des propriétaires de taxi sont nombreuses et témoignent de la frustration des gagne-petit aux prises avec la bureaucratie. L'introduction du système de démérite, l'application de certains règlements d'assurance-chômage, la fin abrupte d'un régime de tolérance dans le cas de postes-radio, constituent autant d'exemples d'une situation de harcèlement dont sont victimes les chauffeurs de taxi depuis un an.

Ainsi, dans le cas du système de démérite, les gens du taxi déplorent le fait que les autorités n'aient pas tenu compte de leur situation bien particulière. "Nous sommes soumis aux mêmes sanction que les individus qui ne conduisent qu'une heure par jour; pourtant, bien souvent, nous devons rouler jusqu'à 15 heures par jour", disent-ils.

De plus, les sanctions ne font pas la distinction entre le propriétaire et le chauffeur. Il faudrait laisser au policier le pouvoir de faire cette distinction, réclame l'Association.

M. Tremblay déplore le fait que le ministre des Transports, M. Bernard Pinard, n'ait pas donné de réponse satisfaisante aux doléances qui lui ont été exprimées à cet égard.

D'autre part, l'Association critique le ministre fédéral du Revenu qui, à la suite d'un jugement de la Cour suprême, force les propriétaires à verser des contributions d'assurance-chômage dans le cas de ceux qui louent un véhicule-taxi.. Ces gens travaillent à leur compte et nous n'avons aucun droit de regard sur leur activité, disent les propriétaires en guise de protestation. L'Association se plaint, de plus, de ce que les propriétaires doivent payer des arrérages jusqu'à 1970 à cet égard.

Ces obligations et bien d'autres s'accumulent sur le chauffeur ou le propriétaire et deviennent bien vite un fardeau pénible pour des gens qui travaillent beaucoup et gagnent peu.

Pourquoi s'acharner à nous arracher de l'argent quand, (les rapports des gouvernements le reconnaissent eux-mêmes), l'industrie du taxi n'est pas rentable? demande l'Association.

M. Tremblay voudrait bien qu'aux trois niveaux de gouvernement, on s'entende pour y aller avec modération dans l'application des règlements, d'autant plus que pendant longtemps les autorités ont fait preuve de tolérance dans bien des cas. Qu'est-ce qui presse maintenant, se demandent les chauffeurs?

L'Association souhaite également que les gouvernements recherchent davantage la consultation en pareille situation. On a prouvé, lors de l'étude du règlement no 6 en commission parlementaire, que nous pouvions concevoir des solutions réalistes aux problèmes qui se posent, dit encore M. Tremblay. Nous pourrions le faire de nouveau, assure-t-il.

Des chauffeurs dénoncent le mauvais état des autobus de Victor-Doré

par François Barbeau

"Il serait préférable de demander à la Société pour la protection des animaux de s'occuper du transport des écoliers. Les normes qu'elle appliquerait seraient plus sécuritaires et plus humanitaires."

Ainsi s'exprime un conducteur d'autobus d'écoliers affecté au transport des enfants handicapés qui fréquentent l'école Victor-Doré de la CECM, dans le nord de Montréal.

Selon ce conducteur, M. Raymond Bélanger, qui se fait le porte-parole de plusieurs de ses collègues, de parents inquiets et de spécialistes en sécurité routière, l'état mécanique des autobus servant au transport des enfants fréquentant l'école Victor-Doré est tel qu'il sera difficile de continuer ce transport sans avoir à déplorer d'accident.

Les conducteurs d'autobus ont relevé des défectuosités, des défauts et des défaillances mécaniques sur les 15 autobus qui servent au transport des écoliers à l'école Victor-Doré.

Par exemple, soulignent-ils dans un dossier qu'ils ont rendu public hier, "pourquoi les autobus portant les numéros 102, 104, 105, 109, 111, 114 et 115 roulent-ils sur des pneus rechapés quand l'article 30, paragraphe 2 du Code de la route l'interdit? Pourquoi l'autobus numéro 111 circule-t-il avec des feux arrière défectueux depuis l'accident du 23 octobre 1972 quand l'article 293, paragraphe 13, l'interdit?"

De même, les conducteurs d'autobus de l'école Victor-Doré ont noté que d'autres véhicules qu'ils sont appelés à conduire ont des pneus trop usés, des miroirs qui nuisent à la vision du conducteur, que nombre d'entre eux sont pourvus d'extincteurs chimiques qui n'ont pas été vérifiés depuis le 11 novembre 1971 et enfin que plusieurs autres autobus ne sont pas munis d'autant de ceintures de sécurité que de places disponibles.

Il est important de souligner que ces conducteurs sont affectés au transport d'enfants handicapés. Les autobus qu'ils conduisent ont été équipés d'une espèce de monte-charge pour permettre l'embarquement d'enfants en chaise roulante.

Ces chauffeurs d'autobus sont outrés des conditions dans lesquelles on les oblige à transporter ces enfants. "On nous force à les asseoir deux et trois sur la même banquette et à les attacher ainsi avec une seule ceinture de sécurité."

Dans leur dossier, ils établissent que la dernière vérification des autobus ef-

Voir page 2 : Des chauffeurs

aujourd'hui

C'est aujourd'hui et demain qu'a lieu, à Montréal, le congrès annuel de la Corporation des ingénieurs du Québec sous le thème "Québec, un pays sans génie."

●

Des groupes populaires organisent un stin au centre régional de paiement de la Commission d'assurance-chômage, au 1441 rue Saint-Urbain, à Montréal.

●

A 12h, le ministre québécois des Institutions financières, compagnies et coopératives, M. William Tetley, est conférencier devant les membres du club Rotary de Montréal, à l'hôtel Reine-Elizabeth.

●

A 12h30, M. René Lévesque, président du Parti québécois, est conférencier au déjeuner-causerie hebdomadaire de la Chambre de commerce du district de Montréal, au salon Champlain de l'hôtel Sheraton-Mont-Royal.

●

A 12h30, M. Gabriel Loubier, chef de l'Union nationale, s'adresse à l'Association des hommes d'affaires et professionnels canadiens-italiens du Québec, lors d'un déjeuner-causerie au restaurant Ruby Foo's, 7815 boulevard Décarie, à Montréal.

●

A 14h15, M. Pierre Ricour prononce une conférence à la Banque canadienne nationale, 500 Place d'Armes (30ème étage), sous les auspices de la Société d'étude et de conférences.

●

A 18h, dîner mensuel de l'Association nationale des secrétaires (internationales), section Ville-Marie, à l'hôtel Reine-Elizabeth de Montréal. Le dîner sera suivi d'un atelier de travail.

●

A 19h30, le Dr Paul David, de l'Institut de cardiologie de Montréal, est conférencier à l'ASTA, centre de jour pour personnes âgées, au 4235 rue Adam.

●

A 20h, au sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Neiges, au 5366 chemin de la Côte-des-Neiges, première d'une série de six soirées du mardi sur Jésus, sous les auspices de la section des études bibliques de la faculté de théologie de l'Université de Montréal.

●

A 20h30, le professeur Frederick Dainton donne la cinquième série de conférences Clifford B. Purves sur la chimie, dans la salle 132 de l'édifice Stephen Leacock de l'Université McGill de Montréal.

ROBERT du WINDSOR
Coiffeur pour hommes

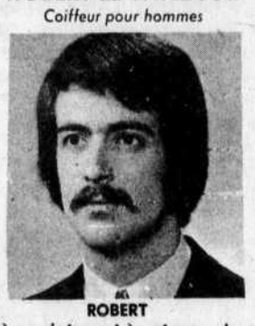

ROBERT
Dès maintenant à votre service au
HOLIDAY INN Chateaubrillant
6500, Côte-de-Liesse, Montréal
739-3391, local 310

VERTÉBROTHÉRAPIE
● Arthrite ● Fatigue ● Nervosité ● Massage médical
Clinique de Physiothérapie de Montréal Inc.,
1303, rue Bernard, Outremont
Tél. 279-2134

COURS D'ÉTÉ 1973
PHILOSOPHIE • THÉOLOGIE

1. INITIATION PHILOSOPHIQUE (3 cr.)
Principales tendances de la philosophie contemporaine: Marx et Heidegger. - Initiation à la lecture de Freud. - Position du problème de Dieu.
2. LE SALUT EN JÉSUS CHRIST (3 cr.)
L'Événement de salut. - Salut chrétien et libération humaine.
3. LES PSAUMES (3 cr.)
Prière de l'Israel ancien. - Les psaumes, prière chrétienne. - Les psaumes, vie des chrétiens, selon les Pères de l'Église.
4. HISTOIRE DE LA VIE RELIGIEUSE FÉMININE (2 cr.)
5. INITIATION AUX LANGES ANCIENNES
Le latin des chrétiens (2 cr.) - Le grec biblique (2 cr.) - L'hébreu biblique (2 cr.)
6. THE HOLY SPIRIT IN CHRISTIAN LIFE (3 cr.)
History of the Pentecostal Tradition. - Baptism in the Spirit. - The Holy Spirit and the Body of Christ, the Church.
7. RENCONTRES
Avec le père ANDRÉ LIÉGÉ, O.P. (professeur invité), suivies d'échanges, les jeudis soir, 12, 19 et 26 juillet.

* Ces cours d'été auront lieu, du 3 au 27 juillet, au Collège dominicain à Ottawa. Inscription avant le 10 juin.
* RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION:
S'adresser au secrétariat du Collège.

COLLÈGE DOMINICAIN
DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
INSTITUTION UNIVERSITAIRE
96, avenue Empress
Ottawa, Ontario, K1R 7G2
Tél.: (613) 233-5721 ou 232-7363

La Chambre de commerce de Montréal
Déjeuner-causerie hebdomadaire
MARDI 13 MARS

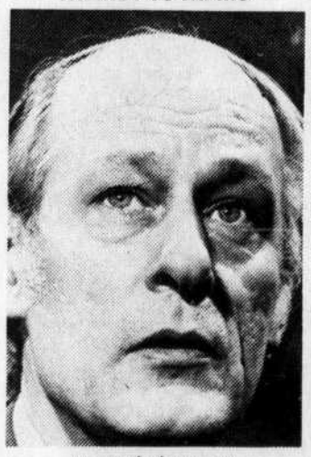

M. RENÉ LÉVESQUE
président
Parti québécois
Hôtel Sheraton Mont-Royal
12h. 30
Le public est admis
Renseignements: 866-2861

VENTE DE MARS
VOUS PAYEZ $12. AU LIEU DE $20.
RÉDUCTION DE 40% SUR $20.
RÉDUCTION DE 40% SUR CHAQUE ACHAT D'AU MOINS $20. AU MAGASIN SEULEMENT
LIBRAIRIE TRANQUILLE
67, Ste-Catherine ouest

VIENT DE PARAITRE... ...AUX ÉDITIONS DU JOUR
TECHNIQUE DU MACRAMÉ
par PAULETTE HERVIEUX
• Un livre simple consacré aux techniques de base du macramé, abondamment illustré.
• Destiné à tous ceux qui veulent s'initier au macramé ou améliorer leur technique.
En vente partout au prix de $3.00 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551
EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Quand Londres doit refaire l'histoire

Le référendum tenu jeudi dernier par le gouvernement du Royaume-Uni dans la province de l'Irlande du Nord n'aura fait que confirmer le gouffre, toujours irréductible, qui sépare la majorité protestante de la minorité catholique. Cependant que les attentats qui secouaient la City le même jour rappelaient brutalement aux autorités et aux citoyens britanniques la menace toujours présente d'une extension de la violence en Grande-Bretagne même. A la suite du référendum, où les protestants ont massivement rejeté toute idée de réunification de l'Ulster à l'Eire, une première "solution" se trouve écartée; elle avait à vrai dire peu sérieusement été envisagée, à commencer par Dublin où même le nouveau gouvernement n'est pas pressé d'enlever à Londres la responsabilité de pacifier les Six comtés.

En même temps, les attentats de jeudi, qui ont frappé au coeur même des institutions britanniques, bafouant une fois de plus les forces armées et la police, rappellent qu'il ne saurait davantage être question de revenir au régime politique qui prévalait en Ulster encore il y a un an, avant que le gouvernement de Londres ne prenne directement en main l'administration de cette ingouvernable province. Pas plus que la réunification n'est envisageable à court terme, l'indépendance de l'Ulster ou le retour à "l'autonomie" ne sauraient être considérées par le gouvernement britannique, ultime responsable de l'ordre public.

Finalement, c'est Londres qui devra gouverner et administrer les Six comtés, dans les troubles comme dans la paix, car manifestement les deux communautés et leurs représentants, légitimes ou clandestins, ne sont pas en mesure de le faire sans sa ferme tutelle.

A l'appel de ses leaders, et sachant quelle sanction pouvait entraîner toute désobéissance, la minorité catholique a massivement boycotté le référendum. Il n'est donc guère possible d'être catégorique quant à son sentiment réel sur l'avenir politique de l'Irlande du Nord. Ceux qui soutiennent qu'elle préfère la réunification vont, en son nom, continuer de poser des bombes; ceux qui affirment qu'elle devait plus simplement s'abstenir d'une consultation où elle aurait été, une fois de plus, minoritaire, n'auront pas moins raison. Si Londres a pu, malgré tout, gagner du temps et tenter de réduire l'inégalité entre les deux communautés, l'activité politique dominante n'en reste pas moins la violence.

Le terrorisme et les assassinats qui se poursuivent, malgré les effectifs et les efforts de la police et de l'armée, ne sont pas le produit d'une simple impasse politique contemporaine; la violence depuis toujours a été une note importante de la politique britannique en Irlande. Violence de la conquête d'abord, qui n'a pu malgré tout asseoir la domination de la Couronne sur les Irlandais. Violence conséquente de la colonisation ensuite, quand il fallut implanter des "sujets" inconditionnellement fidèles et leur remettre des terres qu'on enlevait aux habitants de l'île. Domination qui devait échouer finalement sur la plus grande partie de l'île où, après une brève guerre d'indépendance, les Irlandais s'arrachèrent au Royaume-Uni.

•

Héritiers de ces colons anglais et écossais des siècles passés, les Protestants de l'Ulster, après l'indépendance du Sud, purent cependant conserver leur domination dans le nord grâce au gouvernement autonome qu'ils monopolisèrent, grâce aussi aux relations économiques privilégiées qu'ils développèrent naturellement avec la Grande-Bretagne.

•

La violence contemporaine est le produit de cette violence historique. Les hommes politiques britanniques d'aujourd'hui – comme ceux d'hier c'est-à-dire d'avant l'indépendance sanglante de l'Eire – affirment que les armes doivent d'abord se taire si un règlement politique doit être trouvé. A vrai dire, pour être pacifique et démocratique, la solution, quelle qu'elle soit, ne devra pas moins être "radicale". Pour rétablir l'ordre public et surtout son fondement véritable, qui est la paix dans l'égalité, Londres va devoir défaire ce que des siècles de violence ont fait, liquider ce que cinquante ans d'inégalité politique ont tenté de préserver des "acquis" de l'histoire.

Que l'avenir de l'Ulster soit au sud ou du côté de la Grande-Bretagne, ou dans un quelconque régime d'indépendance associée ou non à Londres ou à Dublin, c'est d'abord le passé qu'il faut tenter de liquider présentement. Le 25 mars de l'an dernier, le gouvernement Heath prenant en mains l'administration directe des affaires publiques, le Stormont s'est trouvé "suspendu" pour un an. Rien n'a été réglé et ne pourrait raisonnablement l'être dans un aussi court laps de temps.

L'autonomie de l'Ulster, une des causes profondes de la crise, ne saurait donc être restaurée. Le droit historique que les Protestants ont détenu pendant un demi siècle d'administrer seuls leurs affaires internes, ne peut être reconduit, car rien ni personne n'est en mesure, actuellement et pour un proche avenir, d'y faire contre-poids par un pouvoir équivalent qui serait reconnu à la minorité catholique. Pour une période indéfinie, et peut-être assez longue, le Parlement britannique devra enlever l'autonomie autrefois accordée à la province nord-irlandaise.

Donnant à l'histoire le temps de reprendre son souffle, et aux fanatismes religieux et sociaux d'aujourd'hui le moment de répit nécessaire pour peser les conséquences de la guerre civile larvée qui ruine la province, Londres devra, et pourra, poursuivre les programmes d'égalisation des droits qu'il a entrepris dans l'emploi, le logement et la fonction publique. Pourra-t-il le faire sans qu'à la violence déjà considérable de l'IRA s'ajoutent les troubles qui risquent d'éclater, cette fois chez les Protestants quand la majorité se verra "dépouillée de ses droits" historiques?

Si le référendum de jeudi visait à rassurer les Protestants, son objectif aura été atteint: la majorité s'est clairement et massivement exprimée en faveur du maintien des liens avec la Grande-Bretagne. Il faut souhaiter qu'entre Londres et la majorité protestante grandisse suffisamment la confiance pour que le régime de tutelle déjà mis en place depuis un an soit au moins tolérable aux "fidèles sujets" de la Couronne en Irlande du Nord.

•

Reste la minorité catholique. Elle a déjà gagné que "l'internement" soit grandement libéralisé. Elle a surtout obtenu que le Stormont, son oppresseur historique, soit ébranlé juridiquement et politiquement par le gouvernement britannique. Mais elle n'a pas pour autant levé l'hypothèque que constituent les retards économiques, sociaux et politiques qu'elle a accumulés sous le régime de la majorité protestante. Les Catholiques vont-ils accepter – comme les Protestants devront le faire si le Stormont reste suspendu – de devenir des citoyens comme les autres Britanniques, Ecossais, Anglais et Gallois à qui le régime d'autonomie de l'Ulster n'a jamais été accordé? Surtout, cette intervention directe de Londres pourra-t-elle se faire sans que le chanere térrifiant de la violence ne gagne la Grande-Bretagne même? Le défi est immense. Pour le surmonter, Londres devra vraisemblablement en venir à s'asseoir non seulement avec les représentants élus de la population, mais avec leurs concurrents clandestins, notamment les "terroristes" de l'Irish Republican Army. Ce ne sera pas la première fois que des violents auront été reconnus par la City.

Jean-Claude LECLERC

L'information vue par les libéraux

Le système de points: des modifications nécessaires

par LAURENT LAPLANTE

En soumettant enfin les automobilistes québécois à un "système de points de démérite", le gouvernement du Québec a posé un geste concret depuis déjà longtemps désirable. Telle province canadienne en est aujourd'hui à sa troisième génération de semblables règlements, tandis que d'autres s'en tiennent au système dont elles se sont dotées au cours des années 1950. A quinze jours seulement de sa mise en vigueur, le système québécois incite déjà à certaines réflexions.

Si beau que soit le règlement québécois, il ne sauvera jamais la moindre vie si les corps policiers chargés de la surveillance de nos grandes artères ne se décident pas à assumer leurs responsabilités. Pour quiconque parcourt régulièrement la route transcanadienne de Montréal à Québec, un phénomène se présente constamment: il faut à peu près une hécatombe pour décider une voiture de la Sûreté du Québec à s'aventurer sur la route. En temps normal, pas le moindre véhicule de la police. Démérite ou pas, des dizaines de milliers de conducteurs continuent de rouler allègrement bien au-delà de la limite de 70 milles à l'heure que fixe la loi. Que le législateur ou le conseil des ministres s'amuse à raffiner le système de points de démérite ne changera rien à nos sinistres bilans tragiques de la fin de semaine. Le changement ne surviendra qu'au moment où les corps policiers entreprendront de surveiller vraiment nos grandes artères. Il est vrai qu'il ne faut pas juger l'ensemble du Québec en se basant seulement sur la trans-canadienne. En effet, il y a chez nous un "grand nombre" de routes plus importantes et où la limite de vitesse est plus souvent bafouée.

Le régime québécois, malgré ses différences avec d'autres systèmes plus anciens, distribue les "mauvais points" à peu près comme le font les autres provinces. L'Ontario, il est vrai, ne range aucune offense criminelle dans les infractions qui entraînent l'attribution de "mauvais points", mais les conséquences d'un homicide involontaire ou d'un délit de fuite sont tout aussi graves en Ontario qu'au Québec. En effet, le coupable d'une telle offense, au Québec, perd suffisamment de points pour que son permis soit temporairement suspendu; si l'offense survient en Ontario, les points ne changent pas, mais une suspension automatique du permis survient quand même.

Si différence majeure il y a il faut surtout la chercher dans les "délits administratifs" que le régime québécois entend imputer aux récalcitrants. Refuser le test de l'ivressomètre, refuser de remettre le permis suspendu, refuser de remettre les plaques d'immatriculation dont le service des véhicules-automobiles réclame la mise à l'écart, autant d'infractions qui ajoutent cinq mauvais points à la fiche du conducteur. Certes, il convient de donner de façon mordante aux suspensions qui découlent de l'accumulation de 12 mauvais points fatidiques, mais pourquoi ne pas recourir à un ordre de cour pour obtenir le permis ou les plaques d'immatriculation qu'on veut mettre hors de la circulation? Pourquoi imputer cinq mauvais points de plus à celui qui refuse déjà de tenir compte des douze mauvais points qui lui ont été néfastes?

Le cas de l'ivressomètre va plus loin encore. La Cour suprême du Canada peut fort bien en arriver à affirmer qu'un automobiliste a parfaitement le droit de refuser le test de l'ivressometre. M. Ghislain Laflamme, directeur du service des véhicules-automobiles et spécialiste chargé de l'application du nouveau régime québécois, le reconnaît volontiers. Cependant, il estime que l'ivressomètre demeure l'une des armes les plus efficaces qui soient dans la lutte aux accidents. Il souligne, en effet, que l'alcool joue un rôle dans les deux-tiers des accidents et que l'ivressomètre, endossé ou pas par la Cour suprême du pays, s'est révélé d'une force de dissuasion impressionnante. Il n'en reste pas moins qu'on se trouvera dans un paradoxe étrange le jour où le service québécois des véhicules-automobiles gratifiera un automobiliste de cinq points pour un refus parfaitement légal de se soumettre à l'ivressomètre.

La grande faiblesse du nouveau régime québécois consiste à placer exactement sur le même pied celui qui vit de sa voiture et le bon père de famille qui se satisfait d'une promenade en voiture quand le dimanche après-midi se déroule au soleil. En d'autres termes, on montre la même sévérité et on recourt aux mêmes barèmes à l'endroit de celui qui roule 15,000 ou 18,000 milles par an et à l'endroit de celui dont le métier et le gagne-pain consistent à rouler 75,000 milles et plus par année.

Le conducteur d'occasion peut écoper d'une contravention tous les 10,000 ou 12,000 milles sans jamais courir le risque d'une suspension de permis. Au contraire, le chauffeur de taxi qui s'aviserait de tenter le sort aussi souvent se retrouverait en moins de six mois sans permis et sans gagne-pain. Certes, répondent les représentants du ministère des Transports, les chauffeurs sont à l'origine d'une bonne proportion des accidents, car ils prennent infiniment plus de risques que la moyenne des conducteurs. Sans doute en est-il ainsi, mais cela se reflète déjà dans les taux d'assurances auxquels les chauffeurs de taxi doivent se soumettre. Cependant, là n'est pas la question.

Sur le plan pratique, il semble bien que le chauffeur de taxi ne cause pas plus d'accidents par millier de milles parcourus. S'il doit se soumettre à des taux d'assurances plus élevés, c'est que son millage annuel l'expose à un plus grand nombre d'accrochages. Qu'il paie pour une assurance plus substantielle, ce n'est que justice. Cependant, le but du nouveau régime de points doit en arriver à une sévérité qui soit la même pour tous et non pas à une répartition des conséquences qui soit nettement plus onéreuse pour celui qui conduit aussi prudemment que l'autre, mais qui conduit plus longtemps.

Une solution demeure possible. Elle requiert simplement que le règlement établisse une démarcation nette entre les "professionnels de la route" et les conducteurs qui ne pratiquent l'art de la conduite que de façon occasionnelle ou sporadique. Les professionnels devraient écoper de "mauvais points" d'une durée d'un an, au lieu de deux ans que prévoit la loi pour tous les conducteurs. Pour vous et moi, une infraction de "4 mauvais points" enregistrée au dossier le 15 mars 1973 restera jusqu'au 15 mars 1975. A condition que les autres infractions commises après le 15 mars 1973 ne portent jamais le total à 12 mauvais points ou plus, nulle suspension ne survient. Dans le cas du chauffeur de taxi ou du grand routier, la longévité de l'infraction pourrait être réduite à un an.

De cette manière, les chauffeurs de taxi et les camionneurs demeureraient soumis aux dispositions du règlement qui concernent les plus graves offenses criminelles. En effet, puisque l'homicide involontaire entraîne l'inscription des 12 mauvais points fatidiques, le permis du chauffeur de taxi serait suspendu après une telle offense, de la même manière que le permis du conducteur de fin de semaine. La seule différence, c'est qu'on mettrait les professionnels du volant un peu à l'abri d'une accumulation fort compréhensible d'infractions mineures.

Dans une ville comme Montréal, il devient extrêmement facile pour des policiers un tant soit peu acharnés de faire disparaître de la circulation tel et tel chauffeurs de taxi. Il suffit pour cela de le suivre à la trace et de lui décerner toutes et chacune des contraventions qu'un professionnel de la route peut mériter, bon gré mal gré, pendant quelques jours ou quelques semaines. Remettre autant de pouvoir entre les mains des corps policiers expose à des abus évidents.

Il était bon que le nouveau régime émane d'abord du Conseil des ministres. Ceci permet de l'amender très simplement au fur et à mesure que surviennent les difficultés d'application. Celles que nous signalons pourraient donc se régler sans délai, de façon à tirer pleinement parti d'un système qui vaut aux autres provinces de tuer sur leurs routes moins de citoyens que nous n'en éliminons au Québec chaque semaine.

propos d'actualité

Certaines personnes disent que le Canada a mis trop d'oeufs dans un seul panier "d'exportation"! C'est facile à comprendre: le "panier" américain est le plus grand, le plus proche, le plus profitable et le plus ouvert de ceux auxquels nous avons accès. La plupart des Canadiens seront d'accord à admettre qu'il faut continuer de considérer les Etats-Unis comme le meilleur et plus grand client de notre pays mais il serait également normal que les Etats-Unis nous considèrent de la même façon.

(Jean-Luc Pépin, ministre de l'industrie et du Commerce, Montebello, 18 octobre 1971).

"A l'instar de l'homme de tous les temps, notre contemporain est souvent déchiré entre le désir de reconnaître effectivement le caractère aberrant de la violence et la tentation de lui accorder une respectabilité quand elle est mise au service d'une communauté fraternelle, d'une patrie ou de la justice.

(Lettre des évêques catholiques du Canada à l'occasion du centenaire de la Confédération, 7 avril 1967).

"Je n'ai pas de plan secret pour faire la paix; je n'ai qu'un plan public. Ayant souffert dans mon coeur pendant dix ans en assistant à l'agonie du Vietnam, j'arrêterai les bombardements insensés de l'Indochine le jour de mon inauguration (...). Dans les trois mois suivant mon inauguration, tous les soldats américains et tous les prisonniers américains seront sortis de la jungle et de leurs cellules et revenus en Amérique à laquelle ils appartiennent. Choisissons la vie et non pas la mort. Le temps en est venu".

George McGovern, candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis, discours d'acceptation de la candidature, le 14 juillet 1972.

"Les Américains ont perdu la confiance qu'ils avaient dans la véracité et le sens commun de nos leaders. Ce n'est pas pour rien que l'expression "credibility gap" est peut-être la plus typique qui soit sortie de l'expérience des dernières années. Elle traduit le fossé qui s'est creusé entre la rhétorique et la réalité. En termes brutaux, elle signifie que les gens n'ont plus foi à la parole de leurs chefs".

George McGovern, 18 janvier 1972.

lettres au DEVOIR

La mémoire défaillante de M. Quenneville

Monsieur le directeur,

Sous le titre: Quand M. Gérard Pelletier "négociait"... (je présume que ce titre est du DEVOIR) vous avez publié, dans votre édition du 2 mars dernier, une lettre de l'honorable Robert Quenneville, m.d., ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec. Ce texte qui me met en cause appelle certaines précisions que je tenterai d'exprimer ici le plus brièvement possible.

L'honorable ministre Quenneville affirme: "La première rencontre, ou plutôt la première séance d'information (au sujet du programme Perspectives-Jeunesse) eut lieu le 8 mars 1971, à Québec". Et plus loin, se contredisant lui-même: "Il est bon d'ajouter que les pourparlers ayant trait à ce programme avaient débuté en novembre 1971 entre l'honorable Jack Davis et l'honorable Kevin Drummond."

De fait, ni l'une ni l'autre de ces deux affirmations n'est exacte. Les premiers pourparlers à ce sujet eurent lieu en octobre 1970, le soir même des funérailles de monsieur Pierre Laporte, entre le signataire de ces lignes et monsieur le ministre Jean-Paul L'Allier, alors responsable du Haut-Commissariat québécois à la Jeunesse et aux Sports, en présence de plusieurs fonctionnaires fédéraux et québécois.

L'honorable ministre Quenneville poursuit: "La deuxième séance de "négociations" eut lieu à Ottawa, où je me suis rendu avec les honorables Kevin Drummond du ministère des Terres et Forêts, monsieur Oswald Parent des Affaires intergouvernementales... (etc.).

"A notre grande surprise, le groupe du fédéral était dirigé par l'honorable Otto Lang, porte-parole officiel, bien que monsieur Pelletier fût là.

"A cette occasion, d'ailleurs, le Secrétariat (sic) d'Etat a été à son meilleur puisqu'il n'a soufflé mot."

Les faits: la deuxième consultation eut lieu avec l'honorable Guy St-Pierre qui, avant monsieur Quenneville, avait hérité du Commissariat et du dossier Perspectives-Jeunesse. Ce n'est que plus tard que ce même dossier fut confié à monsieur Quenneville et que j'eus l'occasion de rencontrer ce dernier à Québec. La rencontre d'Ottawa avec monsieur Otto Lang n'avait trait qu'à un aspect de Perspectives-Jeunesse; le rôle que pouvaient y jouer les centres de main-d'oeuvre du Canada et du Québec. Je n'assistais moi-même à la réunion qu'à titre d'observateur et pour des fins de coordination interne.

Autre affirmation de votre correspondant: "Monsieur Pelletier nous fait connaître, à ce moment, le traitement de faveur pour le Québec dans la répartition du budget global de Perspectives-Jeunesse."

Faux. Je n'ai jamais parlé d'un "traitement de faveur". Il n'y a jamais eu de "traitement de faveur". Le budget fut réparti entre les diverses régions du Canada, en fonction du taux de chômage étudiant. Si Québec a reçu la part du lion, c'est que son taux de chômage, dans le groupe d'âge 18-24 ans, était hélas le plus élevé du pays.

Monsieur le ministre Quenneville affirme encore: "Inutile de dire que tous nos arguments n'ont rien changé à la prise de position du fédéral en matière de "consultation".

Inexact. J'ai demandé à monsieur Quenneville de nous faire connaître les priorités de son gouvernement, les préférences du Québec quant aux types de projets à choisir et à la répartition régionale des subventions. Le ministre a demandé davantage, soit de choisir des représentants et de les déléguer à Ottawa pour participer à la sélection des projets, ce que nous avons accepté. Il a également demandé un droit de regard, pratiquement un droit de veto, sur le choix des projets: nous avons accepté cette exigence. De fait, nous n'avons refusé qu'une seule de ses exigences. Mais elle était de taille: Monsieur Quenneville demandait un transfert de fonds inconditionnel du gouvernement fédéral au trésor provincial. Accepter cette exigence, c'était renoncer au programme, puisque le gouvernement du Québec aurait alors été libre de dépenser cet argent à son gré.

Doit-on conclure de ses propos que "négocier", d'après monsieur Quenneville, doit consister uniquement et exclusivement à se rendre à **toutes** les exigences de l'interlocuteur? Si tel est le cas, monsieur le ministre a raison, je n'ai pas "négocié". Mais alors, lui non plus!

Bref, monsieur Quenneville confond les da'es, les sujets, les personnes, les responsabilités et rapporte tout de travers les propos échangés. Pour le reste, cependant, je n'ai rien à redire à la lettre qu'il vous a adressée; elle est d'une parfaite précision.

Gérard PELLETIER
Ministre fédéral
des Communications.

P.S. – J'oubliais de mentionner que le "M. Verreault" dont le Dr Quenneville parle dans sa lettre et qui était son représentant auprès des autorités de Perspectives-Jeunesse, nous est apparu sous les traits d'une jeune avocate bien connue de Montréal, prénommée Raymonde. On voit que la mémoire du Ministre est sérieusement défaillante.
Ottawa, le 8 mars 1973.

Les abus du zèle religieux dans certains hôpitaux

M. Claude Castonguay,
ministre des affaires sociales

Je tiens à remercier publiquement le personnel médical et infirmier des hôpitaux Sacré-Coeur à Cartierville et Notre-Dame de-la-Merci pour le dévouement inlassable, la délicatesse et la conscience admirables dont ils ont fait preuve en soignant mon épouse hospitalisée depuis octobre 1971 et décédée en janvier 1973.

Je tiens aussi à dénoncer un état de fait qui existe dans certains hôpitaux "laïcisés" de la province. J'ose croire que votre intervention sera rapide et ferme et j'espère qu'elle sera efficace, afin de modifier, étudier, repenser ou éliminer certaines structures religieuses périmées et déshumanisées dans les hôpitaux.

1 – Qui a accordé à une infirmière, à un surveillant des soins infirmiers ou à un prêtre, un pouvoir discrétionnaire, le pouvoir de passer outre à l'interdiction formelle écrite par le conjoint et jointe au dossier médical et de faire administrer quand même l'Extrême-Onction ou la prière des malades? Qui leur a accordé le pouvoir de traumatiser les malades, sous prétexte de religion chrétienne?

2 – Faut-il en déduire que les liens qui unissent un couple doivent être ignorés et que la décision du personnel de l'hôpital prime, surtout en ce qui concerne une décision aussi délicate? Si oui, j'aimerais connaître les raisons qui justifient le bien-fondé de cette attitude.

3 – Doit-on se plier aux règlements archaïques qui sont suivis aveuglément par certains responsables "très conservateurs" des hôpitaux? "Ca fait trente ans que nous faisons cela et nous n'avons pas l'intention de changer..."

4 – Que pensez-vous de l'approche du prêtre qui en cinq minutes, je répète: cinq minutes, nanti des pouvoirs tout-puissants de l'Eglise souveraine, veut atteindre à tout prix les objectifs suivants:

a) Révéler au patient que son état est très grave.

b) Lui faire accepter l'idée de sa mort imminente.

c) Lui imposer le sacrement des malades.

Ayant été voir mon épouse deux heures plus tard, je la trouvai en larmes. Elle me dit qu'elle allait mourir, qu'elle ne voulait plus voir personne. Il me fallut trois jours pour lui redonner l'espoir et le goût de lutter pour vivre.

Je ne cherche pas à soulever de polémique autour des points mentionnés ici. Les amateurs de discussions philosophiques sur certains points de religion, ceux qui veulent en parler sans avoir vécu ou partagé ces moments atroces, sont priés de garder les commentaires que peut-être, ils seraient tentés de faire.

Mon épouse et moi avons souffert non seulement à cause de sa maladie, mais aussi de l'approche déshumanisée, impersonnelle de deux prêtres, dans deux hôpitaux, à un an d'intervalle. J'ai communiqué avec l'archevêché de Montréal au début de décembre 1972. On me fit de nombreuses promesses: (former un comité, afin de repenser l'approche etc...) Jusqu'à preuve du contraire, rien ne semble avoir été fait.

Et vous monsieur le ministre, vous qui en avez le pouvoir, ne pouvez-vous faire en sorte que l'on cesse de traumatiser les "grands malades" dans les hôpitaux sous prétexte de religion?

Mon épouse est morte en paix. J'étais présent. Mais la machine religieuse continue à fonctionner; dans certains hôpitaux, elle est devenue un fonctionnarisme religieux. Inhumaine, mécanique, faisant fi de la liberté individuelle, du désir du patient ou de ses proches, elle continue d'écraser sereinement, consciencieusement et religieusement les êtres déjà meurtris par la vie.

L'Extrême-Onction ou prière des malades, est-ce une prière ou un acte de sadisme déguisé?

Monsieur le ministre, je peux vous fournir les lieux, noms et dates.

Allez-vous agir?

Alfred SHEHATA
Repentigny le 8 mars 1973

N.B. J'ai tenu à notifier les médecins traitants de mon épouse de sa réaction à la suite de la "visite" des prêtres. Ils firent preuve de compréhension, ils furent même chaleureux et humains mais impuissants. Et vous?

Les panacées trompeuses

L'émission "Rencontres" télévisée par Radio-Canada le 18 février m'a pénétré comme une bonne brise de printemps. Je félicite monsieur l'abbé Gérard Marier de nous avoir rappelé que la réforme des structures sociales et autres ne va pas sans la réforme de soi. Ses sages propos m'ont paru plus réalistes que ceux de M. Henri Fesquet, lequel nous entretenait à la même émission le 4 février. Avez-vous entendu le célèbre journaliste affirmer que l'Eglise catholique, au lieu de rattraper le retard qu'elle accuse sur son époque, s'emploie à "colmater de vieux trucs"? Je fus surpris d'entendre cet homme intelligent et sincère sabrer à coups d'affirmations gratuites le célibat des prêtres, l'institution ecclésiale, les commandements de l'Eglise, les miracles de Lourdes et ceux de l'Evangile, etc, etc...

Deux jours plus tard, encore au petit écran, des Montréalaises m'apprenaient que l'adultère "dans certains cas favorise l'épanouissement de la femme". Le jour suivant, toujours au petit écran, un psychologue de haute voltige soulignait l'accroissement du nombre des suicides chez la jeunesse étudiante québécoise, et suggérait, en guise de remède, que les pères et les mères développent davantage chez leurs enfants le sens des valeurs "économiques et esthétiques". L'homme de science ne fit pas mention des valeurs chrétiennes. Il me semble pourtant qu'elles pourraient faciliter la tâche de nos psychologues et sexologues qui veulent réapprendre à la jeunesse le respect de la dignité humaine, le courage de se tenir debout devant la vie.

"L'homme ne vit pas seulement de pain... Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice." C'est l'enseignement de l'éternelle Sagesse. Les maîtres d'aujourd'hui regretteront peut-être de lui avoir substitué la panacée de l'esthétique ou de l'économique. Pas étonnant que la jeunesse désemparée méprise ses aînés, se réfugie dans la drogue et cherche parfois une évasion dans le suicide.

Jean BOUSQUET, O.P.,
Mount Allison University
Sackville (NB) le 19 février 1973

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: $35 par année, six mois: $19. A l'étranger: $40 par année; six mois: $22; trois mois: $12. Editions du samedi: $10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt legal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées | des événements | des hommes

Le Parlement et la question de confiance 1

La doctrine Knowles

Comment les libéraux peuvent surmonter l'épreuve du budget

Le 19 février 1968 – cinq ans, jour pour jour, avant l'exposé budgétaire que le ministre des Finances, M. John Turner, a fait devant l'actuel Parlement et qui pourrait provoquer bientôt la défaite du gouvernement minoritaire de M. Trudeau – le gouvernement également minoritaire de M. Lester B. Pearson a été défait sur une motion de subsides, par suite de l'absence des Communes de plusieurs députés libéraux, engagés dans la course au leadership qui devait porter au pouvoir l'actuel premier ministre.

L'opposition progressiste-conservatrice, comme les néo-démocrates, ont prétendu alors que cette défaite signifiait nécessairement que le gouvernement avait perdu la confiance de la Chambre. Mais le premier ministre Pearson, rentré précipitamment de vacances, a présenté et fait adopter, avec l'appui des créditistes, une motion qui se lisait comme suit:

"Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février, lors de la troisième lecture du bill No C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement."

Lors du débat sur cette motion M. Stanley Knowles, l'expert-procédurier du Nouveau parti démocratique, a exposé une thèse constitutionnelle que le gouvernement minoritaire de M. Trudeau scrute présentement avec la plus grande attention, puisqu'elle pourrait lui permettre de survivre à une défaite en Chambre des projets de loi mettant en oeuvre le budget du 8 mai 1972.

Nous reproduisons ci-après l'essentiel de la thèse de M. Knowles, tiré du Hansard du 27 février 1968. – Claude LEMELIN.

(...) Je ne suis pas de ceux qui trouvent que le gouvernement n'avait pas le droit de présenter cette motion. A mon sens, il en avait le droit, légalement et constitutionnellement, et Votre Honneur a eu raison de permettre que la motion soit présentée et débattue à la Chambre. Toutefois, nous devons reconnaître qu'en discutant de la motion, en l'adoptant peut-être, nous ferons une chose très grave: nous modifierons en fait la constitution du Canada.

Je sais qu'en général les gens pensent que la constitution du Canada c'est l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, un point c'est tout. Lorsqu'on parle de modifier la constitution la plupart des gens entendent la modification, la révision ou le remaniement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Mais certains savent que la constitution du Canada ne se borne pas à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et je soutiens que nous n'avons pour ainsi dire aucune constitution écrite régissant notre Parlement et ses procédures. C'est nous, qui chaque année, par nos actes ici-même, créons notre propre constitution. (...)

A mon sens, à l'occasion du présent débat, nous augmentons le nombre des précédents qui seront employés à l'avenir pour déterminer ce que le Parlement peut faire. Pourquoi, par exemple, quand on essaie de déterminer si le vote du 19 février était une motion de confiance, doit-on citer Erskine May, Beauchesne, Bourinot, Jennings, Dicey, Eugene Forsey et l'Annuaire du Canada, et ainsi de suite? C'est parce qu'il n'y a pas de constitution écrite qui donne une réponse.

Il n'existe aucun document où il est dit officiellement: Ceci est un vote de confiance, ceci n'en est pas un. Nous nous fondons sur les précédents, la tradition et les décisions de l'Orateur. En fait, s'il existe un facteur constitutionnel dans cette institution, c'est le rôle de la présidence, qui doit s'assurer que les traditions qui doivent être respectées le sont, et que les innovations ne sont permises que si elles ont du sens et répondent à la volonté du peuple en général. Mais je tiens à insister sur le fait que c'est une institution pragmatique. Nous n'avons pas de constitution écrite qui dit comment nous devons fonctionner. Nous savons tous qu'aux Etats-Unis pour qu'un bill devienne loi, il faut qu'il soit adopté par les deux Chambres et signé par le président. Si ce dernier refuse de le signer le bill est fini, sauf s'il obtient les deux tiers des voix de l'une et l'autre Chambre. Si un bill est rejeté d'une façon ou d'une autre, il est fini et c'est incontestable. Mais le président ne l'est pas, il termine son mandat de quatre ans parce qu'une constitution écrite prévoit toutes ces choses.

Nous travaillons avec un minimum de directives écrites. Nous nous fondons sur la tradition et les précédents. Il s'ensuit donc, à mon sens, que la motion à l'étude est plus sérieuse en fonction de notre histoire constitutionnelle qu'en fonction de la mesure fiscale qui l'a provoquée. Nous avons déjà certaines traditions quant à la question de confiance. Il est assez bien établi, car cela est arrivé souvent, qu'un gouvernement peut être défait sur une question de moindre importance et continue de gouverner. Si tout le monde reconnaît qu'il s'agit d'une question secondaire, il n'y a pas d'élection. Par exemple, nous avons, il n'y a pas tellement longtemps rejeté, à l'étape de l'étude en comité plénier, une motion du ministre des Postes (M. Côté) visant à majorer les tarifs postaux. Le gouvernement avait alors été défait, mais personne n'a soutenu que c'était une question importante. Le gouvernement n'a pas démissionné, et personne n'a réclamé la tenue d'élections. Le gouvernement a également été défait, au cours de la dernière législature, sur l'amendement que nous avons proposé au Code canadien du travail (Normes) quant au nombre de fêtes légales dans un an. Le gouvernement a tenu énergiquement contre notre amendement, mais il a été défait.

C'est une convention et une tradition que certaines mesures dites mineures n'entraînent pas la chute du gouvernement. Par contre, nous avons une autre tradition, inscrite non dans la constitution, celle-là, mais dans le Règlement du Parlement; elle vise les motions de subsides. D'après cette disposition, si le gouvernement est défait par l'adoption d'un amendement à une motion de subsides, autrement dit, si la motion du gouvernement est supplantée par l'adoption d'un amendement, le gouvernement peut immédiatement présenter une autre motion de subsides et, sans autre amendement, la mettre aux voix. Si cette dernière est adoptée, le gouvernement reste en fonction. Soit dit en passant, je me souviens de deux ou trois cas de ce genre qui ont surgi naguère, notamment en août 1946, alors que nous, de ce parti, avions proposé un amendement à une motion de subsides visant la subvention quant au prix du lait. Notre amendement fut adopté, mais auparavant M. Howe avait déclaré qu'il s'agissait d'un vote libre, c'est-à-dire que la question de confiance n'entrait pas en jeu. Notre amendement a été adopté et le stratagème a réussi. M. St-Laurent s'en est servi deux ou trois fois pour des motions de subsides lorsque les questions en cause ne donnaient guère lieu à la controverse. Il était entendu que nous ne provoquerions pas des élections parce que le gouvernement avait accepté un amendement de l'opposition.

Notre façon d'agir, notamment lors du maintien du gouvernement au pouvoir après le rejet de la mesure sur les postes, de la modification apportée à une loi sur le travail ou d'une motion de subsides et ainsi de suite, fait vraiment partie intégrante de la constitution du Canada. Ce sont des précédents qui constituent, pour la présidence et nous-mêmes, des principes directeurs dont nous devons nous inspirer beaucoup plus que ce que nous pouvons trouver dans la constitution. (...)

Les précédents établis jusqu'ici définissent assez clairement ce que nous pouvons faire au sujet de la question de confiance ou de défiance, mais il n'y a, à ma connaissance, aucun cas dans l'histoire parlementaire du Canada où le rejet d'une mesure fiscale importante présentée par le gouvernement ait été traité comme une affaire secondaire et non pas comme une question de confiance.

Je le répète, j'admets que le gouvernement a le droit, sur le plan légal, de présenter la motion dont nous sommes saisis; et, sur le plan légal et constitutionnel, il a le droit de demander au Parlement s'il peut ou non rester au pouvoir malgré cette défaite, mais je vous en conjure, rendons-nous bien compte de ce que nous sommes en train de faire. Nous sommes en train de modifier la constitution canadienne, tout comme si le ministre de la Justice était tombé d'accord avec les dix gouvernements provinciaux pour modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

A partir d'aujourd'hui, disons-nous, la Chambre des communes peut exercer ses pouvoirs dans des circonstances différentes. Le gouvernement peut être mis en minorité sur une question importante sans être, pour cela, véritablement battu. Même si je m'oppose à cette motion, je crois non seulement qu'une motion de ce genre est recevable, mais qu'il serait bon de réfléchir et d'inventer quelque nouveau moyen de sortir d'une situation comme celle-ci, où le gouvernement est minoritaire. C'est ce que mon parti s'est efforcé de faire avant mon discours de janvier 1966, cité par le premier ministre et le ministre de la Justice. J'ai proposé qu'à l'égard d'amendements à l'Adresse en réponse au discours du trône, d'amendements au budget et de diverses propositions émanant de l'opposition, il soit convenu d'avance que le vote sur l'essence même de ces amendements soit distinct de la question de savoir si le gouvernement devrait démissionner et s'il devrait y avoir des élections générales. L'idée me paraît bonne. Nous constituons un Parlement de minorités, et la situation pourrait se continuer pendant quelques années. Je propose donc un bon dispositif qui devrait être inséré dans la constitution, mais il faudrait le faire en toute connaissance de cause et avec les garanties nécessaires.

Plusieurs membres du gouvernement ont dit avoir lu nos discours de janvier 1966, et que c'est précisément ce qu'ils sont en train de faire. Puis-je signaler qu'il existe trois différences importantes entre notre proposition de janvier 1966 et les événements actuels. La première, nous l'avons répétée à maintes reprises, mais elle ne semble pas avoir pénétré dans la tête des membres du gouvernement. Nous avons dit qu'il faudrait annoncer avant la mise aux voix, et non après, qu'une certaine question n'est pas une question de confiance, ce point devant être décidé séparément. Autrement dit, dans tout jeu, les règles doivent être fixées préalablement, et non après que deux ou trois parties ont été perdues dans l'engagement. A mon avis, c'est un trait essentiel de ce genre de changement dans notre constitution.

La deuxième différence – et je signale que je n'insisterai pas sur ce point autant que je pourrai le faire sur une ou deux autres choses – c'est que dans ma proposition de janvier 1966, je voulais parler de choses que propose l'opposition, de l'expression d'opinions dans des amendements à l'Adresse ou au budget. En réalité, je ne suis pas allé plus loin. Mais le gouvernement a appliqué le principe d'un deuxième vote non pas à quelque idée mise de l'avant par l'opposition, mais à l'une de ses principales mesures législatives. Le gouvernement ne peut contrôler ce que propose l'opposition, et je pense donc qu'il convient, s'il est renversé à propos d'une idée émanant de l'opposition, qu'il ait droit à un autre vote.

Cependant, le gouvernement est maître des mesures qu'il présente. C'est lui qui décide des mesures fiscales. Je prétends qu'en ce cas le gouvernement ne devrait pas avoir ce droit. Si le gouvernement trouve que cela n'est pas tout à fait juste et que ce principe devrait jouer dans les deux sens, je pense que nous pouvons négocier. Autrement dit, je n'attache pas autant d'importance à mon deuxième point qu'au premier, celui qui concerne le fait d'avertir les députés.

La troisième différence, c'est qu'en janvier 1966 nous ne proposions qu'un mécanisme, une disposition de procédure parlementaire qui permettrait à un gouvernement défait sur une motion de l'opposition de rester au pouvoir et de continuer à gouverner. Nous ne proposions pas un moyen qui permettrait au gouvernement de ramener une mesure déjà présentée et rejetée, mais voilà ce que le gouvernement actuel tente de faire. Il tente d'employer notre proposition comme moyen d'obtenir le droit de continuer à gouverner et l'applique à une situation qui permettrait au gouvernement de présenter de nouveau la mesure qui a été repoussée par la Chambre des communes le 19 février. Je sais que le ministre de la Justice a dit cet après-midi qu'il ne présenterait pas de nouveau le bill no C-193, mais je suis inquiet; je n'en serai sûr qu'une fois cette histoire terminée. J'ai entendu ce que le ministre des Finances a dit et ce que le premier ministre (M. Pearson) a dit. C'est justement le sujet de mes préoccupations actuelles.

En donnant suite au genre d'arrangement que nous avons proposé en 1966, nous modifierons alors la constitution, mais en procédant d'une façon rationnelle qui faciliterait le fonctionnement de parlements minoritaires. A mon avis, trois choses sont essentielles: d'abord, il faut annoncer avant une mise aux voix, et non après, qu'il ne s'agit pas d'un vote de confiance; deuxièmement, cette proposition ne devrait s'appliquer qu'aux changements apportés par l'opposition et qui échappent à l'autorité du gouvernement; troisièmement, le gouvernement devrait avoir le droit de se maintenir, mais non de présenter de nouveau au cours de la même session une mesure rejetée. C'était là notre idée, et elle devrait être incorporée dans la structure de la Chambre, mais le gouvernement actuel l'a déformée d'une façon dangereuse. Cette motion, adoptée ou même rejetée, sera citée en exemple. Nous aurons ajouté à notre constitution un précédent tout aussi significatif, tout aussi utile pour le gouvernement et pour la présidence que tout ce qui s'y trouve déjà. Dorénavant, la prochaine fois qu'un gouvernement sera défait lors d'un vote, si important qu'il soit, il pourra dire: "Nous l'avons fait en février 1968, nous pouvons le faire de nouveau". Nous allons présenter une autre motion et recommencer la même fumisterie. Le droit d'agir ainsi figurera dans la constitution si la motion est adoptée. C'est surtout pour cela que je m'y oppose.

Ouvert ce soir jusqu'à 9h. p.m.

Ce n'est plus A L'ANCIENNE qu'il faut régler votre

IMPÔT SUR LE REVENU

C'est a la MODERNE qu'il faut le faire . . . d'une raçon rapide sûne et économique . . . chez BLOCK! Nous rédigerons votre déclaration et l'expédierons en un rien de temps . . . et vous économiserez probablement de l'argent! Voyez BLOCK dès aujourd'hui!

Déclarations complètes $5 et plus

GARANTIE
Nous garantissons le rapport précis de toute déclaration d'impôt. Si nous commettons toute erreur qui vous occasionne une amende ou de l'intérêt nous acquitterons ceux-ci.

H&R BLOCK LTEE

Les plus grands spécialistes de l'impôt au Canada avec plus de 350 succursales au pays

SUD-EST - 679-4370
2177 Chemin Chambly (Longueuil)
303 Centre d'Achat Laurier (St-Lambert)
210 St-Jean (Longueuil)
3555 boul. Taschereau (St-Hubert)
6670 est, Sherbrooke (près Langelier)
8928 Hochelaga (près French)

LaSalle
210 St-Jean (Longueuil)
3555 boul. Taschereau (St-Hubert)
1877 boul. Labelle (Chomedey)
3735 rue Notre-Dame (près Atwater)
1277 Schevchenko (LaSalle)

EST CENTRAL - 274-6603
5042 Park (près Laurier)
3430 Bélanger (près St-Michel)
5235 Bélanger (près 42e Ave.)
8019 rue St-Hubert (près Jarry)
6327 Papineau (près Beaubien)
4818 St-Denis (près Gilford)
1332 est, Ontario (près Panet)
Magasin La Baie (Carré Philippe)
5623 Côte des Neiges (près Côte Ste-Cath.
1267 rue Greene (Westmount)

119 d'Anjou (Châteauguay) P.Q.
332 De La Madona (Mont-Laurier) P.Q.

NORD - LAVAL - 747-1810
919 Décarie (Ville St-Laurent)
9305 Pie IX (près Desgrands Prairies)
2484 Fleury (près Papineau)
10583 boul. St-Laurent (près Bourassa)
27 Des Laurentides (Pont Viau)
4111 Lévesque (Chomedey)
1877 boul. Labelle (Chomedey)
10384 boul. Lalande (Roxboro)
Magasins La Baie (Centre Rockland)

La Baie
Centre ville "3e étage"
Rockland "2e étage"
Dorval "Rez-de-chaussée"
Centre Laval "Laval"

OUEST - 486-1942
5785 rue Sherbrooke (près Melrose)
5210 boul. Décarie (près D'Isabella)
3735 rue Notre-Dame (près Atwater)
3645 Wellington (Verdun)
1783 Church (coin Laurendeau)
265, 6e Ave. (Lachine)
1277 Schevchenko (LaSalle)
Magasins La Baie (Dorval)

239 St-Jacques (St-Jean) P.Q.
2005 Girouard (St-Hyacinthe) P.Q.

9 a.m. à 9 p.m. tous les jours - 9 a.m. à 5 p.m. le samedi
(Aucun rendez-vous nécessaire)

lettres au DEVOIR

Les Travailleurs-Unis du papier et la loi Burke-Hartke

On assiste depuis quelque temps à un débat sur la position des syndicats internationaux vis-à-vis les mesures protectionnistes, en particulier le bill Burke-Hartke, actuellement à l'étude par le Congrès des Etats-Unis. Le bill Burke-Hartke imposerait des contingentements sur l'ensemble des importations américaines. Je me permets de vous signaler le point de vue de notre syndicat qui représente 55,000 travailleurs canadiens et 300,000 travailleurs américains, dans l'industrie des pâtes et papiers et des produits en papier.

Le Syndicat international des Travailleurs unis du Papier n'a qu'une politique en regard du bill Burke-Hartke et c'en est une d'opposition ferme, sans équivoque ou ambiguité, tant aux Etats-Unis qu'au Canada.

Cette politique fut d'abord énoncée à Chicago, au début de février, par le président du SITUP, M. Joseph Tonelli, qui la réitérait la semaine dernière à Vancouver lors d'une allocution à la conférence canadienne du syndicat.

Je cite des passages de l'allocution:

"Je suis résolument opposé au bill Burke-Hartke parce qu'il ne tient pas compte des réalités du monde actuel ainsi que de l'interdépendance économique des nations. Ce bill pourrait s'avérer d'un certain secours à quelques industries (encore que les bienfaits ne seraient que temporaires), mais dans l'ensemble son application aboutirait à un conflit commercial entre les Etats-Unis et le reste du monde; et comme je l'ai déjà souligné, aucune nation ne peut s'engager dans une telle concurrence et continuer à exister comme société prospère.

"Les échanges commerciaux en pâtes et papiers ont été avantageux pour nos deux pays. Plus de 90 pour-cent des exportations canadiennes sont constituées de pâtes et de papier-journal dont les Etats-Unis ont besoin. Comme question de fait, l'industrie canadienne des pâtes et papiers fut largement érigée pour répondre à la demande américaine de pâtes et papier-journal. Le projet de loi mis de l'avant par le sénateur Hartke et le représentant Burke pourrait interrompre plusieurs décennies de libre-échange pour ces deux produits sans pour cela améliorer les conditions ou l'emploi dans l'un ou l'autre pays.

"Bref, je m'oppose à ce bill parce que, comme président du Syndicat international des Travailleurs unis du Papier, les pâtes et papiers constituent le groupe le plus considérable de produits canadiens exportés aux Etats-Unis, dont la valeur atteint $2 milliards annuellement et qui compte pour le sixième du commerce canadien avec les Etats-Unis.

"Je veux assurer tous les membres canadiens du Syndicat international des Travailleurs unis du Papier que nous ferons tout en notre pouvoir et ce qui sera nécessaire pour avancer et promouvoir notre position contre le bill Burke-Hartke ou tout autre bill qui nuirait aux échanges libres entre le Canada et les Etats-Unis. Notre syndicat ne dépensera aucun sou, tant des fonds perçus aux Etats-Unis qu'au Canada, pour appuyer une mesure nocive à nos relations commerciales."

Nous sommes fiers et fortunés d'appartenir à un syndicat international qui a pris une telle position ferme et progressive en la matière. Nous retirons une assurance et une satisfaction considérables du fait que notre syndicat mène le combat contre le bill Burke-Hartke aussi bien dans les salles du Congrès américain que dans les bureaux de la FAT-COI.

L.H. LORRAIN
Vice-président exécutif,
Syndicat international des travailleurs-unis du Papier.
Montréal, le 9 mars 1973.

Le NUMÉRO 877-4032
Confirmation instantanée
Télex: 05-25505
Moncton–Hôtel Beauséjour
Halifax–Hôtel Nova Scotian
St-Jean, T.-N.–Hôtel Newfoundland
En dehors de Montréal, composez (sans frais) 1-800-261-6222 hôtels CN

Le Fado
423 St. Claude, 878-3959
fine fleur de la gastronomie

Mastiquez!
Votre dentier ne vous causera plus d'inquiétudes, grace à la poudre FASTEETH*...plus efficace!
*Marque dép.

AUTO-ÉCOLE?
De préférence
LAUZON

On m'a dit...

Vous trouvez certes normal que le médecin s'occupe exclusivement de médecine, l'avocat de droit, le comptable de chiffres. Toutes ces professions s'occupent individuellement de leur spécialité.

Mais quand il s'agit de problèmes capillaires, la plupart d'entre vous changent bien souvent leur raisonnement et demandent des conseils à la Tante Jeanne ou à l'Oncle Oscar..

Nombre d'entre vous ont entrepris des cures-miracles: les cheveux coupés très courts, l'achat de préparations pseudo-médicamentées, ou de shampooings soi-disant spéciaux, avec le résultat que ces guérit-tout n'ont rien résolu du tout. Vous avez fait des dépenses et vous avez moins de cheveux. Déjà vous perdez entièrement confiance. Dans bien des cas, nous devons à regret admettre avec vous qu'il est trop tard. Et qui est responsable de la perte de vos cheveux à part vous-même?

Il est plus facile de prévenir que de guérir et la confiance tardive là où il y a calvitie ne peut plus vous

servir à grand'chose. Reprenez-vous dès maintenant. Prenez rendez-vous au Centre Capillaire Pierre; vous apprendrez ce dont votre cuir chevelu est atteint et ce qui peut encore être fait. Cela dépend de vous seul, non de votre voisin et du "on m'a dit..."

Raymond Pierre
TRICHOLOGUE

5

Centre Capillaire Pierre
ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424
Sortie de Métro Sherbrooke-Berri Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

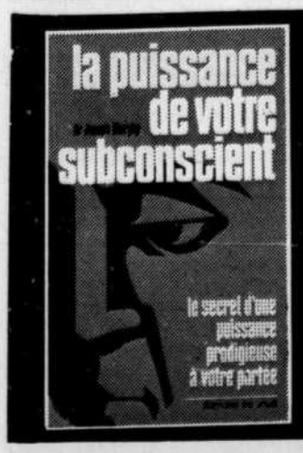

VIENT DE PARAITRE... ...AUX ÉDITIONS DU JOUR

LA PUISSANCE DE VOTRE SUBCONSCIENT

par DOCTEUR JOSEPH MURPHY

• Une méthode d'orientation vers une vie nouvelle.
• La lecture de ce livre vous apprendra à tirer parti de l'énorme pouvoir de votre subconscient.

En vente partout au prix de $3.00 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551

EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général
Jacques Hébert

suites de la première page

PÉQUISTES

allocations sociales ainsi que le salaire minimum, nous pourrons songer à des mécanismes d'ajustement du salaire des députés, des ministres et des juges. Pas avant!"

M. Burns signale par ailleurs que les députés coûtent déjà suffisamment cher à la population: jusqu'à $200 par mois pour une résidence secondaire à Québec et la même somme pour un bureau de comté; frais de déplacement; $50 par jour plus des frais de représentation pour siéger aux commissions parlementaires en dehors des sessions; etc...

Les deux autres partis d'opposition n'ont pas encore pris position officiellement quant aux projets de loi de M. Lévesque mais il semble que l'Union nationale l'appuiera, tandis que le Ralliement créditiste s'y opposera.

Sous réserve de la décision que prendra le caucus de son parti ce matin, M. Fabien Roy, leader parlementaire du Ralliement créditiste, s'est dit surpris de ces projets de loi dans lesquels il voit une manoeuvre gouvernementale pour distraire l'attention des accusations de patronage portant sur le Parti libéral.

Plus catégorique, le député créditiste de Lotbinière, M. Jean-Louis Béland a dit qu'il ne voterait jamais pour de tels projets de loi.

Le leader de l'Union nationale, M. Gabriel Loubier, se prononcera aujourd'hui en Chambre. Il a cependant laissé entendre, hier, sur les ondes du canal 10 à Montréal, qu'il n'était pas opposé au principe du projet de loi. M. Loubier a d'ailleurs souligné les nombreuses dépenses encourues par les députés dans l'exercise de leur tâche.

De son côté, M. Rémi Paul, député unioniste de Maskinongé, s'est dit personnellement d'accord avec l'esprit de ce projet de loi qu'il a qualifié "de logique, d'explicable et d'équitable".

Il semble toutefois que l'Union nationale s'opposera au projet de loi 274, qui ne vise que la hausse additionnelle aux ministres d'Etat, à qui le gouvernement voudrait accorder environ $10,000 de plus qu'à leurs homologues d'Ottawa.

DUPUIS RENONCE

commenté non sans humour: "Je vaux de plus en plus cher". Par la suite, il n'a entendu parler de rien et lundi encore, il n'avait pas reçu la poursuite de M. Dupuis.

"La présence de la pègre au congrès, c'est de la foutaise et les gens attachent peu d'importance à ces insinuations qui sont lancées sans preuve", soutient pour sa part notre informateur.

Heureux de nous signaler par la même occasion la correspondance de plus en plus volumineuse qui parvient au bureau de M. Dupuis, depuis ce fameux congrès télévisé, il précise qu'il n'y a pratiquement aucune lettre qui traite de cette affaire.

Ce genre de faux scandale, dit-il, a très peu de résonnance dans l'opinion publique et il serait inutile de faire resurgir cette affaire qui a déjà défrayé la manchette des journaux.

M. Dupuis et ses stratèges ont ainsi enterré le passé et ils s'appliquent maintenant à solidifier les assises du parti. Le rendez-vous électoral approche et le RC a besoin d'argent pour faire sa lutte.

"Notre membership se porte un peu mieux depuis l'arrivée de M. Dupuis, observe d'ailleurs son collaborateur, mais nous devons nous aussi compter sur des moyens financiers suffisants pour faire la prochaine lutte électorale."

MM. Phil Cossette, président du parti et Ronald Tétreault, député d'Abitibi-Ouest, présentement en vacances, organiseront à leur retour les congrès régionaux qui se tiendront d'ici le congrès d'orientation, à la mi-mai. Il s'agira alors d'orienter le programme politique du parti.

Cependant, la campagne de souscription menée par M. Dupuis auprès des entreprises privées n'a pas encore porté fruit. En somme, pour la direction créditiste, tout est centré sur les élections générales qui devraient être déclenchées en avril 1974, mais que certains pressentent pour l'automne qui vient.

PNB

res plus élevés". Compte tenu des investissements publics, le déficit global du secteur public canadien (tous gouvernements) a atteint le milliard de dollars en 1972; on avait enregistré l'année précédente un léger surplus de $98 millions.

● Habitation: secteur intermédiaire entre la consommation et l'investissement, l'habitation a été fort dynamique en 1972 puisque les dépenses ont augmenté de 18.8% pour atteindre $5.3 milliards. Mais il s'agit d'un ralentissement en regard de la hausse phénoménale mesurée en 1971.

● Investissements publics: ils sont passés de $3.7 à $4.0 milliards, une hausse de 7.6%, beaucoup plus faible que l'année précédente", observe le bulletin.

● Investissements privés: les entreprises n'ont investi que $18.0 milliards l'an dernier, soit seulement 6.4% de plus qu'en 1971. Cette année-là, l'expansion des investissements privés avait été de 5.8%, de sorte que l'accélération a été fort modeste. La construction industrielle, souvent paralysée par les grèves, a piétinée en augmentant que de 2.7%. Mais les dépenses en équipement et outillage des entreprises se sont accrue de 10%, la cadence la plus forte des trois dernières années.

● Commerce extérieur: comme les importations ont augmentées plus rapidement que les exportations (lesquelles ont néanmoins atteint $24.3 milliards), le commerce extérieur n'a pas apporté de contributions nettes à l'expansion. Au contraire, le déficit commercial a atteint $776 millions, comparativement à un surplus de $66 millions en 1971.

● Stockage: les entreprises non agricoles ont gonflé leurs stocks de biens produits de $87 à $444 millions, le premier accroissement à survenir dans ce secteur depuis 1969. Même si le stockage est survenu pendant le premier trimestre de 1972, les économistes gouvernementaux y voient un indice que la relance de l'économie sera durable.

Signalons que le PNB, après un cran d'arrêt au troisième trimestre, s'est remis à l'expansion: à la fin de 1972, il évoluait au rythme annuel de $107 milliards.

Signalons enfin que d'après Statistique Canada, l'inflation est provenue surtout l'an dernier de trois secteurs: les dépenses courantes des gouvernements (prix en hausse de $6.6%), les services de consommation privée (hausse de 5.8%) et les investissements privés (hausse de 5.1%).

En revanche, le secteur des biens de consommation n'a été marqué que par une hausse générale des prix de 3.6%, malgré la flambée des prix alimentaires qui a gonflé l'indice des biens non durables de 5.1%.

De même, les prix à l'importation n'étaient en hausse que de 2.2%, comparativement à 3.1% du côté de l'indice des prix à l'exportation.

SHARP PRÉCISE

et d'autres porte-parole canadiens, dont l'ambassadeur, M. Gauvin, ont exprimé l'insatisfaction du Canada à l'endroit des mécanismes de surveillance du cessez-le-feu mis en place par l'accord signé à Paris à la fin de janvier par les Etats-Unis, le Nord-Vietnam, et les deux administrations sud-vietnamiennes. Cette insatisfaction porte aussi sur le fonctionnement même de la Commission de surveillance, à laquelle participent, outre le Canada, la Pologne, la Hongrie et l'Indonésie.

C'est ainsi que, le 19 février, M. Gauvin émettait un communiqué à Saigon dans lequel il passait en revue l'activité de la CICS pendant les trois semaines précédentes et déplorait que les commissions militaires mixtes que les exbelligérants devaient constituer n'aient pas pu fonctionner de manière à permettre à la CICS de s'acquitter de ses fonctions.

Le 2 mars, c'était au tour de M. Sharp de déplorer, à Paris, que la conférence internationale sur le Vietnam conviée par Washington et Hanoi n'ait pu mettre en place l'autorité politique indépendante qui devrait recevoir et prendre acte, selon Ottawa, des rapports de la CICS. Tout en se résignant à signer le communiqué final de cette conférence, M. Sharp a réservé totalement les positions du gouvernement Trudeau sur sa substance, jusqu'à ce que la diplomatie canadienne puisse en apprécier les implications ultimes.

Le 18 mars, enfin, M. Gauvin tenait une conférence de presse à Saigon au cours de laquelle il a vigoureusement protesté contre l'opposition de "deux délégations" – celles de la Pologne et de la Hongrie – qui a empêché la CICS, étant donnée la règle d'unanimité, de faire enquête sur une plainte présentée par les Etats-Unis et le Vietnam. La plainte portait sur la prétendue installation de nouvelles bases de fusées Sam-2 par le Nord-Vietnam ou le Vietcong dans la région de Khe Sanh, près de la zone démilitarisée qui sépare les deux Vietnam. Ce refus, a affirmé M. Gauvin, constituait une violation évidente de l'article 2 du protocole de surveillance, qui fait obligation à la CICS d'enquêter à la demande de "toute partie" à l'accord de Paris. En fin de semaine, le département d'Etat des Etats-Unis mandait toutefois que la protestation du Canada avait contribué au démantèlement des bases de Khe Sanh, dont de nouvelles photographies aériennes avaient constaté la disparition.

Ces événements, ajoutés aux innombrables avertissements délivrés par M. Sharp depuis octobre 1972 et le sans-gêne avec lequel les diplomates canadiens "au parfum" font état des difficultés qu'ils éprouvent au Vietnam – notamment dans la négociation de procédures normatives d'enquête et de rapport avec les autres membres de la CICS – ont permis à de nombreux observateurs d'affirmer, ces derniers temps, que le Canada se retirerait vraisemblablement du Vietnam, à la fin du mois.

Mais il s'agit d'une décision angoissante, qui pourrait même être fatidique, que le gouvernement Trudeau ne prendra pas de gaité de coeur, même s'il s'épargnerait ainsi bien des efforts et des inquiétudes. En effet, tout en insistant fermement sur les conditions que le Canada juge nécessaires à l'efficacité de la mission de surveillance du cessez-le-feu, le ministre des Affaires extérieures a maintes fois répété que le Canada était prêt à faire tout en son pouvoir pour que le cessez-le-feu au Vietnam soit efficace et durable, de manière que s'amorce aussi ce "rétablissement de la paix" que vise aussi l'accord de Paris.

Aussi ne faut-il pas exclure la possibilité, si les entretiens de M. Sharp avec les leaders politiques de l'Indochine et ses mandataires au Vietnam donne lieu à quelque optimisme, que le gouvernement Trudeau annonce, à la fin du mois, sa décision d'adhérer formellement à la CICS. Cette décision sera d'autant plus facile pour lui que l'accord de Paris prévoit le retrait en tout temps d'un membre de la commission, après avis de 28 jours, de sorte que si l'optimisme tournait court, Ottawa pourrait toujours rappeler ses propres "boys" dans un délai de trois mois.

On comprend donc toute l'importance de la tournée indochinoise de M. Sharp. Le ministre est accompagné du sénateur Donald Cameron, du député néo-démocrate Doug Rowland et du député créditiste Eudore Allard (également invité, le critique de politique étrangère des conservateurs, Claude Wagner, a refusé d'accompagner M. Sharp).

Il va sans dire aussi que M. Sharp est assisté dans cette tournée par une brochette de conseillers diplomatiques parmi les plus avertis sur les questions indochinoises, certains ayant participé aux opérations de l'ancienne commission de contrôle à plusieurs reprises depuis sa création, en 1954. Signalons entre autres, dans la suite du ministre, son sous-secrétaire adjoint et ancien ambassadeur à Pékin, M. Ralph Collins, le directeur du comité de planification de l'opération vietnamienne et directeur des affaires de l'Asie et du Pacifique, M. Arthur Andrew, et le directeur de l'Asie du sud-est, M. D. Molgat.

Etant donné la hâte avec laquelle cette tournée ministérielle a été organisée, le ministère n'a pu fournir aucune précision sur les entretiens qu'aura M. Sharp avec les hommes politiques de Saïgon et de Hanoï. Mais il est certain qu'il rencontrera ses homologues sud-vietnamiens et nord-vietnamiens, MM. Tran Van Lam et Nguyen Van Thanh.

Après une brève escale à Tokyo, qui lui permettra de rencontrer le ministre japonais des Affaires étrangères, M. Mitchell Sharp arrivera à Saïgon vers 15 heures jeudi, heure locale.

BASFORD VEUT

raient la différence entre le coût réel et le coût exigé.

Enfin, le gouvernement provincial partenaire du fédéral pourrait préférer l'alternative qui consisterait à regrouper des familles à faible et moyen revenus dans des ensembles domiciliaires normalement plus coûteux et dont la construction est assurée par des octrois fédéraux-provinciaux. D'une part, les familles à revenu modeste paieraient proportionnellement à leurs moyens. D'autre part, les familles à revenu moyen paieraient, en plus, une partie de l'écart entre le coût du logement subventionné et celui du marché libre.

C'est en invitant tous ses homologues provinciaux à une étude sympathique du projet fédéral, que le ministre Basford louait les qualités de cette nouvelle politique. Les trois partis d'opposition en Chambre se sont montrés par ailleurs réceptifs à cette tentative d'éliminer les ghettos de familles défavorisées.

Alors que le conservateur de York-Simcoe, M. Sinclair Stevens, qualifiait le programme de "premier pas constructif" et souhaitait sa réalisation, le député créditiste de Richmond, M. Léonel Beaudoin, déplorait que cette annonce du ministre Basford ne précise rien concernant les prix des terrains et des services municipaux. Selon le député créditiste, ces obligations constituent trop souvent des frais insupportables pour les petits propriétaires.

De son côté, le député néo-démocrate, Ed Broadbent, reconnaissait l'opportunité des nouvelles politiques gouvernementales en soulignant l'urgence d'augmenter les programmes d'habitation mixte pour les familles à faible revenu.

LE PÉTROLE

plus facilement avec leurs fournisseurs.

A long terme, si les prix augmentent suffisamment, il deviendra même rentable de développer d'autres sources d'énergie susceptibles de concurrencer le pétrole. Déjà la recherche s'intensifie dans cette direction. Si cela aboutit à un succès, les Etats-Unis auront réussi à surmonter leur dépendance envers les pays du Moyen-Orient, ce qu'ils désirent à tout prix.

M. Garcillan a toutefois insisté sur le fait qu'une telle politique aura un fort impact économique et contribuera grandement à l'inflation puisque toute industrie a besoin d'énergie et qu'une augmentation du coût de l'énergie se traduira immédiatement sur le coût des produits finis.

Il a aussi insisté sur les dimensions politiques de la question à l'heure où les autres grandes puissances comme l'URSS et la Chine disposent de toutes les ressources qui leur sont nécessaires.

Enfin, M. Antoine Ayoub, professeur en sciences économiques à Laval, a fortement souligné le fait que le prix du pétrole n'est pas dicté par l'offre et la demande mais plutôt par des considérations politiques. Il a montré que les grandes compagnies américaines contrôlent pratiquement le marché à l'heure actuelle et qu'elles agissent le plus souvent en vue de l'intérêt des Etats-Unis.

M. Ayoub a particulièrement souligné le fait que les Etats-Unis et les grandes compagnies pétrolières font tout leur possible pour conserver leurs privilèges. Il a aussi expliqué qu'une augmentation du prix du pétrole américain augmenterait peut-être le déficit américain de la balance des paiements mais qu'elle ferait encore bien plus mal aux autres pays industrialisés qui n'ont pas de ressources pétrolières à développer.

En somme, dans cette perspective, les Etats-Unis auraient intérêt à augmenter les prix puisque cela rendrait possible l'exploitation économique de leurs propres gisements alors que les autres pays n'auraient que les inconvénients sans bénéficier d'aucun avantage.

L'ARGENTINE

Voici les résultats officiels des élections présidentielles de dimanche, publiés à 22h05 (1h05 GMT) par le ministère de l'intérieur et portant sur un total de 12,275,259 suffrages exprimés:

– Front justicialiste de libération (Capora) 5,982,100 (49 pour cent)
– Parti radical (Balbin) 2,584,257 (21.10%)
– Alliance populaire fédéraliste (Manrique) 1,797,139 (14.70%)
– Alliance populaire révolutionnaire (Alende) 869,975 (7.13%)
– Divers 838,873 (6.85%)
– Bulletins blancs et nuls 202,915 (1.22%)

On attendait encore les résultats de 950 bureaux de vote.

M. Campora a affirmé hier soir que le retour du péronisme au pouvoir ne constituait pas pour lui un triomphe personnel mais celui de la démocratie "à laquelle nous avons tous contribué au service du pays".

M. Campora, qui tenait sa première conférence de presse, a dit ensuite qu'il fera l'impossible pour que M. Juan Peron revienne en Argentine à temps pour assister à la transmission des pouvoirs présidentiels, qui doit avoir lieu le 25 mai. Il a ajouté qu'il tentera de se rendre à Madrid pour y rencontrer le "chef des descamisados" le plus rapidement possible.

M. Campora a dit ensuite qu'il n'avait pas encore pensé à la formation de son cabinet, mais qu'il n'était pas impossible que des représentants d'autres formations que la sienne y participent. Il a fait d'autre part appel aux autorités pour qu'elles laissent ses partisans exprimer librement leur joie.

Répondant aux questions des journalistes argentins et étrangers – parmi lesquels des Français, des Suédois, des Nord-Américains, des Anglais, des Allemands et des Japonais – M. Campora a assuré que durant son mandat il n'y aura pas de proscriptions politiques et que les communistes pourront agir comme les autres partis légalement constitués. Il a ajouté qu'il respectera l'opinion des six millions d'électeurs qui n'ont pas voté pour lui et a affirmé finalement que le gouvernement du président Lanusse s'était mis à sa disposition pour l'informer des différents aspects administratifs de la direction du pays avant qu'il n'assume la présidence.

Largement majoritaires dans la quasi-totalité des provinces et dans la capitale fédérale, les justicialistes se sont d'autre part assurés du contrôle du Parlement national où ils n'auront aucun mal à faire adopter les lois "socialistes nationales" qui figurent au programme du front.

Le Front justicialiste obtient la majorité absolue a affirmé également la chaîne indépendante de télévision "13".

D'autre part, des porte-parole justicialistes ont accusé le gouvernement de "bloquer" les résultats favorables au péronisme. Alors que les électeurs ont à choisir pour quatre ans un président, un vice-président, mais aussi les membres du Congrès, les sénateurs et gouverneurs de province ainsi que les conseillers municipaux.

Selon des informations officieuses, la participation à la consultation de dimanche aurait dépassé 90%, ce qui constitue un record pour l'Argentine.

Sur ordre de la junte militaire dirigée par le général Lanusse, M. Peron, quant à lui, n'était pas autorisé à rentrer en Argentine avant le 25 mars, date de l'entrée en fonction du prochain gouvernement.

Certains observateurs pensent que la junte pourrait encore tenter d'empêcher l'arrivée au pouvoir des péronistes. En effet, à la veille des élections, la junte a demandé l'interdiction du Frejuli auprès de la Cour suprême, en invoquant l'utilisation par le Front du slogan "Campora au gouvernement, Peron au pouvoir."

La junte estime que ce slogan laisse clairement entrevoir ce que les péronistes entendent faire sitôt élus, c'est-à-dire remettre le pouvoir à Peron qui n'aura pas ainsi été désigné président selon la voie normale.

Les observateurs soulignent qu'il faudrait des mois à la Cour suprême pour trancher dans cette affaire et que si elle annulait le résultat des élections au préjudice du Front justicialiste, l'armée aurait alors bien du mal à contrôler les péronistes.

Sur une population totale de 23.5 millions, 14,332.516 Argentins étaient habilités à voter, soit 7,183.593 hommes et 7,148.923 femmes. C'était la première fois depuis 1955, date de renversement du régime Peron, que les justicialistes étaient autorisés à participer aux élections et c'était la première fois depuis huit ans que les Argentins se présentaient aux urnes.

Pour leur rentrée dans la vie politique argentine, les péronistes proposent le contrôle du commerce extérieur. En politique étrangère, ils ont dénoncé l'inefficacité de l'organisation des Etats américains qu'ils veulent remplacer par un traité de sécurité collective entre les pays d'Amérique latine. Ils prônent notamment un rapprochement avec l'Europe et la diminution de la dépendance économique envers les Etats-Unis et projettent enfin d'élargir les relations diplomatiques de l'Argentine au Nord-Vietnam et à Cuba.

Québec songe à développer les intérêts québécois dans l'industrie pétrolière

de notre envoyé spécial, Gilles Provost

QUEBEC – S'en prenant aux grosses compagnies qui contrôlent le raffinage et la distribution des produits pétroliers au Québec, le ministre québécois des Richesses naturelles, M. Gilles Massé, a invité hier les institutions financières québécoises à s'intéresser davantage à ce secteur-clé de l'économie de la province.

M. Massé a aussi révélé que le gouvernement étudie présentement la possibilité de développer les intérêts québécois dans ce domaine, soit en augmentant sa participation aux grandes compagnies, soit en les concurrençant directement en suscitant un regroupement des distributeurs indépendants, ou encore en favorisant une expansion de la Société québécoise d'initiative pétrolière (SOQUIP) dans le domaine du raffinage et de la distribution.

M. Massé a insisté sur le sujet en déclarant que c'est présentement le dossier le plus important sur lequel travaille son ministère, ajoutant que des démarches ont déjà été faites auprès de la Caisse de Dépôts pour qu'elle augmente ses investissements dans l'industrie pétrolière.

Parlant de SOQUIP, M. Massé a déclaré qu'on envisage de tripler la participation québécoise qui est seulement de $1.5 million par année. Il a précisé que cette augmentation n'a rien à voir avec les projets de se lancer dans les domaines du raffinage et de la distribution puisqu'elle ne concerne que les activités traditionnelles de SOQUIP. Il a toutefois admis que les aspects raffinage et distribution sont liés et que c'est pour cela qu'on n'a pas encore pris de décision définitive.

M. Massé a fait ces déclarations dans le cadre du colloque international sur l'économie pétrolière organisé par le département des sciences économiques de l'université Laval. Environ 400 représentants de l'industrie pétrolière participent à ce colloque.

M. Massé a rappelé que les consommateurs québécois dépensent chaque année plus d'un milliard de dollars pour leurs produits pétroliers. Il a insisté sur la nécessité de raffiner sur place les produits pétroliers importés tout en admettant qu'il est quand même bon d'importer une faible proportion de produits finis pour stimuler la concurrence.

Encore une fois, les grosses compagnies pétrolières en ont "pris pour leur rhume" quand le ministre a vertement critiqué les profits énormes que ces compagnies réalisent en ne vendant pas directement leur pétrole au Canada mais en passant plutôt par l'intermédiaire de filiales situées dans des pays où les impôts sont très faibles et dont les profits sont énormes.

C'est justement pour limiter en partie ce "profit" que le Québec veut continuer à importer des produits finis qui pourraient entrer en concurrence avec la production des raffineries locales.

Le ministre a ajouté que le Québec a déjà entrepris des discussions avec des compagnies pétrolières nationalisées par les pays producteurs pour court-circuiter en partie les grandes compagnies américaines qui exercent pratiquement un monopole sur le marché.

Enfin, il a indiqué que le gouvernement entend aller de l'avant dans son projet d'établir un port en eau profonde pouvant accueillir les super-pétroliers qui viendraient alimenter directement le marché québécois sans passer par les oléoducs américains. La décision finale sera probablement prise avant le mois de juin, a-t-il dit.

On sait qu'il y a présentement trois emplacements à l'étude pour ce port qui sera situé sur la rive sud du Saint-Laurent à la hauteur de Rimouski. Les trois emplacements sont d'ailleurs très voisins, puisqu'il s'agit de l'Ile-Verte, de Grande-Ile ou de Gros-Cacouna.

Les Pink Floyd

La fête de la lumière et du son

par Gisèle Tremblay

Ils étaient plus de 15,000 hier soir à hanter le Forum de Montréal, que la musique sidérale des Pink Floyd transformait en un lieu d'exaltation de la lumière et du son.

Plus de 15,000, dans des tenues et des styles où ils récréaient pour leur compte et dans un autre lointain l'équivalent de ce qu'on appelait naguère "les foules bigarrées de l'Orient".

Plus de 15,000 jeunes que d'aucuns insistent tant pour ne voir que chevelus, débraillés et libertaires alors que d'autres, perçus à leur tour comme charnus, maquillés et réfractaires, se réunissent fréquemment aussi dans un même but: entendre un concert.

Car les Pink Floyd sont écoutés avec fascination, et la participation qui s'exprimait autrefois par des transes s'est avec eux intériorisés sans rompre la fête.

Et d'abord la fête de l'attente car il est acquis que l'heure de retard qui ouvre ces rendez-vous du Forum prédisposent à la montée vers le son, à la fois carnaval et carême avant les Pâques. Avaient donc échappé aux couples de policiers qui vérifiaient à tous les dix pas du hall d'entrée billets et colis suspects: des ballons, des soucoupes volantes, des avions gonflables et des serpentins qu'on se renvoyait à qui mieux mieux des gradins vers l'orchestre.

Puis quand les lumières s'éteignent enfin dans les cris qui s'élèvent, l'obscurité est soudain traversée de mille sources lumineuses et de détonations. Feux de bengale, briquets, bougies, pièces pyrotechniques: les Pink Floyd sont accueillis par une chandeleur.

C'est qu'un concert des Pink Floyd célèbre de quelques manière les épousailles de la lumière et du son. Comme l'indiquent les titres des premières musiques présentées: "Echoes" et "The Heart Of The Sun". Comme le réalisent dans une sorte d'éblouissement ces gerbes de sonorités hors du monde qu'ils tirent des entrailles de l'électronique, liées à la lente ascension des projecteurs, au frémissement lumineux qu'un tamis rotatif projette sur la foule attentive, aux tremblotements bleus qui naissent du martèlement de la batterie, aux geysers de fumée colorée qui giclent du haut du plateau. La scène est un lieu de haute-tension.

Les Pink Floyd explorent méthodiquement tout le spectre du son. Enveloppée par leur musique, une foule saisie d'ivresse auditive le parcourt avec eux, du cri aigu des sirènes au son lourd des murs de Jéricho.

Pierrefonds pourra agrandir son usine de filtration

La ville de Pierrefonds pourra agrandir son usine de filtration d'eau potable de sa capacité actuelle de 9 millions de gallons par jour à 15 millions de gallons. L'ordonnance a été émise hier par le ministre responsable de l'Environnement, M. Victor Goldbloom.

De plus, l'ordonnance gouvernementale autorise Pierrefonds à faire construire un réservoir d'emmagasinage d'eau potable d'une capacité de 3.4 millions de gallons pour le réseau d'aqueduc qu'elle alimente. Le réservoir sera toutefois situé dans le territoire de Dollards-des-Ormeaux, une municipalité avoisinante.

C'est Pierrefonds qui alimente en eau les villes de Roxboro, Dollard-des-Ormeaux, Sainte-Geneviève et l'île Bizard. L'ordonnance du ministre affirme que, dans le passé, il y a eu de sérieuses pénuries d'eau potable et que Pierrefonds doit entreprendre les travaux dont il est question ci-haut pour remédier à cette situation.

On se souviendra qu'au début du mois, le maire de Roxboro M. Boll, avait réclamé de Québec l'autorisation de procéder à l'intégration des services d'aqueduc de plusieurs villes de la banlieue ouest de Montréal, dans le but de prévenir de nouvelles pénuries d'eau en période de pointe l'été. M. Boll fondait sa requête, entre autres raisons, sur des informations voulant que le projet d'agrandissement de l'usine de filtration de Pierrefonds, soumis depuis un an à la Régie des eaux, avait été refusé.

Le PQ obtiendra 45 pourcent des voix au prochain scrutin

QUEBEC (PC) – Le président du Parti québécois, M. René Lévesque, a prédit que son parti obtiendra 45 pour cent des voix lors des prochaines élections générales au Québec.

"Les indices qui nous parviennent actuellement de toutes les régions du Québec nous font croire que nous pourrons doubler notre pourcentage de vote lors du prochain scrutin et atteindre environ 45 pour cent des voix", a déclaré M. Lévesque alors qu'il s'adressait à environ 400 militants réunis à une convention au cours de laquelle un enseignant d'une quarantaine d'années, M. Cécilien Pelchat, a été choisi comme candidat du PQ dans le comté de Chauveau, à Québec.

Le chef du Parti québécois a affirmé que l'on assistait présentement un peu partout au Québec "au même dégel" qui s'est produit en 1970 dans la région de Montréal.

M. Lévesque a d'autre part lancé une violente attaque contre le gouvernement libéral actuel du premier ministre Robert Bourassa.

M. Bourassa, a-t-il déclaré, s'est présenté en 1970 devant l'électorat avec trois chapeaux: le haut-de-forme des 100,000 emplois, le chapeau melon du fédéralisme et le béret basque de la sécurité culturelle.

"Les 100,000 emplois n'ont jamais été créés. C'est devenu une des farces nationales des Québécois. Bourassa n'a même pas réussi à égaler la moyenne de création d'emplois qu'avait obtenue l'ancien gouvernement de l'Union nationale", a-t-il dit.

Le chef péquiste a de plus accusé le gouvernement libéral d'avoir adopté une attitude "rampante" devant les investissements étrangers. Il a rappelé que le premier contrat pour le projet de la baie James avait été accordé à une firme américaine et le second à une entreprise de la Colombie-Britannique.

Quant au fédéralisme rentable, M. Lévesque a soutenu qu'il n'y avait jamais eu autant de déchirements qu'à l'heure actuelle entre les gouvernements québécois et canadien, "au point d'en écoeurer un gars sincère comme Claude Castonguay", a-t-il précisé.

Le chef du PQ a enfin affirmé que le gouvernement Bourassa avait non seulement été impuissant à remplir ses promesses au niveau culturel, mais qu'il avait accentué le caractère de colonisé des Québécois en ne posant aucun geste à ce chapître, particulièrement au sujet de la langue.

Rencontre avec le ministre Victor Goldbloom

Un premier contrat a été établi hier entre le nouveau ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, et la Conférence des maires de banlieue de Montréal. Le ministre a en effet rencontré, à l'hôtel de ville de Westmount, 22 des 27 maires de la banlieue de la métropole pour discuter de la situation actuelle de la Communauté urbaine de Montréal.

M. Goldbloom n'avait rien de particulier à annoncer à la fin de la réunion, si ce n'est de dire qu'on avait discuté à bâtons rompus d'un grand nombre de sujets et que la rencontre s'était déroulée sous le signe de la collaboration.

A-t-il été question de la quote-part du budget de la CUM que certaines villes membres refusent encore de payer? En termes généraux, oui, répond le ministre, qui ajoute avoir obtenu des indications de collaboration sur le sujet. Il semble que les prochains jours donneront lieu à des manifestations de cette collaboration, c'est-à-dire qu'on peut spéculer sur le règlement des comptes en soufrance présentement.

Au sujet du rapport du comité Hanigan sur l'avenir de la CUM, M. Goldbloom a répété ce qu'il avait dit antérieurement, soit que le document sera déposé aussitôt qu'il sera prêt. Mais ce rapport "ne sera pas la Bible", a dit d'autre part le ministre.

L'aide à l'étranger

Le Canada devrait atteindre vers 1980 la norme proposée par le rapport Pearson

par Clément Trudel

Au rythme de croissance enregistré présentement au Canada dans l'aide aux pays sous-développés, notre pays devrait atteindre en 1980 la norme 0.7% du PNB consacré à une telle aide, suivant ce que souhaitait le rapport Pearson (commandité par la Banque mondiale et publié il y a déjà deux ans).

M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'ACDI (Agence canadienne de développement international) a cité hier des chiffres éloquents pour inciter davantage les hommes d'affaires canadiens à faire jouer leur position concurrentielle pour certains produits et services où "toutes les parties trouvent leur compte" dans un monde qui ne produira pas nécessairement des "conflits sérieux entre les intérêts socio-économiques, culturels et politiques du Canada et ceux des pays en voie de développement".

Paul Gérin-Lajoie

Invité du Board of Trade of Montreal, l'ex-ministre québécois de l'Education sous le gouvernement Lesage manie des statistiques alléchantes. Pour les seuls programmes bilatéraux de l'ACDI, on consacrait en 1969-70 un montant de $212 millions. Ces sommes étaient de $333 millions en 1972-73 et devraient être de $370 millions pour l'exercice 1972-73.

"Nous savons que 80 à 90% de cet argent sert actuellement à acheter des biens, des produits et des services au Canada". A titre d'exemple dans le seul domaine des denrées alimentaires, de 1969 à 1972, on relève d'importants achats de céréales ($229 millions), de produits laitiers ($14 millions) de poisson ($4 millions), d'huiles comestibles, de légumes, de sel, etc. pour un total impressionnant de près de $252 millions.

Dans le même temps, pour les produits industriels de base, les statistiques de l'ACDI donnent: $45 millions en engrais; $20 millions (cuivre) $10 millions d'amiante (même chose pour la pâte de bois et le papier journal: $36 millions) etc.

Si l'ACDI disparaissait ou si son rayonnement s'amenuisait, on noterait un ressac de l'économie canadienne, tant sur le plan des marchés que sur celui des emplois. Ainsi pour 1973-74 prévoit-on, l'ACDI sera effectivement responsable, par ses contrats, de 48,000 années-hommes au Canada! L'agence fonctionnerait alors avec un budget de $556 millions.

D'ici à la fin de juin, M. Gérin-Lajoie compte avoir des entretiens avec la direction de 135 compagnies canadiennes et prouver l'intérêt que ces compagnies devraient porter à "l'aide" à l'étranger.

Cette aide canadienne représente environ 7% de tout ce que les pays riches consacrent aux pays sous-développés. Le Canada se classe au 6ième rang de ces pays, selon les chiffres préliminaires de 1969-70 publiés par l'OCDE (pour l'apport net de l'assistance publique au développement).

Le but de l'ACDI n'est pas prioritairement d'encourager les exportations canadiennes – la Société pour l'expansion des exportations s'en charge au nom du gouvernement canadien – mais il est indéniable que l'ACDI contribue à accroître le volume des ventes de compagnies canadiennes.

Le président de l'ACDI n'oublie pas de mentionner que les pays jouissant de l'aide canadienne ont comme premier devoir de chercher à éliminer chez eux certaines causes de sous-développement; ceci étant acquis, le Canada cherche à obtenir la "libéralisation" des échanges commerciaux et une plus juste part des pays moins bien nantis sur les marchés mondiaux en autant que sont complétés et renforcés les objectifs généraux déjà poursuivis par le Canada dans ce domaine.

Si les Canadiens excellent à produite des locomotives diesel, ils doivent profiter de toutes les chances offertes pour placer leurs produits. Le même raisonnement vaut pour les Twin-Otters, les appareils ADAC, les entreprises aéroportées de cartographie et autres du même genre, souligne l'ACDI.

A un journaliste qui s'enquiert de la possibilité d'accorder des prêts à des pays moins avancés en laissant ces derniers libres d'acheter où bon leur semblerait, M. Gérin-Lajoie précise qu'il "ne serait pas fin" d'avancer ainsi de l'argent qui irait consolider la puissance de rivaux comme l'Allemagne fédérale, le Japon ou autres pays qui excellent dans des équipements spécifiques.

Sur les critiques qui pourraient être émises à l'endroit des programmes canadiens d'aide, l'ACDI dit n'avoir connaissance d'aucun courant de ce genre et que, de toute évidence, M. Gérin-Lajoie étudierait en détail de telles critiques si elles venaient à lui être transmises.

Le président de l'ACDI suivait dans les grandes lignes un exposé de 28 pages remis à l'avance à la presse; tantôt en anglais, tantôt en français.

Il a laissé entendre qu'avec la collaboration de différents ministères fédéraux, l'ACDI est à préparer un plan quinquennal pouvant jouer pour les années 1975-80. Le problème n'est pas tant d'augmenter le budget de l'aide mais de vérifier si son utilisation est efficace: à quelles fins doit répondre ce plan, et suivant quelle méthode, d'après quelle stratégie? "Comment pourrons-nous assurer une participation et des bénéfices maximums?"

L'invité devait aussi insister sur le fait que "dans un pays comme le Canada, c'est au secteur privé qu'il incombe avant tout de faire preuve d'imagination et d'initiative et de s'adapter à des marchés qui varient considérablement d'un pays à l'autre et d'année en année".

De janvier 1971 à janvier 1973, le Business and Industry Program de l'ACDI a d'ailleurs réalisé 73 études exploratoires dans les cinq continents, ainsi que 13 études de "faisabilité" ou mieux de praticabilité. Ces études ne donneront peut-être pas toutes des résultats; l'intention avouée est d'encourager l'implantation d'industries de transformation de petite et de moyenne taille dans le tiers-monde.

A la voirie de l'Ontario, personne n'est versé en zoologie, encore moins en anatomie. La preuve, c'est qu'on avertit les automobilistes de la présence d'un dos-d'âne sur la route alors qu'en réalité il s'agit d'un ventre-de-boeuf. (Téléphoto CP)

La construction : une décision imminente

QUEBEC (PC) – Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer décidera d'ici quelques heures s'il doit intervenir d'autorité dans les négociations de la construction pour éviter une "situation de jungle" après le 1er mai.

En vertu de la loi 290, qui régit les relations de travail dans cette industrie, le ministre peut intervenir comme conciliateur si les mécanismes de négociations sont paralysés pour une raison ou une autre, mais il ne peut cependant prolonger le décret des relations de travail sans l'approbation des sept parties en cause.

Rejoint par téléphone lundi matin, M. Cournoyer a indiqué que sa conciliation viserait avant tout à amener les parties à négocier vraiment à une seule table, ce qu'elles n'ont pas encore fait. C'est seulement placé devant l'échéance du 1er mai qu'il essaiera en dernier recours de les inciter à demander une prolongation du décret.

"Après le 30 avril, c'est la jungle", a lancé la semaine dernière le ministre, en Chambre, répondant aux inquiétudes formulées par un des collègues libéraux.

Cela veut dire que les entrepreneurs peuvent négocier séparément avec les syndicats les conditions de travail des travailleurs organisés. Quant aux autres, ils ne sont plus protégés que par la loi du salaire minimum. L'industrie emploie 8 pour cent de la main-d'oeuvre masculine.

Cela veut dire également que les centrales syndicales retrouvent le droit de grève et, à moins d'une autre loi spéciale de l'Assemblée nationale, peuvent bloquer l'industrie au moment crucial des mises en chantier de printemps.

D'ici quelques heures, le ministre doit également se prononcer sur la représentativité de la troisième centrale syndicale, la CSD, qui demande à participer aux négociations. Ces négociations réunissent pour le moment sept parties: la FTQ, la CSN et cinq associations patronales.

Du côté patronal, il y a aussi l'Association de la construction de Montréal qui veut participer aux pourparlers à l'échelle provinciale.

Est-ce le bon moment d'acheter une Renault?

Bien sûr! C'est toujours le bon moment. Parce que les Renault sont des voitures "toutes saisons". Fiables en toutes circonstances.

La plupart du temps, leurs rivales réagissent mal à la pluie. Et encore plus mal à la neige. Elles détestent les routes mouillées ou glissantes. Mais c'est justement dans ces conditions là que les Renault montrent leur supériorité. Dans tous les domaines. Parce que ce sont des traction avant. Ainsi, le poids du moteur repose complètement sur les roues motrices. Equipées de pneus à carcasse radiale et de freins à disque, elles vous offrent une tenue de route et une sécurité que très peu d'autres voitures peuvent égaler.

Vous pouvez toujours compter sur la supériorité technique d'une Renault, résultat de tests portant sur les conditions de conduite au Québec.

Plus que jamais! Vous pouvez compter sur un service compétent et efficace.

Tous les mécaniciens des 150 concessionnaires Renault ont suivi les cours de l'école de perfectionnement technique Renault. De plus, cinq magasins régionaux de distribution assurent une livraison rapide des pièces de rechange.

Et 1973 verra la réalisation du plus récent projet Renault: l'implantation de stations diagnostic au Canada. Pour encore mieux vous servir.

Est-ce le bon moment d'acheter une Renault? Plus que jamais!

Faites l'essai du modèle de votre choix chez l'un des concessionnaires Renault. Maintenant!

Oui!

La Renault 12. Championne de sa catégorie par K.O. technique. Tenue de route. Stabilité. Confort.

Oui!

La Renault 12 familiale. Un style "station-wagon" qui ne sacrifie rien au confort. Ni à l'élégance. Pour ceux qui aiment joindre l'utile à l'agréable.

Oui!

La Renault 15. Elle est belle et elle sait se conduire. Le seul vrai coupé 4 places à traction avant dans la catégorie des 1600cc. Pour ceux qui aiment conduire. Sûrement. Agréablement. Confortablement.

Oui!

La Renault 17. Coupé sport à injection électronique. Un style et des performances qui vous classent. Voiture sportive qui reste à chaque instant une voiture de raison. Pour votre plaisir... et votre confort.

RENAULT

Oui! C'est le bon moment en 1973.

Automobiles Renault Canada Ltée, C.P. 6400, Montréal 101, Québec.

M. Barrett propose une nouvelle solution

WASHINGTON (PC) – Le premier ministre de Colombie-Britannique, M. Dave Barrett, est arrivé hier à Washington, pour présenter aux responsables du gouvernement américain une nouvelle solution au problème de l'acheminement du pétrole de l'Alaska vers les marchés des Etats-Unis.

Au cours d'une brève déclarations à son arrivée, M. Barrett a affirmé que les détails de la proposition de la Colombie-Britannique, qu'il a lui-même qualifiée de "contre-proposition" au projet de pipeline Trans-Alaska et à sa flotte côtière de pétroliers, seraient rendus publics, aujourd'hui, simultanément à Ottawa, Victoria et Washington.

Il a déclaré que toute discussion sur la proposition antérieure à cette date serait prématurée.

Les prix du gaz et du pétrole ne doivent pas demeurer à la baisse

WINNIPEG (PC) – Le ministre de la Défense, M. James Richardson, a déclaré que le système canadien des prix et des tarifs douaniers, s'il était appliqué à l'extrême, créerait de profondes disparités régionales au sein du pays.

La protection tarifaire favorisant l'industrie de l'Est du pays forcerait l'Ouest à payer des prix plus élevés que ceux du marché mondial pour ses produits manufacturiers, a expliqué M. Richardson.

De plus les mesures visant à réduire les exportations des richesses naturelles, comme le pétrole et le gaz naturel, vers les Etats-Unis conduiraient l'Ouest du pays à recevoir un prix inférieur à celui du marché mondial pour ses produits bruts.

M. Richardson prenait la parole dans la circonscription de Winnipge-Sud, qu'il représente aux Communes.

M. Richardson a dit par ailleurs qu'il existait des raisons légitimes pour refuser d'exporter du gaz naturel ou du pétrole, comme la pénurie de ces ressources au Canada par exemple. Toutefois, il a souligné que les prix du gaz et du pétrole sur le marché domestique ne devaient pas être maintenus à la baisse.

Le ministre a en outre déclaré que la représentation de la population de l'Ouest pouvait être accrue à Ottawa, notamment en augmentant le nombre des sénateurs des provinces de l'Ouest. Cette mesure profiterait à l'Ouest, non par l'efficacité des sénateurs – à moins que surviennent des changements dans le fonctionnement de cet organisme – mais par les dispositions constitutionnelles qui prévoient que la représentation d'une province aux Communes ne soit pas inférieure à son nombre de sénateurs, a-t-il dit.

Les trois provinces des Maritimes sont sur-représentées aux Communes en raison du nombre de leurs sénateurs. Ce système de représentation a été établi au temps de la Confédération.

M. Richardson a affirmé que la représentation du Manitoba aux Communes pouvait passer de six à 13 si le nombre des sénateurs représentant cette province n'était pas augmenté.

Une grève d'enseignants

LETHBRIDGE (PC) – La plupart des écoles des régions rurales du Sud de l'Alberta étaient fermées, hier après que 1,300 enseignants eurent débrayé pour appuyer leurs demandes en vue de leur contrat de travail.

C'est la première grève d'enseignants en Alberta cette année et elle touche plus de 27,000 étudiants dans 18 écoles de la région située au sud de Vulcan allant jusqu'aux frontières américaines. Les écoles des villes de Lethbridge et de Medecine Hat n'ont pas été touchées par le mouvement de débrayage.

Les enseignants ont quitté le travail à la suite de la rupture des négociations pour un nouveau contrat de travail entre la partie syndicale et la commission scolaire du Sud de l'Alberta.

M. Bill Cousins, porte-parole de l'Association des enseignants pour la région de Lethbridge, a annoncé que les enseignants des centres urbains allaient appuyer ceux des zones rurales.

Des touristes canadiens détenus dans un hôtel mexicain par des gardes armés

TORONTO (PC) – Un hôtel mexicain où des Canadiens ont été confinés la semaine dernière sous la garde de policiers armés, a augmenté le prix de ses repas dès que les touristes y sont entrés, a affirmé hier le président d'une agence de voyages.

M. J.M. Birnstihl, président de Trans-Canada Travel Services, a publié un communiqué affirmant que la situation était attribuable "aux irrégularités qui se sont produites à l'hôtel".

"D'abord, l'hôtel a décidé d'augmenter tous les prix de ses repas dès que nos passagers sont arrivés."

Les invités devaient débourser des montants supplémentaires pour obtenir du beurre, des confitures et de l'eau distillée ce qui, selon M. Birnstihl, est traditionnellement compris dans les frais. De plus, le transport à la plage n'a pas été fourni comme prévu.

La police a empêché les touristes de quitter l'hôtel, la direction de l'hôtel ayant affirmé que les notes des Canadiens n'avaient pas été payées par l'agence de voyages.

M. Birnstihl, affirmant que les frais d'hôtel avaient été complètement acquittés, a félicité les responsables du tourisme mexicain sans qui les Canadiens seraient encore confinés à leur hôtel.

Par ailleurs, l'ambassade mexicaine à Ottawa a envoyé un télégramme au ministère du Tourisme du Mexique, demandant la tenue d'un enquête sur des plaintes de touristes canadiens qui auraient été surveillés par des gardes armés dans un hôtel d Acapulco.

L'ambassadeur, M. Rafael Urdaneta, a précisé qu'il avait envoyé le télégramme hier matin et qu'il attendait une réponse aujourd'hui.

Une quarantaine de touristes arrivés samedi à Toronto ont affirmé qu'ils avaient été confinés dans leur hôtel par des policiers armés jusqu'à ce qu'ils aient signé des déclarations attestant qu'ils avaient payé avant leur départ une agence de voyages torontoise qui avait organisé leur périple.

Après avoir signé le document, les touristes ont été autorisés à prendre l'avion de retour.

Le président de Trans-Canada Travel a déclaré qu'une vérification des livres de l'hôtel mexicain montrait que l'hébergement des touristes avait été dûment payé.

Pour sa part, un avocat mexicain représentant l'hôtel a affirmé que l'agence devait à l'hôtel $25,000 pour l'accommodation de cinq groupes de touristes.

Médicaments gratuits aux écoliers des zones grises

Des médicaments seront distribués gratuitement aux écoliers qui en ont besoin, dans les écoles des zones défavorisées couvertes par l'Opération Renouveau de la CECM. Jusqu'ici, seules les familles bénéficiant de l'aide sociale pouvaient obtenir gratuitement des médicaments.

Des subventions consenties par le ministère des Affaires sociales permettront aux médecins d'offrir aux écoliers provenant de milieux à faibles revenus, des services médicaux complets, comprenant les médicaments. A quoi sert-il en effet de dépister des carences, des maladies, une mauvaise alimentation, et même du rachitisme, si on ne donne pas aux enfants et aux parents, les moyens d'en sortir. Combien de prescriptions médicales restent sur les tablettes parce que les parents n'ont pas les moyens de les faire remplir à la pharmacie? Il serait intéressant que les médecins de zones défavorisées fassent enquête à ce sujet auprès de leurs patients ou des pharmaciens.

Braniff: 2 conditions à l'achat du Concorde

WASHINGTON (AFP) – La compagnie américaine "Braniff International" n'achètera l'avion supersonique Concorde qu'à deux conditions: que les performances de l'appareil soient satisfaisantes et que d'autres compagnies américaines fassent elles aussi l'acquisition de l'avion franco-britannique, croit savoir le magazine "Aviation Week".

L'hebdomadaire spécialisé écrit cette semaine que Braniff a décidé d'adopter une attitude d'attente vis-à-vis des trois options d'achat passées sur Concorde. La compagnie américaine reste intéressée par le supersonique franco-américain qui conviendrait à la desserte de l'Amérique du Sud en raison du haut pourcentage d'hommes d'affaires transportés sur ces lignes qui comportent très peu de survol du continent sud-américain.

Mais Braniff veut être assuré d'une part des performances de l'appareil avant d'en passer commande ferme, d'autre part de ne pas être la seule compagnie américaine à faire voler un supersonique, ce qui en augmenterait sensiblement le coût d'entretien. En dehors de Braniff, il ne reste que deux compagnies américaines qui disposent encore d'options sur Concorde. Il s'agit de Eastern Airlines (six) et de Continental Airlines (trois.)

Un incident de vol fait neuf blessés

MADRID (AFP) – Huit passagers et une hôtesse de l'air ont été contusionnés ou légèrement blessés hier après-midi à bord d'un courrier régulier de la compagnie belge "Sabena", au cours d'un incident de vol entre Bruxelles et Barcelone, apprend-on de source aéronautique.

L'appareil, une Caravelle, s'est posé à 13h30 GMT à Saint-Jacques de Compostelle et après une escale d'une heure environ, a repris sa route pour Barcelone où il a atterri dans l'après-midi.

Peu après, des représentants de Sabena à Madrid et à Barcelone se sont refusés à donner des détails sur cet incident en annonçant qu'une information exacte serait donnée dans la soirée.

Cependant à Saint-Jacques de Compostelle, on laissait entendre que pour des raisons mal éclaircies, le pilote avait été obligé de se livrer à une manoeuvre brusque alors qu'il se trouvait au-dessus de l'Atlantique, dans un espace aérien dépendant des contrôleurs britanniques. Pour sa part une agence de presse espagnole croyait savoir que la Caravelle belge avait échappée de justesse à une collision avec un appareil non identifié.

Quinzaine canadienne

PARIS (PC) – Une quinzaine canadienne aura lieu du 14 au 25 mars à Montpellier, fait savoir l'ambassade du Canada, à Paris.

Diverses expositions à caractère canadien seront alors présentées. Au Centre culturel du Languedoc, par exemple, on pourra voir deux collections sur la vie esquimaude: "Eskimini" et "Les Esquimaux vue par Matisse". Au centre des rencontres internationales, on présentera aussi une collection sur les Esquimaux tandis que la Chambre régionale de commerce offrira la collection "Soleil d'été".

On annonce également la tenue d'une soirée artistique, d'une conférence sur les conditions de vie au Canada ainsi que d'un week-end de cinéma canadien.

L'Office national du film du Canada présentera alors les films suivants: "La vie heureuse de Léopold Z," L'Acadie, l'Acadie", "Dans un parc", ainsi que "The Early Games".

LA CROIX-ROUGE EST TOUJOURS À L'OEUVRE

DÉCÈS

BELANGER. J. Athanase. A St-Laurent, le 11 mars 1973, à l'âge de 72 ans, est décédé M. J. Athanase Bélanger, époux d'Antoinette Gohier, père de Jacques (Françoise Rouleau), Me André (Marie-Reine Goyette), Marie (Mme Pierre Pichet), Louise (Mme François Morin), Luce (Mme Claude Cabana), Georges (Jeannette Bertrand), Jacqueline (Mme Jacques Bouillé), Pauline (Mme Gilles Bouvier) de Cowansville, Bernard, Laurent (Thérèse Touchette), Lise (Mme Gaston Boisvert) de Québec. Les funérailles auront lieu mercredi le 14 mars. Le convoi funèbre partira des salons J.R. Deslaurier Ltée, 790 Boul. Ste-Croix Ville Saint-Laurent pour se rendre à l'église St-Sixte où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière de Saint-Laurent, lieu de sépulture. Au lieu de fleurs, dons au Fonds du Dr Yvon Chartier de l'hôpital Notre-Dame.

BELLAVANCE Dr. Jos. A Duvernay, le 12 mars 1973, à l'âge de 49 ans, est décédé le Dr. Jos. Bellavance, dentiste. Il laisse dans le deuil son épouse née Odette Dumas, ses enfants: Renée, étudiante en psychologie à l'Université McGill, Jacques, étudiant au Collège Bois-de-Boulogne et Robert, étudiant. Sa belle-mère Mme Napoléon Dumas de Québec, ses frères et soeurs: M. et Mme Maurice Bellavance (Marie-Ange Côté) Québec; Mme Gérard Bellavance, Rimouski; M. et Mme Philippe Ouellet (Thérèse); Lieutenant Colonel et Mme Charles Bellavance (Carmen Coulombe) Québec; M. et Mme Jules H. Bauré (Yvonne) Québec; M. et Mme Louis Monat (Madeleine) Montréal; M. et Mme Aubin Morin (Robertine) Montréal; Mme Alphonse Bellavance (Lorraine Lafontaine). Ses beaux-frères et belles-soeurs: M. et Mme Paul Dumas (May Slater) de St-Romuald; Dr. et Mme Yvon Laflamme (Janine) de Québec; Mlle Marthe Dumas de Québec; M. et Mme François Côté (Janet) de Trois-Pistoles; M. et Mme Jean Dumas (Céline Drouin) Québec; M. et Mme Raphael Santarosa (Noelle) de Montréal; Mlle Monique Dumas, Québec; M. et Mme Claude Dumas (Suzanne Pouliot) Montréal; M. et Mme Laurent Martineau (Louise) Rimouski; Mlle Colette Dumas de Québec; M. et Mme Guy Dumas (Patsy Tardif) de Québec; M. et Mme Tim Noel (Suzanne) Toronto; de nombreux neveux et nièces. Le Docteur Bellavance était membre des différentes associations dentaires de la Province et Directeur de la Chambre de Commerce de Ville de Laval. Les funérailles auront lieu, mercredi le 14 mars. Le convoi funèbre partira du Salon J.C. Roy Inc, 3340 boul. de la Concorde, Duvernay, Laval, à 1:15 heure pour se rendre à l'église St-Maurice où le service sera célébré à 1:30 heure. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON Claudia. A Longueuil, le 11 mars 1973, à l'âge de 92 ans, est décédée Mme Albert M. Gagnon, née Claudia, Eva Fournier Epouse de feu Dr Albert Gagnon. Mère de Armand (époux de Antonia Picher), Georges, Arthur (époux de Françoise Pedneault). Mlles Alice et Pauline. Grand-mère de nombreux petits-enfants et arrières-petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 14 mars. Le convoi funèbre partira des Salons Urgel Bourgie Ltée 70 Blvd Lemoyne, à Longueuil, à 9:45 heures, pour se rendre à l'église Saint-Pierre-Apôtre, où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABONTE Aurore. A Montréal, le 11 mars 1973, est décédée, Mlle Aurore Labonté, fille de feu Joseph Labonté et de feu Alix Montpetit. Elle laisse ses frères: Eloi, Henri, Rodrigue, Louis-Marie, Jean, Charles-Aimé et sa soeur Béatrice. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 mars. Le convoi funèbre partira de sa résidence No 7157 rue De Gaspé à 8 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 9:00 heures. Et de là au cimetière de St-Rémi d'Amherst, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: Magnus Poirier Inc.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour **331-0251** soir **667-0774.** J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

Plafonnier 3' diamètre, véritable gouvernail du navire "La Canadienne" 1880, gravé cuivre – pièce exclusive $300. Aussi mobilier salle à manger Victorien, récemment rembourré - 10 morceaux, une pièce rare $1,190; 2 tables antiques, peintures, draperies, etc. Tél.: **274-0221.** 16-3-73

VISITEZ NOTRE NOUVEAU MAGASIN d'antiquités, grand choix de meubles canadiens et autres. Prix modérés. "Au Québec Antique", 2 boul. Labelle, Ste-Thérèse. Tél.: **435-4350** ou **430-1623.** 7-4-73

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est. Tél: **276-9067.** 2-4-73

VENTE TRANS CANADA INC. liquidateur de marchandise de toutes sortes: tapis, set de chambre, set de salon, matelas, bicycles, hockeys, équipement de bureau, etc. Tél.: **272-3195,** 222 est, Beaubien. 2-4-73

ANIMAUX

ECOLE DE DRESSAGE BAKER ENRG: obéissance, garde, attaque, fantaisie, propreté, pension. Toutes races de chiens. Ouvert tous les jours jusqu'à 9 p.m. – 5726-6e avenue, Rosemont. Tél. **721-4001.** 19-3-73

APPARTEMENTS A LOUER

une ville sous un toit...
PORT de MER
101, PLACE CHARLES-LEMOYNE
Face au Métro Longueuil
3½, 4½, 5½ PIÈCES
L'ACCÈS À TOUT PAR NOTRE PASSERELLE CLIMATISÉE MENANT AU MÉTRO!
Les commodités... nous les avons toutes! Les avantages... nous les avons tous!
RENSEIGNEMENTS: **679-6010**

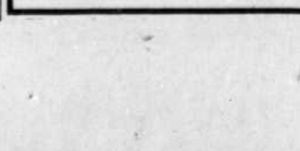

14-3-73

MONTREAL-NORD: 4½, chauffés, dans maison moderne. Commençant à $99. et plus. Tél.: **321-5819.** 2-4-73

VILLERAY: 3½, chauffés, balcon, poêle, réfrigérateur, libre 1er mai, non meublés, $95. par mois. Tél. **273-7808.** 19-3-73

APPARTEMENTS A LOUER

OUTREMONT
50 WILLOWDALE
NOUVEL IMMEUBLE
• Immeubles en béton, insonorisé
• 2 ascenseurs - balcons
• Taxes payées, sundeck
2½ - $140.
3½ - $180.
Tél.: 849-7061
273-4981 J.N.O.

VIEUX-MONTREAL: très grand studio poutres naturelles, mur brique ancienne, meublé ou non. M. Léger **845-5281** ou **873-4611** poste 274. 16-3-73

ARTISANATS

FABRIQUONS sur commande meubles de style, rustiques, modernes pour appartement, bureau, etc. Spécial cette semaine: bahut, table Louis XIII. Aussi rénovation, informations, estimation LBT **766-9937** 14-3-73

ARTICLES A VENDRE

Un gros calorifère électrique, joli jeté vert avec frange blanche, cadres différentes grandeurs. Si intéressé, appelez à **737-5208.** 14-3-73

AUTOS A VENDRE

PEUGEOT 1969, station-wagon, 204, 4 pneus radiaux neufs, mécanique A -1. Prix $500. Tél. **678-6307** après 5 p.m. 16-3-73

VOLVO Canadien, 1970, très bonne condition, 4 vitesses, radio, 6 pneus, embrayage remplacé à 50,000 milles, nouveaux amortisseurs requis. Meilleure offre comptant. Tél.: **737-3287** après 6 p.m. 17-3-73

A VENDRE OU A LOUER

CAMP D'ENFANTS à vendre ou à louer, équipé, logeant 100 personnes selon normes légales, moitié bâtiments calorifugés, 60 milles Montréal, Laurentides. Lac artificiel, 50 acres de montagne, pourrait être utilisé centre loisirs, hôtel, motel, restaurant. Vue magnifique, aucune pollution. Tél.: **769-1429** ou **819-472-3552.** 14-3-73

ARTICLES A VENDRE

LIVRES
Près de 1,000 livres canadiens, neufs et usagés, à vendre d'un bloc.
Appelez le matin à:
272-1076
14-3-73

BUREAU A LOUER

BUREAU CLIMATISE, très clair, immeuble moderne, Dorchester près St-Denis, près hôpitaux, Palais de Justice. Appelez jour **842-3571** ou **842-2340,** soir: **684-3680.** 17-3-73

FEMMES DEMANDEES

LIBRAIRIE DUSSAULT
recherche **RESPONSABLE** pour son service d'abonnements.
Fonctions: Régie interne du service.
Correspondance avec clientèle et fournisseurs (la candidate devra être capable de rédiger en français et en anglais).
Qualités: • Âge: de 25 à 45 ans.
• Minutie, exactitude, sens de l'administration.
Salaire: Bonnes conditions à discuter selon la compétence. Bon avenir.
Discrétion assurée.
Pour entrevue, communiquer avec.
M. Gaston Poulin
384-8760
16-3-73

BUREAU A LOUER

Édifice à bureaux
pour professionnels et hommes d'affaires.
• **1 étage au complet divisé** 2,500 pieds environ au 3ième.
• **2 petits bureaux au rez-de-chaussée,** 450 pieds environ.
Air climatisé - ascenseur - stationnement - près station métro Sherbrooke.
La Laurentienne Co. Mutuelle d'Ass.
822 est, rue Sherbrooke, Montréal
Tél.: 418-688-3591
(frais virés)
2-4-73

CHALETS A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavarois, Tyrol, 5½, chauffés, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. TV. Semaines (aussi location été, piscine, équitation) Tél: **256-6825** ou **1-819-326-5836** 2-4-73

COURS PRIVES

LANGUE CHINOISE: Cours de langue et traduction par professeur chinois avec disciplines linguistiques et expériences en Chine et au Canada. Tél.: **725-9481.** 17-3-73

DIVERS

Vous cherchez une équivalence de "Britannica" en français? Voici "Encyclopaedia Universalis". Pour tous renseignements demandez M. Michel Janowieck, **342-2511.** 15-3-73

DIVERS A VENDRE

ATTENTION: Nous vendons BOEUF DE L'OUEST, derrière et devant à $0.85 la livre (toujours tendre). Information **935-5268.** 2-4-73

ENTREPRENEURS

LETTRAGE, ILLUSTRATIONS de tous genres. Prix réduit. Spécialité: restaurants. Estimation gratuite. Tél.: **727-5771.** 14-3-73

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: **388-2137, 669-2547.** J.N.O.

BRIQUE, FOYER - PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation - enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: **642-4077.** 1-5-73

FEMMES DEMANDEES

PLACE VILLE MARIE
STÉNO BILINGUE
$550. plus
Compagnie en plein essor est à la recherche d'une secrétaire parfaitement bilingue, possédant un minimum d'un an d'expérience.
Si vous avez de la sténo dans les deux langues et désirez un emploi d'avenir, communiquez avec nous dès maintenant.
S. S. U.
861-5691, Mlle Michaud.
14-3-73

SECRÉTAIRE
Relations publiques
Une importante maison d'édition scolaire et de librairie générale est à la recherche d'une secrétaire bilingue.
• La candidate devra posséder une bonne expérience dans le service au public.
Faire parvenir curriculum vitae à:
CASE 31,
LE DEVOIR
14-3-73

FEMMES DEMANDEES

JEUNE FILLE sérieuse bilingue et parfaite dactylo. $90 par semaine plus vacances payées de 15 jours cet été. St-Laurent. Tél.: **748-6381.** 14-3-73

INFIRMIÈRE-HYGIÉNISTE
L'institut National Canadien pour les Aveugles, recherche
Une personne sérieuse avec au moins 3 années d'expérience pour assumer la direction du service de prévention de la cécité.
La candidate devra posséder de l'expérience en ophtalmologie, de l'initiative, du tact et des connaissances dans le domaine budgétaire et des statistiques; apte à voyager, bilinguisme essentiel.
Langue maternelle: français.
Endroit: Montréal.
Téléphonez au:
Bureau du Personnel,
931-7221
15-3-73

HOMMES DEMANDES

PROGRAMMEUR
Université McGill
Département: Physiologie respiratoire.
But: Acquisition et analyse immédiates de données en recherche bio-médicale.
Expérience antérieure: de 1 à 2 ans, dans les mini-ordinateurs PDP Datagen; les langues Fortran et Assemblers.
Les candidats qualifiés, avec intérêt dans la recherche bio-médicale, peuvent prendre un rendez-vous pour entrevue à:
392-5361
14-3-73

GERANT ADJOINT pour Galerie d'Art. Bilingue, connaissance de l'histoire de l'Art, design et de la décoration. Ecrire à Case 30, Le Devoir. 21-3-73

LOGEMENTS DEMANDES

PROFESSEUR CANADIEN cherche 4½-5, meublé de préférence, près école. Sous-louerait bungalow meublé pour un an ou plus. Occupation 1er juillet. Ecrire à: André Binet, B.P. 990, Cotonou, Dahomey, Afrique. 14-3-73

LOGEMENTS A LOUER

NOUVEAU-BORDEAU: 3½ pièces chauffées, fermées, luxueux, très propre, poêle-réfrigérateur fournis, près autobus et centre d'achats. $120. Adultes seulement. Références. Tél.: **334-4523.** 15-3-73

OUTREMONT: 814 Rockland, haut duplex, luxueux, détaché, construction unique. Chauffé, eau chaude, 3 chambres, salon, vivoir, salle à manger, dinette, cuisine moderne. Installation laveuse-sécheuse, ventilateurs, 2 salles bains, stationnement. $310. Tél.: **272-0351** soir. 2-4-73

PROPRIETES A VENDRE

BOUCHERVILLE: Il faut voir. Bungalow, 5 pièces, sous-sol terminé, garage. Très grande propriété. $132. par mois avec taxes. Comptant à discuter. Pour informations Mme J. Lessard, **679-8220** ou **655-7076.** Immeubles Westgate, courtiers. 14-3-73

POINTE-AUX-TREMBLES: construction 1960, duplex, brique extérieure, chauffage eau chaude, terrain 50' x 100'. Pas d'agent. Tél.: **642-2913.** 14-3-73

ST-BASILE: $18,500. Maison style Colonial, garage, grand salon, chambre de bains luxueuse, 3 chambres. Cour donnant sur parc. Intérêt 6¼%. Nouvelle inscription Appelez-moi Rose St-Cyr Slough, **653-2496** ou **653-6807.** Immeubles Westgate, courtiers. 14-3-73

ST-BRUNO: Sur la montagne, Nouvelle inscription. Secteur boisé. Magnifique bungalow brique et bois, 9 pièces. Vivoir et dinette pin noueux avec foyer et portes française. 4 chambres, salle familiale bois de grange et bardeau de cèdre avec cheminée Franklin, salle jeux. Garage niveau. Excellente construction, état impeccable. On demande: $29,000. Janine Hudson, **653-2496** ou **653-2701.** Immeubles Westgate, courtiers. 14-3-73

PROPRIETES A VENDRE

REPENTIGNY: Pour exécutif ou cadre, bungalow "traditionnel" grand style, salle à dîner, salle de séjour, 7 pièces. Paysage unique. Une merveille de sobriété et de bon goût. Pour information Lise D. Ferland, **254-6085** ou **581-3790.** Immeubles Westgate, courtiers. 14-3-73

CÔTE-DES-NEIGES
BEAU DUPLEX, moderne, détaché, grand jardin, 5-6-3. Occupation 30 jours si désiré.
OUTREMONT
RUE TRANQUILLE, 2-6¼ plus 2, duplex, grandes pièces, libre pour mai.
RUE PRATT: duplex entièrement rénové avec beaucoup de goût, tapis superbes, 2-6 plus appartement au sous-sol. $48,000.
Mme M.A.D. Préfontaine
273-3789
IMM. TREMBLAY INC.
courtiers
735-5588
14-3-73

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux. 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, b.a., b. péd., b. ph., 1. ès lettres. Tél: **288-2332** de 3h à 8h p.m. J.N.O.

REMORQUES-ROULOTTES

ROULOTTE 25' x 8, parfait état, équipement hiver complet, aussi filtreur – sable Jacuzzi, capacité 15,000 gallons, neuf. Tél.: **674-3707** ou **527-1466.** 16-3-73

ROULOTTE 25½', Grand Prix, Tél.: soir seulement **467-7050.** 17-3-73

TAPIS-TUILES-PRELARTS

TAPIS. magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes: 9' x 12', 8' x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage, jamais utilisés. Aubaine véritable. Appelez **739-0162.** 19-3-73

VENTE TRANS CANADA INC. liquidateur de marchandise de faillite de toutes sortes: tapis intérieurs-extérieurs, envers caoutchouc. $1.50 et plus. Aussi meubles. Tél.: **272-3195** 2-4-73

TAILLEURS

DROLET TAILLEUR SPECIALISTE
HABITS et costumes sur mesure, 351 rue Guizot, tél.: **388-2532.** 14-3-73

VOYAGES

MIAMI: dame, quarantaine, demande de transport rapide, 2 semaines. Immédiatement. Tél.: **642-7795.** 14-3-73

les MOTS CROISÉS du Devoir

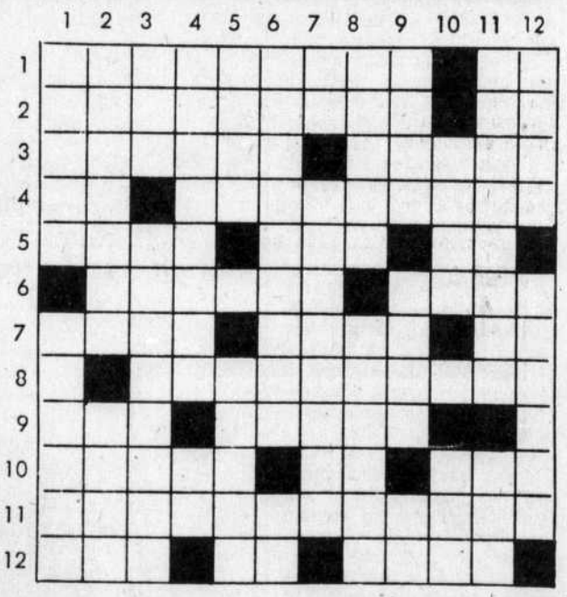

Horizontalement

1 – Titre de marquis. – Terbium.
2 – Oiseau. – Marque l'alternative.
3 – Celui qui se fournit chez un commerçant. – Bouge.
4 – Interjection. – Frappe de terreur.
5 – Arbre greffé. – Atome électrisé. – En les.
6 – Action de touer. – Pneumatique.
7 – Personnes en nombre indéterminé. – Vase d'ornement. – Note de la gamme.
8 – Procédé permettant de connaître à distance l'indication d'un appareil de mesure.
9 – Petite pomme rouge. – Principe odorant de la racine d'iris.
10 – Filet pour prendre des petits oiseaux. – Nickel. – Figure héraldique en forme de T.
11 – Détournerons quelqu'un d'une résolution.
12 – Epoque. – Radon. – Aspire avec la bouche.

Verticalement

1 – Bouquet de cheveux. – De taille élevée (fém).
2 – Statue d'homme soutenant un pentablement. – Divisible par deux.
3 – Souverain. – Se dit de la bourre qui provient de la tonture des draps.
4 – Elle quête. – Sa Sainteté.
5 – Vase d'ornement. – Celui qui lie des gerbes.
6 – Exciter vivement la curiosité. – Douze mois.
7 – Sélénium. – Ville des Pays-Bas.
8 – Frère aîné de Moise. – Chants funèbres, chez les Grecs et les Romains.
9 – Oter la vie. – Détermine le poids. – Ruisselet.
10 – A moi. – Bruit sec.
11 – Qui tousse souvent (fam). – Solipède.
12 – Vapeur d'un liquide en ébullition. – Matrice.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	K	L	A	X	O	N	N	E	R	I	E	Z
2	Y	O	L	E	■	E	■	R	E	N	N	E
3	R	U	I	N	I	F	O	R	M	E	■	L
4	I	R	■	O	■	L	U	E	U	R	■	A
5	E	D	E	N	T	E	R	■	E	T	A	T
6	L	E	O	■	E	■	S	E	R	I	N	E
7	L	U	C	A	N	I	E	N	■	E	C	U
8	E	R	E	■	E	D	■	U	S	■	I	R
9	■	S	N	O	B	I	S	M	E	■	E	■
10	J	E	R	R	O	N	E	■	A	N	A	■
11	U	T	■	D	E	T	O	R	S	■	N	I
12	S	A	R	O	S	■	B	E	R	C	E	R

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

108 prisonniers américains attendus demain

SAIGON (d'après AFP) – Cent-huit prisonniers de guerre américains, dont un civil, seront relâchés demain à Hanoï, ont annoncé hier les porte-parole américain et nord-vietnamien auprès de la délégation militaire quadripartite.

Pour sa part, le général Gilbert Woodward, chef de la délégation américaine à la Commission militaire, a annoncé hier matin que la troisième phase du retrait des forces américaines avait été interrompue dimanche et ne reprendrait qu'après la libération des prisonniers américains prévue pour demain.

Le colonel Bui Tin (Nord-Vietnam) a précisé que les 107 militaires américains de ce troisième contingent "sont tous des aviateurs capturés pendant la vague de bombardements de mai à décembre 1967 sur le Nord-Vietnam." Le colonel a ajouté qu'il y avait parmi eux trois colonels – Peter Flynn, Bean et Gwinn, – ainsi que le fils de l'Amiral Mac Cain, le lieutenant John Peter Mac Cain, abattu au cours d'un raid contre la centrale électrique de Hanoï. Son appareil s'était écrasé sur un tas de charbon et le lieutenant avait été recieilli dans un lac voisin avec les omoplates et une jambe cassées. Opéré plusieurs fois par les chirurgiens nord-vietnamiens, son état est aujourd'hui satisfaisant, a indiqué le colonel.

Le porte-parole nord-vietnamien a ajouté que jeudi prochain, 15 mars, le GRP relâchera à son tour "une trentaine" de prisonniers de guerre, également à Hanoï.

Par ailleurs, les premiers prisonniers sud-vietnamiens libérés par le gouvernement révolutionnaire provisoire sont arrivés sur la base aérienne géante de Bien Hoa, hier.

Cinq cents prisonniers FLN détenus par les Sud-Vietnamiens attendent encore sur la base de Bien Hoa le moment où ils monteront dans les hélicoptères qui les transporteront à Minh Hoa, dans une zone contrôlée par le FLN, à 100 km au nord-ouest de Saïgon.

Les autorités sud-vietnamiennes ont en effet décidé d'attendre que les premiers prisonniers libérés par le GRP parviennent à Bien Hoa pour autoriser le départ des membres du FLN qu'ils détenaient.

Le gouvernement de Saïgon libérera dans la province de Binh Long (à 100 km au nord-ouest de Saïgon), un nouveau contingent de 1,300 prisonniers de guerre communistes en échange de 300 Sud-Vietnamiens détenus par le GRP, a annoncé hier matin un porte-parole du commandement sud-vietnamien.

Toutefois, a ajouté le porte-parole, les opérations de libération à Tam Ky et à Duc Pho, sur la côte nord-est, restent suspendues.

Dimanche, le GRP a accusé les forces de Saïgon d'avoir mené des opérations d'envergure près de Duc Pho, dans la province de Quang Ngai, où devaient être libérés 200 prisonniers sud-vietnamiens.

Qualifiant ces accusations de diffamation, le porte-parole militaire de Saïgon a d'autre part rejeté sur le côté communiste les conséquences d'un incident survenu dimanche après-midi à Bong Son, dans la province côtière de Binh Dinh, à 440 km au nord-est de Saïgon.

Deux policiers militaires sud-vietnamiens ont été tués par des mines "communistes" à 200 mètres d'un autre lieu d'échange de prisonniers, a-t-il affirmé. Quatre autres policiers ont été blessés, a ajouté le porte-parole.

En dépit de cet incident, le porte-parole a confirmé que l'échange de prisonniers prévu dimanche à Bong Son s'est effectué normalement: en deux jours, samedi et dimanche, les autorités sud-vietnamiennes y ont reçu au total 400 prisonniers libérés.

En échange, elles ont remis en liberté, 1,000 prisonniers communistes, toujours dans la région de Bong Son.

Entre-temps, à Saïgon, le projet d'appel pour le respect effectif du cessez-le-feu au Sud-Vietnam par toutes les parties belligérantes, qu'avait présenté récemment le général Woodward, chef de la délégation américaine à la commission militaire quadripartite, a finalement été abandonné hier au cours de la réunion plénière de la commission, a déclaré le porte-parole de la délégation nord-vietnamienne, le colonel Bui Tin.

Comme ce dernier l'avait laissé entendre samedi, les chefs des quatre délégations n'ont pu se mettre d'accord sur le texte de cet appel, aussi le général Woodward a-t-il retiré sa proposition.

L'essentiel des discussions au cours de cette réunion, a ajouté le colonel Bui Tin, a porté sur "l'affaire de Duc Pho."

L'enquête menée dimanche par des représentants de la commission militaire quadripartite n'ayant pas abouti, les chefs des quatre délégations ont convenu hier de porter l'affaire devant la CICS et de demander à celle-ci d'enquêter sur place à son tour, a encore indiqué le colonel Bui Tin.

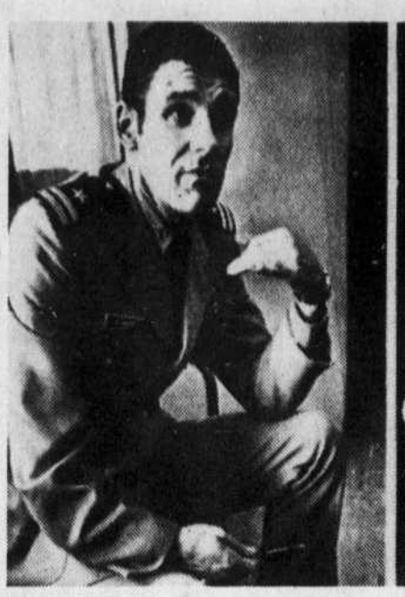

En 1966, c'était lui

GARDEN GROVE, Calif. (PA) – Le prisonnier de guerre David Rehman, revenant aux Etats-Unis, a rappelé le jour où les autorités d'Hanoi ont pris sa photographie pour fin de propagande en 1966.

"Ils m'avaient dit que la population d'Hanoi était très en colère contre moi et que si je ne faisais pas ce qu'on me disait je serais livré à la foule".

M. Rehman, qui est âgé de 30 ans, n'avait été abattu que depuis 24 heures lorsque les Nord-Vietnamiens prirent sa photo en tant que "criminel de guerre" pour la reproduire en milliers d'exemplaires.

On y voyait David Rehman le visage brûlé à la suite de l'explosion de son avion et le bras droit en écharpe. Il a souligné que ses yeux exprimaient une certaine douleur et qu'il avait perdu beaucoup de sang.

Il a par contre fait remarquer qu'il se tenait le plus droit possible et qu'il avait un regard déterminé.

"Je voulais que le monde entier se rende compte que l'on tentait de se servir de moi", a-t-il dit.

Environ 300 personnes s'étaient réunies pour lui souhaiter la bienvenue à Garden Grove.

Aucun engagement envers Hanoi

WASHINGTON (AFP) – La Maison-Blanche a réaffirmé hier que les Etats-Unis n'avaient encore pris aucun engagement pour leur contribution financière à la reconstruction du Nord-Vietnam.

"Le président et le secrétaire d'Etat ont clairement indiqué à plusieurs occasions que nous n'avons pris aucun engagement spécifique", a déclaré M. Ronald Ziegler en rappelant que la question de l'aide américaine à la reconstruction du Nord-Vietnam ferait l'objet des travaux de la Commission mixte américano-nord-vietnamienne qui va se réunir pour la première fois jeudi, à Paris.

M. Ziegler a fait cette déclaration en réponse à un article du New York Times selon lequel les Etats-Unis n'aideraient le Nord-Vietnam que si celui-ci appliquait complètement les accords de paix et retirait ses troupes du Laos et du Cambodge.

Inquiétantes infiltrations par la piste Ho Chi Minh

WASHINGTON (Par l'AFP) – Le Pentagone et le département d'Etat ont exprimé une certaine inquiétude hier en ce qui concerne les possibilités de nouvelles infiltrations de personnel et de matériel nord-vietnamiens vers le Sud-Vietnam.

Le porte-parole du département d'Etat a indiqué qu'il était cependant trop tôt pour dire si ces mouvements à travers la zone démilitarisée et au long de la piste Ho Chi Minh, étaient contraires aux accords de Paris. Les accords, a-t-il rappelé, prévoient le remplacement du matériel militaire par les parties du conflit.

D'autre part, le porte-parole du Pentagone, M. Jerry Friedheim, indiqué que 30,000 hommes et 250 tanks venant du Nord-Vietnam ont emprunté la piste Ho Chi Minh en direction du sud "depuis les environs immédiats du cessez-le-feu". Les activités le long de cette voie d'infiltration, a-t-il ajouté, correspondent "au flot normal d'homme et de matériel que nous avons vu ces dernières années pendant la saison sèche".

Le porte-parole qui n'a pas précisé si les infiltrations avaient lieu très précisement en direction du Sud-Vietnam, a cependant rappelé que les opérations se poursuivent au Cambodge et a estimé qu'il est "probable qu'une partie des mouvements se fait vers ce pays".

Ajoutant que d'autres mouvements analogues ont lieu vers le Sud à travers la zone démilitarisée, le porte-parole a laissé entendre que les Etats-Unis n'ont pas adressé de protestation à ce sujet à la commission militaire mixte qui siège à Saigon.

Aux journalistes qui lui demandaient comment le Pentagone s'est procuré les informations sur les mouvements qui utilisent la piste Ho Chi Minh, le porte-parole a répondu que les Etats-Unis ne font que des reconnaissances aériennes limitées au-dessus de celle-ci. Mais, a-t-il ajouté, "nous comptons beaucoup plus sur les capacités d'autres pays; et c'est pourquoi nos informations sont moins à jour. Naturellement nos évaluations de l'infiltration figurent parmi les moins précises que nous ayons".

Pour le porte-parole du département de la Défense, d'autre part, il ne fait "aucun doute que les Nord-Vietnamiens ont réparé leurs oléoduc: ceux-ci leur permettent d'acheminer un flot (de carburants) qui va de la frontière chinoise à la zone démilitarisée".

Toujours à propos de la Chine, M. Friedheim pense qu'il "existe des stocks considérables de l'autre côté de la frontière" chinoise.

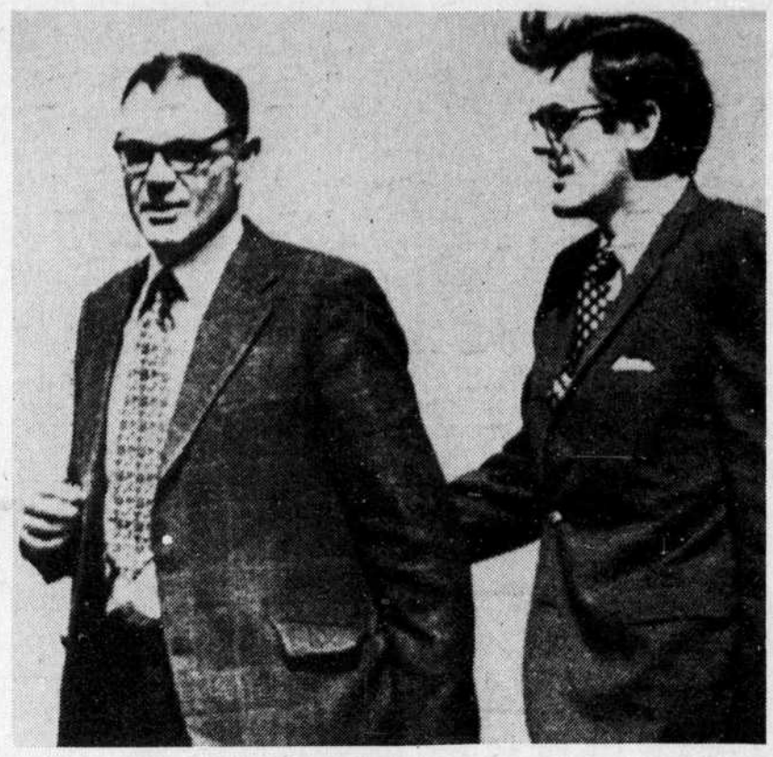

Downey au chevet de sa mère

CLARK FIELD (AP) – John Downey, dernier prisonnier américain de la guerre de Corée, a été libéré par les Chinois et se prépare à rentrer dans son pays pour se rendre au chevet de sa mère qui est gravement malade, au Connecticut.

C'est à la suite, d'un appel lancé par le président Nixon aux dirigeants chinois pour qu'ils permettent à l'agent de la CIA de se rendre auprès de sa mère, Mme Mary Downey 75 ans, que celui-ci a été relâché. Sa libération était attendue depuis la visite présidentielle à Pékin et les visites subséquentes de Henry Kissinger, mais elle n'était pas prévue avant la fin de l'année.

Deux autres Américains sont toujours détenus en République populaire de Chine. Il s'agit du major Philip Smith, de l'aviation, et du lieutenant-commandeur Robert Flynn, de la marine. On s'attend d'ailleurs à ce que tous deux soient libérés jeudi.

Downey a déclaré à un représentant de la Croix-Rouge, à Hong Kong, qu'il avait été incarcéré dans la même prison que ses deux camarades sans toutefois donner de précisions sur leur état.

Après avoir passé près de 21 ans de sa vie dans des prisons chinoises, Downey, qui est âgé de 42 ans, paraissait pâle mais il avait constamment le sourire quand il est arrivé à la base aérienne de Clark Field en provenance de Hong Kong. Il a été accueilli à sa descente d'avion par son frère William (notre photo AP ci-dessus).

"Je voudrais simplement dire à quel point je suis reconnaissant d'avoir été libéré", a déclaré Downey aux journalistes qui l'attendaient. "Et je remercie le gouvernement chinois de m'avoir relâché en pareil moment, de même que le président Nixon pour avoir intercédé en ma faveur, et aussi M. Kissinger. Je suis très heureux d'être libre; et j'ai hâte de rentrer chez moi et de voir ma mère", a-t-il ajouté.

William Downey a déclaré, pour sa part, qu'un médecin avait examiné son frère au cours du vol de Hong Kong à Clark Field, aux Philippines, et qu'il semble en excellente condition.

Les deux frères ont ensuite pris un avion à destination de la base aérienne d'Elmendorf, en Alaska, d'où ils se rendront soit à Hartford, au Connecticut, soit à la base aérienne de Westover, au Massachusetts.

La mère de Downey, qui a rendu visite à son fils à plusieurs reprises dans la capitale chinoise, a eu une attaque cardiaque mercredi dernier. Ce n'est que dimanche qu'elle a repris connaissance, mais un porte-parole de l'hôpital où elle a été admise a déclaré que son état demeure grave.

Downey a été capturé en 1952 après que son avion se fut écrasé au cours d'un vol entre Séoul et Tokyo.

Un autre homme qui l'accompagnait, Richard Fecteau, avait été condamné à 20 ans de prison. Downey s'était vu imposer une sentence de 30 ans d'emprisonnement. Mais après que le président Nixon eut annoncé son intention de visiter Pékin, les autorités chinoises libérèrent Fecteau un an plus tôt, en décembre 1971, et déclarèrent que Downey n'aurait à purger que cinq autres années de prison avant d'être libéré à son tour.

Le filet de doré Côte d'Azur, bonne mère!

Une spécialité ce soir à La Popina, restaurant méditerranéen sur la Plaza Place Ville Marie. Réservations 861-3511

Administré par le Reine Elizabeth

Stationnement seulement $1.00 au "Canadawide Parking" de la P.V.M., dès 18h.30. Faites valider votre billet au restaurant.

Mesdames...

Daniel Pilon est avec vous de 9:00 à 11:00 heures

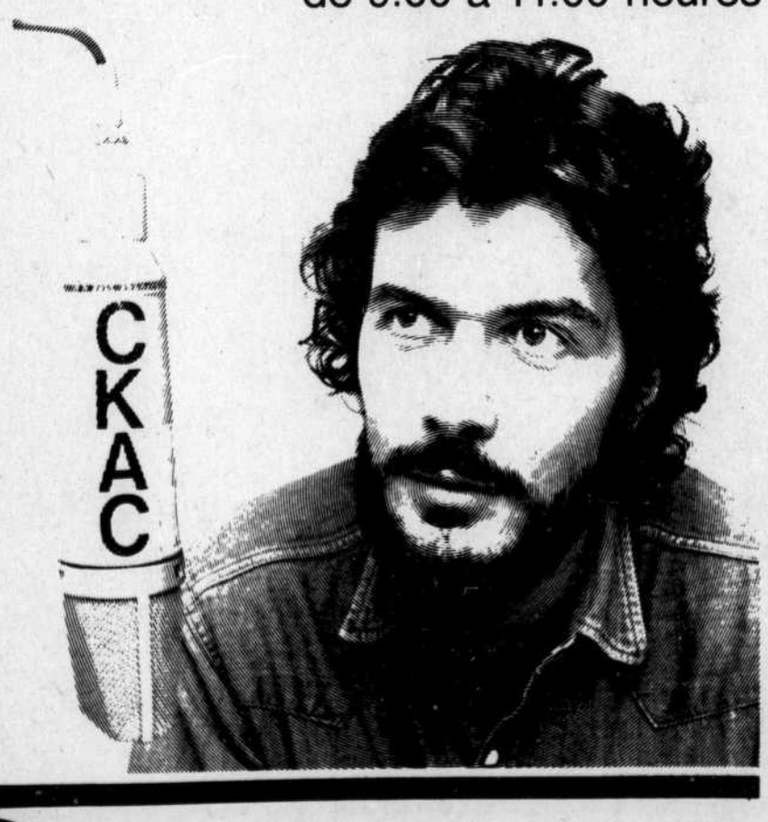

CKAC 73

RDV: cadres à rajeunir

HANOI (AFP) – La presse nord-vietnamienne a, pour la première fois, posé hier de façon précise le problème du rajeunissement des cadres du pays.

Les quotidiens et la radio ont consacré une part importante de leurs colonnes et bulletins d'information à la diffusion d'une résolution, adoptée récemment par le bureau politique du parti, sur "la question des cadres dans une étape nouvelle". La résolution rend hommage à l'action des cadres anciens qui ont "en général bien compris et réalisé leurs tâches révolutionnaires" et ont "acquis une riche expérience", mais souligne que "leurs qualités de gestion, leur niveau théorique laissent à désirer et que leurs connaissances techniques sont difficiles et lentes à améliorer".

Bien que déplorant le manque de cadres spécialisés dans la gestion de l'économie, le bureau politique du parti nord-vietnamien des travailleurs a souligné que le pays ne manquait pas à l'heure actuelle de jeunes gens ayant opté pour les sciences et les techniques. "Mais tous ces jeunes cadres, fait remarquer la résolution, ne sont pas encore nommés dans les instances de direction au niveau de la base et au niveau intermédiaire".

"Il y a beaucoup trop de vieux cadres au niveau supérieur", ajoute la résolution, qui ne propose pas toutefois leur mise à la retraite d'office, mais suggère au contraire un "mélange" des deux générations "là où ce sera possible".

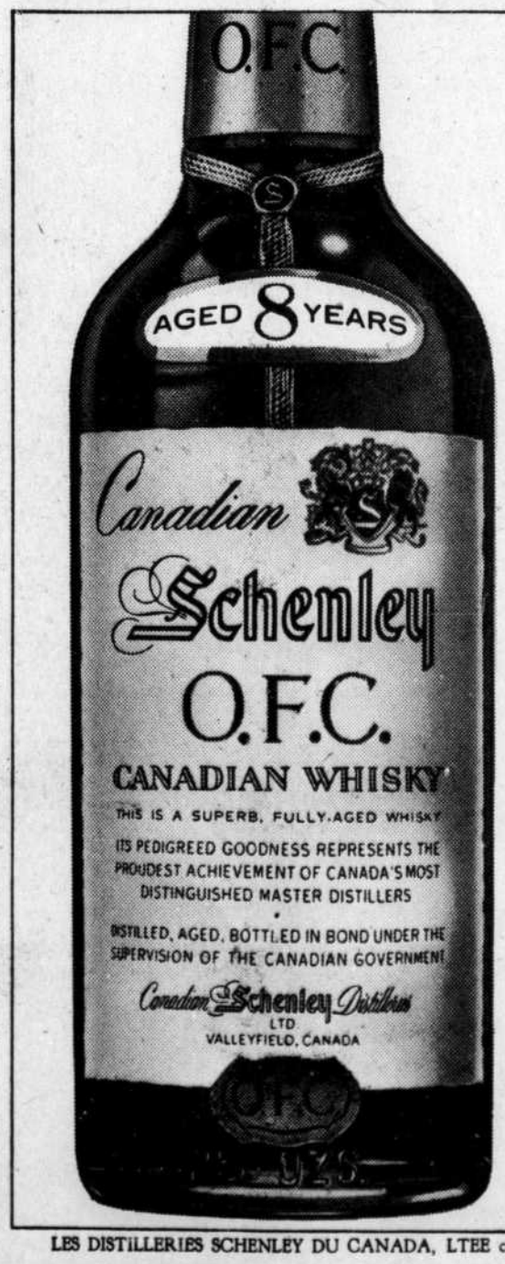

Un grand 8 ans canadien

8 ans...c'est la grande année.

Un rye whisky âgé de 2 ans est pâle, âpre et insuffisamment vieilli. A environ 12 ans, il devient plus foncé et acquiert une saveur plus prononcée.

A sa huitième année, le rye whisky canadien est dans la force de l'âge... d'un beau doré, velouté et corsé, mais toujours léger. C'est pourquoi le OFC a 8 ans... ni plus, ni moins.

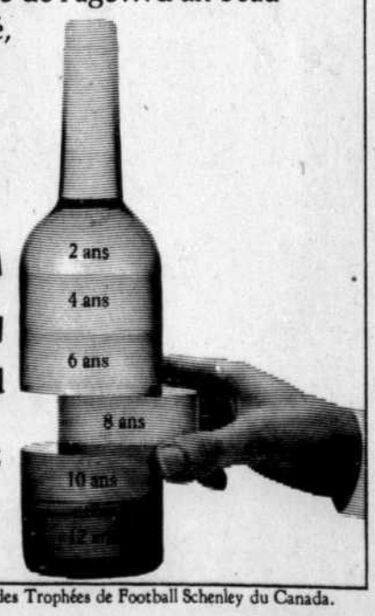

OFC

Goûtez à un grand 8 ans canadien, vous comprendrez pourquoi.

LES DISTILLERIES SCHENLEY DU CANADA, LTEE célèbrent cette année le 20e anniversaire des Trophées de Football Schenley du Canada.

Les suspects de Londres inculpés

LONDRES (D'après AFP et AP) – Les sept hommes et les trois femmes – dont les soeurs Marion et Dolores Price – interrogés depuis jeudi dernier au poste de police d'Ealing après avoir été arrêtés à l'aéroport d'Heathrow ont été officiellement accusés hier soir d'avoir participé aux attentats de Londres.

Par ailleurs, le tribunal londonien de l'Old Bailey où une voiture piégée avait explosé jeudi dernier, a dû de nouveau être évacué hier à la suite d'une nouvelle alerte à la bombe. Une heure après l'alerte, les juges qui avaient quitté le tribunal en robes et en perruques, ont pu réintégrer leurs bureaux sous escorte policière.

Un porte-parole de Scotland Yard a révélé qu'un avocat avait pu voir hier pour la première fois les trois femmes et les sept hommes arrêtés jeudi dernier à l'aéroport d'Heathrow, alors qu'elles s'apprêtaient à prendre l'avion en partance pour l'Ulster.

Quelques heures auparavant, une voiture piégée était découverte garée devant Scotland Yard et deux autres explosaient un peu plus tard en faisant un mort et plus de 200 blessés. Douze d'entre eux sont encore à l'hôpital.

Aux Communes, M. Robert Carr, le ministre de l'Intérieur, s'est opposé hier à l'idée de la création d'une force unique de police pour Londres, qui serait formée de Scotland Yard (Metropolitan Police) et de la police de la City.

C'est à la suite d'un malentendu qui a fait perdre de précieuses minutes aux deux polices, lors d'un message téléphonique, que les voitures piégées ont explosé sans que les secteurs où elles se trouvaient puissent être isolées à temps.

M. Carr a dit que les deux forces coopéraient pleinement depuis jeudi et que les mesures de sécurité avaient été renforcées de manière adéquate dans le coeur de Londres.

•

Un prisonnier a réussi dans la nuit de dimanche à lundi à s'évader de la prison de Maze – anciennement baptisé Camp d'internement de Long Kesh – à une quarantaine de kilomètres de Belfast.

L'homme, William James Kelly, 23 ans, s'est enfui à la faveur du brouillard, en compagnie de deux co-détenus qui ont quant à eux été repris par les gardiens alors qu'ils se trouvaient à quelques mètres de la dernière rangée de fils barbelés.

S'évader de l'ancien camp de Long Kesh constitue un exploit puisqu'un seul prisonnier y était parvenu jusqu'alors: il était sorti par la porte principale après s'être déguisé en prêtre.

Violents combats au sud des Philippines

COTABATO Philippines (AFP) – De violents combats opposent depuis une quinzaine de jours les forces gouvernementales philippines à des musulmans dans l'île de Mindanao, au sud du pays.

L'essentiel des combats a eu lieu, selon les autorités philippines, dans la province de Cotabato, au sud-ouest de l'île. Le général Fortunato Abat, commandant en chef des forces armées de Mindanao, a indiqué hier au cours d'une conférence de presse, que les combats, qui ont débuté le 26 février, ont fait jusqu'à présent 175 morts parmi les "rebelles" et 25 parmi les troupes gouvernementales. Le général Abat, qui a affirmé avoir la situation "bien en main", n'a pas exclu devoir faire appel à des renforts pour venir à bout de "la rébellion".

Vingt-deux centres ont été installés dans la province pour accueillir une centaine de milliers de réfugiés, chassés de leurs villages par les combats. Le général Abat a estimé à 8,000 hommes environ le nombre des membres des "forces révolutionnaires musulmanes" s'opposant aux troupes gouvernementales et a affirmé avoir des "indications sûres" d'une aide étrangère, en armement notamment, aux musulmans. Il s'est toutefois refusé à donner des précisions sur l'origine de cette aide.

Selon le général Abat, les "forces révolutionnaires musulmanes" se seraient alliées à la "nouvelle armée populaire" maoiste, qui mène une guérilla active dans le nord de l'Ile de Luzon, alliance qui se serait traduite par la création d'un commandement central unifié.

Israélien abattu à Chypre

TEL AVIV (AFP) – Un commerçant en peaux de Tel Aviv, M. Simha Guiltzer, 59 ans, a été assassiné hier après-midi à Chypre par un jeune jordanien alors qu'il quittait son hôtel.

L'agresseur, qui a réussi à prendre la fuite, a pu réussir, pense-t-on, à s'embarquer à bord d'un avion à destination de Beyrouth, malgré le dispositif policier mis rapidement en place.

Prise de contact aux SALT 2

GENEVE (AFP) – La première prise de contact, dans le cadre de la deuxième série des négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques (SALT 2), entre M. Vladimir Semionov, vice-ministre des Affaires étrangères d'URSS, et le nouveau chef de la délégation américaine, l'ambassadeur Alexis Johnson, a duré exactement une heure cinquante minutes, au siège de la mission soviétique à Genève.

La première séance effective des SALT 2, aura lieu aujourd'hui au siège de la mission américaine à Genève.

L'ambassadeur Alexis Johnson remplace l'ambassadeur Gérard Smith qui, jusqu'à présent, avait mené du côté des Etats-Unis la négociation SALT, et notamment préparé l'accord soviéto-américain, en mai 1972, sur le traité de limitation des missiles anti-missiles.

Début de la ronde moscovite de Shultz

MOSCOU (AFP) – Les conversations économiques, commerciales et monétaires américano-soviétiques ont débuté hier matin à Moscou, où le secrétaire au Trésor des Etats-Unis, M. Georges Shultz, a été reçu par M. Mikhail Kouzmine, premier vice-ministre du Commerce extérieur de l'URSS, indique-t-on de source officielle américaine.

Jusqu'à présent, M. Shultz s'est abstenu de tout commentaire sur les décisions prises après son départ de Paris par les pays d'Europe occidentale: réévaluation du D. Mark et flottation conjointe de six monnaies, indique-t-on dans les milieux officiels américains.

Élections présidentielles aujourd'hui en Turquie

ANKARA (AFP) – Les deux chambres du Parlement turc éliront aujourd'hui le sixième président de la république (fondée par Kemal Ataturk en 1923) pour succéder à M. Cevdet Sunay, dont le mandat de sept ans arrive à expiration le 28 mars.

Vingt-quatre heures avant le scrutin, aucune candidature officielle n'avait encore été déposée. L'armée souhaite cependant voir élire M. Faruk Gurler, ancien chef d'état-major, qui a démissionné la semaine dernière de ses fonctions et vient d'être nommé sénateur afin de pouvoir être candidat à la présidence.

De son côté, le parti de la Justice, qui tout en étant d'opposition, contrôle au Parlement 317 sièges sur 617, soit la majorité absolue, proposera la candidature de M. Tekin Ariburun, président du Sénat et général en retraite lui aussi. A la veille du scrutin, l'autorité de l'état de siège a interdit toute publication "de nature à exercer une pression sur la libre volonté du Parlement". Ainsi, les journaux ont été priés de ne pas publier le discours prononcé hier devant les parlementaires du parti de la justice par le président du parti, M. Soleyman Demirel. Selon les experts politiques à Ankara, les paroles de M. Demirel "soyons calmes et courageux" étaient une incitation à la résistance contre l'armée et son candidat, M. Gurler.

Aux deux premiers tours de scrutin, aucun de ces candidats n'obtiendra, selon toute probabilité, la majorité des deux-tiers nécessaire pour les élections. Au troisième tour, on s'attend à Ankara que le général Gurler sera finalement élu grâce au ralliement d'un certain nombre de parlementaires du parti de la Justice, soucieux de ménager les susceptibilités de l'armée.

Il y a deux ans, le général Gurler avait signé, avec quatre autres commandants, le "mémorandum du 12 mars" exigeant le remplacement du gouvernement de M. Suleyman Demirel, aujourd'hui président du parti de la Justice (d'opposition), par une autre équipe capable de rétablir l'ordre et de réaliser des réformes dans le pays. La majorité conservatrice vota alors tout ce que l'armée exigeait, mais vida de leur substance les projets de réforme.

du monde entier

• KHARTOUM (AFP) – Quatre chefs d'accusation ont été retenus jusqu'à présent par la commission d'enquête à l'encontre des fedayine qui ont occupé la semaine dernière l'ambassade d'Arabie séoudite et tué trois diplomates, deux Américains et un Belge, apprend-on à Khartoum.

Ces chefs d'accusations indique-t-on sont: l'homicide prémédité, puni au Soudan de mort ou de prison à vie, l'agression contre une mission diplomatique étrangère, le "terrorisme" et la détention d'otages.

• VIENNE (Reuter) – M. Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères, est arrivé hier à Vienne pour une visite officielle de trois jours.

L'arrivée de M. Eban a été entourée des mesures de sécurité exceptionnelles. Les mouvements et le programme de M. Eban, qui est arrivé avec un jour d'avance par rapport aux indications officielles, sont gardés secrets. On sait cependant qu'il s'entretiendra avec M. Kirchachlaeger et le chancelier Bruno Kreisky.

Référendum sans surprise en Syrie

DAMAS (AFP) – Le référendum constitutionnel s'est déroulé dans le calme hier en Syrie. Le scrutin a pris fin à 22h.

Aucun incident n'a été signalé sur l'ensemble du territoire, et selon les informations parvenues à Damas, les électeurs se sont rendus dans le calme aux urnes, notamment dans la région de Hama et de Homs, au centre du pays, où le texte de la nouvelle constitution avait suscité en février de violents incidents en raison de l'absence d'un article stipulant que "l'Islam est la religion de l'Etat".

La participation électorale semble avoir été importante à Damas, et moyenne dans la région de Homs-Hama. Une participation de l'ordre de 80-0/0 a été enregistrée à Alep, la deuxième ville du pays. Aucune organisation ou parti politique n'avait préconisé l'abstention ou le "non".

Il y a peu de surprise à attendre du résultat final. La nouvelle constitution sera adoptée par une forte majorité. L'ambiance bon enfant des bureaux de vote de Damas en donnait une image hier sans cérémonie, les électeurs, qui ne disposaient pas d'isoloir, barraient le cercle rouge, signifiant ainsi un vote positif, avant de mettre leur bulletin dans l'urne.

La nouvelle constitution ne fait que donner un caractère permanent à une situation héritée de dix années de baassisme, l'un des soucis du président Hafez Assad étant de stabiliser la vie politique, marquée depuis vingt ans par de nombreux coups d'Etat et querelles intestines. Pour de nombreux électeurs, la consultation était avant tout un nouveau vote de confiance à l'égard du général Hafez Assad, élu par référendum en 1971. La propagande officielle a d'ailleurs souligné que "le peuple qui a dit oui il y a deux ans au général Assad dira oui à la constitution".

Ce référendum n'annonce donc pas de bouleversement en Syrie, mais au contraire la continuité de la "révolution" dans la ligne baassiste, avec la participation des autres partis progressistes syriens.

Dix années après son arrivée au pouvoir, le parti Baass gouvernera désormais en collaboration avec les autres formations politiques, grâce à une constitution permanente qui reconnaît sa prépondérance sur les autres partis dans la vie politique syrienne. La prochaine étape sera les élections législatives, qui doivent se tenir quatre-vingt-dix jours après l'adoption de la constitution.

Zayyat à Pékin

PEKIN (Reuter) – M. Mohammed Hassan Zayyat, ministre égyptien des Affaires étrangères, est arrivé hier à Pékin pour un séjour officiel de quatre jours. Il a été accueilli par M. Chi Peng fei, son collègue chinois.

De source égyptienne à Pékin, on précise que la mission de M. Zayyat s'inscrit dans une campagne diplomatique lancée par Le Caire pour expliquer la position de l'Egypte dans la crise du Proche Orient, et à solliciter l'appui accru de ses amis. De même source, on déclare que l'Egypte désire vivement augmenter sa coopération avec la Chine sans toutefois compromettre ses relations étroites avec l'Union soviétique.

On s'attend à voir la Chine réaffirmer son soutien moral à l'Egypte mais sans lui accorder d'aide militaire.

A l'aéroport se trouvait également un représentant à Pékin de l'Organisation de Libération de la Palestine.

Voici Gallia

nouvelle! douce! étonnante!

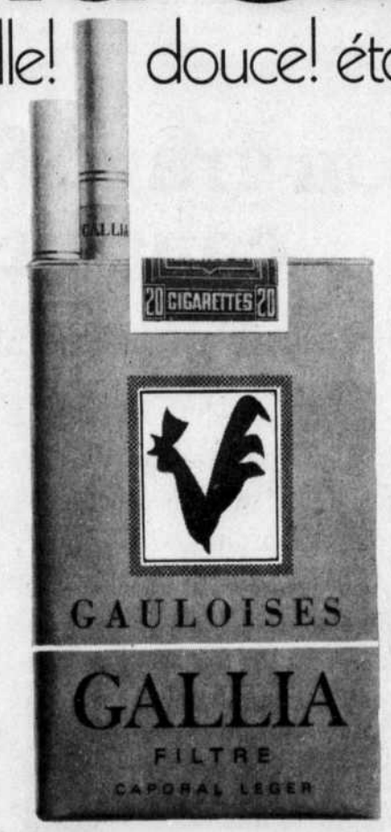

Enfin, douceur et saveur
se trouvent réunies
dans une cigarette
de conception radicalement nouvelle.
Essayez-la.
Elle est bonne à fumer.

Les visages de l'information à Radio-Canada

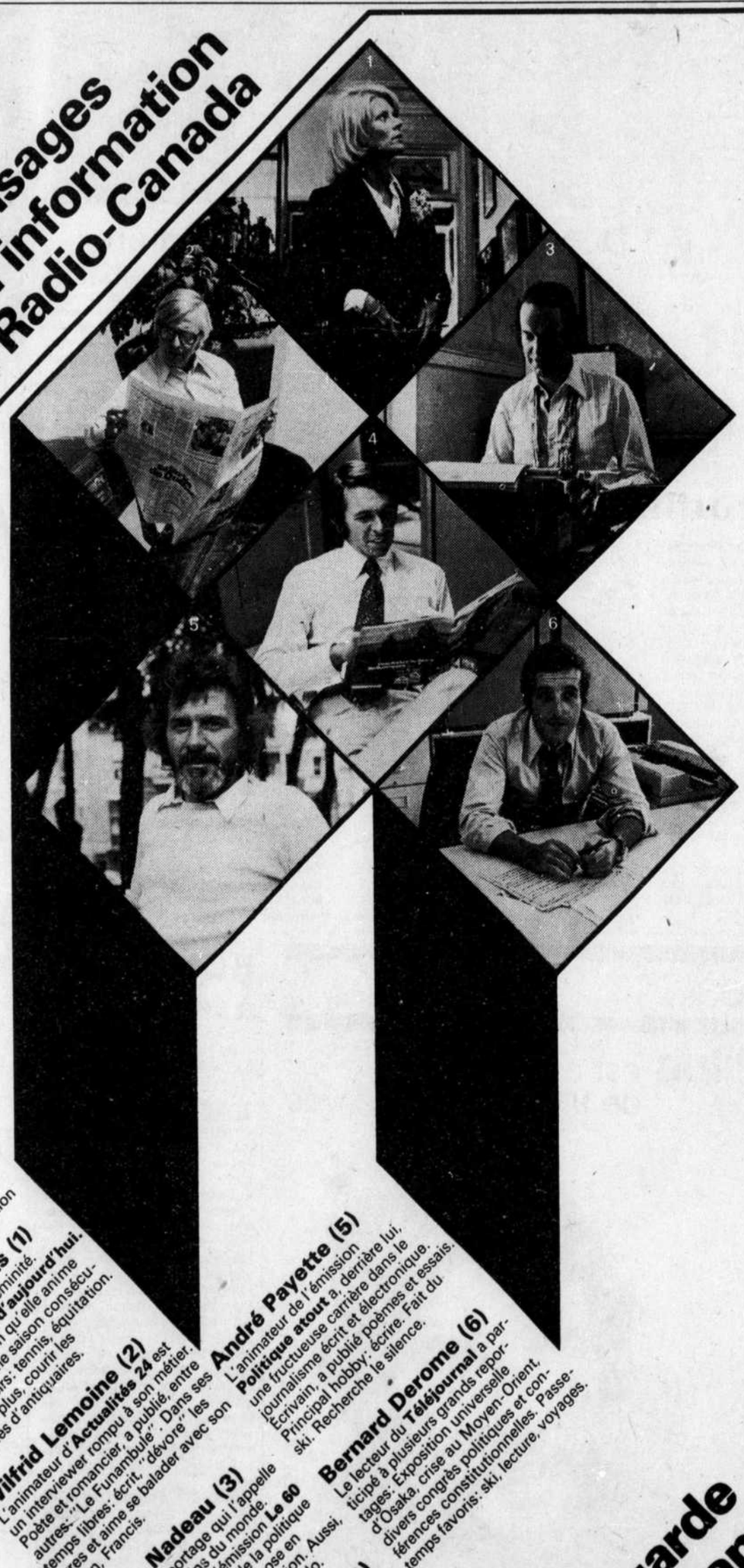

Des personnalités qui sont des traits-d'union entre l'information et nous.

Aline Desjardins (1) Présence. Charme. Féminité. Véritable **Femme d'aujourd'hui.** Magazine féminin qu'elle anime pour la septième saison consécutive. Ses loisirs: tennis, équitation. Adore, de plus, courir les boutiques d'antiquaires.

Wilfrid Lemoine (2) L'animateur d'**Actualités 24** est un interviewer rompu à son métier. Poète et romancier, a publié, entre autres: "Le Funambule". Dans ses temps libres: écrit, "dévore" les livres et aime se balader avec son chien, Francis.

Pierre Nadeau (3) Un as du reportage qui l'appelle aux quatre coins du monde. L'animateur de l'émission **Le 60** est un spécialiste de la politique internationale. Se repose en faisant du pilotage d'avion. Aussi, fervent adepte de l'ai-ki-do.

Richard Garneau (4) Reporter spécialiste des compétitions sportives internationales. A "couvert" notamment, les Jeux Olympiques de Rome, Insbruck, Tokyo, Grenoble, Mexico, Sapporo et Munich. Deux passions: cinéma et olympisme. Se plaît à voyager pour son plaisir. Court de 25 à 30 milles par semaine.

André Payette (5) L'animateur de l'émission **Politique atout** a, derrière lui, une fructueuse carrière dans le journalisme écrit et électronique. Écrivain, a publié poèmes et essais. Principal hobby: écrire. Fait du ski. Recherche le silence.

Bernard Derome (6) Le lecteur du **Téléjournal** a participé à plusieurs grands reportages: Exposition universelle d'Osaka, crise au Moyen-Orient, divers congrès politiques et conférences constitutionnelles. Passe-temps favoris: ski, lecture, voyages.

On regarde Radio-Canada

LE DEVOIR

Cahier 2

Montréal, mardi 13 mars 1973

Des touristes s'arrêtent, à Hamilton, pour lire la proclamation de l'état d'urgence décrété à la suite de l'assassinat du gouverneur Richards. (Téléphoto PA)

Rédaction d'un "pré-brouillon" de l'ordre du jour à Helsinki

HELSINKI (AFP) – Les consulations d'Helsinki sur la conférence de la sécurité et de la coopération en Europe (CSCE) semblent enfin avoir trouvé le processus et le rythme de travail qui permettra de commencer cette semaine la rédaction d'un "pré-brouillon" de l'ordre du jour de la conférence, estime-t-on dans les milieux proches des délégations.

Le malaise qui a régné durant une dizaine de jours après la reprise des consultations le 26 février, paraît s'être dissipé à la fin de la semaine dernière lorsque les 34 participants aux consultations se mirent tacitement d'accord pour créer des "nini-groupes" officieux de travail pour essayer de synthétiser et de mettre en forme les diverses propositions relatives à la première "corbeille" (sécurité) de l'ordre du jour de la CSCE.

C'est ainsi que depuis vendredi deux de ces "mini-groupes" officieux se sont mis au travail. Le premier, constitué par quinze pays, met en forme un projet de texte relatif à la question de la Méditerranée. Le deuxième, groupant presque la majorité des participants, s'efforce, indique-t-on, de trouver une formule acceptable pour tous se rapportant aux principes qui doivent régir les relations entre les Etats conformément à la charte des Nations unies et la déclaration de l'ONU sur les relations amicales entre Etats.

L'URSS pour sa part, croit-on savoir de bonne source, voudrait également ajouter à ces deux bases de référence la déclaration adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en novembre 1970 relative à la "sécurité internationale".

Un "pas en avant" a donc été fait depuis deux jours: vendredi, un consensus a été obtenu pour adopter un "schéma théorique" relatif au contenu de la première "corbeille" (sécurité) de l'ordre du jour de la CSCE, proposé mercredi dernier par l'ambassadeur britannique. Il a cependant été convenu que ce "schéma théorique" qui avait soulevé quelques réserves pendant les débats qui ont suivi la proposition britannique, pourra être complété par les pays qui le désireront, indique-t-on dans les couloirs de la conférence.

Ensuite, sur une proposition de la Suisse et de l'Autriche, il a été décidé tacitement que le "mini-groupe" officieux discutant sur la question des principes inclus dans la première corbeille se réunira officieusement à Dipoli. Jusqu'à présent, ces "mini-groupes" se sont réunis à l'extérieur du siège des consultations.

Feu vert de l'OTAN pour un compromis aux MBFR

BRUXELLES (AFP) – Le secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns, a fait parvenir hier aux représentants occidentaux à Vienne un message au nom des gouvernements du pacte atlantique. Ce message, précise-t-on officiellement, "les autorise à faire des efforts nouveaux avec leurs homologues du pacte de Varsovie afin de permettre la poursuite des conversations sur les MBFR" (réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe).

En fait, a-t-on appris de source informée, ce message contient une nouvelle "solution de compromis", difficilement élaborée d'ailleurs au sein de l'OTAN, pour faire repartir les conversations bloquées dès leur ouverture, le 31 janvier à Vienne, sur le problème du statut de la Hongrie.

L'OTAN considère comme fondamental que la Hongrie ait un statut de participant à part entière alors que les pays de l'Est exigent un statut d'observateur pour ce pays qui échapperait ainsi à une éventuelle réduction des forces sur son territoire.

Une première fois l'OTAN avait proposé – officiellement – aux pays de l'Est de renoncer provisoirement, au niveau exploratoire, à toute notion de statut.

Cette fois, la nouvelle "solution de compromis" de l'OTAN serait plus officieuse, plus pragmatique et plus souple. Ce seraient dit-on, les délégués occidentaux qui seraient chargés de contacter directement les délégations de l'Est afin d'essayer de les "convaincre" lors de réunions informelles (réception, cocktails etc...) de reprendre les conversations exploratoires sans se laisser paralyser par la notion de statut.

Les pays participants, dix-neuf en tout pour l'Ouest et l'Est, pourraient ainsi "explorer" ensemble les possibilités de négocier l'ouverture des véritables conversations MBFR.

Renforts du Yard

Les mesures d'urgence sont renforcées aux Bermudes

HAMILTON (d'après AFP, Reuter et AP) – Quatre détectives supplémentaires ont quitté Londres hier en direction des Bermudes où ils participeront, aux côtés de leurs deux collègues déjà sur place, à l'enquête sur l'assassinat, à Hamilton, la capitale, du gouverneur sir Richard Sharples, et de son aide-de-camp, le capitaine Hugh Sayers.

Le gouvernement a renforcé hier les mesures d'urgence dans l'île alors que la police, aidée de Scotland Yard, entreprend la fouille de la capitale, sans grand résultat jusqu'ici. Le chef du gouvernement, sir Edward Richard, a révélé que la police avait dorénavant le pouvoir de détenir tout suspect pendant 96 heures sans qu'aucune accusation ne soit portée contre lui. La proclamation de l'état d'urgence oblige par ailleurs tous les touristes à se soumettre à une fouille de leurs effets personnels avant leur départ de l'île, de sorte que de nombreux retards ont été enregistrés aux aéroports.

Une escouade spéciale de policiers a été chargée de la surveillance de la maison du gouverneur assassiné et de sa femme, lady Pamela.

Un porte-parole gouvernemental a révélé qu'un certain nombre d'individus ont été arrêtés pour interrogatoire mais n'a pas voulu préciser le nombre de ces derniers. Aucune personne n'a toutefois été formellement arrêtée et des sources officieuses ont laissé entendre que les perquisitions visaient jusqu'à présent certains groupes de Noirs dissidents.

Scotland Yard a l'intention de confier l'enquête à dix de ses meilleurs limiers dont certains ont eu l'occasion de se familiariser avec les lieux par le passé. Deux d'entre eux, les inspecteurs Bill Wright et Basill Hadrell, venaient de quitter, il y a deux semaines, les Bermudes où ils s'étaient occupés de l'enquête sur l'assassinat du chef de police des Bermudes, survenu il y a six mois.

L'inspecteur en chef Wright a déclaré pour sa part qu'il n'avait aucune théorie quant aux motifs de l'assassinat du gouverneur et de Sayers. Il a de plus précisé que la police n'était pas en mesure de déterminer le nombre des assassins et d'expliquer leur geste par des motifs politiques.

Le gouvernement des Bermudes tente pour sa part de décourager les explications politiques de ce meurtre même si sir Richard avait été l'objet récemment d'un vif débat aux Communes des îles. Le chef de l'Opposition s'était alors indigné de l'ampleur du budget ($187,000) consacré à l'entretien du gouverneur et de ses domestiques, allant jusqu'à réclamer l'abolition de la fonction de gouverneur qu'il considérait comme un symbole vivant du colonialisme.

De plus, le chien danois du gouverneur, abattu en même temps que son maître, avait été le centre d'une polémique acerbe le mois dernier. Le gouverneur Richard avait alors organisé une surprise-party à l'occasion de l'anniversaire de son chien, à laquelle d'ailleurs n'avaient été invités que les deux autres chiens danois de l'île. Les protestataires avaient alors dénoncé de semblables dépenses alors qu'il y a de si nombreux infortunés aux Bermudes.

Cri d'alarme des producteurs d'énergie

WASHINGTON (AFP) – Les associations de producteurs d'énergie des Etats-Unis viennent de lancer un nouveau cri d'alarme: si les politiques énergétiques américaines ne sont pas modifiées fondamentalement les Etats-Unis vont au devant d'une "crise grave".

Dans une déclaration commune publiée hier, les présidents des associations représentant les cinq grandes sources d'énergie (charbon, gaz, électricité, pétrole, atome) demandent à l'administration Nixon qu'on leur donne les moyens de développer leurs productions aux Etats-Unis. Celles-ci sont actuellement freinées, selon eux, par de multiples barrières administratives et des prix insuffisamment rémunérateurs.

Les producteurs américains demandent entre autres:

- de limiter les importations de gaz et de pétrole à ce qui est strictement nécessaire pour satisfaire la demande. Des importations massives freineraient le développement de la production américaine tout en accroissant de façon dangereuse la dépendance extérieure des Etats-Unis;
- d'autoriser des prix de vente "raisonnables" pour permettre de nouvelles recherches et le développement des sources existantes traditionnelles ou nouvelles (gazéification du charbon notamment);
- de renforcer les stimulants fédéraux au développement des sources d'énergie américaines;
- de revoir la législation sur la protection de l'environnement dans la mesure où elle freine l'exploitation des ressources, notamment celles de charbon;
- d'encourager les économies dans la consommation d'énergie aux Etats-Unis.

En conclusion, les associations soulignent que "l'époque de l'énergie abondante et bon marché est révolue" mais assurent que les Etats-Unis "disposent de ressources potentielles suffisantes pour satisfaire les besoins prévisibles".

L'Inédite

Vous voulez être unique... inédite. Devenez une adepte de la mode-boutique chez EATON.

De la Nouvelle-Orléans, l'ensemble robe et veste dans une création Molho de Paris. Robe sans manches en soie imprimée (triacétate) marine/rouge/beige avec écharpe pareille et ceinture en cuir rouge. Veste courte en soie grège cordée à col tailleur, empiècement aux épaules, rabats de fausses poches et manches longues à revers. Tailles 8 et 12. **300.00**

Autres créations dans les tailles 8 à 16. **80.00** à **350.00**

Achats en personne seulement.

EATON Centre-ville (La Nouvelle-Orléans, troisième étage) seulement. Rayon 441.

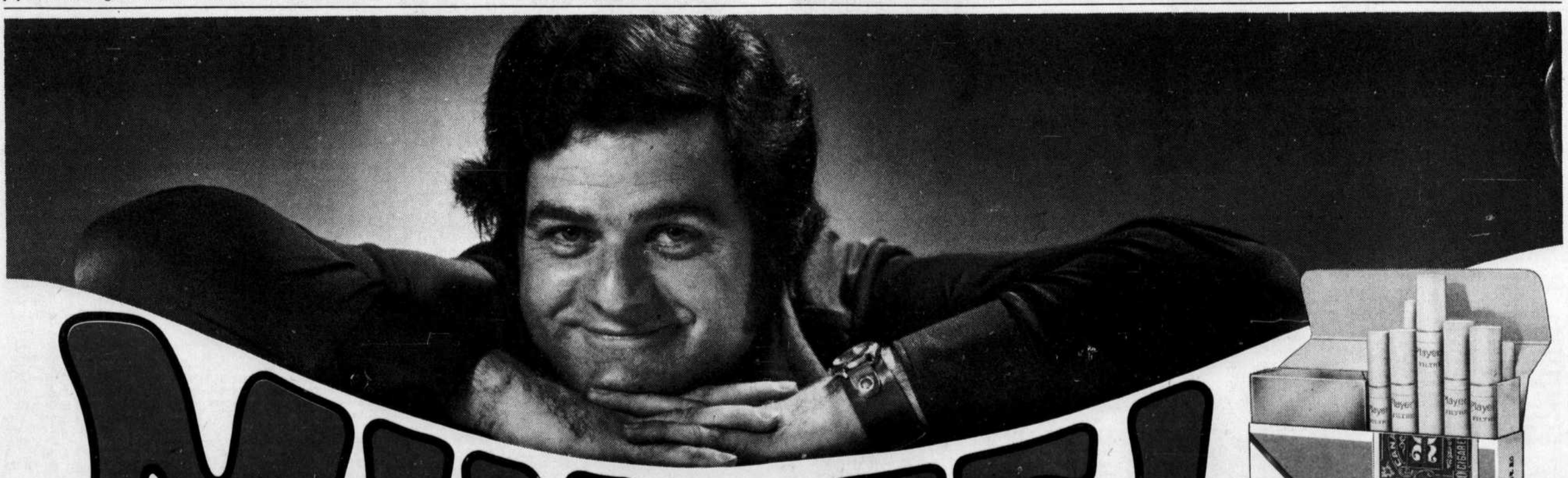

MINUTE!

Prends donc une bonne Player's Filtre

Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 13

VLADIMIR ATAMANEC (ATMAN)

AVIS est donné que M. Vladimir Atamanec (Atman), statisticien, demeurant à 89, 8è Avenue, à Ville LaSalle, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en conseil de la province de Québec, afin d'obtenir une décision changeant son nom en celui de Walter Atman, ledit changement de nom devant servir à son épouse, née Simoane Basque, de la même adresse.

Le procureur du requérant
BERNARD BOURDON,
Avocat

AVIS DE QUALITE

Succession de ADAMS, Julia

En son vivant de Montréal. Décédée le 4 février 1956

Sous l'empire de la Loi de la Curatelle publique (L.Q. 1971, chap. 81), le soussigné donne avis qu'il est curateur d'office à cette succession, et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessus, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

Le Curateur public du Québec
9310, Boul. St-Laurent
Montréal 354, Québec

FOUR SQUARE INVESTMENTS INC.

AVIS est la présente donné que FOUR SQUARE INVESTMENTS INC., une corporation dûment incorporée en vertu de la Loi des Compagnies et ayant sa principale place d'affaires dans la Cité de Montréal, fera une requête au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives pour permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des Compagnies.

DATE A MONTREAL, ce 14ième jour de NOVEMBRE, 1972.

(SGD) MANUEL MELAMED
SECRETAIRE.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE MONTREAL,

COUR SUPERIEURE

No 05-001781-73

DAME MYRTLE MADGWICK, de la Cité de Pierrefonds, District de Montréal

Demanderesse,

-vs-

THOMAS COLLINS, de lieux inconnus

Défendeur

-et-

AIR CANADA

Tiers-saisi

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, le 12 février 1973

Marius D'Amour,
P.C.S.M.

AMARON AND STEAD
a/s Me. Sylviane Borenstein

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-007486-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

FRANCO GIANCOLA, domicilié à 715, Vaughan Road, Toronto, Ontario,

défendeur

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à FRANCO GIANCOLA à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 mars 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Me Robert Y. Lanthier
242 Boul. Ste-Rose
Laval
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO. 05-002890-73

PETER LAMBO, opérateur de camion, résidant et domicilié à 1380, avenue 49, Laval Ouest, Laval, district de Montréal,

Demandeur

-vs-

ROBERT DESNOYERS, autrefois résidant et domicilié à 9029, Boivin, Ville LaSalle, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

Défendeur

IL EST ENJOINT à ROBERT DESNOYERS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 8 mars 1973

WILFRED LEFEBVRE
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Marcus & Feiner
1015 Beaver Hall Hill
Montréal
Procureurs du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-025488-72

EVERAL VERNON WOODWARD, de la Cité et du District de Montréal

Requérant

-vs-

DAME LEONA VERONICA WILLIAMS, de lieux inconnus

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

Montréal, le 19 février 1973

Jacques Perron,
Régistraire.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-007464-73

SHIRLEY K. MATERNITY CANADA LTD., corporation légalement constituée ayant son siège social dans les ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

RELIABLE BUYERS INC., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à New-York, Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique,

défenderesse

IL EST ENJOINT à RELIABLE BUYERS INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 1 mars 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Lapointe & Rosenstein & Assocs.
suite 923
1117, ouest Ste-Catherine
Montréal 110
Avocats de la demanderesse

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 janvier 73, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Québec Automobiles Storage Co. Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du Comté des Deux Montagnes le 5ième jour de mars 1973, sous le numéro 152882.

Ce 7ième jour de mars 1973,

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No.: 02-006803-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal.

DEMANDERESSE

-VS-

JOSEPH MOSKWA, résidant au 4822 RR 2. Hurricane Rd E. Welland, Ontario

DEFENDEUR

IL EST ENJOINT à JOSEPH MOSKWA défendeur à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour de comparaître dans un délai de trente(30) jours.

MONTREAL, ce 7 mars 1973

JEAN-GUY VAUGEOIS, G.A.C.P.M.
GREFFIER ADJOINT

Mes DION & LANCTOT
15 boul. Levesque
Ville de Laval. P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

NO: 12-027844-73

DAME DOLORES BOURBON-Requérant (e) NAIS

-vs-

JEAN-PIERRE PREVOST Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN-PIERRE PREVOST est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 9 mars 1973
J. P. DESROSIERS
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREA

COUR PROVINCIALE

No.: 02-006806-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montreal.

DEMANDERESSE

-VS-

DAME A. AYOTTE CROISETIERE, autrefois résidant à Louiseville, district de Trois-Rivières, présentement de lieux inconnus.

DEFENDRESSE

IL EST ENJOINT à DAME A. AYOTTE CROISETIERE, défenderesse à l'intention de laquelle une copie de bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, ce 7 mars 1973

JEAN-GUY VAUGEOIS, G.A.C.P.M.
GREFFIER ADJOINT

Mes Dion & Lanctot, avocats,
15 boul. Lévesque,
Ville de Laval, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-006449-72

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

MAURICE BERGERON, autrefois domicilié à 1440 ouest, Ste-Catherine, suite 701, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

Il est enjoint à MAURICE BERGERON à l'intention duquel une copie du bref de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 mars 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-004918-73

LA COMMISSION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, corporation légalement constituée ayant son siège social dans les ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ERNEST BEAUVAIS, faisant affaires seul sous les nom et raison sociale non enregistrée de ERNEST BEAUVAIS CONSTRUCTION, ayant autrefois une place d'affaires à 5178, Iberville, app. 7, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à ERNEST BEAUVAIS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 7 mars 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Ferron, Forest & Hamelin
3530 ouest Jean-Talon
Montréal 301
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-002 430-73

LA CAISSE POPULAIRE DE STE-GENEVIEVE DE PIERREFONDS, société régie par la Loi des Syndicats Coopératifs de la P.Q. et ayant son principal siège social au 15795 ouest, Boulevard Gouin à Ste-Geneviève, district de Montréal.

Demanderesse

-vs-

JEAN-JACQUES VEILLETTE, domicilié et résidant au 16425 ouest, Boulevard Gouin, app. 3, à Ste-Geneviève, district de Montréal.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, JEAN-JACQUES VEILLETTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 7 mars 1973

Mes MONGEAU SIMARD HEBERT
CARRIERES & HEROUX
31, rue St-Jacques
Suite 300
Montréal 126, P.Q.

Avis est par la présente donné que CONFECTION CHRISTIANE INC., une compagnie incorporée sous la loi des compagnies du Québec, ayant son siège social à Montréal, Québec, s'adressera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, dans le but d'abandonner sa charte provinciale.

Daté à Montréal, ce 8 mars 1973

GREENBLATT, GODINSKY & RESIN
Avocats de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-006586-72

LA COMMISSION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, corporation légalement constituée ayant son siège social dans les ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

RENE BELANGER, autrefois domicilié à 5531, des Chrysanthèmes, app. 4, ville de Montréal-Nord, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à RENE BELANGER à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 7 mars 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Ferron, Forest & Hamelin
3530 ouest Jean-Talon
Montréal 301
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-006234-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

LES ENTREPRISES VICTORIN INC., corporation légalement constituée ayant autrefois son siège social à C.P. 576, Ville St-Laurent, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à LES ENTREPRISES VICTORIN INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 mars 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Dagenais, Lalande & Coutu
suite 500
3 Place Laval,
Chomedey, Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-028070-73

EDWARD LEDUC, coupeur, domicilié au 4340 Pie IX, Cité et district de Montréal.

requérant.

-vs-

BEATRICE BARKLEY, de lieux inconnus,

intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, DAME BEATRICE BARKLEY LEDUC est requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication, pour répondre dans lesdits délais à la requête de divorce contre elle logée, à défaut de quoi, jugement de divorce ou sur toutes mesures accessoires pourra être rendu par défaut. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe à son intention.

MONTREAL, le 8 mars 1973.

WILFRID LEFEBVRE
Registraire de la C. Supérieure.

Mes, BERNIER, BOUCHER & FARLEY
avocats,
2600 est, boul. St-Joseph,
suite 201, Montréal 405
procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-004791-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ROGER AUDIBERT, autrefois domicilié à Schefferville, district de Mingan, maintenant de lieux inconnus,

-et-

JEAN GUIRLET, autrefois domicilié à 5287, Globert, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeurs

IL EST ENJOINT à ROGERT AUDIBERT et JEAN GUIRLET à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 9 mars 1973

WILFRID LEFEBVRE
GREFFIER ADJOINT

Me André Brunet
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocat de la demanderesse

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA
REGION DE LA CAPITALE

APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au: CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.) K1A OM3 et portant sur l'enveloppe la mention L'ENTREPRISE NO. 80191 - SOUMISSION COMPLEMENTAIRE POUR TAPIS, BIBLIOTHEQUE SCIENTIFIQUE NATIONALE (CONSEIL NATIONAL DES RECHERCHES), CHEMIN DE MONTREAL, OTTAWA, ONTARIO, seront reçues jusqu'à 15 heures (heure normale de l'Est), le mardi, 3 avril 1973.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $50 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise du bureau de la distribution des plans, pièce 134, édifice Bonaventure, 301, rue Elgin, Ottawa et on peut les consulter aux bureaux de l'Association des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal et Toronto. On peut se procurer ces documents en français et en anglais.

Le dépôt sera remboursé dès que les documents seront envoyés en bon état dans le mois suivra le jour du décachetage des soumissions.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

J.J. Carrette
Le Chef des Services financiers
et administratifs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-007079-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

MILANO GARDENS INC., corporation légalement constituée, ayant autrefois son siège social à Montréal, district de Montréal maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT a MILANO GARDENS INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 mars 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Me Robert Y Lanthier
242 Boul. Ste-Rose
Laval
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-007501-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

LES PLACEMENTS STE ROSE INC., corporation légalement constituée ayant autrefois son siège social à Ste-Rose Ville de Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT a LES PLACEMENTS STE ROSE INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 mars 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Me Robert Y Lanthier
242 Boul. Ste-Rose
Laval
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-012375-72

J.P. DUFRESNE LTEE, corporation légalement constituée ayant son siège social à 2308, Bourgogne, ville de Chambly, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

PROULX & FILS LTEE, corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires à 9101 Boul. Lacordaire, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

-et-

RENE LALONDE, résidant à 1568, est, Mont-Royal, ville et district de Montréal,

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT a PROULX & FILS LTEE à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 mars 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Me Joseph P. Miller
168 est, Notre-Dame
suite 205
Montréal
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No.: 18-226-73 ex-parte

BANQUE DE MONTREAL, corps politique et incorporé, dûment constitué selon la Loi et ayant sa principale place d'affaires en les Cité et District de Montréal.

Créancière

-vs-

DANVIEW CONSTRUCTION LTD., corps politique et incorporé, dûment constitué autrefois ayant sa principale place d'affaires au 5810 Côte St-Luc, appt 24, en les Cité et District de Montréal.

Débitrice

PAR ORDRE DE LA COUR:

Avis est donné à DANVIEW CONSTRUCTION LTD débitrice, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier numéro 18-226-73 ex-parte, que l'Avis de 60 jours tel que requis par les Articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire.

Ledit Avis de 60 jours concerne: "UN immeuble ayant front sur le boulevard Provencher, en la Cité de Brossard, connu et désigné comme étant le lot numéro VINGT-TROIS de la subdivision officielle du lot originaire QUATRE-VINGT-SEPT (87-23) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Laprairie de la Magdeleine. Avec la propriété y érigée, portant le numéro civique 1175 dudit boulevard Provencher, Ville de Brossard.

Selon cet Avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la date du premier des Avis, la créancière "LA BANQUE DE MONTREAL" deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'avis de 60 jours a été déposé au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à votre intention.

MONTREAL, ce 7 mars 1973

JEAN-GUY VAUGEOIS, P.A.C.S.M.

McMASTER MEIGHEN MINNION & ASS.,
129 ouest St-Jacques
Montréal 126, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No.: 18-226-73 ex-parte

BANQUE DE MONTREAL, corps politique et incorporé, dûment constitué selon la Loi et ayant sa principale place d'affaires en les Cité et District de Montréal.

Créancière

-vs-

DANVIEW CONSTRUCTION LTD., corps politique et incorporé, dûment constitué autrefois ayant sa principale place d'affaires au 5810 Cote St. Luc, app. 24, en les Cité et District de Montréal. Présentement de lieux inconnus.

Débitrice

PAR ORDRE DE LA COUR:

Avis est donné à DANVIEW CONSTRUCTION LTD. débitrice, selon un jugement de la Cour supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier numéro 18-226-73 ex-parte, que l'Avis de 60 jours tel que requis par les Articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire.

Ledit Avis de 60 jours concerne: "UN immeuble ayant front sur le boulevard Provencher en la Cité de Brossard, connu et désigné comme étant le lot numéro VINGT-DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-SEPT (87-22) aux plan et livre de renvoi officiel de la Paroisse Laprairie de la Magdeleine. Avec la propriété y érigée et portant le numéro civique 1185 dudit boulevard Provencher, Ville de Brossard.

Selon cet Avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la date du premier des Avis, la créancière "LA BANQUE DE MONTREAL" deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'Avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour supérieure de Montréal, à votre intention.

MONTREAL, ce 7 mars 1973

JEAN-GUY VAUGEOIS, P.A.C.S.M.

McMASTER MEIGHEN MINNION & ASS.,
129 ouest St-Jacques
Montréal 126, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente du 9 janvier 1973, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LaFrance Lumber & Plywood Ltée, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval le 29ième jour de décembre 1972, sous le numéro 31 5898.

Ce 7ième jour de mars 1973.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-007491-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

JEAN GUY CHAMBERLAND, autrefois domicilié à 85 Brittorny Road, appt. 302, Ville Mont Royal, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à JEAN GUY CHAMBERLAND à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 mars 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Me Robert Y Lanthier
242 Boul. Ste-Rose
Laval
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-007505-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

DAME A. BOILY CARDINAL, domiciliée autrefois à 3446, Laval, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT a DAME A. BOILY CARDINAL à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 mars 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Me Robert Y Lanthier
242 Boul. Ste-Rose
Laval
Avocat de la demanderesse

SUCCESSION MARIO ANTONIO NICOLO

AVIS est donné par les présentes conformément aux articles 660 et suivants du Code civil:

1- Que par acte d'acceptation, reçu devant Me JULES PREVOST, notaire, le 7 février 1973, dont copie est enregistrée à Montréal, sous le numéro 2405110, le 8 février 1973, Madame Mariantonia ZAPPAVIGNA veuve de MARIO ANTONIO NICOLO demeurant au 6760, rue Alma, appartement 3, en la Ville de Montréal a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de son mari ledit MARIO ANTONIO NICOLO, en son vivant, commerçant ayant demeuré au 6760, rue Alma, appartement 3, en la Ville de Montréal lequel est décédé le 23 novembre 1972.

2- Que par acte d'acceptation, reçu devant Me JULES PREVOST, notaire, le 27 février 1973, dont copie est enregistrée à Montréal, sous le numéro 2408867, le 28 février 1973, Madame Mariantonia ZAPPAVIGNA veuve de MARIO ANTONIO NICOLO es-qualité de tutrice à ses enfants mineurs GIUSEPPE, MARINELLE et ENRICO NICOLO, demeurant au 6760, rue Alma, appartement 3, en la Ville de Montréal, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de son mari, ledit MARIO ANTONIO NICOLO, en son vivant commerçant, ayant demeuré au 6760, rue Alma, appartement 5, en la Ville de Montréal, lequel est décédé le 23 novembre 1972.

JULES PREVOST, notaire
319, rue St-Zotique-Est
Montréal 327

CANADA
MINISTERE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE
DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Ste-Foy, Québec. MODIFICATIONS et REFECTION AU GARAGE D'ENTRETIEN ET TRAVAUX ADDITIONNELS A LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS, A L'AEROPORT DE QUEBEC, (STE-FOY), QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, pièce 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. (636-3283), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 30 mars 1973.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50. fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal et à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Baribeau
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne des
transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport int. de Montréal,
Le 6 mars 1973.

CANADA
MINISTERE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE
DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Fort Chimo, Québec. LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE, INCLUANT L'INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROGENE D'URGENCE DE 250 KW ET L'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ECLAIRAGE DE PISTE ET D'APPROCHE A HAUTE INTENSITE AVEC CABLES INSERES DANS DES TUBES EN PLASTIQUE DE POLYETHYLENE ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES A L'AEROPORT DE FORT CHIMO, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, pièce 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. (636-3283), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 2 avril 1973.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50. fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal., 4970 Place de la Savane, Montréal, au bureau de l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Québec et au bureau de l'Association des Constructeurs du Comté Saguenay, 911 rue Puyjalon, Hauterive, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Baribeau
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne des
transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport int. de Montréal,
Le 2 mars 1973.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-027959-73

DAME COLETTE TOWNSLEY, secrétaire, épouse contractuellement séparée de biens de Pierre Migneault, résidant et domiciliée au 5340, rue Henri-Bourassa, app. 106, Montréal-Nord, district de Montréal,

Requérant (e)

-vs-

PIERRE MIGNEAULT, d'adresse inconnue,

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) PIERRE MIGNEAULT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 8 mars 1973

o(S) ROLANDE ALARIE
REGISTRAIRE adj.

ROBERT, LAVOIE, HARGREAVES
5125, rue du Trianon
suite 230
Montréal 427, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

NO: 12-027922-73

DAME CLAUDETTE MARTEL, étudiante, épouse commune en biens de Julian Perez, domiciliée à 1901 Gilford, app. 14, ville et district de Montréal,

Requérante

-contre

JULIAN PEREZ, autrefois domicilié à 7598 Hochelaga, app. A, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé JULIAN PEREZ est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal le 8 mars 1973

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJOINT

Mes Bourret, Allaire & Assoc's
suite 3504
1155 ouest, Dorchester
Montréal 102

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No.: 18-226-73 ex-parte

BANQUE DE MONTREAL, corps politique et incorporé, dûment constitué selon la Loi et ayant sa principale place d'affaires en les Cité et District se Montréal.

Créancière

VS

DANVIEW CONSTRUCTION LTD., corps politique et incorporée, dûment constitué autrefois ayant sa principale place d'affaires au 5810 Côte St. Luc, app 24, en les Cité et District de Montréal. Présentement de lieux inconnus.

Débitrice

PAR ORDRE DE LA COUR:

AVIS est donné à DANVIEW CONSTRUCTION LTD débitrice, selon un jugement de la cour Supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier numéro 18-226-73 ex parte, que l'Avis de 60 jours tel que requis par les Articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire.

Ledit Avis de 60 jours concerne: "UN immeuble ayant front sur le boulevard Provencher en la Cité de Brossard, connu et désigné comme étant le lot numéro VINGT-QUATRE de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-SEPT (87-24) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Laprairie de la Magdeleine. Avec la propriété y érigée, portant le numéro civique 1165 dudit boulevard Provencher, Ville de Brossard.

Selon cet Avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la date du premier des Avis, la créancière "LA BANQUE DE MONTREAL" deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'Avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à votre intention.

Montréal, ce 7 mars 1973

JEAN-GUY VAUGEOIS, P.A.C.S.M.

McMASTER MEIGHEN MINNION & ASS.,
129 ouest St-Jacques
Montréal 126, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No.: 18 226 73 ex parte

BANQUE DE MONTREAL, corps politique et incorporé, dûment constitué selon la Loi et ayant sa principale place d'affaires en les Cité et District de Montréal.

Céancière

VS

DANVIEW CONSTRUCTION LTD., corps politique et incorporée, dûment constitué autrefois ayant sa principale place d'affaires au 5810 Cote St. Luc, app. 24, en les Cité et District de Montréal. Présentement de lieux inconnus.

Débitrice

PAR ORDRE DE LA COUR:

AVIS est donné à DANVIEW CONST

Le Forum des citoyens âgés de Montréal aura son centre d'accueil et de dépannage

par Solange Chalvin

Les personnes âgées de Montréal, sans distinction de langue, auront un Centre bien à elles. Et quel centre! Une immense maison d'au moins quarante pièces, complètement renovée, repeinte à neuf, sise en plein coeur de Montréal, au 1035 Des Seigneurs (entrée rue Dorchester ouest, coin Saint-Mathieu).

L'ancien Institut Mgr Chaumont des Soeurs Grises de Montréal était utilisé en partie par les jeunes du Bureau de consultation-jeunesse. Les jeunes demeureront dans la place, se contentant d'une vingtaine de pièces... et cèderont aux personnes âgées, le reste de la maison qui deviendra le centre d'accueil, de dépannage, d'information et d'activités du Forum des citoyens âgés de Montréal.

Subventionné par la Campagne des fédérations et par un important projet d'Initiatives locales, permettant l'emploi jusqu'au 31 mai d'une quarantaine de travailleurs, et par le projet fédéral Nouveaux horizons, le Forum sera un lieu de rencontre et d'activités diverses pour tous les citoyens âgés, qu'ils appartiennent ou non à des clubs de l'âge d'or. Neuf chambres seront mises gratuitement à la disposition des personnes âgées, victimes de situation d'urgence, et elles pourront y loger pendant un maximum de cinq jours. Ensuite, nous dit l'une des animatrices du Forum, ces personnes seront dirigées vers d'autres ressources communautaires.

Au cours d'une première rencontre organisée hier par le Forum des citoyens âgés à l'intention des responsables des différents clubs de l'âge d'or du grand Montréal, on a pris le pouls des désirs, aspirations et services souhaités par l'assistance.

Le premier numéro d'un journal, encore sans nom pour le moment, a été distribué, et deviendra le lien nécessaire entre tous les clubs et organismes pour personnes âgées.

Le Forum des citoyens âgés de Montréal existe en fait depuis 1972, mais jusqu'ici, son action avait été très limitée. Notons toutefois que c'est lui qui fut la cheville ouvrière de la campagne pour la réduction des tarifs dans les moyens de transport en commun, à Montréal, pour les personnes âgées. Une lutte qui n'a pas encore abouti, a-t-on rappelé hier; une lutte qui se poursuivra et qui pourra aussi viser d'autres objectifs, comme la suppression d'impôts pour les personnes âgées à faible revenu.

Le Forum, qui a maintenant pignon sur rue, sera un centre permanent d'accueil ouvert à tous les citoyens du troisième âge. On y trouve au rez-de-chaussée, des salles de rencontre, d'accueil, une immense cuisine et une salle à manger qui sera prêtée aux organismes qui veulent y faire des fêtes; au premier plancher, des ateliers de bricolage, d'artisanat, et peut-être un comptoir de vente d'articles d'artisanat, ainsi qu'un vestiaire; au second, neuf chambres mises à la disposition des vieillards sans logis temporairement, et enfin, au quatrieme, des bureaux d'administration où l'on s'efforcera de répondre aux multiples problèmes du troisième âge: un registre de chambres disponibles a été constitué, et les personnes âgées en quête de logement, chambre et pension, pourront y obtenir des renseignements; on organisera sur demande des conférences, des visites à domicile, des voyages, et l'on fournira des renseignements aux personnes qui ne savent comment remplir certaines formules d'impôt, d'aide sociale, d'assurances, etc.

Bref, le Forum des citoyens âgés vient de prendre vie. Cette grande maison de la rue Des Seigneurs deviendra ce que les personnes âgées veulent en faire, a-t-on répété, tout au cours de la rencontre d'hier, à laquelle participaient environ 150 citoyens du troisième âge.

Le défenseur Jacques Laperrière et le gardien de buts Ken Dryden, des Canadiens de Montréal, ont rehaussé de leur présence l'inauguration de la campagne annuelle de la section du Grand Montréal de la Société Canadienne du Cancer. On aperçoit ici les deux vedettes du hockey aidant Mme Rita Bibeau, présidente générale de la campagne de souscription, à vaincre le cancer symbolisé par un crabe et un caducée géants.

Les projets sur les nouvelles professions: le gouvernement cède aux pressions du RC

QUEBEC (PC) — Cédant aux pressions méfiantes du Ralliement créditiste, le gouvernement a décidé de procéder dès aujourd'hui à l'étude en deuxième lecture des projets de loi régissant les nouvelles corporations professionnelles.

Dans le sprint de la fin de session, le gouvernement avait au cours des dernières semaines présenté en deuxième lecture le Code des professions, bill 250, et 18 des lois particulières régissant les corporations professionnelles. Restaient quatre projets de loi, ceux qui instituent des nouvelles corporations professionnelles, soit les denturologistes, les chiropraticiens, les podiatres, et les audio-prothésistes.

La reconnaissance de certaines de ces corporations, notamment celle des chiropraticiens, soulevait des objections dans les corporations déjà reconnues et les créditistes s'étaient jurés la semaine dernière de forcer le gouvernement à résister aux pressions dont il pourrait être l'objet pour laisser ces projets de loi "sur les tablettes."

Le gouvernement a annoncé vendredi dernier son intention de commencer lundi en commission parlementaire l'étude détaillée du projet de loi-cadre sur le Code des professions, sans que les quatre projets de loi en question aient franchi l'épreuve de la deuxième lecture.

Dès l'ouverture des travaux de la commission parlementaire, le ministre Castonguay s'est toutefois buté à une motion créditiste, présentée par le député de Dorchester, M. Florian Guay, demandant tout bonnement l'ajournement de la séance jusqu'à ce qu'il ait obtenu des garanties gouvernementales à ce sujet.

M. Castonguay a eu beau se porter personnellement garant de l'intention du gouvernement de procéder dans ces quatre projets de loi selon la même formule que dans les autres projets "professionnels", il a fallu qu'il suspende finalement les travaux pour quelques minutes pour obtenir l'assurance formelle du leader parlementaire gouvernemental, M. Gérard D. Lévesque, que l'on procéderait dès aujourd'hui en Chambre à cette étude en deuxième lecture.

Retenu dans sa circonscription de Gaspésie par le brouillard, M. Lévesque a proposé un compromis qui a été accepté par les leaders de l'opposition présents à la commission, en raison de la nécessité où il se trouve de mettre fin dès cette semaine à la troisième session parlementaire du gouvernement.

Les projets de loi des nouvelles professions seront présentés en deuxième lecture par un bref exposé du ministre parrain, M. Castonguay, et les partis de l'opposition, qui sont d'accord sur le principe de ces mesures, ne répondront de leur côté que par un commentaire de quelques minutes.

Cette procédure expéditive permettra à M. Lévesque de déférer immédiatement les quatre projets de loi à la commission parlementaire spéciale sur les professions qui en poursuivra l'étude article par article au cours de la prochaine session.

En plus du "lobbying", les créditistes craignaient que ces projets de loi subissent un retard injuste, puisque la nouvelle session parlementaire, qui doit commencer cette semaine, sera toute entière occupée jusqu'au mois de juin par les débats sur le discours inaugural et le discours du budget.

Ce débat stratégique ayant pris une bonne heure de la commission, l'étude du projet de loi 250, le Code des professions, a pu enfin commencer et devait se poursuivre jusqu'à 23 heures.

La FUF veut une loi qui protège toute la jeunesse

Le projet de loi 65 sur la protection de la jeunesse ne devrait pas couvrir seulement les enfants délinquants ou sans protection, mais s'adresser à toute l'enfance pour la protéger contre toute atteinte à sa sécurité, son développement et sa santé.

Dans un communiqué envoyé au ministre des Affaires sociales et au ministre de la Justice du Québec, la Fédération des Unions de familles, recommande que l'enfant mal adapté socialement, soit maintenu dans son milieu familial naturel, plutôt que d'être placé en institution. La famille devrait recevoir, au besoin, une aide médicale et financière équivalente à celle que reçoivent les foyers nourriciers.

Le comité d'action socio-familiale de la FUF propose en outre que la loi tienne compte de déclarations d'enfants mineurs de 15 ans et plus, tout autant que de celles de toute personne majeure, car une dénonciation de leur part pourrait aider leurs frères et soeurs menacés.

La FUF recommande la mise en place d'une politique de prévention qui ne pourrait être élaborée sans la collaboration du ministère de l'Education, et sans la participation des familles. Aussi, la FUF demande-t-elle d'être entendue à la commission parlementaire pour exprimer les vues des familles concernant la protection de la jeunesse.

Le Collège enquête à Préville

Le Collège des médecins fera enquête sur la qualité des services médicaux à l'hôpital Préville. Il en a reçu le mandat explicite de M. Claude Castonguay.

Le Dr Augustin Roy, registraire du Collège, affirme qu'aucune plainte n'a jamais été portée par des familles de patients hospitalisés à cet hôpital. Selon lui, les conditions inadmissibles qui règnent dans cet hôpital sont le résultat de l'imprévoyance et de l'incurie gouvernementale face aux hôpitaux pour malades chroniques. "On a laissé pourrir ce problème pour s'occuper de l'implantation d'une foule de services moins prioritaires" a dit le Dr Roy.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Commission Scolaire Deux-Montagnes

Offre d'emploi

ORTHOPÉDAGOGUE(S)

Qualifications:

Formation universitaire (1er cycle) dans la section orthopédagogie ou pédagogie des inadaptés avec mention **rééducation**

Salaire:

Selon le décret arrêté en conseil no 3811-72.

Faire parvenir votre curriculum vitae le plus tôt possible à:

M. J.E. St-Laurent,
Directeur général,
Commission Scolaire Deux-Montagnes,
Rue Principale,
St-Joseph du Lac, Qué.

POSTES OFFERTS à la suite d'une expansion rapide

Administrateur senior
au service des successions

Vérificateur interne
au service de la vérification

Evaluateur
au service des hypothèques

Administrateur adjoint
au service des fiducies personnelles

Préposé d'administration
au service des hypothèques

Commis comptable
au service de la comptabilité

Faire parvenir curriculum vitae en mentionnant le poste offert au

Service des ressources humaines

TRUST GÉNÉRAL

909 ouest, boul. Dorchester, Montréal 113 (Québec)

AUJOURD'HUI, l'étang... 14 ANS
...C'est le jour où la nature se venge!
DEMAIN, l'univers!

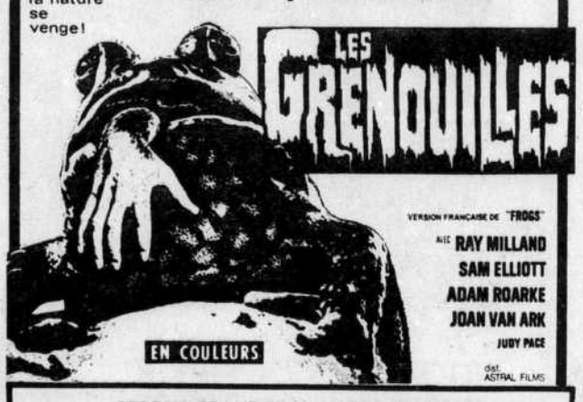

SECOND GRAND FILM AU PROGRAMME

SAINT-DENIS 1394, ST-DENIS, 849-4211

Aussi au cinéma "Le Paris", St-Hyacinthe - Salaberry, Valleyfield - St-Eustache, Saint-Eustache - Dorion, Dorion.

TAUREAU 14 ANS

JE T'AIME JE T'AIME JE T'AIME JE T'AIME JE T'AIME

Production: Office national du film du Canada

Distribution: France-Film

Un film de Clément Perron

avec Monique Lepage, André Melançon, Michèle Magny, Béatrice Picard, Marcel Sabourin, Yvon Thiboutot, Amulette Garneau, Louise Portal, André Cartier

1590, ST-DENIS 845-3222 **chevalier** METRO ST-DENIS - DEMONTIGNY

Ingénieurs francophones.

Les Forces armées canadiennes ont besoin d'officiers ingénieurs pour travailler dans les Forces de Terre et de Mer.

Les candidats doivent être ambitieux et dynamiques, avoir des qualités de chef et posséder un diplôme universitaire en génie.

Si votre candidature est acceptée, dès votre première journée dans les Forces, vous deviendrez lieutenant avec un salaire initial de $8160. par année. Vous tirerez le maximum de vos connaissances académiques et vous profiterez aussi de nombreux avantages que seules les Forces peuvent vous offrir: augmentations et promotions régulières, un mois de vacances payées chaque année, soins médicaux et dentaires gratuits, et la chance de voyager un peu partout dans le monde en touchant une prime.

Si vous êtes intéressé, présentez-vous ou téléphonez à votre Centre de recrutement des Forces canadiennes, 1254, rue Bishop, Montréal, (tél.: 283-6518), ou envoyez votre candidature au Directeur du recrutement et de la sélection, Quartier général de la Défense nationale, Ottawa, Ontario, K1A 0K2.

Les Officiers des Forces canadiennes

Il faut être quelqu'un pour en être.

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 12

Transports Canada Transport Canada

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

appel d'offre

Projet # 700-266 — Construction de la centrale de chauffage et de refroidissement

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Ste-Scholastique, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées à:

Bureau des appels d'offres
Bureau d'aménagement du nouvel aéroport international de Montréal
3ième aile, 3ième étage
Édifice du Port de Montréal
Cité du Havre, Montréal 103, Québec

seront reçues jusqu'à 15.00 heures (heure de Montréal).

MERCREDI, LE 11 AVRIL 1973.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent, peuvent être obtenus par les entrepreneurs généraux à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de $150.00 au nom du Receveur général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les sous-traitants et autres intéressées pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal;
Association de la Construction de Québec, 675 Marguerite-Bourgeoys, Québec;
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc., 400 William, Trois-Rivières,
Bureau des soumissions déposées de Hull, 277 boulevard St-Joseph, Hull.

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des Appels d'Offres, à (514) 283-6824.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoit Baribeau,
Administrateur délégué.

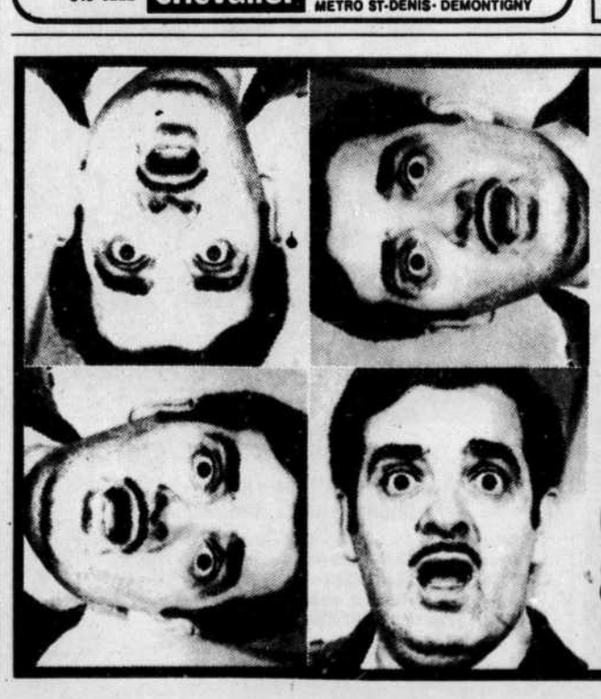

Gustave

Les propos du Concierge

6:10 A.M.
8:10 A.M.
12:10 P.M.

CKAC 73

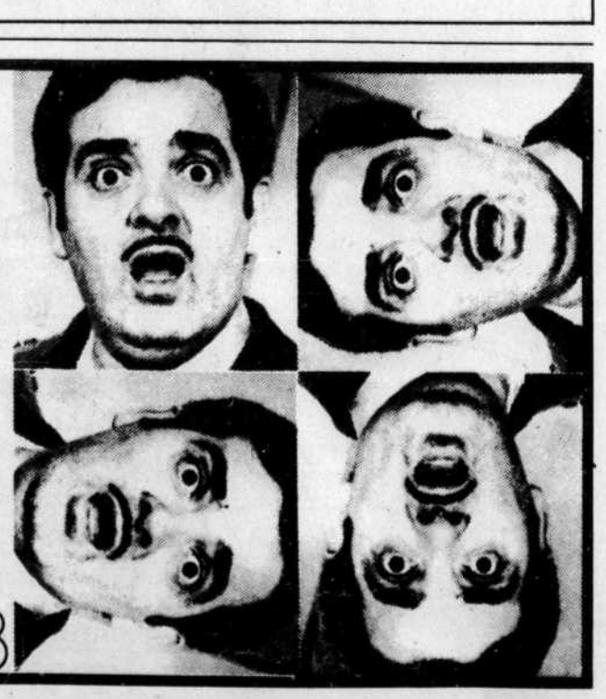

Concert gratuit Iannis Xénakis

Profitant du passage du compositeur grec Iannis Xenakis à la Faculté de musique de l'Université de Montréal, où il est invité à séjourner durant près d'un mois, on présentera un concert de ses oeuvres au grand salon du Centre social, ce soir à 20h.

Trois oeuvres enregistrées sur bandes à quatre pistes seront présentées: ce sont, "Bohor", "Persépolis" et "Ibiki-Hanna-ma" qui a été créée à l'occasion de l'exposition universelle d'Osaka.

Le public est invité à assister à ce concert Xénakis, et l'entrée est libre.

Les auditions de ces oeuvres auront lieu en présence du compositeur; on peut prévoir qu'il acceptera d'engager le dialogue avec le public après le concert.

Rappelons que Xenakis est l'un des chefs de file de la musique actuelle et que l'une de ses oeuvres, "Nuits" pour douze voix réelles, sera jouée par les solistes des choeurs de l'ORTF que dirige Marcel Couraud, jeudi à 20h.30 à la salle Claude-Champagne, dans le cadre de la saison de la Société de musique contemporaine du Québec.

vient de paraître

The Cell, Horst Bienek (McClelland & Stewart, 1972, 95 p.). Elève de Brecht au temps de l'Ensemble berlinois, l'auteur reçut, pour motif politique, une sentence de vingt-cinq ans de travaux forcés en Sibérie. Son récit, présenté sous forme de plaidoyer, paraît ici avec une préface du jésuite Daniel Berrigan, lui-même soumis à la détention.

Mister Brown, Jean Zumbach (Robert Laffont, 1973, 367 p.). Un livre de combat au cours duquel l'auteur livre son expérience extraordinairement riche et diversifiée: du poste de lieutenant-colonel dans la RAF au cours de la Seconde Guerre mondiale, la chasse aérienne le conduit jusqu'à un rôle actif auprès de Tschombe et jusqu'à la guerre du Biafra.

DEMANDEZ
LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL DES FESTIVALS
99¢ CHACUN DES FILMS
1248 Bernard 277-4145 OUTREMONT

THÉATRE MIDI
Énorme succès de "Jouez-moi d'amour" de JEAN BARBEAU Mise en scène: JEAN-LOUIS ROUX avec GENEVIEVE DELOIR - GUY GODIN
Du lundi au vendredi à midi: 15 ADMISSION: $1.18 plus taxe
861-0563
THÉATRE DU NOUVEAU MONDE
84 ouest, rue Ste-Catherine

"Paul, j'te dis qu'y'a un Chinois dans notre chambre!"

À compter du 15 mars
Hélène Loiselle, Jean Brousseau, Anne Villeneuve, Lam Chan Tho
"LE CHINOIS" de MICHEL FAURE. Mise en scène PAUL BUISSONNEAU
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
100 EST, AVENUE DES PINS – 845-7277

SOCIETE NOUVELLE DE CINEMATOGRAPHIE
D'une série de trois films, voyez maintenant
3
ROMY SCHNEIDER
SISSI face à son destin
le dernier COULEURS
POUR TOUS

Moins de 14 ans $1.00 2e sem.
3001 EST, SHERBROOKE 525-2174 MAISONNEUVE CENTRE COMMERCIAL MAISONNEUVE
JEAN-TALON, À L'EST DE PIE-IX 725-7000 JEAN-TALON CENTRE COMMERCIAL JEAN-TALON

"Quiet days in Clichy" Version originale 18 ANS ADULTES
900 O. STE-CATHERINE 861-2996 CINÉMA DE PARIS
12:00-2:00-4:00 6:00-8:00-10:00 8e MOIS

"HEART" de Andy Warhol 18 ANS ADULTES
couleurs — v.o., s.t. français 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30
2e SEM. 525-8600 1206 EST, STE-CATHERINE FESTIVAL

SALLE RESNAIS
EN NOMINATION
LE MEILLEUR FILM ÉTRANGER
LE MEILLEUR SCÉNARIO
DE Luis Bunuel
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE
POUR TOUS

Elysée 35 MILTON / 842-6053 SALLE EISENSTEIN 14 ANS
12e SEMAINE d'ERIC ROHMER
l'amour l'après-midi
ZOUZOU - BERNARD VERLEY

Cinémas ODEON
L'HISTOIRE D'UN JEUNE HOMME QUI S'INTÉRESSE PRINCIPALEMENT À L'ULTRA-VIOLENCE ET À BEETHOVEN!
18 ANS

Un film de STANLEY KUBRICK
ORANGE MÉCANIQUE
LUN-VEN: 7:00 - 9:30
MERCIER STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE*
SOUS LA DIRECTION DES ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.

68 EST- RUE ST-PAUL VIEUX-MONTRÉAL (127)
RENSEIGNEMENTS: 866-1836
DÉBUT DES COURS: le 9 avril 1973
*APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

La Poudrière

À L'AFFICHE du 14 au 24 mars
En Espagnol de Victor Ruiz Iriarte
TENGO UN MILLON
avec
Herminia De Gamez, Jeannine Beaubien Jr., Mario Villasante, Anita De Simoi, German Guerra, Leopoldo Rios, Carmen Valdivia, Elisa Galdoni, Jaime Borja
Mise en scène de Jeanine Beaubien
Réservations: 526-0821

Victor TRETYAKOV
Premier Prix - Concours International Tchaikovsky
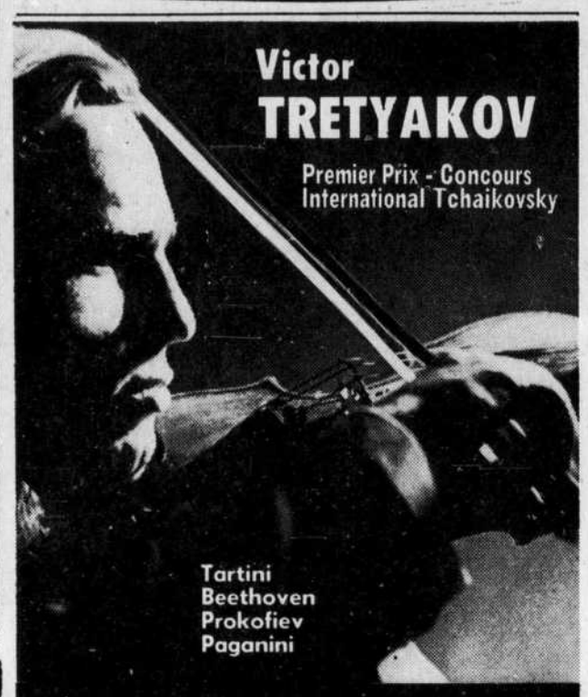
Tartini
Beethoven
Prokofiev
Paganini
RÉCITAL 19 MARS 8:30 P.M.
Billets $6 $5 $4 $3 $2.50. Demi-tarifs sur billets $5: étudiants - Âge d'Or.
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) et Place des Arts. Agences et CHARGEX 932-2234.
SALLE WILFRID-PELLETIER

MONTAND SCHNEIDER SAMI FREY SAUTET

César et Rosalie
POUR TOUS
CRÉMAZIE ST-DENIS-CRÉMAZIE 388-4210
LUN-VEN: 7:30 - 9:30

UN FILM DE YVES BOISSET
L'ATTENTAT
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
MICHEL PICCOLI
en couleurs

POUR TOUS
VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577
HORAIRE: LUNDI AU VENDREDI 7:30 et 9:30

Les FAUCONS
un film hongrois de Istvan Gaal
PRIMÉ À CANNES, CHICAGO, SYDNEY
couleur V.o.s-t. ang.
Sem.: 7 h. Sam., dim.: 3 - 5 - 7 h.
POUR TOUS
FINISSANT JEUDI 15 MARS: CHARLES, MORT ou VIF
tous les jours à 9 h p.m.
MAUREEN McNALLY SUZAN STRANSBERG STERLING HAYDEN, STUART WITHMAN
un film de RUY (OSFUZIS) GUERRA
TENDRES CHASSEURS
Sem.: 7 h. Sam., dim.: 3 - 5 - 7 h.
vers. ang. st. français couleur
FINISSANT JEUDI 15 MARS: LES CAMISARDS
tous les jours à 9 h p.m.
Les Cinémas du Vieux Montréal 136 est St-Paul 861-7863

Orchestre symphonique de Montréal
LES CONCERTS GALA
MARDI/MERCREDI LES 13/14 MARS - 20h30
Le plus célèbre chef d'orchestre d'Espagne de retour au pupitre de l'OSM
RAFAEL FRÜHBECK DE BURGOS
Directeur artistique de l'Orchestre National de Madrid
Deux oeuvres en première à l'OSM
HAYDN - Symphonie no 1 en ré majeur.
BACH-SCHOENBERG - Prélude et Fugue en mi bémol majeur.
et
BEETHOVEN - Symphonie no 8 en fa majeur, opus 93.
RAVEL - Daphnis et Chloé - Suite no 2.
$3.00 - $3.50 - $5.25 - $7.00

Avant chaque concert à 19h, 100 billets de dernière heure seront disponibles à $2.00.
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

UNE OEUVRE MARQUANTE DE LA LITTÉRATURE QUÉBECOISE!
14 ANS
«UN FILM D'UNE GRANDE QUALITÉ ARTISTIQUE... CHAQUE IMAGE ÉCLATE D'UNE BEAUTÉ PARTICULIÈRE. TOUT CELA EST PLUS QUE FIDÈLE AUX PORTRAITS DU LIVRE, VIVEMENT SUGGÉRÉS AVEC UNE FORCE BOULEVERSANTE.» Marie-Claire Blais

enfin porté à l'écran!
un film de CLAUDE WEISZ présenté par les FILMS MUTUELS en couleurs
photo alain renaud
UNE SAISON dans la VIE D'EMMANUEL
de marie-claire blais
À L'AFFICHE! RIVOLI ST-DENIS & BELANGER. 277-4129
REPRÉSENTATION À 12.45, 2.25, 4.15, 6.00, 7.50 & 9.35 P.M.

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST
en couleurs
14 ANS
Sam. McLaren
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
LUNDI AU VENDREDI 6:00 - 9:00

"Sa plus belle chanson d'amour" — France Soir
"Le premier film réalisé par Jacques Brel, et qui lui ressemble furieusement" — L'Express
"Un cinéaste qui prend des risques à chaque plan, on n'a pas vu ça depuis 10 ans" — Claude Lelouch
POUR TOUS

Brel Barbara
LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT
Franz EN COULEURS
Un film écrit, interprété et réalisé par JACQUES BREL
Sam. Renoir
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SAM. DIM. 1:30 - 3:30 - 5:30 7:30 - 9:30
LUN.-VEN. 7:30 - 9:30

À l'affiche
14 ans
tous les soirs 7:00 9:30
Dim.: 2:00 7:00 4:30 9:30
V.O. anglaise

en primeur à Montréal
Columbia présente le dernier film de Roman Polanski
d'après Shakespeare
MACBETH
verdi 5380 St-Laurent 277-3233

LES FILMS MUTUELS présentent
DOMINIQUE MICHEL
POUR TOUS
J'AI MON VOYAGE!
dans une comédie de GILLES RICHER
réalisée par DENIS HÉROUX
avec RENÉ SIMARD, RÉGIS SIMARD, JEAN LEFEBVRE
YVAN DUCHARME, FRANCIS BLANCHE, YOLAND GUÉRARD, MYLÈNE DEMONGEOT, ANDRÉ LAWRENCE, DENYSE PROULX, PATSY GALLANT, FRANK MAHOVLICH

UNE PRODUCTION CLAUDE HÉROUX

DANS 6 SALLES À MONTRÉAL
Laissez-Passer non acceptés
PAPINEAU 521-6853 4519, rue Papineau
LAVAL 688-8200 Centre d'achat Laval
PARISIEN 861-2697 484 ouest, rue Ste-Catherine
VERSAILLES 352-4020 7265 est, rue Sherbrooke
GREENFIELD PARK 671-6129 519, boul. Taschereau
FAIRVIEW 697-8095 7555, route Transcanadienne
HORAIRES: Parisien, Papineau, 12h., 2h., 4h., 6h., 8h., 10h. p.m. Laval, Versailles, Greenfield, Fairview, 3e semaine 6h., 8h., 10h. p.m. Samedi & Dimanche à 12h., 2h., 4h., 6h., 8h. & 10h. p.m.
DANS 10 SALLES EN PROVINCE
Rex SAINT-JÉRÔME | Maska SAINT-HYACINTHE | Palace GRANBY | Drummond DRUMMONDVILLE | Capitol SAINT-JEAN
Vénus JOLIETTE | Laurier VICTORIAVILLE | Granada SHERBROOKE | Capitol TROIS-RIVIÈRES | Salaberry VALLEYFIELD

3,100 CANADIENS L'ONT ACCLAMÉ LORS DES JOUTES DE HOCKEY. CANADA-URSS À MOSCOU!
LE GRAND CIRQUE DE MOSCOU
KOSMOS, le spectaculaire rocket volant
Les incroyables OURS DRESSÉS
SENSATIONNELS gymnastes et jongleurs
Les champions russes du PATIN À ROULETTES
Les CAVALIERS intrépides
A. Bondarev et ses SAUTS PRODIGIEUX
ARÉNA MAURICE-RICHARD
22 MARS - 7 AVRIL (sauf les lundis) 8:00 P.M.
Matinées sam. & dim. 2:30 P.M.
Billets $6. - $5. - $4. - $3. Demi-tarif les vendredis soir et sam. matinées: enfants - Âge d'Or.
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) & commandes postales avec enveloppe-retour affranchie - chèque; également Aréna Maurice-Richard.
CHARGEX 932-2234.

les films mutuels présentent
14 ANS

LA MORT D'UN BUCHERON
un film de gilles carle
carole laure
daniel pilon willie lamothe
marcel sabourin pauline julien
LAISSEZ PASSER NON VALABLES denise filiatrault
Une production CARLE-LAMY
BERRI LAVAL GREENFIELD PARK
BERRI tous les samedis 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
Laval sam., dim. 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00 sem. 7:00, 9:00
Greenfield Park sam. 5:00, 7:00, 9:00 dim 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00 sem. 7:00, 9:00

à la petite semaine

THÉÂTRE

Ça redémarre lentement

par Michel Bélair

Le printemps s'en vient! Un peu partout, les gens semblent recommencer à vivr. Même si la comparaison est un peu tirée par les cheveux, il se passe à peu près la même chose au niveau de l'activité théâtrale montréalaise. Ce n'est pas encore l'abondance, mais après les semaines de disette que l'on vient d'essuyer, les choses commencent à bouger.

Cette semaine il y a quatre centres d'intérêt.

● LA SAGOUINE **d'Antonine Maillet, au Rideau-Vert, à 20h.** Tout le monde a son mot à dire sur "La Sagouine". Quant on ne parle pas du texte d'Antonine Maillet, on s'émerveille devant l'interprétation de Viola Léger. Les deux choses ne vont pourtant pas l'une sans l'autre; au point tel qu'on s'imagine mal que Viola Léger ne soit pas la Sagouine et que la Sagouine ne soit pas Viola Léger. De toute façon, c'est un spectacle à ne manquer sous aucun prétexte. Vous vous en repentiriez pendant longtemps. La production la plus forte qu'on ait pu voir à Montréal depuis le début de la saison. Tellement envoûtante qu'on ne peut suggérer que de la voir et de la revoir.

● JOUALEZ-MOI D'AMOUR **de Jean Barbeau au Théâtre-midi (et quart) du TNM.** Devant le succès de la pièce et devant la réponse du public à la nouvelle expérience du Théâtre-midi, le TNM a décidé de poursuivre les représentations jusqu'au 21 mars. Ce n'est pas un hasard ni un coup de chance. Production bien huilée, interprétation étonnante et mise en scène tout à fait juste, tout cela contribue à faire de l'avant-dernier Barbeau une des meilleures réussites de l'année. Ce qui est, encore une fois, plus qu'étonnant étant donné les préjugés que l'on pouvait avoir à l'égard de l'équipe de la production. A voir pendant qu'il en est encore temps.

● LE CHANT DU SINK **de Jean Barbeau. Un spectacle du TPQ, au CEGEP Maisonneuve les 15, 16, 17 mars à 20.30h. En province par la suite.** Voilà le dernier Barbeau. A croire qu'après la presque rétrospective des deux derniers mois, il s'imposait. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cela promet. Une équipe de comédiens "ferrés", une situation dramatique (celle de l'auteur du même nom) "chaude" tout cela devrait faire en sorte que la production connaisse les plus grands succès. N'anticipons pas et contentons-nous plutôt d'espérer. Compte-rendu à venir.

● LE CHINOIS **de Michel Faure au Quat'Sous dès le 16 mars à 20.30h.** L'occasion rêvée pour Michel Faure de sortir des stéréotypes dans lesquels on l'a déjà enfermé. Une pièce décisive qui lui permettra ou non d'être accepté comme un véritable auteur dramatique après ces hors-d'oeuvre que furent "Le facteur" et même "DDT" dont il avait signé le texte. En ce sens, c'est une production à surveiller.

● EN BREF

Serge Sirois semble décidément presque aussi prolifique que Jean Barbeau. Après "Aujourd'hui peut-être" et "Dodo l'enfant do", il présentera "Elle", une toute nouvelle pièce, dans le cadre d'une expérience tentée au Saydie Bronfman. Cela se déroulera le 21 mars au Saydie Bronfman.

D'après Yvan Canuel, "Hier, les enfants dansaient" est aussi bien reçue en France qu'au Québec... La pièce devait être enregistrée par l'ORTF, mais on a renoncé à cause de son caractère "politique".

qui fait quoi

Marie-Claire Lefebvre, étudiante en musique à l'Université de Montréal, lance un appel à tous ceux qui ont assisté aux différentes représentations des "Variétés lyriques", principalement aux abonnés et à ceux qui ont fréquenté assidûment le Monument national. Elle désire reconstituer l'histoire des "Variétés lyriques" et son impact sur la société québécoise. Prière d'entrer en communication avec: Marie-Claire Lefebvre, 4912 Mariette, Montréal 265, 484-8558.

●

Le New Philharmonia Orchestra de Londres a annoncé la nomination à sa tête d'un jeune chef d'orchestre italien, Riccardo Muti, qui prendra l'année prochaine la succession d'Otto Klemperer, maintenant âgé de 87 ans.

M. Muti, qui est actuellement chef de l'orchestre Maggio Musicale de Florence, dirigera cette année deux concerts avec le NPO au festival d'Edimbourg, en attendant d'en prendre la direction définitive.

●

Ce soir à l'émission "Documents", à la radio de Radio-Canada, à 21h, visite au festival Chiraz-Persépolis. Les auditeurs apprendront, entre autres, quelle est la situation de Chiraz dans les domaines de la poésie, de la musique, de la philosophie et de l'artisanat. On racontera également l'histoire du Festival des arts de Chiraz-Persépolis qui serait "le plus lointain des festivals, comme aussi le plus international et le plus recherché."

Camarade et la belle

C'est peu dire des nombreuses surprises que nous réserve le passage du grand cirque de Moscou, du 22 mars au 7 avril à l'aréna Maurice-Richard. Quinze numéros aussi attachants les uns que les autres ont été sélectionnés; parmi eux, citons un hommage aux astronautes avec la famille Zapashny, les cavaliers cascadeurs avec les frères Panteleeko, les prouesses sur patins à roulettes des trois Dubovitsky, la légende de "La fleur de pierre" avec Valentina et le "nounours" savant qu'on aperçoit sur notre illustration, des clowns musicaux, des jongleurs, des acrobates, etc. De la grande visite, quoi!

Stratford de retour

TORONTO (PC) — La compagnie théâtrale de Stratford est revenue au Canada après une tournée européenne fort réussie. Williams Needles, qui a joué sur les scènes de Pologne, d'Union soviétique, du Danemark et de Hollande, a rappelé l'accueil chaleureux des auditoires de ces divers pays.

A leur arrivée à l'aéroport de Toronto, les comédiens ont été reçus par une centaine de parents et amis, au son d'une fanfare du quatrième bataillon canadien.

Un conseiller municipal de Stratford a remis un parchemin à M. John McGeechey, président du conseil d'administration de la compagnie, comme témoignage d'appréciation pour avoir si bien fait connaître le nom de Stratford en Europe.

M. Needles a raconté qu'au cours d'une réception au ministère des Affaires culturelles de Moscou, on a demandé aux représentants soviétiques si leur pays enverrait une troupe de théâtre au Canada. L'un deux a répondu: "Nous attendons qu'on nous invite".

La "Marie-Lou" de Mont-Laurier

Des trouvailles à exploiter

(par Michel Bélair) — Mont-Laurier, c'est loin! C'est près du "bois" et qu'on le veuille ou non, ça sent le vrai. On y fait du théâtre aussi, pas beaucoup sans doute, mais à cause peut-être de l'environnement, les choses qu'on y monte semblent signifier davantage. C'est du moins l'impression que j'ai eue en fin de semaine dernière, en assistant à une représentation de "A toi, pour toujours, ta Marie-Lou", de Michel Tremblay.

Ce qui frappe d'abord dans cette production de "Marie-Lou", c'est sa différence par rapport à toutes celles auxquelles on a pu assister dans la région métropolitaine. D'abord et avant tout centrée sur la mise en scène, cette production mériterait en fait d'être distribuée un peu partout. De toute façon, en découpant les principales articulations, on pourra voir, ou du moins deviner, ce qui la particularise autant.

Si l'on prend comme référence la mise en scène d'André Brassard, la première chose qu'il faut poser c'est que cette "Marie-Lou" apparaît encore plus tragique et encore plus vraie qu'à la création. A cause, précisément, d'une mise en scène fondée à la fois sur le réalisme et sur le lyrisme qui se dégagent de toute l'oeuvre de Tremblay, le texte m'est apparu comme beaucoup plus signifiant. Trois choses particularisent la mise en scène de Gilles Lefebvre, et malgré toute la bonne volonté d'une équipe de comédiens qui font quand même leur possible, c'est surtout cela qui fait l'intérêt de la production. Première chose qui pourrait frapper le spectateur montréalais, c'est la présence d'un choeur de Marie-Lou et de Léopold. Scandant aux moments forts de la représentation quelques-uns des passages les plus significatifs du texte, ce choeur apporte une dimension lyrique que l'on retrouvait déjà dans d'autres textes de Tremblay. Dans le cas-précis de "Marie-Lou", ils accentuent de façon constante les données mêmes du drame. Distribués un peu partout dans des recoins de scène, attablés devant des tables de taverne ou assis dans un fauteuil en train de tricoter, toutes ces Marie-Lou et tous ces Léopold, près d'une dizaine au total, réussissent à créer une ambiance dramatique extrêmement dense qui contribue à situer davantage les conflits.

A un deuxième niveau, Gilles Lefebvre a également travaillé sur le personnage de Carmen. De façon assez percutante, on la retrouve au lever de rideau en train de donner son numéro au Rodéo. Isolée en plein milieu de la scène alors que l'on devine les lumières de la cuisine où se déroulera l'action, Carmen apparaît ainsi dans toute sa splendeur. On la retrouve d'ailleurs, chantant une chanson de cowboy où elle dit ne vivre que pour chanter, au beau milieu du monologue dans lequel elle affirme qu'elle est un être libre. C'est là un petit détail qui semble anodin, mais le simple fait que Gilles Lefebvre ait pensé d'illustrer concrètement le "travail" de Carmen (par lequel elle prétend accéder à la liberté) réussit à donner un sens beaucoup plus riche à tout ce qu'elle peut raconter.

Une troisième trouvaille de mise en scène circonscrit le personnage de Manon de façon assez remarquable, à la toute fin de la représentation. Au moment où Carmen part et que Manon s'agenouille en disant "merci mon Dieu", une lumière noire envahit la scène et une dizaine de personnes, au rythme d'une musique de Pink Floyd, viennent placer des lampions un peu partout, ce qui compose un tableau final assez impressionnant.

A l'aide de ces trois principaux points, on peut se faire une idée de ce que pouvait donner la représentation. Du climat qu'elle mettait en relief. Bien sûr, on peut parler de redondance; dire que le texte de Tremblay se suffit à lui-même et qu'il n'est point besoin de l'illustrer de façon aussi voyante. Pourtant, au-delà de tout ce que l'on pourrait dire, c'est là une variante particulièrement intéressante qui débouche sur une mise en spectacle que ne réussissaient pas à actualiser toutes les autres mises en scène que j'ai pu voir.

A bien y penser, cette "Marie-Lou" de Mont-Laurier est peut-être l'occasion rêvée de passer au décloisonnement que l'on souhaite un peu partout à travers le Québec. Avec la contribution d'un organisme comme l'AQJT, par exemple, il y aurait sans doute de grandes possibilités en ce domaine. De toute façon, pour une fois qu'une "région éloignée" se manifeste de façon aussi percutante, il serait intéressant d'en faire profiter tout le monde. C'est une suggestion comme une autre... en attendant de voir ce que cela va donner!

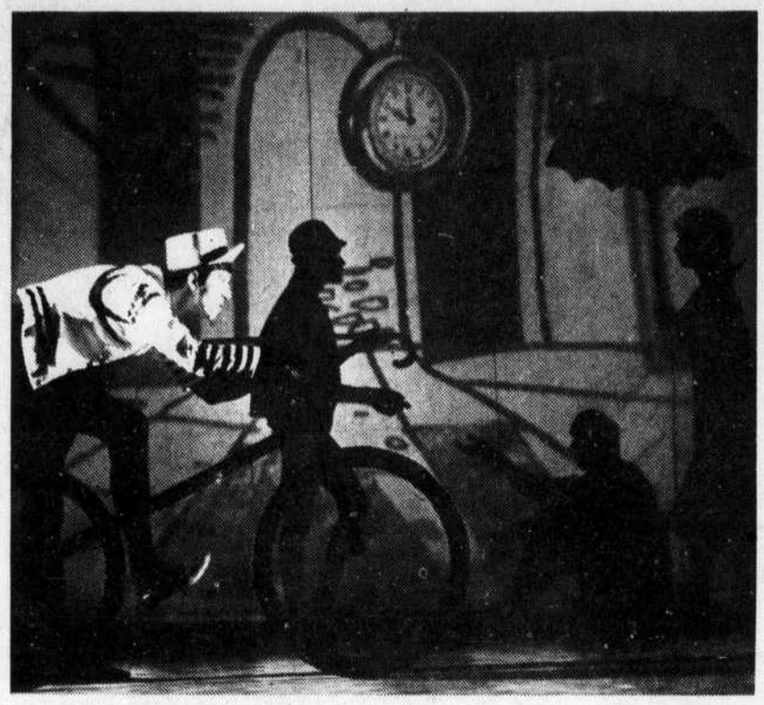

Des idées et des ombres

C'est hier soir au théâtre Port-Royal de la Place des arts que les Mimes de Pologne présentaient la première de leur spectacle, à l'affiche jusqu'à samedi (17 mars). Art visuel global, comme l'indique cette photo d'un numéro intitulé "L'Idée" et qui rappelle à la fois la caverne de Platon et l'expressionnisme allemand, le travail de la troupe intègre le théâtre et le ballet à la pantomime traditionelle.

Seule la parole, "dévaluée" selon le mot du directeur fondateur de la troupe, Henryk Tomaszewski, est exclue de ce langage du mouvement que modulent les images, la lumière et le son.

Nos téléromans au 2

ça ne se manque pas

Les Belles Histoires des pays d'en haut

A l'époque du curé Labelle, la vie courageuse de nos colons des Laurentides. Un feuilleton de la vie rurale qui réunit autour de l'avare Séraphin Poudrier et de sa femme, la douce Donalda, des personnages aussi typiques que le père Ovide, le notaire Lepotiron, la belle Angélique, le père Chevron, l'aubergiste Todore, la grosse Madame . . .

Le mardi à 19h30

Rue des Pignons

Les résidents de la Rue des Pignons célèbrent, cette saison, le 100e anniversaire de leur quartier. Colette Jarry fera la connaissance d'un fermier de Terrebonne. Le beau Maurice Milot s'inquiètera du sort de fils, advenant le remariage de Sylvette. Une romance unira Julien, le fils de Pauline, à Louise Jarry. Et nous retrouverons Janine et Philippe, Anatole et Mme Dugas, Hector et Andrée, Fifine et Manius, le père Lafeuille et Pauline, Sylvette et le capitaine Bérubé, etc.

Le mardi à 21h00

on regarde le 2

A l'image de votre amour

Votre diamant Birks sera unique. Qu'il soit petit ou gros, nul autre diamant au monde ne lui ressemblera.

Il existe des diamants de toutes les qualités. Chez Birks, nous croyons que vous avez le droit de choisir un diamant de la classe de votre choix, au prix qui vous convient. Et nous pouvons vous assurer que quelle que soit la valeur du diamant que vous achetez, il sera de la meilleure qualité possible.

Facilités de paiement

Les Diamants Birks

ont l'éclat de l'amour

toronto

Baisse générale

A la Bourse de Toronto presque tous les compartiments ont clôturé en baisse pour la deuxième journée d'affilée à la suite d'une séance active.

Les prix ont cédé à l'ouverture mais un raffermissement en milieu de séance a permis d'effacer une partie des pertes. Mais vers la clôture, dans la plupart des compartiments, la tendance à la baisse avait repris.

Les baisses l'ont emporté sur les hausses par 278 contre 237 alors que 272 valeurs demeuraient inchangées.

L'activité était grande et 2.91 millions d'actions d'une valeur de $24.12 millions ont changé de main comparativement à 3.10 millions d'une valeur de $27.27 millions vendredi.

Les breuvages, les communications, les pipe-lines, les aciers, les services publics, les communications et les raffineries ont subi des baisses importantes tandis que les banques, les chimiques, les alimentaires et les compagnies de prêts et de fiducie ont clôturé faiblement en hausse.

A l'ouverture, la vente des actions de la Siebens Oil and Gas a été suspendue durant une heure après que la compagnie eut annoncé qu'elle avait accepté d'échanger 2.8 millions de ses actions au trésor pour toutes les actions en circulation de la Hudson's Bay Co. Resources Ltd., une filiale de la Hudson's Bay Co. Siebens a clôturé en hausse de 3-4 à $15 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	7676	$11⅝	11½	11½	
Abitbi 7½p	35	$51	51	51	+ ¼
Acklands	700	$13½	13¼	13¼	— ½
Acklnd 2p	200	$15⅜	15⅜	15⅜	— ⅛
Acres Ltd	200	$17¼	17¼	17¼	— ⅛
Acres A pr	245	$46½	46½	46½	+ ¼
Acres wt	555	400	400	400	−10
A.G.F.M	600	$6⅜	6⅜	6⅜	
Agra Ind	300	$13	13	13	
Alta Gas A	2505	$16⅜	16⅜	16⅜	— ⅛
Alta Nat	z35	$21⅛	21⅛	21⅛	
Alcan	4370	$25⅜	25⅛	25⅛	— ¼
Alcan pr	610	$25⅛	25⅛	25⅛	— ⅛
Algo Cent	685	$14	13⅞	14	
Algoma St	7272	$17⅛	16⅜	16⅞	— ⅛
Allarco Dv	400	$8½	8¼	8¼	— ⅛
Alliance B	1400	$10⅜	10⅛	10⅛	— ⅛
Alpa Ind	1000	$12⅛	12	12	— ⅛
Almin 2p	397	$37	36¼	37	+ ½
Andres W	550	$43	42½	42½	
Anglo-cn	650	$8	8	8	
Ang CT 265	395	$33¼	33	33	— ⅛
Aquitaine	390	$26¼	26¼	26¼	+ ⅛
Argus	z25	$18½	18½	18½	
Args 250 p	1000	$34	34	34	+ ⅛
Argus B pr	85	$35	35	35	+ ⅛
Asbestos	z10	$17⅞	17⅞	17⅞	
Ashland C	500	$14½	14½	14½	
Ashland pr	50	$31	31	31	— ⅛
Atco Ind	450	$11⅞	11⅞	11⅞	— ⅛
Atl Sugar	985	$6½	6⅛	6½	+ ⅛
Atl Sug A	200	$15½	15½	15½	+ ⅛
Atl Sug pr	z5	$64½	64½	64½	
Auto El	400	$9⅛	9⅛	9⅛	— ¼
Auto Hard	500	$12	12	12	— ¼
Bad Boy	15165	$19½	19⅜	19½	
Bk Mtl	17148	$19⅞	19⅜	19⅜	
Bank N S	3318	$35¼	34¼	35⅛	+ 1
Bartaco	100	325	325	325	+15
Bathst p	z50	$14	14	14	
Baton B	250	$13¼	13	13	
Bay Mills	700	$7	7	7	+ ½
Bay Mils p	1000	$9	9	9	— ¼
Becker B p	900	$8⅞	8½	8⅝	+ ⅛
Bell Canad	8601	$44½	44	44	— ⅜
Bell A pr	290	$49	48¾	48¾	— ¼
Bell B pr	545	$50⅜	50⅛	50⅛	— ¼
Black P	1100	$7	7	7	
Block Bros	7900	325	315	315	−10
Bomac	100	$5	5	5	+10
Bombrder	850	490	485	485	
Bovis Cor	6720	290	280	280	− 5
Bow Valy	3586	$36½	35⅜	35½	— ⅜
BP Can	2650	$17⅞	17⅛	17⅜	— ⅜
BP Can A	45	$71	71	71	
Bralor Res	1900	270	265	270	+ 5
Brama	38150	$6¼	5⅞	6¼	+ ¼
Bramal w	4870	475	450	475	+25
Brascan	6598	$21⅛	20⅞	20⅞	+ ⅛
Brdg Tank	450	$7	7	7	
Brdg Tnk p	z20	$40	40	40	
Bright	z30	$22	22	22	
Brinco	1082	$5⅞	5¼	5¼	
BC Forest	z25	$34	34	34	
BC Pack B	100	$34	34	34	— ½
BC Sugar	200	$21½	21½	21½	
BC Phonne	50	$56½	56½	56½	
BCPh 6 pr	25	$77½	77½	77½	
BCPh 4¼ p	50	$61	60¼	61	+ ½
BCPh 6.80	100	$22½	22½	22½	
BCP 7.04 p	900	$24	24	24	
Budd Auto	2715	$16⅜	16½	16⅜	
Budd A w	1225	$10⅜	10½	10½	
Burns Fds	1019	$19¾	19¼	19¼	— ⅛
Bushnell	400	$11⅛	11	11⅛	+ ⅜
Cad Dev	8535	$14¼	14	14¼	+ ⅛
Cad Dev p	z20	$21½	21½	21½	
CAE Ind	4350	$12	11⅞	12	+ ¼
Calgary P	175	$28½	28¼	28¼	
Calgry P p	z10	$75	75	75	
Calvrt Dis	2200	300	300	300	
Cambridg	200	$14⅝	14½	14⅜	— ¼
Campeau	4360	$10¾	10⅜	10⅜	
Can Cem L	63	$59	59	59	+ ⅜
C Cem L p	120	$18½	18½	18½	
C Packrs	400	$25¼	25	25¼	+ ¼
Can Perm	2200	$23⅜	23	23¼	+ ⅛
CSL pr	120	$5	5	5	
Cdn Brew	2257	$5⅜	5¼	5⅜	
C Brew Ap	100	$27½	27½	27½	
C Brew Bp	165	$32½	32½	32½	
C Cablesy	2100	$18¼	18⅛	18¼	
C Cable w	200	435	435	435	− 5
Cdn Can A	500	$10	10	10	
C Curtis	1800	85	82	85	− 1
C Equity	21900	$15½	15¼	15¼	+ ⅛
CG Invest	25	$79	79	79	− 2
C Hydr pr	z100	$15	14⅞	14⅞	
C Imp Bank	9329	$29½	29⅛	29¼	
C Ind Gas	3405	$9½	9¼	9½	+ ¼
CIL	1900	$17⅜	17	17⅜	+ ¼
C Interurb	130	450	450	450	
C Intrurb p	1300	$11½	11⅜	11½	+ ⅛
C Manoir	1700	425	420	425	+20
C Marconi	1500	435	425	430	+ 5
C Occidental	1800	$13	12⅞	12⅞	— ⅛
CP Inve pr	2300	$31¼	30¼	31	— ⅜
CPIn w	13695	305	285	290	−15
CP Ltd	13360	$17⅞	17¼	17¼	— ⅛
CPL A p	1700	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
Cdn Salt	100	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ⅛
Cdn Tire	849	$60¼	60	60¼	−1¼
Cdn Tire A	2342	$61¼	59	59	− 2
C Utilties	z50	$12⅞	12⅞	12⅞	
C Util $1.25	25	$28	28	28	+ ½
C Util w	2100	480	460	480	+10
Canron	3450	$25	24⅜	24⅞	— ⅜
Capit Div	1400	63	61	61	− 3
Cara	350	$8⅜	8½	8⅜	+ ⅛
Carma D	1325	$8⅜	8¼	8¼	— ⅛
Carrier JD	200	$5	490	5	+15
CC Yachts	500	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
CDP Com	200	150	150	150	+20
Celanese	5770	485	475	485	+10
Celan 175 p	100	$21½	21½	21½	+ ¼
Ctl Fund A	100	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
CFCN	300	$9¾	9¼	9¼	
Chrysler	737	$34¾	34½	34½	— ⅜
CHUM B	1100	$12	12	12	
Cockfield	1300	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Col Cel	14345	395	355	375	−20
Columbi p	5750	$9¼	8¼	8¼	— ½
Cominco	6140	$32⅜	32	32¼	+ ½
C Holiday I	325	$12⅞	12⅛	12⅞	— ⅛
Compro	650	435	435	435	
Computel	917	$14½	13¾	14	
Comtech	200	460	460	460	
Conn Chm	1500	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅜
Conn Bath	2771	$21¼	20⅞	21⅛	+ ½
Con Bath p	425	$20⅞	20¼	20⅜	+ ⅜
Con Bath w	700	55	55	55	
C Bath 68 w	1055	815	800	815	+ 5
Con Bldg	8050	310	300	310	
Con Textile	2000	$5	490	490	−10
Con Distrb	5625	$34	33¾	33¾	+ ¼
Cons Gas	6411	$17¼	16¾	16¾	— ⅜
Con Glass	200	$13¾	13¾	13¾	
Control F	1000	270	265	265	− 5
Cooper C	200	$15¾	15¾	15¾	
Corby vt	z60	$22¼	22¼	22¼	
Cornat Ind	2042	340	325	340	+ 5
Coronto p	700	290	290	290	
Costain R	500	$8⅞	8⅛	8⅛	+ ¼
Costin R w	1600	350	345	345	−10
Crain R L	275	$13½	13½	13½	+ ⅛
Crestbrk	1761	$9	8½	8½	− ½
Crush Intl	525	$15	15	15	
Cygnus A	z31	$7¾	7¾	7¾	
Cygnus B	z94	$7¾	7¾	7¾	
Dalmy A	1000	$12⅜	12½	12⅜	+ ⅛
Dawson D	200	$7½	7½	7½	— ¼
Delta Ben	200	$6¼	6¼	6¼	— ¼
Distl Seag	4914	$40½	40⅛	40¼	— ¼
Doman I	1440	$19½	19	19½	
Dome Pete	710	$41⅞	41½	41⅞	+ ⅜
Dom Ang p	100	$60	60	60	− 2
D Bridge	300	$34⅞	34⅛	34⅞	+ ⅜
D Citrus	325	$12	11¾	12	− ⅛
D Coal pr	125	$34½	34½	34½	
D Fdry	12638	$26	25½	25½	− ½

SOCIETE CANADIENNE DE METAUX REYNOLDS' LIMITEE
CANADIAN REYNOLDS METALS COMPANY' LIMITED
MONTREAL, QUEBEC

AVIS DE DIVIDENDE NO. 10

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de dix cents ($0.10) par action pour le trimestre terminé le 31 mars 1973, a été déclaré à l'égard de chacune des actions privilégiées rachetables à rendement cumulatif de $0.40, d'une valeur au pair de $12.78 du capital-actions de la compagnie, payable le 1 avril 1973 aux actionnaires inscrits à la clôture des guichets le 23 mars 1973.

PAR ORDRE DU CONSEIL
J.P. Jennings
Vice-président et secrétaire-trésorier

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Nfld Tel A	100	$19⅝	19⅜	19⅜	— ⅛
Nia Wire B	125	$27¼	27¼	27¼	— ⅛
Noranda	4637	$50½	49	49	−1¼
Nordair L	1420	$5½	5¼	5⅛	
Nor Ctl G	3920	$11½	11⅛	11½	+ ⅛
Nor Ctl B p	1500	$24⅜	24½	24⅜	
Nor Ct 150 p	390	$24⅜	24⅜	24⅜	+ ⅛
Nor Ctl w	600	420	410	410	−10
NW Util p	255	$54	54	54	
NS Savngs	100	$25	25	25	+ ½
NS Sv r	14785	60	54	54	
NSI Mark	2500	440	415	415	−10
NuWest D	1200	$10⅞	10⅛	10⅛	— ⅛
NW Fin	505	250	250	250	+10
Occdentl Pt	4100	$11⅜	11½	11½	— ¼
Oceanus I	z75	120	120	120	
Oil Patch	600	415	410	410	−15
Okanagan	200	$13	13	13	+ ¼
Ontario Tr	100	$10½	10½	10½	
Orlando R	200	$11	11	11	
OSF Ind	1772	$11¼	11	11¼	+ ⅛
Oshawa A	3420	$10⅞	10⅜	10¾	
Oshawa w	600	105	100	100	− 5
Overind 2 p	400	485	485	485	+20
Pac Pete	5733	$34¾	34¼	34¼	+ ¼
Pac West A	400	$11	11	11	— ¼
Pancana I	900	280	270	280	+10
Paulin	100	$5¾	5¼	5¼	
Peel Elder	265	$24	24	24	+1½
Peerless	400	$13⅞	13¼	13¼	— ¼
Pembin A	3400	$6	6	6	
Pembin B	1200	$6½	6½	6½	+ ¼
Penningtn	650	$13¼	13¼	13¼	
PC Jwl pr	z7	$94	94	94	
P Dept S	4850	$21¼	20¾	20¾	— ½
Petrofina	700	$30½	30½	30½	— ½
Phillips Cb	200	$13¾	13¾	13¾	+ ⅛
Pitt Eng B	200	$11¼	11¼	11¼	— ¼
Pow Corp	5910	$12½	12⅛	12⅛	— ⅜
Pow Crp pr	440	$31¾	31¾	31¾	
Pow C 5 pr	200	$13½	13½	13½	
Pre Cable	500	$17½	17½	17½	— ¼
Prem Iron	z35	170	170	170	
Price Co	10460	$16⅜	16⅛	16¼	+ ⅛
Prov B Can	907	$16	15½	16	
Q Brdcast	500	$5	5	5	+20
Quinte A	100	250	250	250	+30
Rank Org	200	$12½	12½	12½	
Rapid D	15765	$11¼	9¾	10	— ¾
Readers D	400	$27½	27¼	27¼	— ½
Realty C A	300	$6¾	6½	6½	— ½
Redpath I	75	$27½	27½	27½	
Reed Oslr	2305	$11⅜	11¼	11¼	— ⅛
Reichhold	3150	$20	19⅜	20	— ¼
Reich wt	300	$12	11½	11½	− 1
Reitman A	475	$12¼	12¼	12¼	— ⅛
Revelstk	800	$9¼	9¼	9¼	
Rileys D	300	195	195	195	
Ripley Int	100	$6¾	6¼	6¼	— ¼
Riv Yarn	z45	275	275	275	
Riv Yarn A	z60	300	300	300	
R Little	1240	$5⅞	5⅞	5⅞	
Rolland	700	$8	8	8	+ 1
Ronyx Cor	1100	185	180	180	
Rothman	200	$14⅜	14½	14⅜	+ ¼
Rothmn w	150	400	400	400	
Rothm 2p	375	$19¼	19⅛	19¼	+ ⅛
Royal Bnk	1683	$34½	34¼	34¼	+ ¼
Royal Trst	3810	$53⅛	53	53	+ ⅜
Ryl T M	z90	$14½	14¼	14¼	
Russel A	3180	$10⅞	10½	10⅝	— ⅛
Russl H p	50	$43½	43½	43½	
St Maurice	9500	120	115	115	
Sayvette	100	$5	5	5	— ⅛
Schneid b p	600	$14¼	14	14¼	+ ¼
Scintrex	350	220	215	215	
Scot Y	19500	$6⅛	5¼	5½	— ⅜
Scot Lasal	1200	395	385	395	
Scotts	600	$19¾	19¼	19¾	— ¼
Seaway pr	200	$5⅝	5⅜	5⅜	+ ⅛
Seco Cem	5925	$10⅜	10¼	10¼	
Secur Cap	2600	70	60	60	−13
Selkirk A	219	$14⅞	14⅞	14⅞	+ ¼
Shaw Pipe	350	$11¾	11⅜	11¾	
Shell Can	2268	$54	53½	53⅜	
Shore To S	300	350	350	350	+ 5
Shully's	400	315	310	315	−10
Sifton Pro	100	$7	7	7	
Silverwd A	300	$14¾	14⅜	14¾	
Simco Eri	400	385	385	385	−15
Simpsons	2072	$33⅞	33⅜	33¾	+ ¼
Simpson S	386	$49½	48¼	48¾	— ¼
Sklar M	1225	$10¼	10⅛	10¼	+ ⅛
Sklar W	107	825	825	825	
Skyline H	1200	$6¾	6¼	6¾	
Slater Stl	440	$11¾	11⅜	11¾	+ ⅛
Slater 6 pr	z50	$15¼	15¼	15¼	
Slat W Can	1953	$16⅜	16	16	— ⅛
Slate Walk	z75	$6¼	6¼	6¼	
Somville p	50	$40	40	40	
Southam	3000	$31	30⅜	31	
Spar Aero	800	405	400	400	+ 5
St Brdst	22750	$13	12⅞	13	
St Paving	505	$8	8	8	
Steico	8399	$33⅜	32¼	33	— ½
Steetley I	100	$12¾	12¼	12¼	+ ¼
Steintron	100	$5½	5½	5½	
Ster Trust	1000	$11½	11½	11½	
Stuart Hs	400	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Stuart Oil	400	$8⅜	8¼	8⅜	
Superior A	300	430	420	420	−10
Surpass C	400	115	115	115	+ 5
Systems D	2205	$24	23¼	23½	— ¼
Tamblyn	100	$31½	31½	31½	+ ¼
Tancord	200	225	225	225	
Teledyne	900	485	485	485	
Texaco	1787	$69	68½	69	+ 1
Texaco pr	z20	$62	62	62	
Texas G	35185	$23¾	23¼	23⅜	— ⅛
Thom Nes	4310	$15¼	14¼	14⅜	— ⅜
Tone Craft	2050	$8¾	8¼	8¾	
Toromont	1700	310	310	310	+ 5
Tor Dm Bk	3432	$33	32⅞	32⅞	— ⅛
Tor Star B	8565	$24¼	24¼	24¼	
Traders A	800	$20¾	20⅛	20⅛	— ¼
Traders B	100	$18½	18½	18½	— ½
Trader A p	z45	$21½	21½	21½	
Trader 69 w	240	$10⅜	10¼	10¼	— ¼
Trnsair	1400	320	320	320	
Trnsair w	400	110	110	110	− 5
Tr C Glass	200	$11	11	11	— ⅛
Tr Can PL	523	$38⅛	38⅛	38¼	
Tr Can Pl p	165	$41	40¾	40¾	
Tr Can C pr	205	$50	49¼	50	+1⅛
Tr Can P w	350	975	975	975	+ 5
Trans Mt	840	$21½	21½	21½	+ ⅛
Treco Inc	500	$5	5	5	— ⅛
Trimac	150	$11¾	11¾	11¾	+ ½
Trizec Crp	200	$19½	19½	19½	— ½
Trizec w	2200	58	58	58	
Tru-Wall	100	425	425	425	− 5
Turbo R	1875	135	125	125	−15
Unican S	650	$6	6	6	+ ⅛
Unicorp F	1000	275	270	270	−15
Un Carbid	906	$18	18	18	
U Gas	16743	$11⅞	11½	11½	— ¼
UGas A pr	170	$42½	42½	42½	−2½
Union Oil	100	$17	17	17	
Un Fn Mgt	650	450	450	450	
Uni Trust	900	$12⅛	12	12	— ⅛
U Sections	100	$9	9	9	— ½
Van Der	950	$10⅞	10¾	10¾	
Van Ness	3500	90	88	90	
Veno	14800	120	120	120	
Versatile	1000	$7¼	7	7	— ⅜
Versati A	2665	$7⅛	7	7	
Vic G Fr	145	$36	35¼	36	+ ⅜
Villcentre	100	$7	7	7	+ ¼
VS Servic	500	$9½	9½	9½	
Vulcan Ind	200	$6	6	6	— ¼
Wajax	1600	$11	10⅞	10⅞	— ⅛
Walk GW	1530	$50½	50¼	50¼	— ½
WCI Can	500	$20	20	20	
Weldwod	3111	$17¼	16¾	16¾	— ½
Wstburne	730	$16⅜	16⅛	16⅜	+ ⅛
Wbur A p	150	$50	50	50	
Wburn wt	100	$10	10	10	— ¼
Wcoast Pt	670	$8½	8½	8½	
Westc'st	2750	$20¾	20⅜	20¾	
Wcoast w	7900	460	445	450	
West Ind	200	180	175	175	− 5
Westeel	1075	$31	30¾	31	+ ½
W Brdcast	z18	$14½	14½	14½	
W Cdn Seed	2650	$6	5⅞	5⅞	— ¼
W Realty	3350	$9	9	9	
W Realty w	700	360	355	355	−15
Weston	z120	$21⅜	21⅛	21⅜	
Wstn 4½p	z3	$62	62	62	
White Pas	920	$14¾	14¾	14¾	
White p a	z10	$21½	21½	21½	
Whonok A	250	$20⅞	20⅛	20⅞	+ ⅛
Wiley Oil	1600	$9⅞	9¾	9⅞	+ ¼
Wix Corp	450	$6⅜	6¼	6¼	
Woodwd A	675	$30⅞	30	30	— ⅛
Zeilers	8405	$18¾	18½	18¾	— ¼
Zenith	700	255	255	255	− 5
Mines					
Acme Gas	1000	19	19	19	— ½
Advocate	100	129	129	129	+ 4
Aetna In	100	130	130	130	
Agnic E	13237	350	345	345	− 5
Akaitcho	z100	85	85	85	
Aldona	1778	36	34	36	+ 2
Ang R	13400	153	145	148	− 6
Ang UD	226000	240	207	240	+40
Argosy	z90	29	29	29	
Asoc Porc	1000	50	50	50	
Avoca M	1000	90	90	90	+ 1
Bankeno	2600	715	700	700	
Bary Expl	1000	84	84	84	+ 2
Betim	7932	$16⅜	16	16	− ½
Bl Hawk	700	118	113	113	− 7
Brameda	8800	105	99	100	− 5
Brnda	12100	565	515	520	−50
Broul R	600	34	34	34	− 1
Brunswk	8936	490	480	490	+15
Cam Mine	3441	18	18	18	
Camflo	2850	565	560	565	−10
Cam Chib	5650	740	720	730	−10
Camp RL	200	$41½	41½	41½	
C Tung	2200	200	196	200	+ 5
C Wal	74050	18	16	18	+ 1
C Merrill	160	755	755	755	+ 5
Captain	3640	4	4	4	− 1
Cassiar	3225	$12⅞	12⅜	12⅜	— ⅛
Cent Pat	1400	135	133	133	− 2
Chemaloy	7450	365	350	350	−15
Chib M	1000	40	40	40	
Chimo	400	132	130	130	− 5
Coch W	43300	82	76	82	+ 4
Coin L	40500	20	19	20	+ 2
Coldstm	102	380	380	380	−20
Comb Met	3000	16	15	15	− ½
Conia	53700	80	74	80	+ 7
Con Fardy	z200	49	49	49	
C Durham	2500	52	51	51	+ 2
C Marben	5700	151	146	146	− 5
C Morisn	2629	215	210	210	− 9
Con Negus	1000	4	4	4	− 1
C Rambler	4200	360	350	350	−15
C Rexspar	1000	22	22	22	+ ½
Conwest	250	710	710	710	
Cop F	10200	200	185	195	− 5
Crmt	104984	690	665	670	−10

Les indices de Toronto

	Industr.	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	−0.89	−0.87	−0.28	+1.36
Clôture	222.95	228.77	102.79	252.51
Sem. dern.	220.76	231.35	101.93	248.02
Mois dern.	224.62	216.10	99.35	285.05
1972 haut	221.64	229.26	98.68	277.45
1972 bas	188.66	140.58	79.15	209.19

NOMINATION A LA CAISSE POPULAIRE D'HOCHELAGA

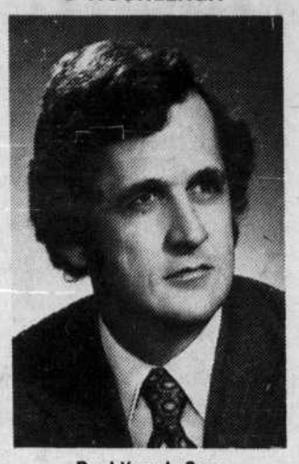

Paul-Yvon LeSage

Le président de la Caisse populaire d'Hochelaga, Monsieur Jacques Gougeon, a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Paul-Yvon LeSage au poste de directeur gérant de la Caisse populaire d'Hochelaga.

montréal

Marché sans vigueur

Les prix étaient en baisse dans tous les compartiments sauf les banques, hier à la Bourse de Montréal, à l'issue d'une séance peu active.

Le nombre des transactions aux deux bourses-Montréal et Canadienne – s'est élevé à 1.13 million d'actions, comparativement à 1.96 million vendredi.

Les baisses l'ont emporté sur les hausses par 160 contre 97 alors que 72 valeurs demeuraient inchangées.

L'industrielle la plus active a été Kaiser, en hausse de 20 cents à $3.30 en 26,300 actions. La mine la plus active a été Fallinger, en hausse de 30 cents à $4.75 en 111,170 actions.

Noranda Mines a baissé de 1 passant à $49 1-4; Québécor, de 1 à $14 3-4 et Niagara Wire, de 1 à $27 tandis que Denison Mines a monté de 1 1-4 à $35 et Hudson's Bay Company, de 1 à $20 3-4.

A la Bourse Canadienne, Joubi Mines a monté de 3 cents à 43 cents en 78,785 actions transigées.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	4020	$11⅝	11½	11½	
Alcan	1110	$25¼	25⅛	25⅛	— ⅛
Algoma St	2300	$17⅛	16¾	16⅞	— ⅛
Alumin pr	1200	$19¾	19¾	19¾	
Anglo—Cn	800	$8	8	8	
Anglo—C pr	150	$15⅜	15⅜	15⅜	— ⅛
Ang C f 265	225	$33⅛	33	33⅛	−1⅛
Ang C f 290	35	$37½	37½	37½	+ ½
Argus C pr	700	$14⅛	14	14	— ⅛
Astral	100	175	175	175	+15
Atl Sugar	1200	$6½	6¼	6½	+ ¼
Bank Mtl	5345	$19¾	19⅜	19¾	+ ⅛
Bank NS	1577	$34⅞	34¼	34⅜	+ ½
Banq CN	3062	$17½	17⅜	17⅜	— ⅛
Bq Deprg	1450	$21¼	21¼	21¼	— ½
Bq Pv Can	2807	$16	15¾	16	
Bell Canad	3632	$44½	44	44	— ⅜
Bell B pr	1029	$50⅜	50⅛	50⅜	— ⅜
Bombrder	2725	495	475	480	−10
Border C	700	310	300	310	+20
BP Can	480	$17¾	17½	17½	— ⅜
Brascan	3795	$21	20⅞	21	+ ¼
BC Phone	50	$56½	56½	56½	— ½
Brinco	200	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
CAE Ind	950	$12	11⅞	11⅞	+ ⅛
Calgary P	100	$28⅜	28⅜	28⅜	— ⅛
C Packrs	300	$25⅛	25⅛	25⅛	+ ⅛
Can Perm	350	$23	23	23	— ½
Cdn Brew	425	$5⅜	5¼	5⅜	
C Brew A p	75	$27½	27½	27½	— ¼
Cdn Cable	225	$18¼	18¼	18¼	— ¼
C Hydro	125	$12	12	12	— ¼
C Im	3084	$29⅜	29¼

Master Charge

B de M et Provinciale lancent une nouvelle carte de crédit

La Banque de Montréal et la Banque Provinciale du Canada offriront à l'automne prochain une carte internationale de crédit; la carte Master Charge/Carte Interbanque.

La participation de la Banque de Montréal et de la Banque Provinciale au système Master Charge/Carte Interbanque a été annoncée hier conjointement par le président de la Banque de Montréal, M. Fred H. McNeil, et le vice-président et directeur général de la Banque Provinciale du Canada, M. Raymond Primeau, lors d'une conférence de presse à l'hôtel Reine Elizabeth.

La carte Master Charge/Carte Interbanque fera directement concurrence à la carte Chargex, mise sur pied par cinq banques canadiennes. Plutôt que de se joindre au système Chargex, la Banque de Montréal et la Banque Provinciale ont préféré lancer leur propre carte de crédit.

Comme l'explique M. Primeau, la concurrence accrue qui résultera de l'introduction de Master Charge/Carte Interbanque au sein du commerce de la carte de crédit ne pourra que mieux servir les meilleurs intérêts des consommateurs et commerçants du Canada.

L'une des caractéristiques du système Master Charge est qu'il appartient à l'Interbank Card Association, groupe bancaire international sans but lucratif, formé dans le but d'assurer la reconnaissance internationale des cartes de crédit. L'association compte des membres dans divers pays d'Europe, d'Amérique du Nord et du Sud, ainsi qu'au Japon et où la Master Charge est partout acceptée.

Les détenteurs de la carte de l'Interbank sont au nombre de quelque 31 millions, et la Master Charge est reconnue auprès de 1.3 million d'établissements commerciaux à travers le monde.

La Master Charge est apparue d'abord aux Etats-Unis. Une campagne internationale est actuellement en cours afin d'étendre son utilisation à l'échelle internationale. A l'heure actuelle, aux Etats-Unis, la Master Charge est détenue par quelque 27.6 millions de personnes, contre 23.3 millions pour la Bankamericard, le pendant du groupe Chargex aux Etats-Unis.

Les banques américaines qui offrent la carte Master Charge/La Carte Interbanque comprennent les banques suivantes: First National City Bank of New York, Manufacturers Hanover Trust Company de New York, Marine Midland Bank Inc. de Buffalo, Chemical Bank of New York, Bank of California, Wells Fargo Bank of San Francisco, Continental Illinois National Bank & Trust Co. of Chicago et plus de 5,600 autres banques possédant 14,000 succursales.

"Cette carte, a dit, M. McNeil, présente un attrait tout particulier pour les commerçants canadiens en raison du nombre croissant de visiteurs américains au pays. Inversement, son attrait n'est pas moindre pour les Canadiens qui visitent les Etats-Unis, où elle existe dans tous les Etats et est reconnue auprès de plus de 971,000 établissements commerciaux dans tous les secteurs."

En outre, cette carte est aussi acceptée à l'étranger, par suite des ententes de réciprocité signées entre l'Interbank et les divers organismes émetteurs, comme le système EuroCard en Grande-Bretagne et en Europe de l'ouest.

Pour sa part, M. Primeau a souligné qu'à titre de membres autonomes et à part entière de l'Interbank Card Association, la Banque de Montréal et la Banque Provinciale du Canada jouissent de la plus entière liberté pour établir leurs propres politiques et établir les services spécialisés que les détenteurs pourraient apprécier le plus.

"Nous prendrons nos propres décisions pour fixer les modalités de remise, la répartition des entreprises membres, ainsi que les modalités d'émission et la sélection des détenteurs a-t-il dit.

Selon M. McNeil, une participation au groupe Chargex n'aurait pas donné la même autonomie. Nous croyons que ce point est très important si l'on veut mantenir au pays une saine concurrence, tant du point de vue du consommateur que du commerçant."

"Nous pourrons aussi concevoir nous-mêmes l'expansion de nos services à la clientèle en relation avec cette carte de crédit sans devoir nous soumettre aux contraintes d'un groupe bancaire plus important."

Même si les dates exactes de mise en marche de la nouvelle carte ne peuvent être précisées à l'heure actuelle, il est dans l'intention des deux banques de lancer la nouvelle carte de crédit au cours de l'année. Les marchands susceptibles d'accepter la nouvelle carte seront d'abord contactés au cours de l'été, tandis que ceux qui désireront devenir détenteurs de la nouvelle carte pourront le faire commençant l'automne prochain.

Un réseau de marchands acceptant la carte Master Charge/La Carte Interbanque sera donc établi pour que le consommateur puisse en profiter pour la saison des fêtes de 1973.

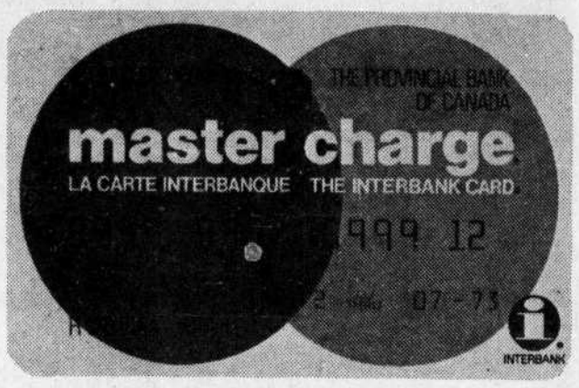

L'affiliation à l'Interbank donne aux détenteurs nord-américains de la carte Master Charge accès aux services de plus de 260,000 établissements commerciaux en Europe, en Amérique Latine, au Japon et en Afrique du Nord. La carte Master Charge est aussi acceptée par les principales compagnies aériennes internationales, les sociétés de location de voiture et les chaines hôtelières.

Malgré les mises à pied et la vente de l'édifice

Bombardier s'attend à une relance

La compagnie Bombardier Limitée a licencié 125 de ses employés montréalais et a décidé de mettre en vente son immeuble du boulevard Décarie où travaillaient ces employés.

Ces licenciements sont dus à des raisons économiques, la compagnie ayant cette année 50,000 motoneiges invendues.

C'est M. Michel Cloutier, directeur général adjoint de Skidoo, une division de Bombardier, qui a confirmé la nouvelle. Les congédiements prennent effet immédiatement et les employés touchés recevront une compensation de trois mois de salaire.

L'immeuble du boulevard Décarie comprenait la section du marketing national et le service des pièces. Les reliquats du marketing seront transférés à Valcourt, siège social de Bombardier. La distribution des pièces se fera désormais de Boucherville, Barrie, Ontario, Lee, Massachusetts et Duluth, Minnesota, où Bombardier a des succursales.

Il semble que les difficultés présentes de Bombardier prennent leur source tant par la persistance de conditions climatiques désastreuses pour la pratique de ce sport que par une situation économique particulière à l'industrie.

Pour s'en convaincre il suffit de constater la prolifération des entreprises de motoneiges à la suite du succès foudroyant des entreprises Bombardier au début des années 60. Cette invasion de concurrents, plus éphémères que réels, accentua l'instabilité d'un marché déjà aux prises avec les vicissitudes d'une demande de type saisonnière et accentua la naissance d'une concurrence plus axée sur les prix que sur la qualité du produit.

Avant que le consommateur n'ait eu le temps de mesurer la fiabilité des appareils... les nouvelles compagnies déposaient leur bilan dans les mains des syndics! Le résultat fut désastreux pour Bombardier en ce sens que l'écoulement des inventaires de ces "firmes papillons" provoqua un profond déséquilibre de l'offre au point que certaine motoneige se vendait en deçà de $400, i.e. bien en-dessous du prix de fabrication.

Phénomène cyclique diront les experts. Fort bien, mais durant cet intérim économique les stocks s'accumulent chez Bombardier et l'hiver se termine sans que la compagnie n'ait su se débarrasser de quelque 50,000 engins.

Par ces mises à pied la compagnie doit faire face à des problèmes humains fort délicats. On croit savoir que cent autres employés du service de marketing ont des chances de ne pas perdre leur emploi: 25 ont une offre d'emploi à Valcourt et 75 pourront s'employer chez les distributeurs Bombardier.

Selon M. Cloutier, les employés licenciés avaient au plus quatre ans de service. Ceux qui avaient quitté Valcourt pour travailler à cette succursale seront réintégrés au siège social.

L'industrie de la motoneige a connu cette année de nombreuses difficultés. Le marché a atteint un plafonnement, il a été inondé l'automne dernier de machines dont les fabricants étaient disparus ou devaient disparaître et qui ont été vendues à prix d'aubaine. De plus, de nombreuses motoneiges d'occasion ont été vendues et l'hiver américain a commencé sous la pluie.

On se demande aussi quel a été l'impact des lois régissant le sport au Québec, du nombre d'accidents mortels et des campagnes contre la pollution sur les routes.

Les deux services qui subsistent boulevard Décarie, les arts graphiques et le service à la clientèle, seront déménagés à Valcourt d'ici un mois.

Malgré ces difficultés et le fait qu'il existe quelque 340,000 véhicules invendus en Amérique du Nord, M. Jacques Lefebvre, directeur du marketing chez Bombardier, ne perd pas espoir. "D'ici peu le marché va s'assainir et une nouvelle infrastructure autour du sport de la motoneige va se développer par l'ouverture de nouveaux sentiers."

Bombardier voit d'un oeil optimiste l'avenir parce que les autorités gouvernementales ont pris conscience d'un fait pourtant évident: la seule façon, d'éviter les accidents de motoneige consiste à ouvrir de nouveaux sentiers qui dégageront l'encombrement des présentes pistes. A cette fin le gouvernement du Québec a consacré un budget de $600,000 pour l'ouverture de nouveaux sentiers, ce qui a réduit de moitié les accidents de motoneige cet hiver.

Mais il y a plus et M. Lefebvre croit qu'on a largement exagéré les dangers et les méfaits de la motoneige sur l'environnement. Il nous fait remarquer qu'au niveau de la pollution par le bruit, les motoneiges n'engendrent que 82 décibels, soit un plafond inférieur à celui d'un hors-bord ou d'un camion.

Côté production, l'entreprise Bombardier exporte actuellement 65% de ses véhicules vers les Etats-Unis et M. Lefebvre constate que la réévaluation prévue de yen japonais va rendre les produits Bombardier encore plus concurrentiels dans les années à venir. "C'est pourquoi nous procédons maintenant à une réorganisation interne qui nous permettra de rebondir et de maintenir notre leadership sur le marché" de conclure M. Lefebvre.

Les accords de Bruxelles signifient la fin du système de Bretton-Woods

d'après l'AFP

M. Helmut Schmidt, ministre des Finances de la RFA, a estimé lundi devant la presse, à Bonn, que les accords de Bruxelles sur la solution de l'actuelle crise monétaire signifiaient la fin du système de Bretton-Woods.

Les principales monnaies du monde occidental, a-t-il ajouté, sont maintenant sans parités fixes entre elles à l'exception du bloc des Six pays européens qui ont décidé de faire flotter leurs monnaies de concert à l'égard du dollar.

M. Schmidt a ensuite précisé que la flottation en bloc de six pays du Marché commun à l'égard du dollar ne représentait pas un progrès en matière d'intégration monétaire européenne. Elle défend simplement ce qui a déjà été atteint, a ajouté le ministre.

"Nous avons bon espoir, a-t-il poursuivi, que d'autres pays, Autriche, Suisse, pays scandinaves concluront des accords parallèles et se joindront à nous pour faire flotter en commun les monnaies à l'égard du dollar". Selon le ministre-ouest-allemand, l'attitude de l'Italie a été décevante et celle de la Grande-Bretagne, raisonnable.

M. Schmidt a indiqué que les Etats-Unis étaient d'accord avec la solution trouvée dans la nuit de dimanche à lundi à Bruxelles. Les Etats-Unis, a-t-il ajouté, ont laissé entendre qu'ils n'étaient pas prêts à soutenir massivement le cours du dollar. La flottation du bloc des six monnaies fortes signifie que les différentes banques centrales ne seront plus obligées de soutenir le cours de la monnaie américaine. Mais, a souligné le ministre, les Européens pourront, de concert avec les Etats-Unis intervenir sur le marché pour empêcher de trop grands écarts.

La réévaluation du Deutschmark est considérée dans les milieux financiers de Bonn comme une concession à la France, pour lui permettre de se joindre au bloc des monnaies communautaires flottantes. Elle est également considérée comme un moindre mal, l'Allemagne ayant un moment envisagé de faire cavalier seul dans la crise, ou de se joindre à un bloc restreint avec les pays du Benelux, ce qui aurait probablement entraîné une réévaluation du Deutschemark supérieure à celle qu'elle vient d'accepter.

Quant au fonds européen de coopération, qui va jouer le rôle d'un F.M.I. au sein de la Communauté, il sera mis en oeuvre le 1er avril, comme prévu, et ses crédits ne seront pas augmentés à 10 milliards d'unités de compte, comme il en avait été question, puisque seules vont flotter les monnaies fortes. Il disposera seulement de 1.4 milliard d'unité de compte.

La mise au point d'une solution européenne, même partielle puisque trois pays de la CEE restent en dehors, répond selon les observateurs au refus opposé par les américains vendredi dernier à Paris de coopérer avec ses partenaires pour les aider à soutenir le dollar sur les marchés des changes. Elle répond aussi à la nécessité de rouvrir les marchés des changes le lundi 19 mars, après quinze jours de fermeture, ce qui était sans précédent dans leur histoire.

Le Groupe des Dix (élargi à 14 pays) doit se réunir à nouveau vendredi prochain. Aucun commentaire officiel n'est encore venu de Washington. Mais dans les milieux financiers américains, on estime que les décisions prises hier à Bruxelles sont de nature à faciliter une contribution des Etats-Unis au règlement de la crise monétaire.

On relève dans ces milieux plusieurs décisions susceptibles de satisfaire Washington: la réévaluation du mark et le flottement de six monnaies européennes qui donneront un nouvel avantage de prix aux produits américains en Europe.

Dans les milieux japonais, on surveille attentivement la situation, et l'on attend de voir dans quelle mesure les pays de la C.E.E. pourront obtenir des Etats-Unis vendredi une solution mondiale à la crise monétaire.

fonds mutuels

FONDS	OFF.	DEM.
Acrofund	1.46	1.61
A. G. F. Special	3.07	— —
All Canadian Com	7.94	8.68
All Canadian Div	8.56	9.36
All Canadian Ven	4.31	4.71
All Canadian 4000	5.54	6.06
American Growth	6.04	6.63
Andreae Equity	5.47	5.98
Associate Investors	6.29	6.35
Canada Growth	6.22	6.84
Canagex	11.76	12.71
Cdn Gas Energy	15.58	17.12
Cdn Investment	5.24	5.74
Cdn Security Growth	5.84	6.42
Cdn South African Gold	7.37	8.07
Cdn Trusteed	5.21	5.72
CSM Japan	13.63	14.98
Capital Growth	11.64	11.92
xChase Fund	9.53	10.42
Collective Mutual	6.73	7.39
Commonweainti	15.74	17.37
Commonwealth Intl Lev	4.09	4.49
Commonwealth Venture	8.07	8.87
Corporate Investors	6.38	7.01
Corporate Investors Stock	5.47	6.01
Dominion Compound	6.69	7.27
xDreyfus Inc.	11.88	13.02
xDreyfus Intl	12.17	13.34
Eaton Viking	6.12	6.65
Educator's Equity	8.40	8.84
Entarea Investment	6.80	7.47
Executive Fund Cda	6.48	7.10
Executive Intl Inv	2.14	— —
xFidelity Trend	26.36	28.81
Fonds Collectif A	7.78	8.52
Fonds Collectif B	5.74	5.92
Fonds Collectif C	8.55	9.34
Fonds P.E.P.	4.30	4.68
Fraser Growth	3.83	4.21
GIS Compound	12.18	13.39
GIS Income	4.31	4.74
Growth Equity	8.92	9.80
Guardian Enterprise	1.04	1.14
Guardian Growth	9.85	— —
Harvard Growth	7.92	8.68
Industrial Growth	9.38	10.31
International Growth	6.10	6.70
Keystone Cda	8.32	9.12
xKeystone Cust K-2	6.83	7.48
xKeystone Cust S-1	24.23	26.55
xKeystone Cust S-4	5.11	5.60
xKeystone Polaris	4.57	4.99
xLexington Research	14.93	16.32
xManhattan	4.42	4.83
Maritime Equity	3.67	4.00
Marlborough	5.73	6.26
Mutual Accumulating	6.35	6.98
Mutual Bond	10.33	11.35
Mutual Growth	4.05	4.46
Mutual Income	5.57	— —
Natural Resources	8.16	8.92
N.W. Equity	6.39	7.02
N.W. Canadian	5.75	6.32
N.W. Growth	5.52	6.07
xOne William Street	17.53	17.53
xOppenheimer	7.86	8.61
Pension Mutual	9.46	9.46
Phillips, Hager, North	13.70	13.97
Planned Resources	5.08	5.58
Principal Growth	5.09	5.59
Prudential Growth	7.13	7.79
xPutnam Growth	11.64	12.72
Regent Growth	10.19	11.20
Regent Venture	4.87	5.35
Royfund	7.10	7.39
Sav Inv Pret et Rev	7.30	8.03
Sav Inv am Pret	10.72	11.78
Speculators	8.55	9.34
Taurus Fund	3.84	4.22
xTech	6.83	7.48
Templeton Growth	9.51	10.39
Timed Investment	9.37	— —
United Accumulative	5.55	6.10
United Horizon	2.89	3.18
United American	2.09	2.30
United Venture	3.91	4.30
Universal Savings Equity	8.30	9.12
Xanadu Fund	4.11	4.50
York Fund of Canada	5.38	5.85

x- Fonds américains

cours des changes

PAYS	MONNAIE	COURS
Afrique du Sud	Rand	1.4204
Allemagne	Deutsche Mark	.3574
Angleterre	Livre	2.4661
Argentine	Peso	.2014
Australie	Dollar	1.4149
Autriche	Schilling	.0503
Belgique	Franc	.0255
Brésil	Cruzeiro Novo	.1695
Danemark	Couronne	.1635
Espagne	Peseta	.0177
France	Franc étranger	.2232
France	Franc financier	.2243
Hollande	Florin	.3528
Italie	Lire	.001779
Japon	Yen	.003858
Mexique	Peso	.0798
Etats-Unis	Dollar	.9964
Norvège	Couronne	.1700
Nouvelle Zélande	Dollar	1.3297
Suède	Couronne	.2308
Suisse	Franc	.3111

La BNE adhère au système Chargex

C'est fait! La Banque de Nouvelle-Ecosse vient de rejoindre l'important groupe Chargex dont la carte de crédit est actuellement détenue par plus de 2.8 millions de Canadiens. Rappelons que la Banque de Nouvelle-Ecosse, quatrième en importance au Canada, compte des actifs dépassant les $9 milliards.

Le fait que la Banque de Nouvelle-Ecosse se joigne au groupe Chargex n'est pas étranger au dernier relevé statistique qui montre que les achats effectués par l'entremise de Chargex ont accusé une hausse vertigineuse de 49% l'an dernier.

Le nombre d'entreprises et de commerces qui participent au système de crédit s'est accru du tiers au cours de la même période, passant à 90,000.

En termes de dollars, l'augmentation de 49 p. cent signifie que les ventes Chargex ont atteint $450 millions en 1972, comparativement à $302 millions l'année précédente.

Il est à prévoir que l'adhésion de la Banque de Nouvelle-Ecosse, avec ses 847 succursales disséminées à travers le Canada et ses 86 succursales internationales réparties dans 30 pays, suscitera en 1973 une croissance encore plus grande de Chargex, la version canadienne de la carte internationale "bleu, blanc et or".

Le projet de lancement de Chargex par la Banque de Nouvelle-Ecosse a été conçu pour en assurer la meilleure diffusion possible. Sa réalisation, commencée le 1er mars, sera complétée à la mi-mai.

les dividendes

Logistic Corp; 2 1-2 cents, le 2 avril, insc. le 19 mars.

Labrador Mining and Exploration; 45 cents, le 25 mai, insc. le 27 avril.

MLW Worthington; 15 cents, le 2 avril, insc. le 20 mars.

les obligations

Marché en attente

Les prix sont généralement demeurés inchangés hier sur le marché canadien des obligations qui a été lent.

Un courtier a déclaré qu'un grand nombre d'investisseurs attendaient les détails d'une nouvelle émission du gouvernement du Canada, qui doit être annoncée la semaine prochaine. Le gouvernement a des obligations au montant de $475 millions qui viennent à maturité le 1er avril.

Les prêts au jour le jour étaient disponibles à 4 1-4 pour cent.

		Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA			
5, 1er oct.	1973	99¾	100¼
5, 1er avril	1974	99⅛	100
3¼, 1er juin	1976	92	93
7¼, 1er avril	1975	103	104⅛
5½, 1er oct.	1975	99½	100
7, 1er juil.	1977	103	104
3⅛, 1er janv.	1978	87½	88½
6½, 1er juin	1979	99½	100¼
3¼, 1er oct.	1979	81½	83
6¼, 1er avril	1980	98	100
4½, 1er sept.	1983	82	83
6½, 1er oct.	1995	91	93
3¾, 15 mars	1998	58	61
CN. 4, 1er fév.	1981	81	83
CN. 5¾, 15 janv.	1985	87½	89½
CN. 5, 1er oct.	1987	79	81
Perpétuel	1996	40	42
PROVINCIALES			
A.-G. Tel. 7½, 15d.	1991-87	96½	97½
AMFC, 8, 1er nov.	1974-89	102	103
Ont. Hyd. 7, 18 s.	1992-88	91½	92½
Pr. N.B. 7¾, 1 ms	1996-94	97¼	98¼
Ont. Hyd. 9, 30 in	1995-90	109	110
Que. H. 8, 21 fév.	1998-95	99¼	99¾
T.N. 8, 15 fév.	1993-90	99¼	99¾
MUNICIPALES			
V. Mont. 9½, 1 d.	1990-95	107	110
Tor. Met. 9¼, 1er oc.	1990	108	111
SERVICES PUBLICS			
Alb. Gas 9¼	1990	107	—
Bell. T. 9⅝, 14 at	1990	109	—
Mar. T & T 1er in	1990	104	—
N & C Gas 9⅝ 15 j.	1991	108	—
TC P. Line, 9¾, 20 j.	1990	109	—
INDUSTRIELLES			
Alb. Gas 8⅛	1992	98½	99½
Alb. Gas 8	1991	98½	99½
Alcan 9⅛	1991	107	109
Bq. Mont. 7½-7¾	1982	100	101
Bq. Mont. 7¼	1987	99	99½
Bq. N.-E. 6¾-7	1992	97	98
Bq. N.-E. 7½	1988	100	100½
Bq. Royale 7	1991	99	99½
Bq. Royale 7½	1987	100¾	101
Bq. Tor. Dom. 7.8	1991	100½	101½
B.C. Tel. 8¼	1994	100	101
B.C. Tel. 8⅛	1993	103	103½
Bell 8	1997	98⅛	98⅜
Bell 8⅛	1993	101¼	102¼
Calg. Pow. 8½	1993	102	103
Can. Ciment 8¾	1993	103	104
Can. Utility 8⅛	1992	101	102
CIBC 7¼	1992	99¼	99¾
Const. Gs 8⅝	1992	103	104
Cominco 8½	1991	101½	102½
DCS 7⅜	1991	95	97
Eatons Acc. 8¾	1992	103	104
Falconbridge 7¾	1991	93	95
Husky Oil 8½	1991	101	102
Int. Nickel 8⅛	1991	103½	104½
Massey Ferg. 9¾	1980	105	107
Pan Cann. 8⅛	1992	97	98
Pan Cann 8¾	1992	103	104
RTM 8	1983	100	101
Simpsons S A 8¾	1992	103	104
Steinberg R 8½	1991	101	102
Steinberg 8⅝	1992	102	103
Trader 8¾	1982	103½	104½
Trader 9	1991	103½	104½
TRP 9	1991	104	105
TRP 8¾	1992	103	103½
TRP 8⅞	1992	103¼	103¾
Union Carbide 8⅜	1992	100½	101½
Union Gas 8⅜	1992	100½	101½
WTC 8	1991	96½	97½
CONVERTIBLES			
Acklands 7½	1988	104½	105½
A.G.T. 7½	1990	165	166
Ashland 5	1993	101	101½
Allarco Dev. 7	1989	85	86
Dawson 8½	1985	107	108
Dynasty 7	1982	106	108
DXT 5¾	1992	101	102
GPD 5	1993	99	100
Home Oil 5½	1992	113½	114½
Nu West 8¾	1991	109	—
Pac. Pete 5	1992	100½	101
Scurray 7¼	1988	90½	91½
SSR 4½	1988	139	—
W. Coast Tr. 7½	1991	106½	107½
NOUVELLES EMISSIONS			
Indal 8½	1993	99¼	99¾
Kelly Doug 8⅜	1993	100⅞	101⅛
Bq. Tor. Dom. 7½	1993	100¾	101
Hudson Bay Acc. 8¼	1993	100¼	100¾
UDC 7½	1987	99½	100
BM-RT 6¼	1978	102⅛	102⅞
BM-RT Units		13⅜	13⅝

Chambre de commerce française au Canada

DÉJEUNER - CAUSERIE
le mercredi 14 mars 1973
à midi trente
au Salon Ovale de l'Hôtel Ritz Carlton

M. François-Xavier GILLIOT
Conseiller Commercial de France à Montréal
Thème de l'exposé:
"LE ROLE DU CONSEILLER COMMERCIAL DE FRANCE"
***Réservations:* 866-2797**

LA GARANTIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE
DE L'AMÉRIQUE DU NORD
MONTRÉAL 101, QUÉBEC, TÉL. 866-6351

AVIS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de LA GARANTIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE DU NORD se tiendra au bureau chef de la compagnie, 1560 Place du Canada, Montréal, le 28 mars 1973, à 2 heures de l'après-midi, aux fins suivantes: étudier le rapport annuel des administrateurs et les relevés financiers de la compagnie, arrêtés au 31 décembre 1972, élire les administrateurs et nommer les vérificateurs, et s'il y a lieu, donner suite à toute affaire dont l'assemblée aura été dûment saisie.

Daté à Montréal ce 7e jour de mars 1973.

Pour le Conseil d'administration.
BRUNO DESJARDINS,
Secrétaire

Brascan LIMITED

(Compagnie constituée en vertu des lois du Canada)

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'Administration de cette Compagnie a déclaré un DIVIDENDE trimestriel de vingt-cinq (25) cents (monnaie des Etats-Unis) par action, sur les actions ordinaires sans valeur nominale émises de la Compagnie, PAYABLE le 30 avril 1973, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 31 mars 1973, ainsi qu'aux détenteurs de certificats d'actions au porteur, sur présentation du coupon No. 138. On peut obtenir du soussigné tous renseignements relatifs aux agents payeurs auxquels on peut présenter les coupons pour paiement.

Le cas échéant, ce dividende sera soumis à la déduction de l'impôt canadien sur le revenu des non-résidents.

Fait à Toronto, Canada, le 6 jour de février, 1973.

Pour le Conseil d'Administration,
le secrétaire, L. A. ALLEN

Les agents des transferts de la Compagnie sont National Trust Company, Limited, Toronto, Montréal et Vancouver, Canada; et First National City Bank, New York, N.Y., U.S.A., qu'il faut aviser promptement de tout changement d'adresse.

Château vers Chicago
vol quotidien
Départ: 13:35
Retour: 16:20
AIR FRANCE
L'ART ET LE PLAISIR DU VOYAGE

INSMOR HOLDINGS LIMITED
annonce la constitution
de sa filiale d'exploitation

INSMOR COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUE

Actionnaires
Banque Canadienne Nationale
The Canada Trust Company
La Banque de Commerce Canadienne Impériale
La Great-West, Compagnie d'Assurance-Vie
Hamilton Trust & Savings Corporation
L'Impériale, Compagnie d'Assurance-Vie
Montréal Trust
La Prudentielle Compagnie d'Assurance-Vie
La Banque Royale du Canada
Le Groupe Royal Insurance
Waltson Properties Limited

Directeurs

Jean Paul Borduas	W. Peter Carter	William S. M. Lang
John E. Main	Ian D. Mair	David B. Mansur
Donald B. Martin	Ross A. Perigoe	Desmond R. Smith
Halliwell Soule	Keith L. Sumner	Harry Walters

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

On s'interroge toujours au sujet de l'alignement définitif des Expos

par Al McNeil

DAYTONA BEACH (PC) – Les Expos de Montréal entreprenaient hier la 12e journée de leur entraînement printanier. Mais plusieurs des problèmes qui se posaient lorsque l'équipe de la ligue Nationale s'est amenée à Daytona Beach sont loin d'être résolus, en dépit de trois victoires consécutives en matches hors-concours (celui d'hier non compris).

La situation n'est toutefois pas aussi tragique que par les années passées, prétendent le directeur général Jim Fanning et le gérant Gene Mauch.

Mauch admet volontiers qu'il ignore encore quel joueur occupera tel poste donné, mais dans un même souffle, il affirme que "l'équipe sera très améliorée côté défensif".

"Nous ne comptons pas suffisamment de points pour nous permettre d'avoir une défensive médiocre", ajoute-t-il.

De son côté, Fanning révèle qu'au cours des deux premières saisons des Expos, il lui arriva de se décourager en se demandant où il pourrait bien dénicher des joueurs de calibre.

"Aujourd'hui, je jette un coup d'oeil sur le terrain et j'y aperçois des joueurs que nous avons nous-mêmes développé."

Echanges fructueux

Fanning mentionne entre autres les cas de Mike Torrez, un lanceur débutant, et de Mike Marshall, un as de la relève, pour dire qu'il a misé sur le fait que la direction de leur ancien club respectif n'était pas tellement heureuse de leur comportement pour les obtenir.

Mauch, de son côté, ne veut pas se prononcer au sujet du jeune voltigeur Jorge Roque, un solide candidat au poste de champ centre que les Expos ont obtenu durant la saison morte des Cardinaux de St-Louis, en retour pour le vétéran receveur Tim McCarver.

Le champ centre est justement l'un des postes que Mauch tente de combler. Il espère que Roque, excellent à la défensive mais un frappeur plutôt faible, s'adaptera bien entre le vétéran Ron Fairly au champ gauche et Ken Singleton à droite.

"Roque est un athlète complet, mais je ne le connais pas encore assez pour certifier qu'il sera mon joueur de champ centre", ajoute Mauch.

Comme voltigeurs réservistes, Mauch peut aussi compter sur Boots Day, Clyde Mashore, Ron Woods et Jim Fairey (ce dernier est actuellement le seul récalcitrant de l'équipe et ne s'est pas encore présenté à l'entraînement), de l'équipe de l'an dernier.

Il dit aussi que Pepe Manguâl, une recrue des Whips de Peninsula, de la ligue Internationale, aura l'occasion de prouver sa valeur.

Le champ intérieur des Expos semble à moitié déterminé, avec Mike Jorgensen au 1er but (ce qui déplace Fairly à la gauche) et le jeune Tim Foli à l'arrêt-court.

Tout est remis en question cependant lorsqu'on mentionne le poste de 2e but.

Hunt de retour

C'est un secret de polichinelle que les Expos ont tenté de s'approprier les services d'un joueur de 2e but éprouvé, qui remplacerait Ron Hunt au cas où le vétéran de 32 ans ne pourrait répéter ses exploits de 1971. Hunt a dû s'absenter de 27 matches la saison dernière, peut-être à cause des suites du record qu'il avait établi la saison précédente: celui d'avoir été atteint le plus souvent au bâton par des lancers. C'est d'ailleurs lui qui détient maintenant le record de tous les temps dans ce domaine, ayant été atteint 203 fois au cours de sa carrière, un exploit qui risque d'y mettre un terme prématuré

Après une courte grève au sujet d'un nouveau contrat, Hunt s'est amené à l'entraînement avec quelques jours de retard. Durant son absence et depuis son arrivée, Jim Cox, des Carnavals de Québec (de la ligue de l'Est, un circuit de calibre AA), ne cesse d'émerveiller ses instructeurs et ses coéquipiers.

Fanning admet que ses dépisteurs seront très actifs d'ici la fin de la période d'entraînement, aux camps des autres équipes de la ligue, "dans le but de dénicher un lanceur gaucher et un joueur de champ intérieur."

"Je leur ai cependant bien dit de ne pas s'attarder aux vedettes établies, ajoute Fanning. J'aimerais également savoir si Cox pourrait être notre 2e-but régulier en 1974. Ce qu'il nous faudrait, c'est que Hunt connaisse une aussi bonne saison qu'en 1971. Et le connaissant bien, je pense qu'il peut répéter ses exploits."

Marshall, l'un des meilleurs artilleurs de relève du baseball majeur, serait l'appât tout désigné pour obtenir du renfort au champ intérieur dans un échange. Mais Fanning précise qu'il y songerait sérieusement avant de se départir des services de Marshall si Cox s'avère prêt dès cette saison à faire le grand saut.

Et Mauch d'ajouter qu'il n'hésiterait pas un seul instant à envoyer Cox dans la mêlée s'il avait eu l'occasion plus tôt de jouer dans quelque 100 parties des ligues majeures.

Duel Bailey-Laboy

Jusqu'ici, la lutte pour le poste de 3e-but en est une à deux, soit entre les vétérans Coco Laboy et Bob Bailey. Laboy a été blessé durant presque toute la saison 1972, mais il réussit quand même à se débarrasser des effets d'une opération à un genou pour aider les Expos en fin de saison. Il se déclare en condition physique parfaite, et son jeu défensif jusqu'ici le prouve. C'est au bâton cependant que réside sa grande faiblesse.

Bailey, qui a conservé une moyenne au bâton de .287 en 1970 et 1971, s'est contenté de .233 l'an dernier. S'il retrouve son oeil au bâton, Mauch pourrait l'utiliser régulièrement au 3e coussin. Sinon, il devra alterner avec Laboy.

Mauch songe aussi à utiliser Hunt à ce poste, si Cox démontre qu'il peut se débrouiller au 2e but.

"Hunt est un fier compétiteur, déclare Mauch, et il jouerait n'importe où afin de participer à un match. C'est ce genre de joueur que je préfère à tous les autres."

Et les receveurs

Les Expos semblent bien portants derrière le marbre, grâce au jeune Terry Humphrey, qui entreprend sa 2e saison, et au vétéran John Boccabella, qui se partageront la tâche.

La seule surprise possible pourrait survenir si l'un des deux était blessé ou connaissait une mauvaise période. Le jeune Barry Foote, des Carnavals, serait alors appelé à prendre la relève et il serait plutôt difficile de l'y déloger par la suite.

Jusqu'ici, Foote a énormément impressionné la direction de l'équipe grâce à la puissance de son coup de bâton et à sa combativité comme receveur. Un double point d'interrogation à son sujet: est-il capable d'affronter des lanceurs de calibre majeur et est-il capable de diriger ses propres lanceurs dans des situations difficiles?

Mauch prétend qu'il est encore trop tôt pour se prononcer sur ses lanceurs, mais il semble presque certain que le gaucher Balor Moore, ainsi que les droitiers Mike Torrez, Bill Stoneman et Ernie McAnally seront ses lanceurs débutants.

Steve Renko et Pat Jarvis, récemment obtenu des Braves d'Atlanta, devront alors lutter afin de se mériter un poste au sein du personnel des lanceurs appelés à débuter les matches.

Mike Torrez (à droite) reçoit les conseils de Cal McLish, instructeur des lanceurs, et de Dave Bristol, instructeur au 3e but. (Téléphoto CP)

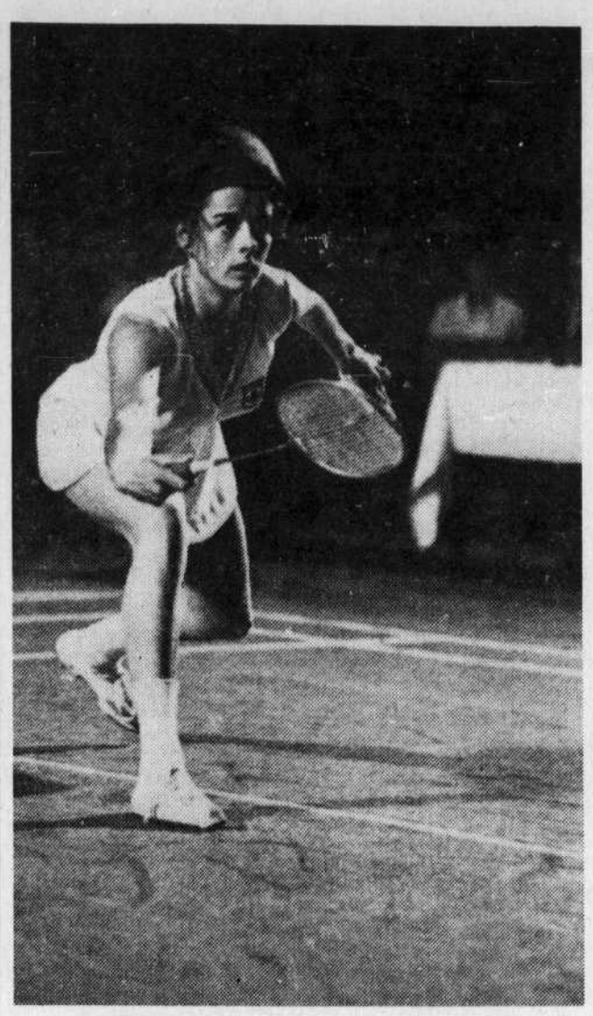

CHAMPIONNE CANADIENNE - La Torontoise Nancy McKinley a remporté, en fin de semaine à Toronto, les simples féminins du championnat canadien de badminton omnium. Mlle McKinley a battu en finale l'Anglaise Margaret Beck, championne britannique et européenne de cette discipline. (Téléphoto PC)

Un slalom géant fait sur mesure pour Erik Haker

NAEBA Japon, (Jacques Grosbois) – En décembre 1971, à Val d'Isère, un jeune Norvégien quasiment inconnu se révélait de façon foudroyante dans le monde du ski alpin en gagnant le slalom géant du critérium de la première Neige. Il était blond, grand, exceptionnellement athlétique toujours souriant et s'appelait Erik Haker. Au cours des semaines suivantes le jeune Norvégien confirma pleinement son talent et aux jeux Olympiques de Sapporo il gagna la première manche du "géant" mais tomba dans la seconde, perdant ainsi un titre olympique qui était à sa portée. Treize mois plus tard, Erik, sur le sol japonais, a obtenu sa première victoire de la saison 1972-73 en gagnant le "géant" de Naeba.

"J'attendais cette victoire depuis plusieurs semaines, a confié Haker à l'issue de sa victoire. Je m'améliorais de course en course, je prenais de plus en plus confiance en moi. Je l'avais déjà déclaré après le géant d'Anchorage et par conséquent, la course d'aujourd'hui s'inscrit tout naturellement dans ma courbe de progression.

Dès la première manche, j'étais pratiquement certain de gagner parce que cette neige poudreuse me convenait très bien. Je pourrais presque dire que c'était un slalom sur mesure pour moi puisque en plus de la neige, le tracé convenait magnifiquement bien à ma manière de skier. Mais ce qui me fait encore plus plaisir, c'est d'avoir pu prouver au Japon même, que j'aurais probablement été champion olympique à Sapporo si les deux manches du géant avaient été courues le même jour."

L'équipe canadienne n'a pas tellement brillé si ce n'est de Jim Hunter qui a obtenu une 15e place à quatre secondes du vainqueur.

Deux déceptions majeures ont été enregistrées alors que le Français Jean-Noel Augert et l'Italien Gustavo Thoeni ont été disqualifiés dès la manche initiale.

L'abandon de Thoeni a par ailleurs permis à l'Autrichien David Zwilling de s'approcher du meneur en coupe du Monde. Avec une 5e place, Zwilling a en effet obtenu huit points et il ne compte plus qu'un retard de sept points sur Thoeni qui en possède 154. Le Suisse Collombin demeure troisième avec 131 points tandis que Hans Hinterseer, deuxième hier, passe à la 4e place avec 111 points.

"Bien que Zwilling soit maintenant sur mes talons, au classement de la coupe du Monde, je n'ai absolument pas perdu confiance, a déclaré Thoeni. J'ai beaucoup mieux skié qu'à Anchorage. Je suis d'autant plus confiant pour l'avenir que cette sorte de neige ne me convenait pas très bien. Il reste encore trois courses pour la course du monde: un slalom géant et deux slaloms spéciaux dans lesquels je dois marquer plus de points que Zwilling."

Le ballon-panier paye fort bien ses joueurs

NEW YORK (AFP) – Les joueurs de l'association Nationale de ballon-panier (NBA) sont les professionnels de sports d'équipes les mieux payés des Etats-Unis, révèle une enquête du New York Times.

Les salaires des joueurs de ballon-panier de la NBA sont en effet, dans l'ensemble, bien supérieurs à ceux, dans l'ordre, des joueurs de hockey, des joueurs de football et des joueurs de baseball. La raison des meilleures conditions financières qui leur sont faites est la concurrence que se livrent les deux ligues de ballon-panier en matière de prestige et de recrutement, la NBA d'une part, vieille de 28 ans, et la jeune et ambitieuse association Américaine de ballon-panier (ABA) en compétition avec son aînée depuis cinq ans.

Le phénomène, bien que plus récent, est désormais le même au hockey où la création, l'an dernier, de l'association Mondiale a obligé la ligue Nationale à augmenter ses salaires, tandis que le football et le baseball ont une sorte de monopole exceptionnellement toléré par le Congrès.

Selon les chiffres publiés par le journal newyorkais, quatre joueurs de ballon-panier au moins, à la NBA, gagnent $400,000 par an. Cinquante environ en empochent $100,000 et plus, tandis que plus de la moitié des 204 joueurs, répartis en 17 équipes, touchent environ $65,000 par saison, le salaire minimum étant actuellement de $17,500. Il passera à $20,000 en 1974.

Les 304 professionnels de hockey de la ligue Nationale, plus ancienne que la NBA mais sans concurrence sur le marché jusqu'à cette année, ont un salaire moyen de $40,000 (minimum $15,000). Quarante-cinq d'entre-eux ont un contrat annuel de $100,000 et plus.

Au football, la ligue Nationale la plus prospère, et de loin, de toutes les organisations sportives professionnelles ($140 millions de revenus en 1972 contre $40 millions à la NBA et $50 millions à la LNH), ne compte que dix joueurs sur 1,040 licenciés à $100,000 et plus, mais un seul seulement a plus de $200,000, soit Joe Namath des Jets de New York. Le minimum est de $12,000.

Au baseball, avec plus d'un siècle derrière elles, les deux grandes ligues présentent les mêmes chiffres d'ensemble que l'ABA, la deuxième ligue de ballon-panier, bien que les revenus globaux ne soient nullement comparables ($130 millions en 1972 pour le baseball et $14 millions pour l'ABA). La demi-douzaine de joueurs les mieux rémunérés touchent $225,000 par an. Le salaire moyen de leurs 600 joueurs est de $31,000, comme ceux de l'ABA, et le minimum de $15,000. Une trentaine reçoivent $100,000 et plus.

En comparaison avec les recettes dans chaque sport, c'est la NBA qui octroie le plus fort pourcentage à ses professionnels: 45 pour cent, suivie de sa rivale l'ABA (32 pour cent), de la LNH (24 pour cent), de la LNF (20 pour cent) et enfin des ligues de baseball (17 pour cent).

Les chiffres expliquent, en partie, la saison de l'intense activité au début de chaque saison de l'Union des joueurs de baseball qui luttent pour rattraper leur retard. Ils expliquent également les motifs de l'opposition de l'Union des joueurs de ballon-panier à une fusion NBA-ABA qui, comme au baseball et au football, tuerait la concurrence dont ils tirent profit.

À l'occasion de la visite des Soviétiques

Escalade d'un vieux conflit

NEW YORK (AFP) – L'équipe des Etats-Unis d'athlétisme qui doit rencontrer celle d'Union soviétique vendredi qu Coliseum de Richmond (Virginie) sera vraisemblablement privée des services de ses universitaires, dont les champions olympiques Rod Milburn (110 mètres-haies) et Randy Williams (longueur), craint-on dans les milieux athlétiques américains.

Il s'agit d'une nouvelle escalade dans le conflit qui oppose depuis 10 ans les deux grands organismes du sport amateur aux Etats-Unis, l'AAU et la NCAA (universités).

Déjà le mois dernier, la NCAA, durcissant sa position, a interdit à ses "basketteurs" d'accepter leur éventuelle sélection dans l'équipe nationale pour affronter les Soviétiques au printemps, au cours de la tournée des champions olympiques organisée par l'AAU. A l'issue de ses championnats samedi à Détroit, elle a mis en garde ses athlètes sur les conséquences que pourrait avoir leur participation au match de Richmond qu'elle n'a pas sanctionné.

Le Congrès n'y peut rien

L'interdit de la NCAA, qui privera l'équipe de ballon-panier de ses meilleurs joueurs, a déclenché, la semaine dernière l'intervention du Congrès, mais la sous-commission de la Chambre des reprsentants, chargée de l'enquête, a avoué son impuissance à réconcilier les deux parties rivales avant la venue des Soviétiques.

La menace qui pèse maintenant sur les athlètes, lesquels font face à une sanction pouvant aller jusqu'à la radiation ainsi que jusqu'à une suspension de l'université du fautif, va accroître l'émotion et probablement amener le Congrès à intervenir plus énergiquement.

Thomas Hansen, directeur exécutif de la NCAA, a toutefois expliqué hier que les licenciés universitaires pourraient normalement participer au match de Richmond si l'AAU demandait que la réunion soit reconnue par la NCAA. L'AAU précise, de son côté, qu'elle ne s'est pas pliée à cette démarche qui n'avait pas été nécessaire pour la même rencontre l'an dernier.

On sait qu'après trois rencontres en sol américain, les athlètes d'URSS viendront affronter une sélection canadienne au Forum, le vendredi soir 23 mars prochain.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC

— Établi en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H.-Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 1201
Montréal 351 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN BARRIERE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. Y. Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. R. Normandin, C.A.
G. Borduas, C.A. J. Beaulac, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
P. Beaudoin, C.A. G. Bouchard, C.A.
P. Contant, C.A. M. Gagné, C.A.
G. Guénette, C.A. M. Jalbert, C.A.
J.L. Richard, C.A.
Edifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, suite 1564
Montréal 126, Que. - 844-4445
Société affiliée:
BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN & ASSOCIES
Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières

LORENZO BÉLANGER ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
En collaboration avec:
Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)
et
Holden, Howard & Co. (Chartered Accountants)
Montreal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Étienne, France
Londres, Grande Bretagne
2055 rue Peel - Suite 1025
Montréal 110
Tél.: 849-9167

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE
Comptables agréés
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Chevalier, C.A.
Louis-Philippe Chamberland, C.A.
Raymond Robillard C.A.
ASSOCIÉ RÉSIDENT - QUÉBEC
Édouard Richard, C.A.
Michel Côté, C.A.
MONTRÉAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUÉBEC
7355-Ave Lière
Québec, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
3100 Tour de la Bourse
861-5741
Montréal 115 (Qué.)

CAZELAIS, POUPART, PRIVÉ & ASSOCIÉS
Charles Cazelais, B.A., B. Com., L.A., C.A.
Gaetan Poupart, B.A., B.Sc. Com., C.A.
Gerard Privé, B.Sc. Com., C.A.
3737 Monselet, Mtl-Nord,
5936 St-Hubert, Montréal,
321-3832 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. R.V. Barnett, C.A.
H.E. Bell, C.A. C.W. Bissegger, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A. M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A. W.A. Farlinger, C.A.
H.R. Germain, C.A. J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. G. Gingras, C.A.
G. Limoges, C.A. D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. J.J. Peacock, C.A.
R. Pearl, C.A. R.A. Sinclair, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Associés - résidents Montréal - Québec
Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
700 Ouest, Boulevard Crémazie
Montréal 303,
tél.: 270-3121

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
L. Cloutier, M.S.C., C.A. C. Charbonneau, C.A.
R. Fontaine, C.A. Y. Séguin, C.A.
G. Croteau, C.A. R. Lafond, C.A.
506 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, c.a. Guy Charette, c.a.
Roger Poupart, c.a. Martin Lajeunesse, c.a.
Hubert Mercier, c.a. Raymond A. Poirier, c.a.
Jean-Paul Berti, c.a.
507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C. C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables Agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE
ALEXANDER GRANT & CIE
Associés de la firme internationale ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops & Vancouver
715 CARRÉ VICTORIA
MONTRÉAL 126 844-3307

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
MacGILLIVRAY & CO.
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St. Catherines, Port Colborne, Calgary, Vancouver.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et dans d'autres villes au Canada. Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

MALLETTE & CIE
Comptables Agréés
Paul-E. Mallette, C.A. André Roussel, C.A.
Bertrand Dumais, C.A. Gilles Choquette, C.A.
J.-J. Lecavalier, C.A. J. E. de Repentigny, C.A.
André Massé, C.A. D. Robert Gariépy, C.A.
Jean La Couture, C.A. René Chénier, C.A.
Denis Labelle, C.A. G. De Grandpré, C.A.
Michel Hébert, C.A. Louise Doucet, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal 107
Tél.: 861-8241
Bureau à St-Jérôme

McDONALD, CURRIE & CIE
COOPERS & LYBRAND
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, OUIMET, DESMARAIS & ASSOCIÉS, C.A.
Comptables agréés
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
50 Place Crémazie Suite 422
Montréal 351 387-6422

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Real Mainville, C.A.
Gilles Biondin, C.A.
Michel Guérin, C.A.
E.G.M. Mulligan, C.A.
Gilles Mercille, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke,
Ch. 502 842-6812

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER SÉNÉCAL & ASSOCIÉS
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays.
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 - 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables agréés
5 Place Ville-Marie 866-9701
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

PÉTRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie,
Comptables agréés,
Suite 1225,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
associés de la firme nationale
RAYMOND, CAMPBELL, BÉLANGER WALTON, CHABOT & WILLETS
comptables agréés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec
Montréal, Sherbrooke, Lac Mégantic, Rouyn, Toronto, London, Sarnia, Edmonton, Vancouver, Victoria, Penticton

RIDDELL, STEAD & CIE
McLintock Main Lafrentz & Co.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montréal, New Westminster, Ottawa, Québec, Regina, St-Jean T.-N., Toronto, Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE
COMPTABLES AGREES
Incorporant K. NAKASHIMA & CIE
COMPTABLES AGREES
J.-Guy St-Georges, C.A. Eddy Ghirotta, C.A.
J.-G. Hébert, C.A. Magello Girard, C.A.
Kimiaki Nakashima, C.A. J.-C. Legault, C.A.
Réjean Paille, C.A. Jacques Lefebvre, C.A.
401 est, boulevard St-Joseph
Montréal 176 Tél.: 844-1044

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montreal · Quebec
Rimouski · Sherbrooke
Trois-Rivières · Ottawa
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal 115 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE
FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie 861-8531
Sydney, Halifax, Saint John, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman
États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie - 388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun 204 - 769-3871
7708, rue Édouard, LaSalle 690 -

Phil Esposito vogue vers un 4e championnat des pointeurs

Le joueur de centre Phil Esposito, des Bruins de Boston, a atteint, pour la quatrième fois de sa carrière, les 100 points au cours d'une saison, devenant ainsi un candidat logique au trophée Art Ross remis annuellement au meilleur pointeur de la ligue Nationale de hockey.

Esposito totalise 105 points avec 10 parties à disputer et seule une défaillance complète de sa part pourrait permettre à un rival de lui ravir un quatrième titre en cinq ans. L'une des grandes vedettes de la série Canada-Russie, Esposito domine également au chapitre des buts avec 46. Déjà plus riche de $500 pour avoir dominé les pointeurs à la mi-saison, Esposito jouit d'une priorité de 13 points sur son plus sérieux rival, l'excellent Bobby Clarke des Flyers de Philadelphie, le premier joueur d'une équipe expansionniste ayant une chance de remporter le championnat des pointeurs.

Au troisième rang, on retrouve Rich MacLeish, également des Flyers, qui possède 89 points dont 18 buts comptés lors d'avantages numériques, un sommet dans la ligue.

Jean Ratelle des Rangers de New York occupe le quatrième rang avec 86 points. Ex aequo en cinquième position avec 82 points, il y a Dennis Hull et Hubert Martin des Black Hawks de Chicago, Jacques Lemaire du Canadien de Montréal, ainsi que Johnny Bucyk et Bobby Orr des Bruins de Boston. Orr mène pour les passes avec 62.

Les gardiens du Canadien semblent en bonne voie de ravir le trophée Vézina aux Black Hawks de Chicago puisque Ken Dryden, Michel Plasse et Wayne Thomas ont une priorité de 20 buts sur leurs plus proches rivaux Ed Giacomin et Gilles Villemure des Rangers. En 69 parties, les gardiens du Tricolore n'ont accordé que 155 filets, soit une moyenne de 2.25. Par ailleurs, Dryden domine pour les blanchissages avec six.

Les meneurs

	pj	b	p	pts	pem
Esposito, Boston	68	46	59	105	83
Clarke, Philadelphie	69	31	61	92	72
MacLeish, Philadelphie	69	43	46	89	69
Ratelle, Rangers NY	68	39	47	86	12
Lemaire, Montréal	68	38	44	82	14
Hull, Chicago	69	37	45	82	27
Bucyk, Boston	68	35	47	82	10
Martin, Chicago	69	28	54	82	23
Orr, Boston	53	20	62	82	79
Pappin, Chicago	67	35	46	81	76
Mahovlich, Montréal	69	34	46	80	49
Rdmond, Detroit	66	43	36	79	24
Dionne, Detroit	67	37	41	78	19
Gilbert, Rangers NY	66	22	56	78	25
Makita, Chicago	52	24	53	77	30
Hextall, Minnesota	68	27	49	76	128
Robert, Buffalo	67	36	39	75	62
Perreault, Buffalo	68	24	51	75	10
Cournoyer, Montréal	62	37	35	72	18
Dornhoefer, Philadelphie	69	28	44	72	150
Apps, Pittsburgh	68	25	47	72	16
Stanfield, Boston	68	19	53	72	10
Unger, St. Louis	68	35	33	68	99
Kehoe, Toronto	68	29	39	68	14
Parise, Minnesota	68	25	43	68	80

Les gardiens

	mj	bc	blan.	moy.
Dryden	2.865	103	6	2.16
Thomas	480	18	1	2.25
Plasse	795	32	0	2.42
Montreal (2)	**4,140**	**155**	**7**	**2.25**
McDuffe	60	1	0	1.00
Villemure	1.680	65	3	2.32
Giacomin	2.340	106	4	2.72
Rangers NY (3)	**4,080**	**175**	**7**	**2.57**
Dryden	1.878	78	3	2.49
Grozier	2.173	101	3	2.79
Farr	29	3	0	6.21
Buffalo (5)	**4,080**	**187**	**6**	**2.75**
Esposito	3.000	127	3	2.54
G. Smith	1.140	66	0	3.47
Chicago (6)	**4,140**	**199**	**3**	**2.88**
Bouchard	1.704	79	2	2.78
Myre	2.436	120	2	2.96
Atlanta (2)	**4,140**	**200**	**4**	**2.90**
Worsley	624	30	0	2.88
Maniago	2.376	114	5	2.88
Gilbert	1.080	55	2	3.06
Minnesota (1)	**4,080**	**200**	**7**	**2.94**
R. Edwards	2.503	100	5	2.40
Brown	337	20	0	3.56
DeJordy	1.240	76	1	3.68
Detroit (6)	**4,080**	**202**	**6**	**2.97**
Brooks	750	32	1	2.56
Plante	180	8	1	2.67
Adams	780	39	1	3.00
Johnston	2.370	128	4	3.24
Boston (3)	**4,080**	**210**	**7**	**3.09**
Johnson	583	26	0	2.68
Stephenson	2.160	108	1	3.00
Caron	1.337	76	0	3.41
St-Louis (4)	**4,080**	**214**	**1**	**3.15**
Vachon	2.700	126	4	2.84
Edwards	1.440	88	1	3.67
Los Angeles (3)	**4,140**	**219**	**5**	**3.17**
Favell	2.020	95	2	2.82
Belhumeur	1.056	57	0	3.24
Taylor	1.064	72	0	4.06
Philadelphie (3)	**4.140**	**227**	**2**	**3.29**
Rutherford	2.660	129	3	2.91
Herron	967	56	2	3.41
Newton	393	28	0	4.27
Brown	120	13	0	6.50
Pittsburgh (5)	4.140	230	5	3.33
Plante	1.717	87	1	3.04
McBaie	260	14	0	3.23
Low	2.043	123	1	3.61
Plante et Low ont partagé 2 blanchissages				
Toronto (1)	**4,020**	**225**	**4**	**3.36**
Meloche	2.993	207	0	4.15
M. Edwards	1.147	82	1	4.29
Californie (1)	**4,140**	**290**	**1**	**4.20**
Wilson	2.003	135	1	4.04
Dyck	1.297	98	1	4.53
Bullock	840	67	0	4.79
Vancouver (5)	**4,140**	**305**	**2**	**4.42**
B. Smith	1.914	137	0	4.29
Desiardins	2.286	176	0	4.62
Gray	60	5	0	5.00
Islanders NY	**4,260**	**318**	**0**	**4.48**

ET VLAN, ATTRAPE ÇA ! Qui frappe doit aussi s'attendre à recevoir des coups. C'est du moins l'impression qu'on retient de ces deux très jeunes boxeurs de Toronto, John Tozer (à g.) et Michael Turlotte, en cours de combat. Tout ça pour nous rappeler, peut-être, que c'est mardi le 27 mars prochain qu'aura lieu, au centre Paul-Sauvé, la grande finale de la compétition annuelle des Gants Dorés. (Téléphoto PC)

Les Nordiques gagnent 6-4

PHILADELPHIE (PA) – Un but de Michel Archambault en troisième période a aidé les Nordiques de Québec à remporter une victoire de 6-4 sur les Blazers de Philadelphie hier soir.

Le but d'Archambault, son 11ème de la saison, a été marqué à 3:56 du dernier engagement; trois minutes plus tôt, les Blazers avaient égalisé le compte, 4-4, grâce au deuxième but de la soirée de Brian Campbell.

Le gardien Serge Aubry, des Nordiques, a dû effectuer 40 arrêts, dont 13 en dernière période. Bernard Parent, qui jouait sa 48ème partie consécutive et sa quatrième en cinq soirs, a arrêté 22 lancers.

Le défenseur François Lacombe a compté deux fois pour les Nordiques, Réjean Giroux, André Gaudette et Michel Parizeau réussissant les autres buts.

Les autres buts du Philadelphie sont allés à Ron Plumb et André Lacroix son 4ième.

Cette victoire donnait la cinquième place aux Nordiques dans la section est de l'AMH, un point derrière Philadelphie et New York, qui partagent le troisième rang.

1ère partie

1 – QUEBEC: Giroux (10) 0:56
2 – PHILADELPHIE: Plumb (8). McKenzie 6:10
3 – PHILADELPHIE: Campbell (21). Spencer, Plante 15:54
4 – QUEBEC: Lacombe (9). Parizeau, Leclerc 16:12
Punitions: Blain Q 1:52, Leclerc Q. Cardiff P. 7:24, Guité O. 16:28.

2ème période

5 – QUEBEC: Lacombe (10). Gaudette 2:10
6 – QUEBEC: Gaudette (23). Roy, Tremblay 6:20
7 – PHILADELPHIE: Lacroix (41). Lawson, Herriman 7:32
Punitions: Guité O. Campeau P. 4:56, Cardiff P 16:51.

3ème période

8 – PHILADELPHIE: Campbell (22). Spencer, McKenaie 1:01
9 – QUEBEC: Archambault (11). Parizeau, Caron 3:56
10 – QUEBEC: Parizeau (20) Lacombe 19:29
Punitions: Guité O. McKenzie P. 6:16. Spencer P 18:38.

Lancers par

Québec	8	11	9-28
Philadelphie	15	15	14-44

Gardiens: Aubry (Q); Parent (P).
Assistance: 3.071.

Raiders 8, Cougars 7

NEW YORK (PA) – Le 20e but de la saison de Brian Bradley, son second du match, 30 secondes avant la fin de la 3e reprise, a permis aux Raiders de New York une bizarre victoire de 8-7 sur les Cougars de Chicago.

Pour les Cougars, Reggie Fleming a enregistré trois buts en plus d'avoir amassé deux passes dans.

1ère période

1 – NEW YORK: Reichmuth (11) Laughton 2:33
2 – CHICAGO: Morris (18) Mavety, Fleming 9:12
3 – NEW YORK: Sheehan (32) Peacosh, Olds 13:14
4 – CHICAGO: Fleming (20) Sarrazin, Anderson 14:52
5 – CHICAGO: Paiement (30) Sicinski, Barber 17:40
Aucune punition.

2ème période

6 – NEW YORK: Sheehan (33) Speer 4:48
7 – CHICAGO: Whitolck (22) Benzelock 6:19
8 – NEW YORK: Peacosh (35) 8:52
9 – CHICAGO: Fleming (21) Cahan, Sarrazin 9:17
10 – NEW YORK: Bradley (19) Rivers, Block 18:58
Aucune punition.

3ème période

11 – CHICAGO: Fleming (22) Sarrazin 4:31
12 – NEW YORK: Ward (46) Bradley, Bicok 6:07
13 – CHICAGO: Barber (4) Fleming 12:24
14 – NEW YORK: Reichmuth (12) Laughton 12:45
15 – NEW YORK: Bradley (20) Ward 19:10
Aucune punition.

Lancers par:

Chicago	11	10	7-28
New York	9	8	15-32

Gardiens: McLeod (C); Kurt (NY).
Assistance: 5.820.

Roberto Clemente n'est pas oublié

NEW YORK (d'après AFP) – Le prix annuel récompensant un joueur professionnel de baseball, exemplaire aussi bien sur le terrain que dans la vie, et créé en 1971, a été rebaptisé "trophée Roberto Clemente", en hommage à la mémoire du célèbre joueur porto-ruain des Pirates de Pittsburgh, disparu en mer dans un accident d'avion alors qu'il prêtait son concours pour venir en aide aux sinistrés du tremblement de terre du Nicaragua.

"Clemente fut un modèle d'excellence pour tous les joueurs pendant ses 18 années avec les Pirates", a déclaré Bowie Kuhn, commissaire du baseball, en révélant la nouvelle appellation du prix hier à New York.

Cette distinction, décernée par un jury composé de membres de la presse écrite et électronique ainsi que de dirigeants du baseball, a été remise en 1971 à Willie Mays, alors avec les Géants de San Francisco et maintenant avec les Mets de New York, et l'an dernier à Brooks Robinson, des Orioles de Baltimore. Le lauréat pour 1973 sera désigné le 20 mars prochain.

•

KEN DRYDEN a pris une sérieuse option sur la coupe Molson qui sera remise, à la fin de la saison, au joueur du Canadien ayant accumulé le plus de points au classement des "étoiles" de la Soirée du hockey. Dryden domine présentement le classement de la 5e et dernière tranche avec 9 points, un de plus que Marc Tardif. Mais le grand gardien, absent du jeu durant un mois à cause d'un dos blessé, a repris seul la tête du classement cumulatif avec 50 points, 6 de mieux que Jacques Lemaire et Yvan Cournoyer, et 10 devant Frank Mahovlich, ses plus sérieux rivaux. A moins d'une malchance, Dryden devrait donc, d'ici le 1er avril et au cours des 9 derniers matches du Canadien en saison régulière, conserver son avance et obtenir la bourse de $5,000 qui va de pair avec la coupe. De plus, il pourrait également empocher $1,000 additionnels s'il gagne la 5e tranche.

•

RON WARD, des Raiders de New York, détenait toujours le sommet du classement des pointeurs de l'association Mondiale de hockey avant les matches d'hier soir. En effet, le Franco-ontarien de Cornwall totalisait 106 points (45 buts et 61 passes), un seul devant André Lacroix, des Blazers de Philadelphie, un joueur de centre comme lui. Le trio des Jets de Winnipeg, composé de Norm Beaudin, Bobby Hull et Christian Bordeleau, a quelque peu ralenti depuis une semaine, ce qui a permis à Danny Lawson, meilleur buteur du circuit avec 54, de s'interposer entre eux.

•

AU BRIDGE DUPLICATA, les vainqueurs de la semaine dernière au cercle Visitation furent: Nord-Sud, Henri Laforest et Laurent Racine (1ers), Jeanne Chevalier et Paulette Handfield (2e), Thérèse Sabourin et Ernest Julien (3e); Est-Ouest, Claude Vaillancourt et André Forest (1ers), M. et Mme Marcel Bourbeau (2e), Michel Boileau et Jean-Marie Hay (3e). Le cercle Visitation se réunit chaque mardi soir, au sous-sol de la caisse du Sault-aux-Récollets (coin Papineau et Henri-Bourassa). **AUX LOISIRS DU BON-PASTEUR DE LAVAL**, les gagnants furent: Paulette Dansereau et Mme N. Grosso (1ères), Claude Vaillancourt et Jean Pauzé (2e). Ce club se réunit chaque mercredi soir aux Loisirs, 395 boul. des Prairies (Laval-des-Rapides).

•

LE FORUM de Montréal, par l'entremise de Canadian Arena, la société-mère, sera de nouveau représenté dans la ligue junior Majeure de l'Ontario la saison prochaine, après une absence d'une saison. Mais l'équipe, qui prendra la relève du Canadien junior, sera établie à Kingston, où les As seniors viennent d'abandonner la compétition. Le Bleu-Blanc-Rouge, qui évolue au Forum mais appartient à des intérêts privés, continuera à appartenir à la ligue Majeure du Québec.

•

MARGARET COURT n'en finit plus d'accumuler les victoires... et les bourses, au circuit de tennis professionnel américain. C'est une 6e victoire au cours des sept derniers tournois auxquels elle a participé que l'Australienne remportait, avant-hier soir à Chicago. Elle ne choisit pas ses adversaires puisque sa victime, dans les circonstances, fut la redoutable Américaine Bille Jean King, qu'elle battit 6-2, 4-6 et 6-4. Mme Court gagnait ainsi la première bourse de $6,500, ce qui porte ses gains à $40,675 depuis le début de la saison. Mme King pour sa part, qui avait disposé de Mme Court la dernière fois que les deux rivales s'étaient affrontées, devait se contenter de $3,500, haussant ainsi ses gains à $14,500.

•

LE KENYEN KIPCHOGE KEINO est arrivé à Los Angeles avant-hier soir, dans le but de s'y entraîner en vue de ses débuts dans la tournée professionnelle de l'ITA, le 24 mars prochain au Forum d'Inglewood. Il doit s'aligner dans le mille contre notamment Jim Ryun, Tom Von Ruden et Jerome Howe.

•

UN PORTE-PAROLE de l'hôpital de Philadelphie, où repose l'arbitre de l'AMH Bob Sloan, a déclaré que l'état de ce dernier était considéré comme sérieux. Sloan a été blessé dimanche soir lors du match qui opposait les Aéros de Houston aux Blazers de Philadelphie, par une rondelle qui l'atteint à l'oeil droit.

FRANKIE FRISCH, membre de la Galerie des célébrités du baseball, est décédé hier à l'âge de 74 ans, des suites d'un accident d'auto survenu il y a un mois au Maryland. Frisch s'était illustré à titre de gérant des célèbres Cardinaux de St-Louis des années '30, après avoir lui-même brillé comme joueur avec les Géants de New York et les Cardinaux. (Téléphoto PA)

Carew, Oliva et les Twins ne peuvent freiner l'élan des Expos

ORLANDO (PA) – Avec la présence de joueurs aussi talentueux que Rod Carew et Tony Oliva, une victoire des Twins du Minnesota contre les Expos de Montréal aurait été dans l'ordre des choses.

Eh bien malgré le retour au jeu de ses deux joueurs, les Twins ont encaissé un cinglant revers de 6-1 aux mains des Expos dont c'était la quatrième victoire en autant de parties hors-concours. Les Twins, pour leur part, subissaient un sixième revers d'affilée.

Carew a quand même bien fait, obtenant un triple et un simple en deux présences au marbre. Moins heureux, Oliva fut retiré à ses deux présences au bâton.

Pour les Expos, Hal Breeden s'est signalé d'une façon particulière en frappant un circuit de deux points à la 2e manche en plus de faire compter un troisième point à l'aide d'un simple à la 7e. Pepe Mangual, dont les prouesses au bâton pourraient bien lui permettre de demeurer avec l'équipe à défaut de ravir le poste de champ centre, a claqué un circuit à la 4e.

Les Twins ont compté leur unique point à la 7e sur un simple de Bob Darwin et un double de Joe Lis.

Le gérant Gene Mauch en a surpris plusieurs en faisant débuter le match à Mike Marshall. Celui-ci a brillamment répondu à l'appel en limitant les Twins à un coup sûr en trois manches. John Strohmayer et Tom Walker ont accordé les quatre autres coups sûrs des perdants.

A Sarasota, le second double de la partie de Luis Alvarado a fait compter trois points pour couronner une 7e manche de quatre points alors que les White Sox de Chicago sont revenus de l'arrière pour arracher une victoire de 5-3 aux Tigres de Détroit.

Une erreur de l'arrêt-court Ed Brinkman, deux buts sur balles et un frappeur atteint par un lancer ont en effet permis aux White Sox de remonter la pente aux dépens du lanceur Dan Fife. Mickey Lolich a lancé trois manches pour les Tigres, n'accordant que quatre coups sûrs.

A Winter Haven, la recrue Mike Rododzinski a claqué un circuit de deux points et Deron Johnston et Mike Anderson ont fait compter deux points chacun pour mener les surprenants Phillies de Philadelphie, invaincus en quatre parties hors-concours, à une victoire de 6-2 sur les Red Sox de Boston.

A Orlando

Montréal 021 001 101 – 6 10 0
Minnesota 000 000 100 – 1 5 1
Marshall, Strohmayer 4e, Walker 7e et Boccabella; Reynolds, Goltz 5e, Norton 9e et Roof, Smithson 5e. G – Marshall. P – Reynolds. CC – Montréal, Breeden, Mangual.

A Sarasota

Detroit 200 100 000 – 3 9 1
Chicago (A) 000 010 040 – 5 8 3
Lolich, Timmerman 4e, Fife 7e, Fisher 8e et Freehan, Jata 4e; Stone, Johnson 4e, Neumeier 6e, Leisman 8e et Herman, Brinkman 8e, Downing 9e. G – Leisman. P-Fisher. CC-Chicago, Leon.

A West Palm Beach

New York (A) 000 101 314 – 10 10 1
Atlanta 101 001 401 – 8 13 1
Peterson, Medich 4e, Kimklowski 7e, Gowell 8e et Munson, Michalec 5e; Gentry, Devine 4e, Frisella 6e, Panther 7e, Figueroa 8e et Oates, Heirle 6e. G-Gowell. P-Fingueroa. CC-NY, Swoboda, Velez.

A Winter Haven

Philadelphie 200 002 002 – 6 8 2
Boston 100 000 010 – 2 4 0
Nash, Wallace 4e, Stephenson 7e, Selma 9e et Boone, Cox 7e et Nahorodny; McGlothen, Moore 4e, Curtis 7e et Josephson, Montgomery 7e. G-Nash. P-McGlothen. CC-Philadelphie, Rogodzinski; Boston, Kosko.

A Pompano Beach

Houston 000 001 000 - 1 8 1
Texas 201 001 01x - 5 8 0
Reuss, Richard 4e, Ray 7e, Gladding 8e, Jutze, Stinson 5e; Broberg, Shields 4e, Merritt 7e, Hudson 9e et Suarez. G – Broberg. P-Reuss.

A Fort Myers

Cincinnati 101 400 102 - 9 16 2
Kansas City 010 000 000 - 1 4 3
Nelson, Gullett 4e, Zachary 7e et Barton, King 5e; Splittorff, Fitzmorris 4e, Autry 6e, Jackson 9e et Kirkpatrick. CC-Cincinnati, Driscoll, King; KC, Piniella. G-Nelson. P-Splittorff.

A St-Peterburgh

Los Angeles 000 000 003 3 4 4
St-Louis 000 220 00x - 4 7 1
Downing, Arroyo 4e, Zahn 6e et Dietz, Yeager 7e; Wise, Spinks 4e, Granger 7e et Simmons, Dusan 6e. G-Spinks. P-Arroyo.

A Bradenton

New York (N) 000 111 012 - 6 12 0
Pittsburgh 020 121 001 - 7 16 3
McAndrew, McGraw 5e, Sterling 7e et Grote, Nolan 6e; Lambs, McRea 4e, Hernandez 6e, Marone 8e et Sands. G-Marone. P-Sterling. CC-Pittsburgh, Robertson, Hebner.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	69	46	9	14	284	155	106
RANGERS NY	69	44	17	7	269	175	95
BOSTON	68	43	20	5	281	210	91
DETROIT	68	34	23	11	226	202	79
BUFFALO	68	33	23	12	229	187	78
TORONTO	67	23	35	9	205	225	55
VANCOUVER	69	18	43	8	200	206	44
ISLANDERS NY	71	9	57	5	147	318	23
Ouest							
CHICAGO	69	38	23	8	250	199	84
PHILADELPHIE	69	33	26	10	254	227	76
MINNESOTA	68	33	27	8	227	200	74
ST-LOUIS	68	29	29	10	202	214	68
LOS ANGELES	69	28	31	10	204	219	66
PITTSBURGH	69	27	35	7	222	230	61
ATLANTA	69	24	32	13	174	200	61
CALIFORNIE	69	11	43	15	178	290	37

Dimanche
Boston 5, Montréal 3
Rangers NY 4, Toronto 2
Minnesota 2, Islanders NY 1
Détroit 3, St-Louis 1
Philadelphie 3, Pittsburgh 2
Chicago 5, Californie 1
Ce soir
Boston à Islanders NY
Buffalo à St-Louis
Los Angeles à Minnesota

Dimanche soir-nuit
Black Hawks 5, Seals 1

Première période
1 – CHICAGO: Angotti (11) Maki 2:37
Punitions: Magnusson Chi 4:20; Russell Chi 6:30; Pappin Chi 15:58.
Deuxième période
2 – CHICAGO: Hull (37) Martin, Pappin 10:23
3 – CHICAGO: Angotti (12) Korab 15:24
Punitions: Stewart Cal 0:53; Chicago banc 16:21; Laframboise Cal 17:33; Stapleton Chi 18:21.
Troisième période
4 – CHICAGO: Martin (27) Hull, Pappin 0:23
5 – CALIFORNIE: Maggs (5) Boldirev, Graves 7:17
6 – CHICAGO: Pappin (35) Stapleton 12:03
Punitions: McAneeley Cal 9:49; Stewart Cal 13:38; Magnuson Chi 16:24.
Lancers par:

Chicago	1	6	9-16
Californie	11	9	17-37

Gardiens: Chicago, Esposito. Californie, Meloche.
Assistance: 7.767.

ASSOCIATION MONDIALE

Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
N.-ANGLETERRE	66	38	26	2	266	220	78
CLEVELAND	67	38	27	2	252	209	78
PHILADELPHIE	69	32	37	0	257	281	64
NEW YORK	70	31	37	2	276	297	64
QUEBEC	69	29	35	5	246	278	63
OTTAWA	69	28	37	4	240	277	60
Ouest							
WINNIPEG	70	41	26	3	260	216	85
HOUSTON	67	34	29	4	247	232	72
LOS ANGELES	69	33	31	5	235	225	71
MINNESOTA	69	34	32	3	221	232	71
ALBERTA	67	30	35	2	231	231	62
CHICAGO	69	25	41	2	225	257	52

Dimanche
Los Angeles 4, Ottawa 2
Houston 4, Philadelphie 2
Québec 6, New York 1
Minnesota 2, Alberta 1
Cleveland 11, Winnipeg 2
Hier soir
Québec 6, Philadelphie 4
New York 8, Chicago 7
Ce soir
Houston à Philadelphie
Ottawa à Los Angeles
Cleveland à Alberta
N.-Angleterre à Chicago

Dimanche soir-nuit
SAINTS 2, OILERS 1

1 – MINNESOTA: Hampson (16). Ball, Johnson 16:30
Punitions: Morrison M 6:13, Barris A 11:42, Young M 18:28.
Deuxième période
2 – MINNESOTA: Young (19). Ball, Connelly 10:04
Punition: Carlyle A 8:27.
Troisième période
3 – ALBERTA: Baird (9). Hamilton, Perkins 9:39
Punition: MacMillan M 7:26.
Lancers par:

Alberta	10	10	14	– 34
Minnesota	18	11	8	– 37

Gardiens: Alberta, Norris. Minnesota, Curran.
Assistance: 7.834.

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUEBEC	60	46	10	4	418	213	96
CORNWALL	63	42	19	2	358	248	86
SOREL	61	36	22	3	378	345	75
SHAWINIGAN	61	33	26	2	290	261	68
LAVAL	62	28	33	1	294	361	57
SHERBROOKE	60	26	32	2	258	295	54
MONTREAL	60	23	34	3	274	300	49
T.-RIVIERES	61	17	42	2	276	355	36
DRUMMONDVILLE	60	13	46	1	275	443	27

Dimanche
Cornwall 11, Trois-Rivières 2
Shawinigan 8, Drummondville 3
Montréal 4, Québec 1
Sorel 7, Sherbrooke 5
Hier soir
Laval 5, Trois-Rivières 4
Ce soir
Laval à Québec
Sherbrooke à Montréal
Shawinigan à Sorel
Drummondville à Trois-Rivières

LIGUE AMERICAINE

Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
N.-ECOSSE	67	38	14	14	275	168	91
BOSTON	66	30	25	11	219	218	71
ROCHESTER	67	30	27	10	218	242	70
PROVIDENCE	67	25	28	14	220	226	64
NEW HAVEN	68	15	34	19	230	252	49
SPRINGFIELD	67	17	34	16	243	300	50
Ouest							
CINCINNATI	69	48	17	4	301	191	100
HERSHEY	66	35	20	11	277	205	81
VIRGINIE	65	29	20	16	222	200	74
RICHMOND	66	25	31	10	225	240	60
JACKSONVILLE	68	23	37	8	231	278	54
BALTIMORE	64	13	41	10	178	274	36

Hier soir
N.-Ecosse 3, New Haven 3
Ce soir
Jacksonville à Boston
New Haven à N.-Ecosse
Springfield à Richmond
Rochester à Virginie

LIGUE MAJEURE DE L'ONTARIO

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
TORONTO	57	42	7	8	381	181	92
PETERBOROUGH	58	40	11	7	307	210	87
OTTAWA	57	37	14	6	346	226	80
LONDON	57	32	18	7	314	224	71
ST.CATHARINES	58	22	26	10	259	293	54
OSHAWA	58	22	28	8	276	292	52
SUDBURY	58	17	31	10	253	348	44
HAMILTON	57	14	36	7	228	339	35
KITCHENER	57	13	39	5	219	337	31
S. STE. MARIE	57	10	39	8	218	351	28

Dimanche
St-Catharines 3, London 1
Ottawa 8, Sudbury 6
Oshawa à Toronto
Hier soir
Sault Ste-Marie 7, Ottawa 5
Ce soir
London à Hamilton

Baseball

Parties hors-concours
Dimanche
Montréal 11, Texas 2
Baltimore 10, New York (A) 0
Boston 6, Pittsburgh 1
Kansas City, Chicago (a) 3, 10 manches
Houston 10, Minnesota 5
Los Angeles 6, Atlanta 3
St-Louis 5, New York (N) 4, 11 manches
Philadelphie 9, Pittsburgh "B" 7
Detroit 13, Cincinnati 8
Californie 8, Chicago (N) 7
San Francisco 9, Cleveland 5
Milwaukee 12, San Diego 2
Cleveland "B" 5, Oakland 4
Hier
Montréal 6, Minnesota 1
Chicago (A) 5, Détroit 3
Texas 5, Houston 1
Cincinnati 9, Kansas City 1
Philadelphie 6, Boston 2
Atlanta 8, New York (A) 1
St-Louis 4, Los Angeles 3
Pittsburgh 7, New York (N) 6
San Diego à Chicago (N), remise, pluie
San Francisco à Oakland, remise, pluie
Cleveland à Milwaukee, remise, pluie
Aujourd'hui
Montréal à Los Angeles "B"
St-Louis à Baltimore
Boston à Houston
Chicago (A) à New York (A)
Philadelphie à Kansas City
Minnesota à Atlanta
Cincinnati à Pittsburgh
Los Angeles à New York (N)

Au curling junior féminin

Succès des Québécoises

Les équipes de la Saskatchewan et du Québec ont remporté des victoires dans la 3e ronde, hier soir, au club de Mont-Royal où se déroule le championnat canadien de curling féminin et sont toujours invaincus après trois matches.

Les deux clubs s'affronteront aujourd'hui alors que la première place sera à l'enjeu. La Saskatchewan a défait les gagnants de l'an dernier, le Manitoba, 9-5 tandis que Laurie Ross, de Montréal, a conduit son équipe à une convaincante victoire de 10-2 contre les représentantes de Terre-Neuve. Dans les autres rencontres de 3e ronde, l'Ontario a défait l'Alberta 8-6, et l'I.P.E. a vaincu la Nouvelle-Ecosse 13-2.

Hier après-midi, en deuxième ronde, le Québec avait défait la Colombie-Britannique 10-5, l'I.P.E. avait battu l'Ontario 11-6, l'Alberta avait écrasé le Nouveaux-Brunswick 16-3 alors que la Saskatchewan faisait de même avec la Nouvelle-Ecosse 12-4, tandis que le Manitoba avait le meilleur contre Terre-Neuve 10-4.

Rappelons qu'en ronde initiale, Mlle Ross et des équipières avaient disposé des représentantes de l'Alberta 10-6.

Au curling scolaire

Le Québec gagne et perd

MONCTON (PC) – Le Québec, représenté par Serge Côté et ses équipiers d'Alma, a entrepris sa première journée de compétition au 27e championnat de curling scolaire en remportant une facile victoire de 9-5 contre l'Ontario hier après-midi, et en subissant une défaite de 9-4 contre le Manitoba, hier soir.

Voici d'ailleurs les résultats de ces deux premières rondes:

PREMIERE RONDE

I.-P.-E.	000 011 001 0 – 3
Alberta	210 000 010 0 – 4
Ontario	000 020 111 x – 5
Québec	222 201 000 x – 9
Manitoba	011 002 010 0 – 5
N.-Ecosse	000 200 001 2 – 6
Terre-Neuve	001 000 00x x – 1
Saskatchewan	310 222 12x x – 13
C.-Britannique	201 010 120 2 – 9
N.-Brunswick	000 201 001 0 – 4

DEUXIEME RONDE

Manitoba	310 021 011 x – 9
Québec	002 000 200 x – 4
Nouvelle-Ecosse	000 012 020 x – 5
Saskatchewan	110 400 501 x – 12
C-E	001 102 001 1 – 6
Ontario	110 030 020 0 – 7
Alberta	310 220 11x x – 10
N-B	001 001 00x x – 2
I.P.E

Le cyclone Lydie cause dix pertes de vie à la Réunion en fin de semaine

PARIS (Reuter) – On a recensé dix morts après le passage du cyclone Lydie sur l'île de la Réunion, à la fin de la semaine écoulée, annonce un communiqué du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'Outre-mer.

C'est pour éviter "d'aggraver ce bilan déjà lourd," indique le communiqué que le préfet de la Réunion, M. Vieillescazes, a décidé de reporter la date des élections dans cette circonscription, ajoute le communiqué.

Le communiqué déclare: "Dans la nuit du 9 au 10 mars le passage du cyclone Lydie a provoqué sur la Réunion des pluies torrentielles, coupant les routes et isolant de nombreux villages.

"Devant cette situation, M. Vieillescazes, préfet de la Réunion, qui avait décidé, dès le vendredi 9 mars dans la matinée l'application de la phase une du plan ORSEC -pré-alerte-a décidé la mise en place de la phase deux. Après avoir consulté une commission de techniciens réunie spécialement et comprenant notamment, outre les spécialistes de la météorologie, le directeur de l'équipement, celui des postes et télécommunications et celui de la police, le commandant de la gendarmerie départementale, le directeur de la protection civile qui émirent à ce sujet un avis unanime, le préfet a pris le samedi 10 mars à 10 heures 30 un arrêté interdisant toute circulation à compter de 17 heures, poursuit le communiqué.

Le communiqué ajoute: "Après en avoir tenu informés le procureur-général, le président de la commission de contrôle de la ville de plus de 30,000 habitants incluse dans la circonscription électorale et le président de la commission de recensement des votes, le préfet, responsable de la sécurité des personnes et des biens fut, dans la soirée, amené par ces circonstances à décider le report de la date des élections."

Le communiqué conclut: "Il ne pouvait, en effet, être question d'aggraver un bilan déjà lourd – dix morts recensés – en invitant les électeurs à se rendre dans des bureaux de vote, parfois très éloignés de leur domicile."

Air Canada rétablit son service aérien avec Paris

PARIS (AP-AFP) – La compagnie Air Canada a rétabli hier son service aérien avec Paris, alors qu'un appareil en provenance de Montréal s'est posé à l'aéroport d'Orly. Néanmoins, le trafic aérien est demeuré extrêmement réduit sur les aéroports parisiens, par suite de la grève des "aiguilleurs du ciel" français.

Au cours de la matinée d'hier, seulement 14 appareils se sont posés à Orly et huit autres se sont envolés de l'aéroport. A l'aéroport Le Bourget, huit appareils se sont posés hier matin et dix autres ont pris leur envol.

A Orly, les seize compagnies aériennes qui poursuivent leurs activités avaient prévu pour la journée 136 mouvements, soit 66 arrivées et 70 départs.

Air France, pour sa part, comptait assurer quelques vols longs courriers à l'aide principalement d'avions affrêtés à des compagnies étrangères.

A Le Bourget, on indiquait que les 61 mouvements prévus pour la journée d'hier constituaient une diminution du trafic par rapport à la journée de lundi de la semaine dernière.

Les contrôleurs aériens CFTC, (syndicat chrétien) qui entament leur quatrième semaine de grève, ont décidé en assemblée générale de reconduire leur mouvement jusqu'à jeudi matin.

Le conflit qui oppose les contrôleurs CFTC et le gouvernement est toujours au point mort. M. Shriber, directeur du cabinet du ministre des Transports, a proposé vendredi de rencontrer les représentants de tous les syndicats pour étudier les problèmes de la profession. Mais les contrôleurs CFTC ont fait valoir qu'eux seuls étaient en grève, et donc qu'eux seuls étaient habilités à négocier avec les autorités. Ils ont indiqué par ailleurs que les propositions de l'administration devraient être soumises à l'approbation de tout le personnel.

Par ailleurs, le Syndicat national des pilotes de ligne a publié hier un communiqué dans lequel il déplore que la compagnie "Air Inter" ait décidé de tenter une reprise partielle des vols.

Le syndicat indique qu'il s'agira selon les termes mêmes de la compagnie, d'une "expérimentation", et demande si les passagers seront avertis "des risques encourus".

La FTQ opposée aux hausses de traitements des députés

"Parce qu'ils se sont battus pour obtenir un minimum de $100, par semaine pour les employés du gouvernement, les trois présidents de centrale sont aujourd'hui emprisonnés. Les responsables de ce rapt judiciaire, le premier ministre, ses ministres et ses députés, veulent aujourd'hui se payer une récompense en augmentant leur salaire. Là où on ne trouvait pas d'argent pour rémunérer décemment les employés de l'Etat on en déniche pour augmenter les salaires déjà trop élevés des ministres et des députés.

C'est le commentaire qu'a emis hier le secrétaire-général de la FTQ, M. Fernand Daoust, à la suite des deux projets de loi, déposés vendredi par le leader gouvernemental, M. Gérard-D. Lévesque, et visant à augmenter les salaires du premier ministre, des ministres et des députés.

M. Daoust a ajouté: "Dans une société où domine le chômage, où une forte partie de la population vit au bord de la misère à même les prestations de l'assistance-sociale, les salaires payés aux ministres et à la députation sont nettement scandaleux. Et, on veut les augmenter? Cette intention du gouvernement illustre bien son esprit, sa mentalité.

"Nous demandons au gouvernement de réviser sa position et de retirer ces projets de loi qui ne sont pas à son honneur. Nous lui demandons de regarder bien en face, notre réalité socio-économique et de réajuster ses politiques afin d'éliminer la pauvreté qui s'étend de plus en plus dans notre population.

Les troupes fédérales ont rétabli des barrages autour de Wounded Knee

WOUNDED KNEE (AFP) – Les agents fédéraux ont rétabli dans la journée d'hier les barrages qui avaient été supprimés samedi autour du village de Wounded Knee, dans le Dakota du Sud, investi par quelque 200 Indiens sioux armés jusqu'aux dents.

Cette décision résulte de la nouvelle rupture des négociations entre les représentants du gouvernement et les Indiens qui se sont emparés de la petite localité il y a 14 jours.

Un porte-parole du département de la Justice a annoncé que les voies d'accès à Wounded Knee étaient de nouveau interdites car les Indiens auraient profité de la sorte de trêve qui régnait depuis 48 heures pour renforcer leurs positions.

De plus, l'échange de coups de feu qui s'est produit dimanche après-midi et qui a fait un blessé au sein des forces fédérales a remis en cause la paix fragile instaurée samedi.

Selon les autorités, des Indiens circulant en camionnette auraient tiré des coups de feu en direction d'agents du FBI, en blessant un au poignet. Mais un dirigeant du Mouvement indien américain (AIM) a déclaré que c'était les policiers qui avaient fait feu les premiers sur les Indiens.

Les Sioux Oglala retranchés à Wounded Knee en ont profité hier pour proclamer le village "Etat souverain". Ils ont mis en garde les fonctionnaires et agents fédéraux qui tenteraient de pénétrer dans la région qu'ils commettraient de la sorte un acte du guerre, et seraient "traités en conséquence".

Les Indiens réclament le respect des traités passés entre le gouvernement et les tribus déshéritées.

Les autorités fédérales ont mis sur pied une chambre de mise en accusation fédérale à Sioux Falls pour tenter de déterminer les responsabilités dans cette affaire ténébreuse.

Les créditistes se réunissent en fin de semaine

OTTAWA (PC) – Les candidats battus aux élections du 30 octobre et les membres du Crédit social des quatre provinces de l'Ouest et des Prairies se réuniront en fin de semaine à Calgary pour discuter du programme politique et de l'organisation du parti.

Trois députés doivent se rendre aux assises: MM. Gilbert Rondeau, député de Shefford et président national, René Matte et Gilles Caouette, respectivement députés de Champlain et de Charlevoix.

Un dîner-bénéfice aura lieu samedi soir.

Le parti de M. Réal Caouette a présenté 57 candidats dans ces provinces aux dernières élections sans réussir à en faire élire un seul.

Les dirigeants du parti ne désespèrent pas de remporter un succès électoral dans cette partie du pays et, déjà, ils ont entrepris une réorganisation du parti et une campagne de propagande.

Le congrès de la fin de semaine réunira des militants de la Colombie-Britannique, Saskatchewan, Manitoba et Alberta.

Washington traduira 3 fabricants de sédatifs devant les tribunaux

WASHINGTON (d'après AP) – Le gouvernement américain a annoncé hier son intention de traduire devant un tribunal trois fabricants de sédatifs sans ordonnance: Bristol-Mayers Co Sterling Drug Inc. et Home Products Corp. La plainte que déposera Washington contre ces producteurs d'une dizaine de marques de "painkillers" a trait à une publicité trompeuse et injuste.

La Direction générale du commerce ou FTC (Federal Trade Commission) souligne qu'il lui a été impossible de parvenir à un accord avec les propriétaires de laboratoires qui fabriquent Anacin, Buffe-rin, Excendrin, Excedrin PM, Bayer Aspirin (normale ou pour enfants), Cope, Vanquish et Midol.

La partie gouvernementale cherchera à faire valoir qu'il n'existe aucune différence importante entre les produits ci-haut mentionnés, qui n'auraient pas subi avec succès des tests thérapeutiques.

Depuis le 19 avril 1972, la FTC était en pourparlers avec les trois compagnies dont le chiffre d'affaires représente plusieurs millions de dollars par année en produits qui tuent ou atténuent, disent-elles, la douleur.

Plus précisément, la FTC fait savoir qu'elle n'a trouvé aucune preuve de ce que dit la réclame de ces sédatifs:

– que les produits Bayer seraient supérieurs aux autres marques d'aspirine;

– que "Cope" enlève les maux de tête plus rapidement que d'autres analgésiques disponibles sans ordonnance;

– que "Vanquish" cause moins de dérangements d'estomac que d'autres sédatifs;

– que Bufferin et Excedrin seraient deux fois supérieurs aux autres aspirines;

– qu'Excendrin PM est un sédatif bénin ou qu'il fait disparaître la douleur mieux qu'une aspirine;

– qu'Anacin est meilleur que tout autre tue-douleur (sans ordonnance) sur le marché.

télévision

CBFT 2

9.25 Ouverture et horaire
9.30 Les Oraliens .c
9.45 Les 100 tours de Centour .c
10.00 Minute Moumoute
10.15 En mouvement .c
10.30 Histoires sans paroles .c
11.00 Le gourmet farfelu .c
11.30 Que sera sera .c
12.00 L'éventail de Séville .c
12.30 Boubou .c
1.30 Téléjournal .c
1.35 Femme d'aujourd'hui .c
2.30 Cinéma: "Londres appelle Pôle Nord" (Drame – Italien 1957) .c
4.00 Bobino .c
4.30 Nic et Pic .c
5.00 Daniel Boone .c
6.00 Docteur Dolittle .c
6.30 Actualité 24 .c
7.30 Les belles histoires des pays d'en haut .c
8.30 La maison de bois .c
9.00 Rue des Pignons .c
9.30 Témoignages .c
10.00 Prenez le volant .c
10.30 Téléjournal .c
10.55 Nouvelles du sport .c
11.00 Appelez-moi Lise .c
12.00 Cinéma: "Le plus beau moment" (Drame – Italien 1957)

CFTM 10

7.40 Horaire Bienvenue .c
7.45 Bonjour Montréal .c
8.30 36-24-36 .c
8.45 Les bouts d'chou .c
9.15 Les "Tannants" de chez-nous .c
10.00 Pour vous mesdames .c
11.30 Personnalités .c
12.00 Le 10 vous informe .c
12.15 Ligne ouverte .c
1.30 Ciné-mardi: "Calabuig" (Comédie – Espagne 1956)
3.30 Adèle .c
4.00 Le cirque du capitaine .c
5.00 Mission impossible .c
6.00 Madame est servie .c
7.00 Le 10 vous informe .c
7.30 Hawaii 5-0 .c
8.30 Symphorien .c
9.00 Vedettes vérité .c
9.30 Mannix .c
10.30 Les nouvelles TVA .c
11.00 Altitude 755 .c
12.00 En pantoufles: "Sadique baron Von Klauss" (Policier – Espagne)
1.30 Le 10 vous informe .c
1.35 Fin des émissions .c

CBMT 6

8.30 Mr. Dressup .c
9.00 Mr. Magoo .c
9.30 Quebec School Telecasts .c
10.00 Canadian School Telecasts .c
10.30 Friendly giant .c
10.45 Chez Hélène .c
11.00 Sesame Street .c
12.00 Courtship of Eddie's father .c
12.30 Elwood Glover's luncheon date .c
1.00 One O'Clock report
1.15 Rap around
1.30 Audubon wildlife theatre .c
2.00 The galloping gourmet .c
2.30 Coronation Street
3.00 Take Thirty .c
3.30 The Edge of Night .c
4.00 Family Court .c
4.30 Drop-In .c
5.00 Alphabet Soup .c
5.30 Get Smart .c
6.00 The Bob Newhart Show .c
6.30 Hourglass .c
7.30 Teleplay .c
8.00 The Mary Tyler Moore Show .c
8.30 The Flip Wilson Show .c
9.30 Front page challenge .c
10.00 Tuesday night .c
11.00 The National .c
11.22 Viewpoint
11.30 Night report .c
11.49 Documentary: "Visite à Dublin" .c

CFCF 12

6.00 University of the air .c
6.30 Romper Room .c
7.00 Canada A.M. .c
8.30 Hercules
9.00 Yoga .c
9.30 Trouble with Tracy .c
10.00 Eye Bet .c
10.30 The Home Front .c
11.00 The Community .c
11.20 The Lucille Rivers Show .c
11.30 McGowan and Co. .c
12.00 The Flintstones .c
12.30 Matinee with Joe Van: "Where Angels go, trouble follows" (Comédie 1968)
2.30 Somerset .c
3.00 Another World .c
3.30 What's the good word .c
4.00 Anything you can do .c
4.30 The Flintstones .c
5.00 Truth or Consequences .c
5.30 The New beat the clock .c
6.00 Pulse .c
7.00 The Paul Lynde Show .c
7.30 Headline Hunters .c
8.00 Search .c
9.00 Here we go again .c
9.30 The Ian Tyson Show .c
10.00 Marcus Welby M.D. .c
11.00 The CTV National News .c
11.18 Pulse .c
12.00 Tuesday night feature movie: "Alvarez Kelly" (Western 1966)

cinéma

ALOUETTE: "La grande mafia" 2.55, 6.10, 9.25 et "De la part des copains" 1.15, 4.30, 7.45.
ARLEQUIN: "Les cinglés de retour à l'hôpital" 2.55, 6.30, 10.00 et "Qui êtes-vous inspecteur Chandler" 1.00, 4.30, 8.00.
ATWATER: (Cinéma I) "Diamonds are forever" 12.30, 5.00, 9.30. "On Her Majesty's service" 2.30, 7.10.
ATWATER: (Cinéma II) "Man of mancha".
AVENUE: "Pete'n Tillie" 1.00, 3.05, 5.05, 7.20, 9.30.
BEAVER: "Sexual freedom in Denmark" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
BERRI: "La mort d'un bûcheron" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
BIJOU: "Les Félines" 12.50, 3.59, 6.48, 9.57 et "Dans la prouesse du soleil" 2.14, 5.23, 8.32.
BONAVENTURE: "Class reunion" 12.05, 1.30, 3.05, 4.40, 6.15, 7.50, 9.25.
CANADIEN: "Les putains aussi..." 2.30, 6.10, 9.50 et "Capitaine Apache" 12.45, 4.25, 8.10.
CAPITOL: "Train Robber" 12.50, 3.00, 5.10, 7.30, 9.40.
CHAMPLAIN: "Le Parrain" 1.00, 4.40, 8.25.
CHATEAU: "Cosa Nostra le dossier Valachi" 1.20, 3.45, 6.15, 8.50.
CHEVALIER: "Taureau" 12.38, 3.03, 5.28, 7.53, 9.50.
CINEMA 7e ART: "Les smattes" 6.15, 9.45 et "Ça n'arrive qu'aux autres" 7.55.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Cabaret" 1.35, 4.00, 6.25, 8.50.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: "Lady sings the blues" 1.00, 3.00, 6.00, 8.40.
CINEMA DE PARIS: "Quiet days in Clichy" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
CINEMA V: "Heat" 7.30, 9.30.
CREMAZIE: "Cesar et Rosalie" 7.30, 9.30.
DAUPHIN: (Salle Renoir): "Franz" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Il était une fois dans l'Ouest" 6.00, 9.00.
ELECTRA: "Les amants de l'île du diable" 12.15, 3.25, 6.35, 9.45 et "Les amazones du désir" 1.55, 5.05, 8.15.
ELYSEE: (Salle Resnais): "Le charme discret de la bourgeoisie" 7.30, 9.30. (Salle Eisenstein): "L'amour l'après-midi" 7.30, 9.30.
FESTIVAL: "Heat" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: "Les fous du stade" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
GUY: "Millionnaire women" 12.00, 2.28, 4.56, 7.24, 9.57, et "Let's play doctor" 1.09, 3.47, 6.15, 8.48.
IMPERIAL: "Un flic" 12.45, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20.
JEAN-TALON: "Sissi face à son destin" 7.05, 9.30.
KENT: "Sounder" 1.00, 2.55, 4.55, 7.00, 9.00.
LOEWS: "The thief who came to dinner" 10.35, 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.30.
LUCERNE: "Junior Bonner" et "Ben" 6.20.
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon.
MERCIER: "Orange mécanique" 7.00, 9.30.
MIDI-MINUIT: "Le maître d'école amoureux" 1.10, 4.25, 7.45, et "Caresse interdite" 2.45, 6.00, 9.20.
MONKLAND: "The new centurions" 2.40, 6.20, 10.10 et "The Burglars" 12.45, 4.25, 8.15.
OUTREMONT: "Viridiana" 7.00 et "Le journal d'une femme de chambre" 9.30.
PALACE: "Posseidon adventure" 12.30, 2.30, 4.45, 6.55, 9.15.
PAPINEAU: "J'ai mon voyage" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
PARISIEN: Voir Papineau.
PIERROT: "Soleil rouge" 4.55, 7.09, 9.29.
PIGALLE: Voir Midi-Minuit.
PLACE DU CANADA: "Carry on round the Bend" 7.30, 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma): "The emigrants" 12.10, 2.50, 5.30, 8.10.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma): "Play as it lays" 12.45, 2.25, 4.05, 5.50, 7.40, 9.15.
PLAZA: Voir Canadien.
PUSSYCAT: "Like mother, like daughter" 12.00, 2.53, 5.43, 8.35, et "We, a family" 1.30, 4.23, 7.10, 10.00.
RIVOLI: "Une saison dans la vie d'Emmanuel" 12.45, 2.25, 4.15, 6.00, 7.50, 9.35.
SAINT-DENIS: "Pas de pitié pour les héros" 1.10, 4.43, 8.16 et "Les grenouilles" 2.53, 6.26, 9.59.
SEVILLE: "Song of Norway" 2.00, 8.30.
SNOWDON: "The women in gold" 12.00, 3.15, 5.15, 7.10, 9.10.
VAN HORNE: "Doctor Zhivago" 1.00, 4.30, 8.00.
VENDOME: "Cabaret" 12.35, 2.40, 4.55, 7.05, 9.20.
VERSAILLES: (Salle Bleue) "J'ai mon voyage" 6.00, 8.00, 10.00.
VERSAILLES: (Salle Rouge) "Les pétroleuses" et "Cinq pour l'enfer" 6.05.
VERDI: "Macbeth" 7.00, 9.30.
VERDUN: "Le Parrain" 8.00.
VIEUX MONTREAL:
STUDIO A: "Les faucons" 7.00 et "Les camisards" 9.00.
STUDIO B: "Tendres chasseurs" 7.00 et "Charles mort ou vif" 9.00.
VIDEOGRAPHE: "De c'côté a d'la rivière" 8.00.
VILLERAY: "L'attentat" 7.30, 9.30.
WESTMOUNT: "Save the tiger" 12.45, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30.
WESTMOUNT SQUARE: "Avanti" 1.10, 3.40, 6.10, 8.50.
YORK: "Steelyard blues" 1.35, 3.30, 5.25, 7.20, 9.25.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) relâche.
CENTAUR: "Autumn at Altenburg" par Ronald Garrett - 20h.
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: Relâche.
RIDEAU VERT: "La Sagouine" d'Antonine Maillet - 20h.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: Relâche.
THEATRE DE QUAT'SOUS: Relâche.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Orchestre Symphonique de Montréal - Concerts Gala - 20h30.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: Les mimes de Pologne - 20h30.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: "Festival de Zagreb 1972 - 7.30 et "Le crime de M. Lange" (de Jean Renoir - France 1935) 9.30.

C'est au soleil que je l'aime ma Peugeot.

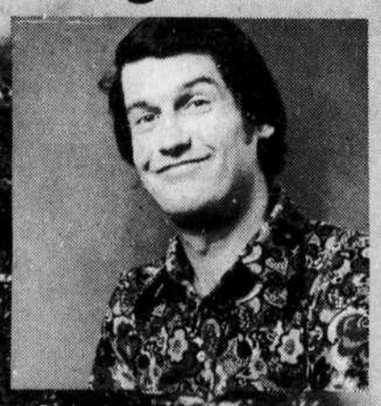

Ma Peugeot 504 a un toit ouvrant, standard!... So what! Oh, c'est un exemple montrant qu'une voiture très robuste (la 504 a fait ses preuves dans les rallyes africains) peut être agréable à conduire et ne pas avoir l'air d'une caisse en acier... Pininfarina a dessiné la 504: pas de tape-à-l'oeil, juste de la grande classe. Mais montez donc pour voir. Si, si, montez.

Plus grand que vous ne pensiez mon petit salon, non? Tout est conçu avec intelligence: le confort, l'esthétique et le côté pratique. C'est agréable: on passe bien des heures dans sa voiture.

...Oh, ça? C'est l'accoudoir. Baissez-le, vous voyez? D'accord, tout ça c'est des détails de luxe.

Mais faut rouler en 504 pour la découvrir: accélération en douceur, silence (pourtant c'est un 4 cylindres), quatre roues indépendantes et quatre freins à disque (c'est vrai, bien des voitures plus chères n'ont même pas ça!), tenue de route exceptionnelle... Non, ce n'est pas la Peugeot LTD. C'est la Peugeot 504.

Il fait bon rouler... Ouvrez donc le toit. J'aime le soleil.

PEUGEOT 504
C'est une belle mécanique!

J'AIMERAIS ESSAYER LA PEUGEOT 504

Sedan ☐ Station wagon ☐

Veuillez demander à votre représentant de me téléphoner pour prendre rendez-vous. J'aimerais faire un *véritable* essai de la 504, sans engagement de ma part.

Nom

Adresse

No de téléphone

POSTEZ CE COUPON À: PEUGEOT CANADA LTÉE, 2550 ROUTE TRANS-CANADIENNE, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC

D-3